

Institut de France

Classe des Beaux arts

Ans 1809 - 1810

1^{ere} Séance du Samedi 7 Janv. 1809.

à laquelle ont assisté MM. Heurtier, Jeuffroy, Chaudet, L'ampaudouck, Gonce, Seyre, Raymond, Vieu, Houdon, Berric, Duvivier, Grandmeuil, Dejoux, Viscotti, Vincent, Roland, Bequaert, Chalgrin, Lebreton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

† M. Vincent

M. le Président annonce qu'aux termes du règlement on va procéder à la nomination des fonctionnaires annuels de la classe. On procède au scrutin par une majorité absolue pour le choix d'un Vice-Président. Au second scrutin, M. Gélley ayant réuni la majorité, est proclamé Vice-président pour l'année. M. Grandmeuil est élu et proclamé de même membre de la Commission administrative et M. Duvivier, Viscotti, Raymond sont nommés savoir le 1^{er}, 2^e et 3^e membre pour compléter l'administration des fonds de la classe, et les deux autres, Commissaires pour examiner avec les Commissaires des autres classes les comptes de la Comm.^{on} administrative.

M. Vincent lit la dernière rédaction du règlement relatif aux concours pour les grands prix de gravure et cette rédaction est adoptée, ainsi que celle d'un projet de règlement présenté par M. Jeuffroy, au nom de la même Commission, pour les concours du grand prix de gravure en pierres fines et en médailles.

La séance est levée

Joachim Lebreton
Secrétaire perpétuel

2^e Séance du Samedi 14 Janv. 1809

à laquelle ont assisté MM. Heurtier, Lebreton, Raymond, Houdon, Vieu, Berric, Chaudet, Dejoux, Jeuffroy, Seyre, Dufourcy, Gonce, Bequaert, Roland, Grandmeuil, Vincent, Moitte, L'ampaudouck, Duvivier, Viscotti.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait hommage de la 6^e livraison de la collection des vases antiques publiée par M. Maitoune. Dépot à la

Bibliothèque.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Gretry refuse l'vice présidence à laquelle il avait été nommé dans la précédente séance, motivé sur ses crachements de sang habituels et sur la nécessité de s'absenter pendant une partie de l'année. Il prie la classe d'agréer ses remerciements pour le témoignage honorable d'estime qu'elle lui a donné. En désirant avec regret au motif de M. Gretry, la classe décide qu'on procédera à l'élection d'un autre vice-président dans la prochaine séance. Il sera émis à cet effet des lettres de convocation à tous les membres.

Unanimité de la Commission du Dictionnaire M. Visconti lit les articles Bucinae, Bacchanales. M. Chaudet, les articles clauca, Ségrossis; M. Dufourmy les articles arrière boatique, arrière chaux, arrière corps, arrière couc, arrière voussure. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim Lebréton
Secrétaire perpétuel

3^e

Séance du Samedi 21. Janvier 1809.
à laquelle ont assisté MM. Vien, Lamay, Dufourmy, Raynouard, Heurtier, Boudon, Chaudet, Visconti, Lebréton, Dejoux, Moitte, Grandmoulin, Durivie, Vincent, Roland, Leyre, Regnaud, Sanspauvre, Gorce, Bervic, Chalgrin.

Le procès verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le président rappelle que la classe doit nommer un vice-président pour remplacer M. Gretry. En conséquence il est procédé au scrutin. Personne n'ayant obtenu la majorité requise par le règlement, on procède à un second scrutin qui donne la majorité absolue à M. Dufourmy. Il est proclamé vice-président pour l'année 1809.

MM. Regnaud, Boudon, Goudon, Bervic, Durivie et Gorce sont désignés pour assister aux funérailles des membres que l'Institut aura le malheur

de perdre dans le cours de l'année.

La classe procède ensuite à la présentation d'un candidat pour la place vacante de professeur d'architecture dans l'école spéciale de Dijon.

Les concurrents inscrits sont MM. Courte-épée, Nerve, S. Fere et Attouin. Sur vingt deux votants, M. Courte-épée l'emporte à 21 suffrages. Il sera présenté à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur comme réunissant le talent et les qualités morales qu'on doit rechercher dans un Professeur.

Sur la proposition d'un membre, il est délibéré que les concours pour les grands prix dans les trois genres de gravure auront lieu cette année et qu'ils se feront en même temps.

Les graveurs en taille douce seront pour concours l'essai le dessin d'une figure d'après nature et le dessin d'une figure d'après l'antique. Pour concours définitif, il y aura le dessin d'une autre figure d'après nature et qui sera gravée en bois, et le dessin d'une autre figure d'après l'antique. mais ce dernier que les concurrents faisaient ordinairement avant d'entrer en bois sera exécuté dans la semaine qui suivra leur sortie.

Unanimité de la Commission chargée de recevoir le règlement relatif aux concours pour les grands prix, M. Dufourmy fait une dernière lecture du Règlement pour les concours annuels aux grands prix d'architecture. Ce règlement est définitivement adopté.

Unanimité de la Commission du Dictionnaire, le même M. Dufourmy lit les articles, abotus, embotus, ause, de pameu. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim Lebréton
Secrétaire perpétuel

4. Séance du Samedi 28. Janv. 1809.

à laquelle ont assisté M. M. Vien, Jauffroy, Chaudet, Pégre, Bequaert, Bourdon, L'auspandent, Goussier, Dejeux, Breuille, Raymond, Lebreton, Cuny, Discourt, Grandmoulin, Vincent, Durivier, Moitte, Boland, Chalgrin, Gretry, Servie.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La Rédaction en est achevée.

M. Bourdon fait hommage à la classe de la 1^{re} livraison de l'édition qu'il publie des antiquités d'Althéa mesurées et dessinées par J. Stuart et Novelt et traduites de l'anglais par L. ff. Sur la proposition de plusieurs Membres, la Classe décide qu'il sera souscrit en son nom pour cet ouvrage.

M. Vincent propose de déterminer les époques des divers concours pour les grands prix. Elles sont fixées ainsi qu'il suit.

Concours des graveurs en taille douce

Concours d'essai

figure de bonze dans l'Ecole dessinée le Lundi 20 février jusqu'au 23
figure d'après nature dessinée le Lundi 27 février jusqu'au 4 mars.
Jugement de cet 1^{er} concours le Dimanche 5 mars.

figure dessinée d'après nature qui est celle que les graveurs gravent pour le concours le Lundi 6 mars jusqu'au Samedi 11.

Ils entreront en loges... Le Lundi 13 mars et la clôture du concours fixée au Mardi 13 Juin inclusivement ce qui leur donne 78 jours de travail, déduction faite des Dimanches et fêtes reconnues par le Gouvernement.

Durée du concours définitif

Savoir.
Mars, à commencer du 13, déduits 2 Dimanches et Vendredi saint 16 jours
Avril, déduits 5 Dimanches 25
Mai, déduits 4 Dimanches et l'Ascension 26.
Juin, jusqu'au 13 inclusif. déduits 2 Dimanches 11.
Total..... 78 jours

La 2^e figure dessinée d'après la bonze qu'ils doivent faire après être sortis de loges, fixée au Lundi 19 Juin jusqu'au 24.

Jugement de ce concours dans la semaine qui suivra immédiatement cette figure.

Concours des graveurs en médailles et en pierres fines.

1^{er} essai

Esquisse qu'ils doivent faire fixée au Vendredi 24 février. Jugement par l'Institut le Samedi 25.

2^e essai

figure modelée d'après nature qui sera la même que les graveurs en taille douce et qui aura lieu le Lundi 27 fév. jus qu'au Samedi 4 mars inclusif. Jugement d'admission au concours définitif le Dimanche 5 mars

Ils entreront en loges, le même jour que les graveurs en taille douce, le Lundi 13 mars, jour au quel l'Institut donnera les sujets Des prix.

Durée du concours définitif

Ils auront également 78 jours de travail, déduction faite des Dimanches et fêtes, comme il est ci-dessus spécifié pour les graveurs en taille douce. La clôture du concours fixée au Mardi 13 Juin. Jugement dans la semaine qui suivra immédiatement la clôture du concours.

Concours des Peintres et des Sculpteurs

1^{er} essai

1^{re} classe Esquisse..... le Lundi 20 mars
Jugement des esquises..... le Mardi 21. Idem

2^e essai. figures peintes et modelées

1^{re} classe 24 jours le Mercredi 22 jusqu'au Samedi 25.
2^e classe Dim..... le Lundi 27 jusqu'au Jeudi 30.

Jugement des figures peintes et modelées pour l'admission au concours définitif le Samedi 1^{er} avril

esquises du concours définitif pour les peintres

Les peintres entreront en loges après avoir reçu les sujets Des prix à 7 heures du matin - le Lundi 3 avril...

Durée du concours des peintres

avril depuis le 3, déduits 4 Dimanches 24 jours
mai, déduits 4 Dimanches et l'Ascension 26.
juin, jusqu'au Jeudi 29 inclusif. déduits 4 Dimanches 25

78. jours de travail

jugement dans la semaine qui suit immédiatement celle de la clôture du concours après exposition pendant trois jours

Les sculpteurs reçoivent le programme des prix à 7 heures du matin et entrent en loges aussitôt après le vendredi 30 juin.

Décret
Du concours
Des sculpteurs

juin 1 jour
juillet déduits cinq dimanches 28.
Août déduits 4 dimanches et l'Assomption 26.
Septembre jusqu'au 26. inclut. déduits 4 dimanches 22.
Total 75 jours.
de travail

L'exposition des prix de sculpture les 27-28 et 29 septembre.
jugement le Samedi 30 septembre.

L'intervalle du 8^{bris} jusqu'au Samedi 7 qu'on a fait la proclamation des prix à l'Institut est nécessaire pour le moulage des prix.
approuvé par la classe le 28-Janvier 1809.

Il sera placé un poète dans la loge de surveillance pour le concours des graveurs parce qu'au commencement de ce même concours, le froid pouvait encore les gêner.

La séance est levée.

Joachim Leblond
secrétaire perpétuel

5. Séance du Samedi 4 février 1809

à laquelle ont assisté M. M. Gietry, Heurtier, Houdou, Chaudet, Goussier, Goussier, Duvivier, Dejoux, Raymond, Caumont, Noland, Lebréton, Grandmouil, Moitte, Vincent, Bequaert, Jeuffroy, Viscotti, Dufourmy, Vien, Chalgrin, Dampasmond, Lepeyre, Berric.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Fauery lit les articles Bouchée-tour - Bouchés-tour irrégulier - Cademes
M. Chaudet lit les articles Drappes, Draperies & Drappé de marine.

Ces divers articles sont mis aux voix et adoptés.

La séance est levée.

Joachim Leblond
secrétaire perpétuel

6. Séance du Samedi 11 février 1809.

à laquelle ont assisté M. M. Chaudet, Heurtier, Houdou, Duvivier, Berric, Dampasmond, Raymond, Dejoux, Grandmouil, Goussier, Caumont, Dufourmy, Lepeyre, Vien, Viscotti, Lebréton, Jeuffroy, Noland, Bequaert, Vincent,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

M. Louis Lebrun, de Douai, fait hommage à la classe de deux exemplaires d'un mémoire descriptif de ses expériences par lesquelles il se propose d'établir le véritable principe de la stabilité des voûtes, et d'où il tire la proportion et le nombre des ordres de l'architecture. Il en sera déposé un exemplaire à la bibliothèque et l'auteur sera remercié.

Au nom d'une Commission composée de membres de la Classe des Sciences Physiques et mathématiques et de la Classe des beaux arts, M. Vincent fait le rapport suivant qui est adopté.

Messieurs
Dans votre séance du 10^{bris} 1809, vous avez chargé M. Dampasmond

et moi de seruir à MM Fourcroy Berthollet, et Hauguelin, nommés par la Classe des sciences physiques & mathématiques, pour faire conjointement avec eux, un rapport sur les couleurs de M. Laboulaye et que dans son mémoire il dit être inaltérables :

M. Van Spaendonck a bien voulu me confier le soin des expériences à faire de ces couleurs employées à l'huile, se réservant de faire les essais à gouache, et à l'aquarelle. C'est le résultat de notre travail que j'ai l'honneur de vous présenter.

Un espace de temps assez long pour avoir seul fait connaître quel est le degré de solidité probable des couleurs préparées à l'huile, vous ne serez pas surpris, Monsieur, que mon rapport ait été différé jusqu'à ce moment.

Les procédés suivis dans les expériences dont je vous rendrai compte, vous sont assez connus, pour que vous puissiez facilement en apprécier les résultats, à la vue de sujets que je mets sous vos yeux.

Depuis la découverte de la peinture à l'huile, la préparation des couleurs ne s'est pas perfectionnée. Elle semble même avoir rétrogradé. Cables tableaux faits vers la fin du 15^e siècle se sont mieux conservés que ceux faits deux cents ans après. Cela tient principalement à la qualité des couleurs.

Depuis longtemps les peintres désiraient que parmi les savans qui se livrent à l'étude de la chimie, ils retrouvât quelqu'un qui voulût consacrer une partie de ses veilles, à la recherche des procédés les meilleurs pour préparer les couleurs. Leurs vœux, à cet égard, sont remplis par M. Laboulaye, qui vient d'entreprendre sur cet objet, un travail méthodique duquel il doit résulter de grands avantages pour l'art. Malheureusement M. Laboulaye a été jusqu'à présent sans autre guide que ses connaissances chimiques, au lieu qu'en consultant l'avance ceux que ses recherches intéressent le plus, (les peintres) il eût appris d'eux quels sont les besoins particuliers à chaque genre de peintures. M. Laboulaye a dû croire que toutes les couleurs employées dans la peinture étaient généralement mauvaises, parce que les peintres se plaignent, en général, du changement des couleurs. Il en a donc cherché d'autres

entraînant successivement toutes les substances qui sont susceptibles de se reproduire et il a trouvé plusieurs couleurs nouvelles, mais qui ne sont pas toutes utiles.

Parmi celles que M. Laboulaye a présentées à l'Institut, au nombre de 19 j'en ai essayé seulement 15, le reste n'ayant pas paru assez important pour mériter d'être examinées.

C'est la lumière qui décolore les plus beaux tableaux. C'est donc par son action que j'ai voulu juger de la solidité des couleurs qui vous ont été présentées, et j'expose six mois d'exposition au soleil d'été dont elles ont été frappées, comme représentant ^{plus de} dix années d'exposition à la lumière d'un appartement, ou d'un jour du Nord.

La solidité est le but principal qu'on doit se proposer dans la préparation d'une couleur; mais en outre de cette qualité fondamentale, les peintres désirent avec raison, que la couleur s'emploie facilement, c'est-à-dire qu'elle s'étende sous le pinceau sans être visqueuse, qu'elle couvre la toile par une seule couche mince, si elle est d'un ton clair, ou si elle est vigoureuse et transparente, qu'elle soit riche en parties colorantes, brillante & qu'enfin qu'elle sèche promptement.

Les couleurs de M. Laboulaye ont été examinées sous ces différents rapports, les essais ont été faits et les notes recueillies en présence et il a mis sa signature, à côté de la mienne sur toutes les pièces qui servent d'appui à ce rapport.

Un de mes élèves, M. Merimee, dont les talents vous sont connus, m'a aidé dans ce travail. J'ai désiré qu'il y participât, parce qu'il a sur la préparation des couleurs, des connaissances particulières et que l'habitude qu'il a acquise dans l'emploi des procédés d'examen des couleurs, ne pouvait que rendre mes expériences plus sûres et plus fructueuses.

Je vais vous rendre compte, Monsieur, des essais que nous avons faits et de leurs résultats.

Blanc n° 3 de l'essai du 20 Décembre 1807

Un blanc préparé autrement que celui du commerce a été broyé avec une huile très blanche et essayé comparativement avec le plus beau blanc que nous ayons et qu'on appelle blanc de Crems (voyez n° 1) celui de M. Laboulaye s'est trouvé très visqueux et moins blanc de beaucoup que celui de Crems et a séché très lentement; examiné après un an

d'exposition à la fenêtre situées au couchant et qui est frappée par le soleil depuis le mois de mars, jus qu'au mois d'Octobre, il a été reconnu que le blanc de M. Laboulaye déjà beaucoup moins clair que l'échantillon de comparaison au moment de l'essai, a encore prodigieusement jauni pendant l'année écoulée depuis.

Dans l'intervalle de cet essai M. Laboulaye a engagé M. Merimée à essayer un nouveau blanc préparé de même, mais ensuite calciné. Il annonçait que la calcination devait lui ôter le défaut de viscosité et celui de difficulté à sécher. M. Merimée m'a assuré qu'effectivement ces défauts lui avaient paru diminuer en proportion de la calcination. Mais ainsi que moi, il a toujours trouvé que ce blanc avait beaucoup plus jauni que le blanc de plomb ordinaire dont nous faisons usage.

Le 17 Décembre 1808 j'ai répété moi-même l'expérience faite par M. Merimée. J'ai broyé avec la même huile employée aux essais de Décembre 1807, le blanc calciné sous mes yeux par M. Laboulaye. J'en ai eu effet trouvé un peu moins visqueux et couvrait mieux que le premier, mais toujours sechant avec beaucoup de lenteur et surtout ayant jauni d'une manière très-remarquable dans l'espace de moins de deux mois écoulés depuis le jour de l'essai, ce dont il est facile de vous convaincre par l'exemple qui est sous vos yeux. M. Laboulaye assure que la disposition à tourner au jaune peut disparaître par une modification dans la préparation. C'est ce que le temps seul peut nous faire connaître.

Blanc à gouache.

Le blanc de M. Laboulaye broyé avec de l'eau gommée (N° 2 essai de M. Vampaudouet) est d'un emploi difficile, il est visqueux comme broyé à l'huile, il reste collé dans le pinceau lorsqu'on l'étend pas avec promptitude, il manque aussi de corps ce qui est un grand inconvénient. Le blanc de Crenita est préférable (N° 1 essai de M. Vampaudouet).

M. Laboulaye avait annoncé que son blanc pouvait être employé à la détrempe, sans nuire par l'évaporation des corps en putréfaction. Mais une expérience faite par

M. Vaquelin sur ce blanc (voyez N° 2) prouve qu'il n'est point inaltérable et que si l'on voit moins que le blanc de Crenita (voyez N° 1) soumis à l'action des mêmes vapeurs, il ne répond cependant pas à l'attente de M. Laboulaye.

C'est-à-dire cette partie de travail de M. Laboulaye et qui porte sur le blanc, n'est-elle pas la plus importante, parce qu'on trouve dans les tableaux anciens des blancs bien conservés et qui cependant n'étaient autres que du blanc de Crenita.

Jaune &c.

Jaune clair N° 20. essai du 20 Décembre 1807.

Ce jaune a changé et verdit un peu; il se che leuement. C'est dommage, car il est très-brillant.

Broyé à l'eau gommée, il adu corps et s'étend bien sous le pinceau.

Laque jaune N° 21. essai du 20 Décembre 1807

Cette couleur a disparu entièrement.

Jaune N° 19 même essai.

Il ressemble au jaune de Naples. Il n'a pas changé ce jaune a un peu moins de Corps que celui sous le N° 20. et se broye difficilement à l'eau gommée.

Bleu &c.

Bleu de ferette N° 10. essai du 20 Décembre 1807.

Il ressemble au bleu de Prusse, mais il est moins beau que celui du commerce ^{il a changé.} et il a été décoloré.

Laque d'indigo N° 11. même essai.

Elle est d'une teinte sale et a été décolorée.

Le bleu de ferette broyé à l'eau gommée couvre bien, il peut servir également à l'aquarelle, et donne, à quelques nuances de couleurs près, les mêmes résultats que le bleu de Prusse.

Rouge &c.

Laque Rouge N° 7 essai du 20 Décembre 1807.

Cette laque a totalement disparu. Au reste, elle était très-pâle et il en est arrivé de même à d'autres laques de commerce beaucoup plus intenses; une eut' autres sous le N° 8 faite avec la cochenille et préparée avec le plus grand soin a perdu totalement sa couleur. Un seul échantillon de laque,

ce Garance N° 5 et que l'on doit aux préparations de M. Merinée, a bien résisté à l'expérience à laquelle ont été soumises les autres couleurs, soit du commerce, soit celles de M. Laboulaye et a pleinement confirmé ce qu'on avait assuré de la solidité singulière de cette couleur végétale. Elle était déjà connue du temps du Citien (a). On employait aussi d'autres laques faites soit avec du bois de Brésil, soit avec le Kermès et la matière colorante de la gomme laque et voilà ce qui explique pourquoi dans les anciens tableaux on trouve quelques draperies de laque bien conservées et d'autres visiblement décolorées.

Lourpre d'Alberg, marqué A. B. C. sur la carte des essais du 13 novembre 1808 et N° 1 sur la table d'essai de M. Merinée.

Ce sont trois nuances d'une couleur violâtre assez brillante, moins cependant que celle qui résulterait d'un mélange de laque et de bleu de cobalt.

La pourpre d'Alberg a beaucoup de corps et sèche bien. Elle a parfaitement résisté dans l'essai fait par M. Merinée qu'il a examiné après un an d'écoulement. Mais cette couleur n'a pas toujours été exposée à l'action du soleil. Je crois néanmoins cette couleur très solide; elle s'emploie très bien à la gouache.

L'indigo de Dampierre essayé par M. Panspandouck, broyé à l'eau, il est d'une teinte un peu laqueuse, il se broie facilement, il a beaucoup de corps et s'étend bien sous le pinceau. On peut le comparer pour le ton de couleur et la manière dont il s'étend au précipité d'or de Cassius, dont il a aussi le ton.

N° cette couleur n'a point été éprouvée à l'huile, elle n'était point au nombre de celles que M. Laboulaye m'avait remises.

Orange dit de L'aubepin N° 9 de l'essai du 20^{bre} 1807 et F de l'essai du 13 novembre 1808.

Cette couleur a un peu poussé au grave, on peut

(a) Voyez Neri de arte vetraria

qui donne un procédé pour faire des laques de garance, de Kermès et de bois de Brésil.

l'imiter avec du Vermillon, Du jaune de Naples et du ocre jaune. Une teinte ainsi préparée se trouve au bout d'un mois moins brillante que l'orange naturel donné par M. Laboulaye. L'orange de L'aubepin essayé en même temps que le précédent est beaucoup moins brillant que ce dernier. Il sèche lentement.

Broyé à l'eau gommée, l'orange de M. Laboulaye a beaucoup de corps, il se broie bien et s'étend facilement sous le pinceau; mais comme à l'huile, il a moins de brillant que le précédent qui s'emploie avec succès dans la gouache.

Verte.

Vert dit de Nauguelin N° 3 de l'essai du 20^{bre} Décembre 1807

Ce vert est assez beau, moins brillant cependant que le vert de Schéle (N° 4). Il est plus opaque que ce dernier, aussi couvre-t-il davantage. Je regarde cette couleur comme très utile; je ne l'ai mêlée qu'avec du blanc. Il faudrait encore la mélanger avec le jaune de Naples et d'autres couleurs pour voir si aucune n'auroit d'action sur elle; elle sèche promptement.

Broyé à l'eau gommée le vert dit de Nauguelin a toutes les qualités requises pour être employé avec succès à la gouache et à l'aquarelle. Comme employé seul à l'huile, il n'a pas changé sensiblement pendant l'espace d'une année; il y a lieu de croire qu'il ne changerait pas davantage employé à la détrempe.

Ottremor - Vert N° 17 de l'essai du 20^{bre} 1807 et Lettre D de celui du 13 novembre 1808.

Cette couleur est d'un vert bleuâtre ressemblant aux cendres bleues, elle a beaucoup changé entournant au vert, mais la même couleur préparée par M. Laboulaye avec ses modifications différentes et essayée par M. Merinée n'a que peu varié dans l'espace d'une année. Cette couleur sèche lentement. Si elle ne change pas davantage, ce que le temps seul peut apprendre, elle sera très-utile, parce qu'on ne peut l'imiter avec aucune des couleurs en usage.

Broyé à l'eau gommée, cette couleur devient épaisse et passe à la consistance d'une pomade, par conséquent difficile à employer à la gouache et même à l'aquarelle.

Laque verte N° 13 de l'essai du 20^{bre} 1807

Elle a changé et poussé au jaune; c'est d'ailleurs une couleur composée de celle sous le N° 17 dont on vient de parler et de jaune.

Employée à gouache, la laque verte est très visqueuse et trop peu transparente pour être employée à l'aquarelle.

Jaune brun N° 12 de l'essai du 20^{Dec} 1807

Couleur facile à imiter avec plusieurs couleurs communes et qu'on emploie dans la peinture à l'huile. Cette couleur est fort et riche; elle couvre bien, mais elle ne sèche pas promptement; elle s'emploie très-bien à la gouache.

Mouvie artificielle N° 32, essai du 20 Décembre 1807

Couleur inutile et qui a le défaut de couler.

Elle peut s'employer à gouache, mais elle n'a aucun avantage sur les couleurs dont on se sert ordinairement et qui donnent la même teinte; elle est même inférieure surtout à la mouvie et comme riche de ton et comme transparente.

Conclusion &c.

Quoique M. Laboulaye Marillac se soit trompé à l'égard de plusieurs couleurs qu'il avait annoncées comme inaltérables, il faut convenir que son erreur sur ce point est bien excusable. Il s'est laissé entraîner par les raisonnemens fondés sur l'analogie qui ne donne pas constamment des résultats certains. M. Laboulaye avait, il est vrai, essayé l'action de la lumière sur quelques unes de ses couleurs mais nous pas assez de temps pour connaître tout l'effet et de plus il n'avait pas complété l'action chimique de l'huile, action qui se développe avec le temps, et qui comme la lumière, n'agit pas de même sur différentes couleurs; car, par exemple, l'huile qui jaunit toujours un peu avec toutes les couleurs, s'embellit sur l'extrême et par conséquent ne jaunit pas.

Le bleu de cobalt ordinaire du commerce s'emploie bien à fresque, et ne change pas, tandis que mêlé avec l'huile il devient gris-noir en peu de temps.

Quoi qu'il en soit du résultat des différents travaux de M. Laboulaye Marillac sur les couleurs, toujours est-il certain qu'il a enrichi la palette de plusieurs couleurs très utiles

telles que le Soufre d'Albug, le vert dit de Nauguelin, le jaune brun, et l'orange dit de l'abbépin. On a donc des obligations réelles à M. Delaboulaye Marillac et nous avons lieu de penser qu'encouragé par ses premiers succès, par l'intérêt que l'Institut prend à ses travaux et qu'il par sa propre expérience, il atteindra le but utile qu'il s'est proposé si qu'à la minute, Fourcroy, Berthollet, Vauquelin, Damparnonck, Vincent.

La classe approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Vincetti lit l'article Basilique. Il est mis aux voix et adopté.

La séance est levée.

J. G. J. G. J. G.
Secrétaire perpétuel

7^e Séance du Samedi 18 février 1809.

à laquelle ont assisté M. M. Götty, Dufouray, Heptain, Dyonis, Lebreton, Derivie, Vien, Raynouard, Peyre Houdon, Grandjean, Chaudet, Vincetti, Duviols, Goussier, Vincent, Moitte, Bequaert, Caumont, Damparnonck.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La résolution en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre par laquelle S. M. le Ministre de l'Intérieur invite la classe à assister à la distribution des médailles qui se fera, jeudi prochain aux Écoles d'Écoles spéciales de peinture, Sculpture et Architecture qui ont remporté des prix d'émulation. La classe décide qu'elle assistera en corps à cette intéressante cérémonie.

Le secrétaire perpétuel communique la description de l'inauguration d'un monument que S. M. Charles D'Alberg Prince Primat de la confédération du Rhin et associé de l'Institut a fait ériger dans ses États à la mémoire de Kepler. Cette description qui est offerte par le Prince en témoignage de son amour pour les lettres, les sciences et les arts

ainsi que de son attachement à l'Institut, sera déposée à la Bibliothèque et le secrétaire perpétuel, renverra au nom de la classe l'illustrer associée.

M. M. Serris et Bonnet, imprimeurs libraires, à Montargis, soumettent au jugement de la classe des échantillons d'impression typographiques en os. M. M. Berric et Giroulti sont chargés de rendre compte de ces essais.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufourmy lit les articles Antes-Armer-Armurier, qui sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim LeBreton
Secrétaire perpétuel

8.

Séance extraord.^{re} du Samedi 25 février 1809, tenue dans la salle de l'École des beaux arts pour le jugement des esquisses des graveurs en médaille et en pierres fines.

à laquelle ont assisté M. M. Peyre, Jauffroy, Chaudet, Dijoux, Gorce, Moitte, Baynaud, L'ampaudouct, Heurtier, Roland, Durivier, Edunay, Lebreton, Gretry, Chalgrin, Berric, Houdon.

La Classe réunie à 1 heure dans la salle de l'École, M. le Président propose des décisions d'abord, s'il y a lieu à permettre aux concurrents de poursuivre les concours. L'affirmative est décidée à l'unanimité. Quatre esquisses choisies sont exposées à l'examen de la Classe. L'esquisse marquée A ayant réuni 13 suffrages sur 16 votans est admise la première au concours du second degré. L'auteur est M. Jacques Bouvard Gatteaux, de Paris, âgé de 20 ans 1/2 élève de M. Soufflès et de M. Moitte Membre de l'Institut.

Un second scrutin admet à l'unanimité l'esquisse marquée C dont est auteur, M. Julien Marie Jouannin de T. Brieux Département des côtes du Nord, âgé de 28 ans, élève de M. Chaudet.

Le troisième scrutin donne la majorité absolue de suffrages à l'esquisse marquée D par M. Augustin Cauvois de Bay sur Orvain, âgé de 22 ans élève de M. Berric, enfin le dernier scrutin admet l'esquisse marquée B dont est auteur M. Étienne Dubois, de Paris, âgé de 19 ans élève de M. M. Houdon et Jauffroy Membres de l'Institut.

La séance est levée.

Joachim LeBreton
Secrétaire perpétuel

9. Séance du Samedi 25 Fevr. 1809.

à laquelle ont assisté M. M. Dijoux, Heurtier, Gorce, Baynaud, Houdon, Gretry, Peyre, Chalgrin, Jauffroy, Berric, Durivier, Chaudet, Dufourmy, Giroulti, Roland, L'ampaudouct, Moitte, Lebreton, Regnault, Grandmeuil, Vincent, Caunay,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Allard, Mécanicien, soumet à l'examen de la classe un morceau d'ancienne sculpture sur pierre de liais dont il a enlevé des lichens et les taches noires, sans employer, dit-il, ni agent chimique, ni outil et par conséquent sans endommager la sculpture originale. Il offre de procéder avec nettoyage sous les yeux des commissaires nommés par la classe. M. M. Houdon, Chaudet et Dufourmy sont chargés de suivre cette expérience et de rendre compte.

M. Le carpentier adresse plusieurs exemplaires d'une notice de sa composition sur François Doyen, Peintre né à Paris en 1726 et mort à Petersbourg en 1786. M. Maisonnewe fait hommage également de la 7. livraison de la collection

de Vases antiques dont il est éditeur propriétaire. Les deux ouvrages ci-dessus mentionnés seront déposés à la Bibliothèque et le Secrétaire perpétuel remerciera les auteurs suivant l'usage.

M. Gail, Professeur au Collège de France, qui avait été admis à faire une lecture, lit la description d'une maison Grecque. M. M. Visconti & Dufourmy sont chargés de conférer avec M. Gail sur les détails explicatifs et que cet helléniste a cru devoir séparer d'un morceau qu'il a lu.

Le Secrétaire perpétuel annonce que le résultat du premier concours d'essai qui a été jugé à la séance extraordinaire du matin, a été l'admission au concours du 2^e degré, des quatre concurrents qui se sont présentés.

La séance est levée.

Joachim Lebreton
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 4 Mars 1809
à laquelle ont assisté M. M. Dufourmy, Chaudet, Dejoue, Jeuffroy, Goussier, Houdon, Heurtiev, Moitte, Grandmoulin, Visconti, Raymond, Caumont, Leyre, Regnault, Durivies, Chalgrin, Valpæudonck, Noland, Bervic, Vincent, Monvel, Lebreton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu, la Résolution en est adoptée.

M. Lebreton, archiviste des hospices civils de Paris, demande à soumettre à la classe ou à une Commission nommée par elle, un mémoire où il expose ses moyens pour inviter le chant de tous les oiseaux. Il allègue une approbation déjà donnée par un membre de l'Institut qui est recommandable dans les sciences et dans l'art de la musique.

M. M. Goussier, framery et le Secrétaire perpétuel sont chargés de prendre connaissance du mémoire et des moyens de M.

Lebreton et d'en rendre compte à la classe.

On continue la lecture de la traduction des discours de M. Fustier par M. M. Merimee et Chauvet.

La séance est levée.

Joachim Lebreton
Secrétaire perpétuel

10 Séance extraordinaire du Dimanche
5 Mars 1809 pour le jugement du 2^e concours d'essai pour la gravure en pierre fines et en médailles et du 1^{er} concours d'essai pour la gravure en taille douce. à laquelle ont assisté M. M. Visconti, Chaudet, Jeuffroy, Valpæudonck, Bervic, Houdon, Moitte, Noland, Durivies, Heurtiev, Raymond, Dejoue, Regnault, Caumont, Leyre, Vincent, Lebreton.

La classe réunie au nombre de 17 votans dans les salles des Ecoles spéciales de peinture et de sculpture, m. le Président propose de décider s'il y a lieu d'admettre au concours définitif pour le grand prix de gravure en pierre fines. L'affirmative est décidée et l'esquisse modélée marquée D est admise. Son auteur est M. Etienne Dubois, élève de M. M. Houdon et Jeuffroy et Membre de l'Institut.

L'unanimité admet au concours définitif du grand prix de gravure en médailles. L'esquisse marquée A est admise la première. Elle est de M. Jacques Édouard Gattoaux, de Paris, âgé de 20 ans 1/2, élève de M. Soufflot et de M. Moitte, Membre de l'Institut. L'esquisse marquée B est admise ensuite aussi à l'unanimité. Elle est de M. Julien Marie Jossemin, de St. Briens, Dept. des Côtes du Nord, âgé de 28 ans, élève de M. Chaudet Membre de l'Institut.

La classe décide ensuite qu'il y aura un concours définitif pour les grands prix de gravure en taille douce. Les dessins d'après nature et les gravures marqués F. G. H. L. E. I. K. sont admis.

Les auteurs sont M. M. Fustier (de Neufchâtel en Suisse, âgé de 18 ans élève de M. Langlois, Claude Marie François Dien de Paris âgé de 21 ans, élève de M. M. Nebeul et Audouin,

Auguste Delvaux, de Paris, âgé de 24 ans, élève de M. Lempereur et de l'École, Jean Louis Lotoelle de Paris, âgé de 22 ans, élève de Mm. Demoyers et Lardieu, Jean Louis Cousin Caron, de Paris, âgé de 19 ans, élève de Mm. Regnault et Coigny, Jacques Marie Adrien Moignot, de Paris, âgé de 22 ans, élève de M. L'Anglois.

La séance est levée.

Joaquim de Breton
Secrétaire perpétuel

11.

Séance du Samedi 11 mars 1809

à laquelle ont assisté Mm. Hennequin, Vicoite, Chaudet, Boudon, Vauvray, Dejoux, Duvivier, Sebret, Berrie, Baymone, Vincent, Grandjean, Moitte, Roland Dufourny, Leffroy, Leyre, Gossec, Regnault, Caronay,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel met sous les yeux de la classe une boîte contenant deux pierres gravées, une tête nus délé en ivoire et plusieurs empreintes de médailles ou d'autres gravures composant les travaux d'émulation de M. Giolliv, pensionnaire à l'Académie de France à Rome. Mm. Moitte, Chaudet, Leffroy et Vicoite sont chargés d'examiner ces travaux et d'en faire un rapport à la Classe.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Dufourny lit les mots assemblage, assemble, assemblé. M. Vicoite lit l'article Basilique chrétienne. Ces articles sont adoptés.

M. Chaudet fait le rapport suivant, au nom de la Commission chargée d'examiner le moyen proposé par M. Allard pour nettoyer la sculpture salie par le temps.

La Commission que vous avez nommée pour

examiner les procédés de M. Allard, tendant à nettoyer et blanchir les anciennes sculptures en pierre, s'est assemblée le 4 mars. M. Allard, en présence de la Commission a procédé au nettoyage d'un fragment de sculpture gothique. Les moyens qu'il a employés sont des outils en bois de diverse grandeur et grosseur, ressemblant à peu près aux ébauchoirs dont les sculpteurs se servent. Les extrémités de ces outils arrondies pointues ou aplatis et plus ou moins courbés sont enduits d'une poudre de grès très fine qui est fixée fortement avec de la colle de Flandre. Sur des morceaux de peau de différente grandeur, M. Allard fixe aussi par le même moyen la poudre de grès. C'est avec les outils en bois qu'il parvient par un léger frottement à nettoyer les fous qui occasionnent les plus saillans des draperies, ou les cavités que se trouvent dans les ornemens. Les morceaux de peau fine et souple enduits de grès servent à nettoyer toutes les superficies sur les quelles la main peut les faire agir.

M. Allard ne se servant d'aucun outil tranchant, son procédé mérite d'être distingué du grattage qui altère les formes. Il ajoute au moyen déjà connu du nettoyage par le moyen des brosses de la peau de chien fine et du papier préparé. Votre Commission croit que le procédé de M. Allard employé par des sculpteurs, peut donner aux anciennes sculptures, sans les altérer d'une manière sensible toute la blancheur et l'éclat d'un ouvrage nouvellement fait.

La conservation des monumens qui intéresse à la fois les artistes et les amis des arts nous fait un devoir d'accueillir et d'encourager ceux qui s'occupent des moyens de les garantir des outrages qui pourraient anticiper sur ceux du temps. C'est d'après cette considération, Messieurs, que votre Commission satisfaite du résultat du procédé que M. Allard lui a soumis, vous invite à lui donner un témoignage de l'estime que vous faites du motif qui l'a dirigé dans sa recherche, ainsi que de son procédé qui est à la fois simple et ingénieux.

Signé Dufourny, Chaudet, Boudon.
La Classe approuve le rapport et en adopte les conclusions.

La séance est levée.

Joaquim de Breton
Secrétaire perpétuel

12^e Séance ext. du Lundi 13 Mars 1809

à laquelle ont assisté MM. Chaudet, Lebraton, Houdon, Dejoux, Caunay, Vincent, Vireviti, Roland, Bervic, Jeuffroy, Durivieu,

La Classe réunie à 7 heures du matin dans le local de ses séances au nombre de 22 membres, M. le Président invite l'assemblée à proposer des sujets pour le concours définitif de la gravure en médaille et en pierres fines.

Un membre propose pour sujet de médailles Mars et la Victoire, et pour sujet de pierres gravées Minerve versant l'ambrosie à Hercule - Persée délivrant Andromède. Il est arrêté que le sujet sera le même pour les concours de gravure en médaille et en pierres fines. Le sujet de Mars et la Victoire est désigné à l'unanimité des suffrages. Mars sera représenté armé, marchant au combat et suivi de la Victoire. La figure de Mars sera nue, mais il doit avoir le casque sur tête et être armé soit de l'épée soit de la pique, ou même de l'un et de l'autre. Il peut aussi avoir une Chlamyde. La victoire aura la palme à la main. Un autre Membre propose d'ajouter un article au règlement relatif au concours pour les grands prix de gravure en taille douce. Cet article supplémentaire consisterait à exiger que le dessin qui doit être gravé soit contre épreuve en présence du concierge avant que les concurrents entrent en loges. Cette proposition est adoptée pour faire partie des règlements relatifs au concours de ces grands prix de sculpture.

Il est arrêté également que les gravures en taille douce ne pourront entrer en loges que lorsque les esquisses des concurrents pour les grands prix de gravure en médaille et en pierres fines seront terminées et remises au concierge.

La séance est levée.

Joaquim del Broton
Secrétaire perpétuel

13^e Séance du Samedi 18 Mars 1809.

à laquelle ont assisté MM. Haurieu, Chaudet, Dejoux, Caunay, Vincent, Leyre Houdon, Dufour, Roland, Bervic, Grandmoulin, L'ampour, Goussier, Raymond, Durivieu, Vireviti, Bequault, Jeuffroy, Gretry, Le Breton, Chalgrin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Magnac, Capitaine d'Infanterie à l'île de France, et d'un prospectus d'un projet de jardin militaire que le même M. Magnac s'imaginait en l'honneur de S. M. l'Empereur et Roi Napoléon le Grand, de ses invincibles armées, de ses fameux Généraux qui les ont commandées sous ses ordres et de ceux d'entre les Chefs de la Colonie de l'île de France dont la mémoire sera toujours chère à ses habitants. Un plan dessiné et lavé est joint au prospectus. Ce projet n'étant point susceptible d'examen, le secrétaire perpétuel se bornera à en accuser la réception.

Un membre propose de résoudre les questions suivantes relatives au concours définitif pour le grand prix de gravure en pierres fines, en médailles et en taille douce, questions soumises à la classe par M. Philpant, concierge des Ecoles.

1^{re} Question. Le minimum du modèle à faire par les concurrents d'après leur esquisse devant être de 5 Décimètres, quel peut être le maximum? Les concurrents seront-ils libres de donner la dimension qu'ils voudront à ce modèle?

Réponse. Le maximum ne pourra excéder un mètre. Le minimum reste fixé à 5 Décimètres.

2^e Question. Les concurrents pourront-ils apporter dans leur loges des calques de différents ouvrages? Pourront-ils apporter des bossés et des gravures ainsi que cela est permis aux Sculpteurs?

Réponse. Il est permis aux dits concurrents d'apporter en loges des calques, des bossés moulés de la nature et des gravures.

3^e Question. Pourroit-ils faire chez eux leur mannequin de femme?

Réponse. Les concurrents pourroient apporter de dehors leur mannequin mud de femme, mais ils ne pourroient le drapper qu'enlogés.

4^e Question. Le règlement porte que les graveurs entaillés douce peuvent emporter leurs planches, pendant la durée de 3 heures, pour en faire tirer des épreuves d'essai, le pour qu'ils auroit indiqué et que cette permission pourra être renouvelée jusqu'à 4 fois, mais les concurrents disent avoir obtenu dans les concours précédents, la permission de faire tirer des épreuves aussi souvent qu'ils ont cru en avoir besoin. Cet article du règlement sera-t-il maintenu dans toute sa rigueur?

Réponse. L'article du Règlement qui détermine à 4 fois pendant la durée du concours la permission de tirer des épreuves d'essai sera observé strictement. Le concierge accompagnera les planches chez l'imprimeur et sera présent au tirage. Il constatera le nombre d'épreuves tirées de chaque planche et il les rapportera enlogés et veillera à ce qu'aucune de ces épreuves ne puisse sortir.

5^e Question. Les graveurs entaillés douce pourroient-ils apporter enlogés des boues d'après l'antique et d'après nature?

Réponse. Cette permission est aussi accordée aux graveurs entaillés douce.

Il est fait hommage de la 2^e livraison de la description des vases antiques dite Céramique publiée par M. Maison neuve sur les dessins de M. Cheur, avec des explications par M. Millin, membre de l'Institut. Dépôt à la Bibliothèque et remerciement à l'éditeur.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dupuy lit les articles aile, aileron qui sont adoptés.

Au nom d'une Commission formée des membres des deux classes des sciences Physiques et mathématiques

et des beaux arts, M. Rouy lit la théorie de M. Chladny sur le rapport qui est adopté par la Classe.

(Ce rapport a été imprimé et distribué)

La séance est levée.

Joachim Leblond
Secrétaire perpétuel

14^e Séance Extraord^{re} du Mardi 21 Mars 1809, pour le Jugement des Esquisses pour les grands prix de Peinture et Sculpture.

Et laquelle ont assisté M. M. Berwic, Chalgrin, Girodi, Dejoux, L'Anspandouck, Caumont, Heurtiers, Boudon, Regnaudet, Lebreton, Chaudet, Roland David, Motté, Grandmeuil, Durivier, Vincent, Peyre.

La Classe réunie dans les salles des Ecoles au nombre de 18 votans décide d'abord qu'il y a lieu à ouvrir le second concours de 48 esquisses peintes ou dessinées celles qui portent les N^{os} 3-20-19-21-23-7-11-26-2-4-10-43-6-16-17-40. sont admises pour le concours du second degré pour les grands prix de Peinture.

Il est décidé ensuite que le second concours de Sculpture sera ouvert. Le nombre des esquisses modelées est de 9. Celles numérotées 1-2-9-8-4-3 et 6. sont admises pour le concours du second degré pour les grands prix de Sculpture.

La séance est levée.

Joachim Leblond
Secrétaire perpétuel

15.^e Séance du Samedi 25 mars 1809
à laquelle ont assisté MM. Le Breton,
Baymond, Heurtier, Viscouti, Gentry,
Bervie, Dejoux, Duvivier, Chausset,
Caumay, Vanspændonck, Feys, Houdon,
Gonée, d'Inceut, Motte, Dufourmy,
Chalgrin, Grand-meuil, Soland, Béguault,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
Rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel rend compte des démarches
qu'il a faites auprès de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur
pour l'inviter à dispenser l'indiscision inoparable être
le Ministre Secrétaire d'Etat, Directeur Général
de la Conscription, relativement à l'exemption de
service militaire en faveur des artistes qui remportent
les seconds grands prix.

Lettre de M. le Secrétaire perpétuel à S. Ex. le Ministre
de l'Intérieur.

M. le Comte.

Hypolite Lebas qui a remporté un second grand prix
d'architecture en 1806, et qui depuis est allé étudier
à l'Ecole de Rome, fut exempté de la Conscription
Militaire comme les Elèves couronnés avant lui et
comme ses émules dans le même concours, savoir les
S.^{rs} Loterelle et Provost. Ayant eu besoin d'un
passport, on lui a fait des difficultés dans les bureaux
de la Préfecture. Le sieur Hypolite Lebas a eu
recours à S. Ex. le Ministre d'Etat, Directeur
général de la Conscription, croyant qu'il suffirait de
produire les pièces qui constataient qu'il avait remporté
un grand prix et de montrer l'exemption de service
militaire qui lui avait été notifiée en conséquence par le
même Directeur général de la Conscription, tant pour
ledit Hypolite Lebas que pour les S.^{rs} Boisselieu
Reim, Cortot, Provost et Loterelle.

Il a été répondu à Hypolite Lebas par le
Ministre d'Etat, Comte de Camille en date du 2 mars

derrière que S. Excellence le Ministre de l'Intérieur lui mandait
que l'exemption de service militaire n'est accordée qu'à ceux
qui remportent les grands prix que distribue annuellement
l'Institut National, et que d'après cette disposition, on ne
pouvait espérer au S.^r Hypolite Lebas l'exemption qu'il
réclame parce qu'il n'a obtenu qu'un second grand prix
d'architecture.

Averti de ce refus qui annulait un des encouragements les plus
précieux pour les beaux arts, j'ai eu une conférence avec S. Ex.
le Ministre d'Etat et j'ai représenté les actes émanés de lui
même qui portent l'exemption formelle en faveur d'Hypolite
Lebas et d'autres artistes ayant remporté aussi des seconds
grands prix. Cette année encore le S.^r Dauvoigne a obtenu
la même faveur pour un second grand prix de composition
musicale remporté en 1807.

S. Ex. m'a fait l'honneur de m'assurer qu'il ne refusait
point à faire jouir les seconds grands prix du bénéfice de
l'exemption de service militaire, si l'opinion de S. Ex. le Ministre
de l'Intérieur appuyait les représentations que j'en faisais, mais
qu'il fallait que cette opinion lui fut notifiée, puis qu'il croyait
avoir agi d'après une opinion contraire. La classe des
Beaux arts de l'Institut m'ayant chargé expressément dans
sa séance de samedi dernier, de solliciter votre Excellence
de faire rétablir un principe qui passait pour incontestable,
j'ai l'honneur de vous supplier, Monsieur le Comte, de
rendre ce nouveau service aux arts.

D'après les renseignements que j'ai pris, ce n'est
point de votre Excellence qu'est émanée la lettre sur la
quelle on s'appuie dans les Bureaux de M. le Directeur
général de la Conscription. C'est une lettre de M. de Champagny
qui revint lui-même de son creux huit jours après avoir écrit
cette lettre; car les certificats qui notifierent l'exemption de
service militaire en faveur des seconds grands prix de 1806, furent visés et
adressés par lui à M. Lucès. On a probablement omis
d'avertir M. le Directeur général par une contre lettre,
mais encore une fois cette difficulté n'a point été faite
lors que l'exemption a été réclamée par ceux qui ont remporté
les seconds grands prix depuis Hypolite Lebas.

Il se pourrait aussi que la multiplicité de papiers qui se distribuent
dans les arts produisît quelque confusion dans l'esprit de

M. le Directeur général de la Conscription.

Il y a dans les écoles des prix d'émulation tous les mois: Il y a les médailles que Votre Excellence a bien voulu distribuer cette année. Il y a des prix fondés par M. de Caylus et Latour et qui sont des prix Distingués. Il y a des prix Départementaux et enfin les prix que Votre Excellence distribue chaque année aux Ecoles spéciales. Aucun de ces degrés de récompense ne servent grands prix. Mais ceux qui portent cet titre sont exposés dans leur générosité, par la décision de l'Empereur. L'exemption n'est point limitée aux premiers prix. Les seconds sont aussi des grands prix, parcequ'ils sont obtenus dans les concours solennels de la classe des Beaux arts de l'Institut dirigé, surveillé et jugé pendant huit mois de l'année.

Dans l'instruction que M. le Directeur général de la Conscription a ordonné à M. M. les Préfets de faire afficher et dont j'ai sous les yeux un exemplaire on lit: " l'exemption absolue de service militaire est accordée aux Elèves des Ecoles de peinture, Sculpture &c qui ont remporté les grands prix; cette exemption seule n'est susceptible d'aucune restriction. "

D'ailleurs les motifs qui font accorder l'exemption de service militaire s'appliquent aux seconds comme aux premiers prix: On a voulu ne pas perdre de talents éprouvés et rares. Il y a très souvent un intervalle infiniment petit entre un premier et un second grand prix, un peu de timidité ou de préoccupation suffit pour que l'artiste le plus fort réellement n'obtienne que la seconde palme. M. M. Gerard, Gros, Fontaine &c n'ont eu que de seconds-grands prix. Mais si l'on se privait de pareils talents, l'Ecole serait bientôt dépourvue. Ordinairement ce sont ceux qui ont obtenu les seconds grands prix qui remportent les premiers l'année suivante. Je pourrais citer un grand nombre d'exemples à l'appui de cette assertion. Mais Votre Excellence n'a pas besoin de recevoir de preuves pour prendre intérêt à la

cause des arts. Je la supplie donc au nom de la classe de l'Institut dont j'ai l'honneur d'être l'organe, de vouloir bien écrire à S. Ex. le Ministre d'Etat, Directeur général de la Conscription que les premiers et les seconds prix des arts, décernés annuellement par l'Institut, dans la séance publique du mois d'octobre, sont les grands prix désignés tant par le décret d'organisation de l'Institut que par les autres Décrets Impériaux qui les concernent. Cette déclaration de Votre Excellence empêchera pour l'avenir, et rendra en doute un bienfait dont les beaux arts sont en possession et qui est nécessaire à leur maintien.

J'ai l'honneur de vous présenter l'hommage de mon respect.
Signé Le Baron.

On lit la lettre suivante qui contient la décision de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire.

J'ai reçu Monsieur la lettre que vous m'avez adressée le 16 de ce mois relativement au Sr. Lebas qui réclame l'exemption du service militaire comme ayant obtenu un second grand prix. J'ai écrit dans le sens de cette lettre à S. Ex. le Ministre d'Etat, Directeur général de la Conscription militaire. Les détails dans lesquels je suis entre montrèrent que l'intention de la Majorité a été d'accorder la même faveur aux seconds grands prix qu'aux premiers.

J'ai l'honneur, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vous saluer avec ma parfaite considération.
Signé Creteb.

M. L. Lamouroux, fils, membre de plusieurs sociétés savantes adresse un manuscrit de M. Souffère, ayant pour titre: essai sur la musique &c et prie la classe de soumettre cet ouvrage à l'examen d'une Commission pour en faire un rapport. La section de musique est chargée de cet examen.

Un Membre propose d'envoyer sous le titre, une injonction témoignée à M. le Secrétaire d'Etat l'intérêt et la sollicitude qu'inspire à la classe l'état de santé. M. M. le Président et le Secrétaire perpétuel, chargés de cette mission expriment à leur retour la sensibilité qu'a témoignée le malade pour l'attention de la Classe.

Sur de nouvelles questions soulevées par les commissaires des écoles de peinture et sculpture, il est arrêté que les graveurs

en pierres fines concourant aux grands prix de cet art, ne pourront point apporter enloges de bosses, moulés sur l'antique; cette faculté n'usera accordée qu'aux graveurs en taille douce, ainsi qu'aux peintres. Mais les graveurs en pierres fines et en médailles pourront introduire enloges de bosses moulés sur nature.

En un nom de la Commission du Dictionnaire, M. Chaudet lit l'article Dimension.

M. Franery, les articles Cartelle, Cartaquettes,
M. Dufourmy les articles adaptés, armes,
Armoiries, armature, angles, annelet.
Ces divers articles sont adoptés.

La séance est levée

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

16.^e Séance extraord.^{re} du Samedi
1^{er} avril 1809 pour le jugement des figures
peintes et modelées.

à laquelle ont assisté MM. Le Breton, Jeuffroy,
Heurtier, Boudon, Dejoux, Gouec, Raymond,
Discont, L'auspandouck, Caumay, Peyre,
Nolaud, Chaudet, Deuon, David, Moitte
Vincent, Bervic.

La Classe réunie dans les salles des Ecoles au
nombre de 19 votans décide d'abord qu'il y a lieu à
ouvrir le concours définitif. En conséquence il en
est procédé au scrutin. Le nombre des esquisses peintes
est de 18. L'esquisse marquée D obtint la première
la majorité des suffrages; elle est de M. Deuling de
Paris élue de M. Soupères et de M. David; celle
marquée I par M. Caminade élève de M. David,
N par M. Vallière jeune élève de M. Vincent. B
par M. Picot élève de M. Vincent. E par M. Mommais
élève de M. Regnault. C par M. L'Anglois élève

de M. David. F par M. Forestier, élève de M. Vincent et A
par M. Desjournes élève de M. Girodet sont successivement
admis dans l'ordre où elles viennent d'être citées.

On admit ensuite par accord de scrutin les cinq esquisses
sculptées suivantes qui composaient tout le concours, savoir
celle marquée A par M. Cortot, élève de M. Deidan, celles
marquées B par M. Valois élève de M. Chaudet; D par
M. Picot élève de M. Deuon, E par M. Senyue élève
de M. Dejoux et celle marquée C par M. Michaud élève
de M. Moitte. Les auteurs de ces esquisses peintes
et sculptées entreront enloges pour le concours définitif.

Séance levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

17.^e Séance du Samedi 1^{er} avril 1809

à laquelle ont assisté MM. Jeuffroy, Regnault,
Grandmoulin, Dufourmy, Duvinet, Heurtier, Deuon,
Raymond, Moitte, Boudon, Bervic, Le Breton,
Chaudet, Vincent, Peyre, Gouec, Discont,
Nolaud, Dejoux, David, L'auspandouck,
Caumay.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
en est adoptée.

M. le Président annonce la mort de M. le Sénateur
Dier, et avertit que la classe doit, conformément aux
réglements, peiner à réparer cette perte douloureuse. Il est
fait en conséquence lecture des articles réglementaires
relatifs aux remplacements.

La Classe arrête qu'elle adoptera désormais trois sujets
pour les concours définitifs des grands prix, soit de
peinture, soit de sculpture, soit d'architecture, et qu'après
avoir adopté ces trois sujets, ils seront mis dans une urne
et tirés au sort.

Nota L'architecture
et la musique sont
exceptées de cette
disposition.

Il est arrêté également sur la demande des convenances
que celle qui sera mise au vote des croisées de loges et qu'on
s'assemblera désormais à 8 heures du matin au lieu de 7
pour donner les sujets des concours définitifs, vu qu'on

accorde quatre jours au lieu d'un pour faire les esquisses.

La séance est levée.

Joachim Leveton
Secrétaire perpétuel

18. Séance extraord. du Lundi 3
Avril 1809 pour donner le sujet du
concours du grand prix de peinture.

La Classe étant assemblée dans la salle
de l'Institut à 8 heures du matin au nombre de
14 votans, les sujets suivans sont proposés par
divers membres.

La Tunique de Joseph présentée à Jacob par ses fils.
Priam aux pieds d'Achille.

Camille renvoyant le maître d'école de Phalère.

Romulus acceptant la royauté que les Romains et les
Sabins viennent lui offrir.

Alexandre visitant Diogène.

Joseph reconnu par ses frères.

La mort de Darius.

Hésiode chantant l'Iliade dans les villes de la Grèce.

Polymnie aux genoux de Crivolan.

La mort d'Épaminondas.

La femme adultère.

La majorité des suffrages désigne pour être mis
dans l'urne et tirés au sort les sujets de la Tunique
de Joseph - La mort d'Épaminondas, Priam aux
pieds d'Achille. Ce dernier sujet est tiré de
l'urne pour être donné comme sujet du concours
définitif du grand prix de peinture. En conséquence
il en est fait une élection qui est portée aux commissaires
par des commissaires accompagnés du secrétaire
perpétuel.

Sujet du concours

Priam aux pieds d'Achille?

Priam s'avance vers le pavillon d'Achille. Il trouve

Les amis étaient assis

ce héros assis loin de lui, et le héros Automédon et Alcimède
favori de Mars se tenaient seuls. Il ne venoit que l'achève de
souper et la table n'était pas encore levée. Priam traverse la
salle sans être aperçu, s'approche d'Achille, se jette à ses pieds
embrasse ses genoux, et baise les mains terribles et les mains
meurtrières qui avaient versé le sang de la plupart de ses fils.

Achille voyant Priam à ses pieds ne peut revenir de
sa surprise. Ses compagnons ne sont pas moins étonnés que
lui et se regardent les uns les autres. Pendant ce silence
formidable, Priam serrant étroitement les genoux d'Achille,
et attachant ses yeux baignés de larmes sur son visage, il
lui adresse cette prière interrompue de profonds soupirs.

Iliade d'Homère livre 24.

Traduction de M. de Racine.

La scène se passe devant. Le corps d'Hector doit être
représenté étendu par terre en dehors de la tente d'Achille.
On peut aussi représenter le char qui a porté Priam et ses
présens et guidé par ses deus.

Le reste des compagnons d'Achille, excepté Alcimède
et Automédon peut être supprimé.

Le costume de Priam doit être Phrygien; la tente était
de bois couverte de roseaux (voyez Homère dans le même livre)

La séance est levée.

Joachim Leveton
Secrétaire perpétuel

19. Séance du Samedi 8^e avril 1809

à laquelle ont assisté M^{rs}. Gietry, Jeuffroy, Houdon, Visconti, Heurtier Goussier, Dufourmy, Vampaeudouck, Lebrton, Regnault, Dejoux, Berric, Raymond, Leye, Moitte, David, Duvivier, Vincent, Nolaud, Chaudet, Grandmeuil, Lamy, Chalgrin, Deuon.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture des lettres de M^{rs}. Lebarbier (ainé), Robin et Berthelemy, membres de l'ancienne Académie Royale de peinture et Sculpture qui se présentent comme candidats pour la place vacante dans la classe par la mort de M^r. Vien. La classe décide que M^{rs}. Lebarbier, ainé, Robin et Berthelemy seront inscrits sur la liste des candidats.

La section de peinture déclare qu'elle pense qu'il y a lieu à remplacer M^r. Vien. En conséquence elle fera sa présentation de candidats dans la prochaine séance.

Un membre propose, au nom de la Commission chargée de l'emploi des fonds de la classe, de faire l'acquisition pour la Bibliothèque de l'Institut, d'un recueil en 2 Vol. in-folio, de Dessins de statues, et Bas-reliefs de portes et autres ouvrages de menuiserie du Palais du Vatican. Ce recueil connu pour avoir appartenu à la Bibliothèque Colbert, et aux cabinets de Caylus et de Mariette, sont jugés pourvoir être utiles aux arts. En conséquence, il est arrêté qu'ils seront acquis sur les fonds de la classe pour la somme de 1500 francs.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Dufourmy lit l'article Angle et M. Chaudet les articles Dispositions, Disposé, Disposée. Ces trois articles sont adoptés.

M. Desanue, professeur de musique, qui avait obtenu la permission de faire entendre à la classe deux jeunes Demoiselles, ses élèves, sordes et muettes qui touchent du piano, est introduit et lit l'exposé de la méthode qu'il a suivie pour les enseigner. Elles exécutent ensuite plusieurs morceaux de différents caractères que la

classe entend avec intérêt.

L'exposé de M. Desanue est transcrit à la page 52.

La séance est levée.

Jochim Lebrton
Secrétaire perpétuel

20. Séance du Samedi 15 avril 1809.

à laquelle ont assisté M^{rs}. Deuon, Visconti, Lamy, Gietry, Chalgrin, Houdon, Heurtier Moitte Dejoux, Duvivier, Chaudet, Goussier, Leye, Raymond, Grandmeuil, Jeuffroy, Berric, Nolaud, David, Vincent, Regnault, Dufourmy, Lebrton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre par laquelle M. Le Barbier, ainé, fait hommage à la classe d'un discours de sa composition et qu'il a lu dans une séance publique de la société philotechnique. Ce discours qui a pour titre: De l'emploi des arts chez les nations policées et du choix des sujets en peinture et sculpture sera lu dans la classe. Le secrétaire perpétuel adressera les remerciements d'usage à l'auteur.

Il est fait hommage également de la 9^e livraison de la Description des vases antiques d'Asie étrusques publiée par M. Dubois maison neuve et de la 2^e des études de paysage d'après les Dessins de J. B. Lacoste. Dépôt à la Bibliothèque et remerciement aux éditeurs.

Un membre de la section de peinture déclare, que conformément au règlement, cette section s'est assemblée pour faire sa présentation de candidats qui doivent concourir à l'élection fixée au samedi 22 avril. Cette liste se compose de cinq noms rangés dans l'ordre suivant savoir, M^{rs}. Prudhon, Gros, Gerodet, Menageot, Gérard, peintres.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est arrêté à la majorité absolue des suffrages recueillis dans 13 scrutins successifs que les peintres ci après dénommés seront ajoutés à la

liste des candidats présentée par la section de peinture, mais qu'ils seront rangés par ordre alphabétique sans aucun caractère de préférence. Ces noms sont ceux de M. Berthelmy, Gautherot, Guerin, Lagrenée jeune, Lebarbier aîné, Lemoussier, Lettierie, Meynier, Peyron, Robin, Caillaud, Veruet.

M. Le président rappelle que Samedi prochain il sera procédé à l'élection et que tous les membres de la classe seront convoqués à cet effet par une circulaire.

La séance est levée.

Prochainement
secretaire perpétuel

21. Séance du Samedi 22 avril 1809

L'Assemblée étant composée de MM. Godey, Juffroy, Heurtier, Davivier, Goussier, Desfontaines, Chaudet, Dejeux, Vincent, Chalgrin, Bérard, Lebreton, Peyre, Houdon, Raymond, Moitte, Bequaert, Lemaire, Grand-ménil, David, Visconti, Goussier, Benon, Meubel, Roland.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. de Fontaine, Architecte du Département de la Charente inférieure qui adresse des programmes d'un cours d'architecture civile, expérimentale qu'il va faire à l'Université de Paris et dans laquelle il invite en même temps les membres de la Classe à l'encourager par leur présence.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre de S. Ex. le Ministre de l'intérieur et le décret impérial ci après. Messieurs, j'ai l'honneur de vous transmettre une ampliation du décret rendu le 31 février dernier, et qui détermine les formes à suivre pour tout discours ou adresse fait à S. M. l'Empereur, au nom d'un des corps de l'Etat politiques, administratifs, judiciaires, savants ou littéraires. Je vous invite à vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que les 4 classes de l'Institut

se conforment, dans l'occasion, aux dispositions de ce décret. J'ai l'honneur de vous saluer, signé Cretet.

Au Palais des Thuilleries le 23 février 1809.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin.

Sur le Rapport de notre Ministre de l'intérieur, notre Conseil d'Etat entendu;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit.

Article 1^{er}

Tout discours ou adresse fait au nom d'un des corps de l'Etat, politiques, administratifs, judiciaires, savants ou littéraires, ne pourra être prononcé qu'après avoir été préalablement soumis à l'approbation respective de chaque corps.

Art. 2

Lorsque la rédaction du projet de discours ou d'adresse n'aura pas été confiée à une Commission, le président en sera chargé de droit.

Art. 3

Lorsqu'une Commission en aura été chargée, elle désignera un de ses membres pour la rédaction, elle entendra la lecture, discutera s'il y a lieu, arrêtera les changements, additions ou retranchements que le rédacteur exécutera, et le projet adopté par la Commission sera ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 4.

Lorsque le président sera chargé de la rédaction, une Commission de 5 membres sera formée par le sort et l'ouvrira comme il est dit à l'article précédent.

Art. 5.

Tous discours et adresses lus et approuvés dans l'Assemblée générale seront inscrits sur les registres du Secrétariat ou sur le procès verbal et expédition en sera remise au président chargé de porter la parole.

Art. 6.

Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé Napoléon; Par l'Empereur, le Ministre secrétaire d'Etat signé H. B. Maret. Pour ampliation le Ministre de l'intérieur, comte de l'Empire signé Cretet.

M. le président annonce que la classe a procédé à l'élection d'un membre pour remplir la place vacante dans la section de peinture par le Sieur de M. Vien. Le secrétaire perpétuel lit les articles du règlement relatifs aux élections, ainsi que la liste des candidats formée dans la dernière séance. Le nombre de votes est de 35. Le premier scrutin n'ayant point donné de majorité absolue, il est procédé à un second dans lequel M. Méunier est réuni à seize suffrages, M. Gérard dix, et M. Berthelemy deux. En conséquence M. le président proclame M. Méunier, élu pour remplacer M. Vien. Le secrétaire perpétuel soumettra ce choix à l'approbation de S. M. l'Empereur et Roi.

Un nom de la Commission du Dictionnaire, M. Visconti lit les articles Calcidique et basilique-moderne qui sont adoptés.

La séance est levée.

Goussier de Frétois
secrétaire perpétuel

22. Séance du Samedi 29 avril 1809
à laquelle ont assisté MM. Goussier, Berric, Chaudet, Gretry, Boudou, Goussier, Depue, Dupourmy, Raymond, Duvisier, Moutte, Grandmeuil, Le Breton, Golaud, Goussier, Jeuffroy, Vincent, Bequaert, Seyer, Visconti.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel demande que la classe se mette en comité secret pour une proposition qui intéresse l'organisation de la classe des beaux arts. Les personnes étrangères à cette classe se retirent et le ~~secrétaire~~ ^{secrétaire} motive, ainsi qu'il suit, la proposition:

Le nombre des artistes d'un talent distingué qui ont aspiré à la place vacante par le Sieur de M. Vien, vous a sans doute fait éprouver le regret de ne pouvoir par vous

adjoindre plusieurs artistes dont les talens honorent la France. — La classe des beaux arts composée de 28 artistes divisés en 3 sections n'est elle pas trop peu nombreuse surtout lorsqu'il s'agit de grands travaux que S. M. ordonne, ou voit des talens d'auteurs les genres se développer et briller avec éclat. Nous devons désirer de voir ces hommes nous apporter le tribut de leurs lumières; concourir avec nous aux travaux confiés à la classe, pour le maintien et le progrès des arts, enfin pour recevoir le témoignage le plus honorable de l'estime de leurs confrères. L'amitié et la cordialité qui nous unissent ne peuvent nous faire envisager qu'avec douleur la perte d'un de nos collègues. Seule chance cependant offerte aux candidats qui ont droit d'aspirer aux fonctions que vous remplirez pour l'encouragement et l'honneur des arts.

Je vous propose donc, Messieurs, d'adresser à S. M. l'Empereur et Roi une demande tendante à une augmentation de membres dans la classe des beaux arts de l'Institut. Cette démarche dictée par la justice ne peut qu'être honorable pour les arts en général et elle prouvera que votre zèle s'agit toutes les occasions de secourir les vices généraux de la Majesté.

M. le président consulte le vœu des membres présents à la séance; ils sont unanimes en faveur de cette proposition qui est renvoyée à l'examen d'une commission composée du Bureau et de MM. Chaudet, Berric, Gretry, Goussier, Visconti. La Commission s'assemblera lundi prochain et présentera dans la prochaine séance un projet de demande à la Majesté l'Empereur et Roi.

Un nom de la Commission du Dictionnaire M. Fauery lit l'article Castro - Castro qui est adopté.

La séance est levée.

Goussier de Frétois
secrétaire perpétuel

23.

Séance du Samedi 6 Mai 1809
à laquelle ont assisté MM. Huet, Berville,
Vincouti, Gretry, Boudon, Chalgrin, Raymond,
Peyre, Jeuffroy, Gossec, Vauvray, Dejoux,
Desormes, Grandmoulin, Moitte, Lamy, Roland,
Lebreton, Bequaert, Chaudet, Vincent.

Le procès verbal de la séance précédente en lu et la
redaction en est adoptée.

En nom de la Commission nommée dans la
dernière séance, ~~le président~~ fait lecture du projet
d'adresse suivant qui est adopté.

Sire,

La Classe des beaux arts de l'Institut a délibéré dans sa
séance du 29 avril dernier, à l'unanimité des suffrages,
de supplier votre Majesté de lui accorder un complément
qu'elle croit nécessaire aux progrès des arts en France.

Cette classe n'est composée que de vingt huit artistes
répartis en cinq sections, ce qui a toujours paru dispropor-
tionné ^{au} grand nombre de talents distingués que
possède l'École française, dans les divers genres.
Avant la Révolution les Académies Royales de
peinture, sculpture et d'architecture comprenaient environ
cent cinquante artistes. C'était sans doute beaucoup
trop pour que ces Académies conservassent une haute
considération. La médiocrité y trouvait avec facilité
un genre de distinction qu'on doit lui interdire pour les
intérêts bien entendus des arts.

La Convention donna dans l'excès opposé lorsqu'elle
composa la troisième classe de l'Institut National de
vingt quatre artistes seulement et de vingt quatre hommes
de lettres. Mais on ne doit pas s'étonner de ce qu'on n'a
point aperçu alors toute la richesse de la France en artistes.

Lors que l'Institut fut réorganisé en l'an X, le
vénérable Doyen des peintres (M. Vien) fut le seul
artiste appelé dans la Commission chargée de présenter
le plan d'une nouvelle organisation et soit timidité, soit
modestie, il n'osa pas demander une augmentation dont
le besoin était des lors senti.

Mais à mesure que le Gouvernement après une marche
régulière et s'est fortifié, aussitôt que l'influence de votre génie
s'est fait sentir dans les arts par d'immenses travaux et de
grands encouragements, la disproportion du petit nombre de
membres de la classe des beaux arts de l'Institut avec
le grand nombre de talents distingués qui brillent dans les
expositions publiques et dans l'exécution des monuments de
votre immortelle histoire, est devenue trop forte et cette même
classe qui concentrait en elle-même le regret de ne pas posséder
plusieurs artistes dont le talent honore l'École, croit aujourd'hui
de son devoir de réclamer de votre munificence Impériale, un
complément qui servira les arts et la gloire du grand règne
de votre Majesté.

L'amort de M. Vien nous a fourni récemment la
preuve de l'insuffisance de six places pour les peintres dans la
classe des beaux arts. Lorsque la section de peinture et
la classe ont arrêté la liste des candidats pour ce remplacement,
il s'est trouvé qu'il existait autant de peintres qui avaient des
titres fondés pour être inscrits honorablement sur cette liste,
qu'il y en a dans l'Institut. La place de M. Vien remplie,
la section de peinture n'aura encore que six membres, et
comme aucun d'eux n'est parvenu à l'âge avancé, la
chance de remplacement devient presque nulle: c'est plutôt
un hazard qu'une espérance. Ceux qui ont droit d'aspirer
à cet honneur, peuvent s'attendre à vieillir eux mêmes avant
de l'obtenir.

Dans cet état de choses, la classe des beaux arts se trouverait
bientôt bornée à n'être que la récompense des anciens succès,
tandis qu'elle doit, ainsi que les autres classes de l'Institut,
avoir la plus grande part de gloire dans le champ qu'elle
cultive. Mais il faut pour cela qu'il y ait assez de places
pour que tous les genres de mérite supérieur puissent en
obtenir ou en espérer prochainement.

Le vœu qui est soumis à votre Majesté concilie tous
les intérêts des beaux arts dans leurs rapports avec l'Institut
et met la classe qui les y représente en état de leur rendre tous
les genres de service qu'ils peuvent désirer et exiger de l'élite
des artistes et surtout d'entretenir l'émulation parmi eux.

La classe des beaux arts de l'Institut supplie donc votre
Majesté de la porter à quarante membres au lieu de vingt huit.

Ce n'est pas letiers de ce que contiennent les anciens et Académies des arts, et c'est le nombre de la seconde et de la troisième classe de l'Institut qui ont bien moins de moyens de recrutement. En effet les beaux arts pourraient en ce moment former un corps aussi important aussi honorable pour la France, que les sciences. Mais comme ils sont plus mobiles, il est peut être plus prudent de concentrer d'avantage leur foyer. D'ailleurs l'union de tous les beaux arts dans une même classe où toutes les lumières analogues se prêtent un mutuel appui, est un système plus fort que celui du nombre, et sous ce rapport, l'état des choses actuel est bien préférable à l'ancienne Division des arts en diverses académies.

Voilà la distribution que la classe propose à votre Majesté.

Peinture.... Dix peintres. C'est le nombre fixé par l'arrêté du 3 pluviôse au XI. Mais MM. Denon et Visconti sont dans la section de peinture où ils tiennent la place de deux peintres. Deux membres de l'ancienne section de déclamation doivent un jour être remplacés par des peintres; mais c'est dans l'avenir, de sorte que l'Institut n'a effectivement que six peintres au lieu de dix qu'il est supposé posséder. On peut placer MM. Denon et Visconti, Grandjean et Moitte dans des sections où leurs lumières ne seront pas moins utiles ni leurs personnes moins agréables à la classe.

Sculpture.... Huit Sculpteurs. Cet art qui avait été extrêmement négligé, se relève; il aura des grandes choses à transmettre à la postérité, qu'il serait convenable de lui donner l'encouragement honorifique d'une représentation plus forte dans la classe des beaux arts, en même temps que les monuments publics lui font faire des progrès.

Architecture.... Neuf Architectes. C'est par les mêmes considérations que l'on demande l'augmentation de la section d'architecture. On reconuait dans l'école et dans les concours que les élèves reviennent au goût de la belle

architecture, celle qui est à la fois simple et noble. On augmentera cette heureuse impulsion, en permettant à la classe de choisir parmi les Architectes dont le goût est le plus sain et l'instruction la plus classique, un surcroît de trois membres. D'ailleurs l'architecture tient aux sciences exactes par des rapports qui leur sont communs et il est utile sous ce point de vue, comme pour le jugement de grands prix de fortifier le jury académique qui examine et qui juge. Cette considération d'ailleurs s'applique aux cinq sections dont la classe se compose, et qui ont chacune leur art à juger, qui lui donnent en quelque sorte une direction pour les concours des grands prix. Sous ce seul rapport la classe des beaux arts aurait besoin d'une augmentation.

Gravure.... Quatre Graveurs. Le nombre actuel des graveurs est de trois. On propose d'en ajouter un 4^e afin de pouvoir donner à la gravure en général, ou à un genre en particulier, plus d'encouragement, et à la classe, un juge de plus pour les concours.

Compositeurs musiciens... quatre Compositeurs au lieu de trois. Cette section est très chargée de travaux académiques dans la classe où il y a souvent des rapports à faire, soit sur des ouvrages de théorie, soit sur des points de pratique, soit sur les concours ou sur les travaux des Elèves pensionnaires de Votre Majesté, à l'École de Rome. On propose de l'aimer insérer à la suite de cette section, mais en dehors, MM. Moitte & Grandjean qui ne doivent point être remplacés. Cette section se trouverait être momentanément de six jusqu'à la mort des deux membres de l'ancienne section de déclamation. Ces deux membres sont très âgés.

L'expérience a convaincu toute la classe de l'utilité journalière dont est l'érudition appropriée aux beaux arts. Dans les explications qu'exigent ou que font naître les questions de théorie, d'histoire ou d'antiquité qui se traitent dans nos séances. Nous supplions donc Votre Majesté de créer une section composée de quatre membres dans laquelle MM. Denon et Visconti seraient placés et de permettre d'en élire deux autres. Cette section pourrait être nommée d'histoire et



de proposer,
de diriger, et de
juger les grands
concours des écoles,

la théorie des beaux arts.
Sire, nous osons affirmer qu'il n'est aucune classe
de l'Institut qui ait plus d'ouvrages actifs que celle
des beaux arts. Pendant huit mois de l'année elle
s'occupe régulièrement d'examiner si les études des
pensionnaires de celle de Rome répondent aux
espérances des arts et aux bienfaits de votre Majesté.
La préparation et la discussion du Dictionnaire de la
Langue des beaux arts qui sera un livre classique d'un
genre nouveau, exige l'attention de beaucoup de
lumières. Enfin l'éclat dont brillent les beaux arts
appelle un plus grand nombre d'artistes dans l'Institut.
Ainsi sous le double point de vue où l'on considère ce
Corps qui est établi pour le perfectionnement et la
représentation de tous les genres de talents ~~libéraux~~,
l'augmentation sollicitée de votre Majesté est utile
et presque nécessaire.

La Classe n'en aura ni plus de zèle ni plus
d'attachement pour votre Majesté Impériale et
Royale; mais elle aura plus de moyens de la servir
et de concourir à la splendeur de son règne.

Résumé

Pour la section de peinture.....	10.	membres
Pour la section de sculpture.....	8	
Pour la section d'architecture.....	9	
Pour la section de gravure.....	4	
Pour la section de composition musicale.....	4	
Pour la section de l'histoire et de la théorie des beaux arts.....	4	
Le secrétaire perpétuel.....	1	
	<hr/>	40.
Adjoints à la section des Compositeurs Musiciens, Mouvel & Grandmoulin non remplaçables.....	2.	
	<hr/>	Total... 42. membres

Il est fait hommage de la 10^e livraison et description
des vases étrusques publiée par M. M. Aison uenue

déjà à la bibliothèque
Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Chaudet lit
l'article Distribution. M. Framery l'article Cathacèse, Catacoustique
Cataphonique, Cavatime. M. Dufouray lit l'article
archivolte. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Prochainement
Secrétaire perpétuel

M. Séance extraord.^{re} Du Samedi 13 mai
1809 pour le Jugement des esquisses pour le
concours du grand prix d'Architecture.
à laquelle ont assisté MM. Lebréton, Berville, Peyre,
Raymond, Dufouray, Chaudet, Dejoux, L'ainé, L'ainé, L'ainé,
Halgrin, Jeaffroy, Noland, Motte, Goussier, Sévère,
Goudon, Vincent, Duwivier.

Le nombre des votans est de 19, celui des esquisses qui
concourent est de 43. Le secrétaire perpétuel annonce qu'il y a
22 élèves exemptés par des seconds prix, du 1^{er} concours d'essai
et qu'en conséquence il n'y a que 8 esquisses à recevoir.
Le programme du concours est lu: c'est un projet de Baptistère
Les esquisses n^{os} 1-2-3-4-5-6-7-8-9 et 11 sont admises
pour le second concours d'essai. Leurs auteurs sont MM.
Bequie, Henri, Franchet, Potesin, Lapierre, Bonnesi,
Dejoly & Audebert. et 8 élèves ~~qui~~ complètent le nombre
de 30 avec ceux qui ont droit d'entrée au second concours d'essai,
en vertu des succès qu'ils ont déjà obtenus.

La séance est levée.

Prochainement
Secrétaire perpétuel

25^e Séance du Samedi 13 Mai 1809.

à laquelle ont assisté Mm. Viscotti, Jeuffroy, Durivieu, Raymond, Dejoux, Glonec, Dufouray, Houdon, Chaudet, Chalgrin, Heurtier, Goussier, L'anspauwouck, Boland, Berric, Lecer, Vincent, Le Breton, Grandmeuil, Regault, Caunay.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la lettre suivante de S. Ex. le Ministre d'Etat, Directeur général de la Conscription militaire.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, et Cher Confrère, que suivant les explications qui m'ont été données par S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, au sujet du degré de faveur que Sa Majesté veut bien accorder aux Ecoliers couronnés chaque année par l'Institut National, les jeunes gens qui ont remporté les premiers et les seconds grands prix de peinture, de sculpture &c. sont également fondés à prétendre à l'exemption du service militaire.

J'ai fait part de ces explications à M. le Préfet de la Seine, et l'ai invité à accorder l'exemption au sieur Lebas (Louis Hippolyte) qui a remporté en 1806, le second grand prix d'architecture.

Aguez, Monsieur et Cher Confrère, l'assurance de mon sincère attachement, signé, Le Soufflet de Cenac.

M. Castellani, auteur d'une notice imprimée sur la Villa di Pratolino, ancienne maison de plaisance des Médicis, près Florence, fait hommage de cette notice et invite la Classe à employer son honorable recommandation pour la conservation d'un grand monument de sculpture, la statue colossale de Jean de Bologne, dite le Colosse de Pratolino.

La Classe arrête qu'il sera écrit en son nom à Son Altesse Impériale, la grande Duchesse de Toscane, pour recommander à son amour des arts ce monument qui est digne de tout son intérêt. M. Castellani sera remercié de

son zèle.

M. le Président notifie la perte que la Classe a faite de M. Sajou et invite la section de sculpture à faire dans la prochaine séance sa proposition sur le remplacement de ce membre. La mort de M. Jeuffroy Correspondant de la Classe, est également notifiée. Et l'on annonce de la Commission du Dictionnaire, M. Dufouray lit l'article angle visuel, M. Vincent, les articles Délicat, Délicatesse. M. Chaudet lit une addition au même article — Délicatesse. Tous ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Le Breton
Secrétaire perpétuel

26^e Séance extraordinaire du Vendredi

19 Mai (pour donner le sujet du grand prix d'Architecture) à laquelle ont assisté Mm. Le Breton, Chalgrin, Raymond, Dejoux, Dufouray, Houdon, Vincent, Lecer, Berric, Viscotti, Heurtier, Boland, Jeuffroy.

La Classe réunie à 7 heures du matin dans la salle de ses séances ordinaires pour donner le sujet du concours au grand prix d'architecture, divers membres proposent les sujets suivants.

- 1^o Vue Eglise Cathédrale pour la Capitale d'un grand Empire.
- 2^o Un Dépôt de mendicité destiné à recevoir 7 à 800 individus de l'un et l'autre sexe.
- 3^o Vue Synagogue.
- 4^o Une Ecole militaire de Cavalerie pour 1200 Jeunes gens.
- 5^o Un Cirque pour les courses de Chariot.

M. le Président propose d'aller au scrutin sur les cinq sujets ci-dessus.

Le projet de Cathédrale réunit onze suffrages

Ecole Militaire Douze.

Dépôt de Mendicité onze.

Cirque, Trois.

Les trois projets qui ont obtenu la majorité sont mis dans

l'urue sur trois bulletins. Le bulletin d'une cathédrale est celui qui sort de l'urue. Mm. Dufouruy, Chalgrin et Raymond sont nommés Commissaires pour rédiger le programme dont ils présentent ensuite une rédaction qui est adoptée. Ce programme est porté aux concurrents par le secrétaire perpétuel et les trois Commissaires.

La séance est levée.

J. Machin de Breton
Secrétaire perpétuel

27. Séance extraordinaire du Samedi 20 Mai 1809. pour le jugement d'un second concours d'essai du grand prix d'architecture. à laquelle ont assisté Messieurs Dufouruy, Raymond, Le Breton, Chaudet, Caunay, Goussier, Moitte, Roland, Vampandouck, Dejoux, Houdon, Heurtier, Chalgrin, Jeuffroy, Viscouti, Duvisio, Vincent, Seyre, Berville,

La classe des beaux arts réunie à une heure après midi dans les salles de l'école d'architecture au nombre de 18 votans procède à un premier scrutin, pour décider s'il y a lieu, d'après les esquisses exposées, à ouvrir le concours définitif. L'affirmative est prononcée à la majorité absolue des suffrages. Le nombre des esquisses est de 35. Le sujet est un projet de Cathédrale.

Les Commissaires chargés d'examiner si les concurrents se sont conformés aux données du programme déclarent que les projets numérotés 14-21-22-18 ont excédé les proportions prescrites pour l'étendue du terrain. La classe décide au scrutin que ces projets sont exclus du concours, en vertu des réglemens. Par des scrutins successifs, les projets ci-dessus désignés sont admis dans l'ordre suivant savoir celle portant le N° 3 par M. Chatillon élève de M. Berville; celle portant le N° 8 par M. Grillon élève de M. LeBarre, Debrai

et Lebarre. Celle portant le N° 1. par M. Gauthier élève de M. Berville. Celle portant le N° 4 par M. Vachet élève de M. Berville. Celle portant le N° 2. par M. Lestour élève de M. Berville. La classe jugeant le concours inférieur en talent aux concours des précédentes années, attise à la majorité des suffrages de bonis aux cinq élèves ci-dessus nommés, le nombre de ceux qui sont admis au concours définitif.

La séance est levée.

J. Machin de Breton
Secrétaire perpétuel

28. Séance du Samedi 20 Mai 1809. à laquelle ont assisté Mm. Houdon, Viscouti, Duvisio, Heurtier, Dejoux, Raymond, Seyre, Jeuffroy, Chalgrin, Goussier, Chaudet, Dufouruy, Moitte, Caunay, Grandmoulin, Vincent, Vampandouck, Roland, Le Breton, Berville, Regnault.

Le procès de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

La Section de Sculpture déclare qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. Lajou et qu'elle fera sa représentation dans la prochaine séance. Il sera écrit à domicile à tous les Membres de la classe pour les prévenir que la liste des candidats sera formée dans la séance de Samedi 27 mai.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Faure lit les articles Con, Degré, deux. ces trois articles sont adoptés.

La séance est levée.

J. Machin de Breton
Secrétaire perpétuel

29.

Séance du Samedi 27 Mai 1809.

à laquelle ont assisté MM. Nolant, Dejoux, Chaudet, Houdon, Moitte, Beurtier, Le Breton, Peyre, Goussier, Raymond, Jettroy, Berville, Duvisier, Dufourmy, Lamy, Sanspauvroux, Chalgrin, Viscotti, Grandmoulin, Vincent, Goussier, Bequaert,

Le procès verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre de M. Le Carpentier qui fait hommage de plusieurs exemplaires de deux notices de sa composition l'une sur Van-De-Wilde et l'autre sur Gerardon. Il en sera déposé un exemplaire à la bibliothèque; les autres seront distribués aux membres présents. L'auteur sera remercié au nom de la classe.

Le secrétaire perpétuel lit ensuite deux lettres par lesquelles M. West, associé étranger, témoigne à la classe sa reconnaissance et sa profonde estime.

Messieurs,

M. Joachim Le Breton, votre secrétaire perpétuel, m'a fait part de ma nomination en qualité d'associé étranger de la classe des beaux arts de l'Institut de France.

J'en suis d'autant plus sensible à l'honneur que vous avez daigné me faire en m'assignant cette place parmi vous, que votre choix est spontané et n'a point été précédé par mes sollicitations. Je dois ajouter, Messieurs, que cette distinction sera toujours regardée par moi comme une des circonstances les plus glorieuses de ma vie; que mon respect pour ceux qui me l'ont accordée sera toujours aussi durable que profond. En un mot que quelque vive que soit ma reconnaissance, elle ne pourra jamais m'acquiescer envers vous.

Je me salue heureux, Messieurs, de pouvoir profiter de cette occasion pour exprimer la vénération que m'inspire un établissement tel que l'Institut de France qui destiné à accélérer par tout les progrès des sciences et des arts, est dirigé par des principes aussi étendus qu'honorables. Je suis persuadé que pour ce qui vous concerne particulièrement

ces principes produiront infailliblement les heureux résultats que seuls aujourd'hui vous vous proposez d'obtenir; qu'ils conduiront les professeurs des arts de tous les pays à entretenir par leurs exemples et par l'influence de leurs efforts fraternels, les affections réciproques des peuples; qu'ils serviront à répandre les idées justes sur l'usage et sur l'importance des beaux arts dans les sociétés civilisées; qu'enfin ils donneront les moyens de s'élever à ce degré d'éminence de supériorité qui caractérise le siècle dans lequel nous vivons.

Si mes faibles talents peuvent concourir au succès de la mission de l'Institut pour l'encouragement des beaux arts, je m'estimerai heureux de pouvoir le servir dans toutes les parties de mon œuvre où ils ont pénétré. Car j'ai avoué, Messieurs, avec une bien franche effusion, le but principal de mon ambition et de mes travaux comme artiste, a toujours été de contribuer aux progrès de l'art non seulement dans le pays que j'ai le bonheur d'habiter, mais encore dans tous ceux où il est cultivé.

À cet effet, Messieurs, avec l'expression de ces sentiments de celle de ma profonde reconnaissance pour la distinction que vous m'avez accordée, et permettez-moi de réclamer l'honneur de me dire votre très obéissant et très obligé serviteur, Signé Benj. West, Président de l'Académie royale des Beaux arts de Londres. Londres 6. Août 1808.

M. Goussier père, témoin que par une lettre le désir de remplacer M. Lajou que la classe a eu le malheur de perdre.

Au nom de la section de sculpture, un de ses membres présente dans l'ordre voulu sont être nommés, les cinq statuaires suivants pour former la liste officielle des candidats parmi lesquels la classe doit choisir un successeur à feu M. Lajou. Ces statuaires sont M. Goussier père, Leconte, Lemoine, Cartier, Boichot.

Divers membres proposent d'ajouter à la liste des candidats M. M. Ramoy, Ramoy et Stouff, Faucon, Delaistre et Clodion. Ils sont adoptés à la majorité absolue des suffrages recueillis au scrutin.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Framery lit l'article Centon et une addition au mot Binaire. M. Vincent lit les articles fin finesse. ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Rapport de M. Lerasseur sur les deux sourdes
mutettes ses élèves qu'il a demandés à faire entendre à
la Classe des Beaux arts sur le forte-piano.

En 1784, la Comtesse Givuska arrivait à Paris après avoir
passé en Angleterre, amena avec elle une jeune Anglaise
à laquelle elle voulut faire commencer tout de suite
le forte-piano. Deux ou trois maîtres furent appelés
successivement; mais ils ne voulurent pas même essayer
de donner leçon à la jeune personne qui n'entendait pas
un mot de français; ils dirent qu'il était impossible
de donner leçon sans parler: quelqu'un parla de moi à
cette Dame qui me fit appeler et me demanda si je pourrais
enseigner cette jeune demoiselle. Je lui dis que je l'ignorais,
mais que j'essayerais. J'essayai et je parvins à lui montrer
la musique et le piano. Enhardi par les succès que
j'obtins alors et excité par de vains motifs plus puissans,
dont je parlerai à la fin de cet exposé, je conçus un
projet infiniment plus difficile à exécuter, celui
d'apprendre la musique à des personnes privées
de l'ouïe et de la parole, et de leur faire parvenir à exécuter
sur le piano des morceaux dans lesquels on trouverait
de la précision et de la mesure. Je dois aux savans et aux
artistes au milieu desquels j'ai le bonheur de me
trouver dans ce moment, et qui m'accordent la faveur
d'entendre mes élèves, de leur rendre compte de
quelques uns des moyens que j'ai employés pour réussir.

J'aurais désiré connaître une sourde-muette de
9 à 10 ans qui eût de l'intelligence. J'aurais voulu
qu'elle appartînt à des parents peu fortunés, parce que
j'étais dans l'intention de la confier aux soins de ma
femme et de la faire habiter chez moi pour lui consacrer
plus de temps et plus de soins, sentant bien qu'il était
presque impossible qu'elle travaillât seule avec fruit.

Je ne pus me procurer un enfant qui remplît ces conditions.
Mais avec la recommandation de M. Cespier, je
m'adressai vers le 10 août 1807, à M. Sicard auquel
je communiquai mon projet. Il m'accueillit avec bienveillance
après m'avoir entretenu de toutes les difficultés que
j'aurais à vaincre. Il accepta ma proposition m'encouragea

beaucoup

et me laissa maître de commencer quand je le jugerais à propos.
Comme je désirais ne pas perdre de temps, j'envoyai ^{dès} le lendemain
un forte-piano. Nous continuâmes que je formerais deux élèves
et je leur donnai la première leçon le jour de St. Napoléon,
fête de l'Empereur. Pourrais-je commencer sous de plus
heureux auspices?

L'une des deux demoiselles qu'on choisit est M^{lle} Braubilla
agée de onze ans (1) à laquelle j'eus ses louanges pour
son intelligence et sa bonne volonté. Elle n'a pas la main
conformée d'une manière favorable, ses doigts sont un peu courts,
le pouce surtout est trop court à peu près d'un tiers ligule pour être
dans les proportions.

L'autre âgée de 17 ans avait la main bien faite, très
souple et très adroite, mais ses parents l'arrêtèrent de l'institution,
lorsqu'elle n'avait encore pris que 18 à 20 leçons. Elle fut
remplacée par une autre demoiselle qui n'a pas à beaucoup
près les mêmes moyens d'exécution, mais qui unit à beaucoup
de douceur la plus grande envie de bien faire.

Je n'avais jamais communiqué avec des sourds muets.
Je ne connaissais aucun des signes dont on se sert pour
s'entretenir avec eux. Plusieurs des dames surveillantes &
maîtresses assistèrent à la première leçon, curieuses de savoir
comment le maître et les élèves pouvaient s'entendre.

Je m'occupai d'abord de leur faire connaître à l'aide
de moyens simples et de signes que j'imaginai, le nombre et
le nom des notes; je leur appris le rapport qu'il y avait entre
les touches du piano et la position des notes écrites dans les
portées. Je me servis pour cet effet d'une bande de papier que
je placai au-dessus du clavier, et sur laquelle je traçai
deux portées l'une avec la clef de fa pour aller jusqu'au
milieu du clavier, l'autre avec la clef de sol pour aller
du milieu jusqu'en haut. J'écrivis sur ces portées l'échelle
diatonique des cinq octaves du piano, en notes avec les noms
dessus correspondantes aux touches. Demandez qu'on
pouvait voir que la troisième fa du clavier qui est le fa
de la clef est la même que celui qui est posé sur la quatrième

(1) il est bon d'observer que les sourds et muets à 18 ans ne sont
pas plus avancés au moral que les enfans ordinaires ne le sont
à 6 ou 8 ans.

li que dans la clef de fa, et que le quatrième sol est le même que celui qui est posé sur la deuxième ligne dans la clef de sol &c.

Pour apprendre à mes élèves à connaître le clavier, je leur fis remarquer que les touches noires ou petites touches étaient distribuées par deux et par trois; je leur fis voir que la grande touche placée entre les deux noires était un Re, que les grandes touches qui sont au dessus et jointes ensemble étaient le Mi et le fa, et que les deux grandes qui sont au dessous également jointes ensemble étaient le Si et l'ut. Je leur fis remarquer ensuite qu'il ne restait plus que deux touches à connaître, savoir sol et la et qu'elles se trouvaient entre les trois touches noires.

Quoi qu'il ne fut pas aisé de leur expliquer toutes ces choses et de leur apprendre les principes de la musique sans leur parler, ce n'était cependant pas le plus difficile. Ce qui effrayait l'imagination c'était de donner à ces élèves le sentiment de la mesure. On pourrait bien leur donner la connaissance des valeurs numériques ou arithmétiques, mais comment leur faire exécuter d'après ces valeurs, comment leur faire sentir la durée de chacune d'elles? puis que ces valeurs varient à l'infini n'ont rien de fixe. Comment même établir pour elles une valeur ou durée quelconque, puis qu'une noire ou toute autre valeur est à peu près $\frac{1}{2}$ huit fois plus longue d'un largo ou un lento à $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{8}$ que dans un allegro and. ou un vivace dans une mesure à deux temps.

Pour donner une idée des valeurs relativement les unes aux autres, j'ai choisi pour régulateur la noire, sa valeur me paraissant plus facile à sentir que celle de toute autre note. J'ai mis sur une portée pour la main droite une ronde ensuite deux blanches puis quatre noires puis huit croches, puis deux croches et triolets, puis seize double croches. J'ai mis dans une autre portée au dessous pour la main gauche toujours des noires que j'habituais les élèves à battre le plus également possible. Je leur fis jouer ensuite les deux

mains ensemble en leur faisant remarquer que pour faire une ronde, il fallait pendant sa durée pouvoir battre quatre noires, que pour une blanche il en fallait deux, pour les noires une pour une, les croches deux pour une noire, les croches en triolets, trois, les doubles croches quatre.

Exemple.



Ce moyen m'a été fort utile; mais malgré cela j'ai eue plus grande peine à obtenir de mes élèves un peu d'égalité dans leur jeu pour la force et la valeur, tant à cause de l'inégalité de longueur et de force dans leurs doigts, que parce qu'elles ne sentaient pas que leurs mouvements n'étaient pas égaux.

Il était difficile de leur faire jouer des notes égales, il l'était aussi beaucoup de leur en faire jouer d'inégales, surtout quand elles étaient de valeur bien opposée comme dans ce groupe de notes . Ces six notes forment entre elles la valeur d'une noire, la première vaut $\frac{1}{8}$ les trois suivantes $\frac{1}{8}$ à elles trois ou $\frac{1}{4}$ chacune et les deux dernières $\frac{1}{4}$ chacune. Il y a beaucoup d'élèves qui après avoir entendu ces choses un grand nombre de fois ne les passent pas encore bien. Cependant quand l'élève jouit d'un sens de l'ouïe ou parvient à force de lui exécuter ce qu'on veut qu'elle fasse, à le lui faire entendre. Mais privé de ce moyen, je fus obligé de suppléer au sens qui leur manquait par ceux qu'elles avaient. La vue et le toucher furent les deux sens dont, en les perfectionnant, je me servis pour parvenir à leur faire sentir la mesure.

J'avais bien prévu qu'elles n'apprécieraient que très mal à l'œil la manière dont elles verraient passer les notes; en effet après avoir attentivement regardé comme je les jouais, elles les passaient souvent deux ou trois fois plus longues ou plus brèves qu'il ne fallait, ce qui n'était nullement satisfaisant.

Le toucher était le moyen sur lequel je comptais le plus et c'est aussi par lui, en touchant les passages sur le dos de leurs mains que je parvins à leur faire sentir ce que leurs oreilles ne pouvaient leur faire entendre.

Dans les premiers temps elles ne jugeaient que très imparfaitement

ce que j'entreprendais de cette manière, j'étais souvent obligé de recourir à d'autres moyens, quelquefois j'en faisais concourir plusieurs ensemble pour arriver au but.

Indépendamment de ces difficultés il y en avait beaucoup d'autres à vaincre et qui n'étaient pas de peu d'importance, j'avais à craindre l'ennui le dégoût que devaient produire une étude aussi abstraite, aussi compliquée et aussi peu satisfaisante pour celles qui s'y livraient. Il fallait éviter de les fatiguer trop, il fallait ne leur laisser prendre aucune mauvaise habitude, il fallait ne leur dire et ne leur faire exécuter que ce qu'elles pouvaient comprendre, afin de ne point jeter de confusion dans leurs idées, il fallait même leur faire trouver du plaisir dans cette pénible étude et j'y parvenais par des encouragements, par des applaudissements, par des assurances que ce qu'elles faisaient était très joli, très agréable à entendre et que j'étais extrêmement satisfait, lors même que je pouvais à peine supporter l'impatience l'ennui et la fatigue que j'éprouvais.

Tel est, monseigneur, l'exposé abrégé des moyens que j'ai employés pour instruire les musiciens et d'une espèce toute nouvelle que vous allez avoir la complaisance d'entendre. Quelques efforts puissent vous inspirer quelque intérêt, que l'espèce de succès que j'ai obtenu mérite de votre part quelque encouragement, ce sera pour moi le prix le plus flatteur.

Si j'ai entrepris d'apprendre à des sourdes muettes à toucher du piano, si j'ai donné à l'exécution de ce projet toute l'application dont je suis capable, c'est que j'ai été persuadé que sous le règne de Napoléon, - chacun, quelque fut la nature et l'étendue de ses talents, devait faire le plus grand effort pour mériter la plus légère attention du génie tutélaire qui gouverne la France; et lorsque j'esuis admis dans ce sanctuaire des sciences et des arts, et l'on peut dire même de toutes les vertus sociales, lorsque je viens vous faire hommage du résultat de mes travaux, il me semble que j'ai le bonheur de mêler un faible grain de succès à l'offrande que vous faites chaque année au héros dont la gloire et la renommée nous ont de bonnes que l'étendue et la durée du monde.

30. Séance du Samedi 3 Juin 1809.

à laquelle ont assisté Mm. Heurtier, Groby, Dejoux, Chaudet, Berrie, Boudou, Jeaffroy, Raymond, Gouze, Grandmouil, Moitte David, d'Anspach, Chalgrin, Durivier, Dufourmy, Regnauld, Discourt, Camay, Meckul, Vincent, Peyré, Gondoin, Notaud, Le Breton,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. L'expédition en est adoptée.

Il est fait lecture d'une demande des concurrents au grand prix de gravure sur médailles et en pierres fines par laquelle ils prient la classe de leur accorder de resortir de loges que le 6 Juin, ainsi que les graveurs ont été d'avis. La classe accorde cette demande.

Le secrétaire perpétuel lit ensuite une lettre de M. Secoute candidat pour l'élection qui doit se faire dans la séance ainsi que la liste des ouvrages de ce statuaire.

M. le président annonce qu'il va procéder au scrutin pour nommer à la place vacante par le décès de M. Pajou. La liste des candidats arrêtés dans la précédente séance est lue et l'on procède au scrutin. Le nombre des votans est de 23. M. Lemot obtient 14 suffrages. M. Cartelico 5 M. Goid père 3, M. Le Conte 2, M. Delaistre 1. En conséquence M. le président proclame M. Lemot élu pour la classe des beaux arts de l'Institut pour remplacer M. Pajou. Son élection sera présentée par le secrétaire perpétuel à l'approbation de S. M. l'Empereur et Roi.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Discourt lit l'article Barbare qui est adopté.

La séance est levée.
Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel



31. Séance du Samedi 10 Juin 1809.

à la quelle ont assisté M^{rs}. Heurtier, Dufourcy, Dejoux, Gouze, Roudon, Chaudet, Divivieu, Jeuffroy, Raymond, D'iscouti, Lebreton, Moitte, Caunay, Bervic, Vincent, Vampaeudouck, - Regnault, Roland.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de deux lettres, l'une de M. Scellier sculpteur marbrier qui invite les membres de l'Institut à voir une galerie ornée des marbres les plus riches; l'autre de M. Bordieu qui fait hommage à la classe de descriptions d'une lampe qu'il nomme Astrale inventée par lui pour éclairer les productions de beaux arts.

M. Solvys fait hommage du discours préliminaire de la Description des Hindous et de la 5^e livraison de l'édition in 4^o du même ouvrage.

La Classe arrête que le concours des graveurs en médailles et en pierres fines pour le grand prix qui seront jugés le même jour et dans la même séance. Les ouvrages des concurrents seront exposés les 18-19-20 Juin et jugés le 21 à une heure après midi.

Les travaux des concurrents au grand prix de gravure en taille douce seront exposés depuis le 26 Juin jusqu'au 28 et jugés le 29 à une heure.

Les Concurrents feront la figure prescrite d'après la fosse dans l'intervalle du 19 au 24 Juin.

Les tableaux des concurrents peints seront exposés depuis le 11 Juillet jusqu'au 13 inclusivement. Ils seront jugés le 14 à une heure. Ces tableaux seront tous sous le scellé, suivant l'usage, jusqu'à l'aveille du jugement.

La demande des concurrents aux grands prix de sculpture tendante à obtenir l'permission d'étendre la proportion des figures de ronde bosse à 3 pieds 1/2 est refusée. L'article du règlement qui détermine cette proportion à un mètre précis, est maintenu. Les concurrents qui l'excederaient seront mis hors de concours. Les dimensions fixées pour les Bas-reliefs par le règlement

sont également maintenus.

Un nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufourcy, lit les articles arc - arc bombé qui sont adoptés.

La séance est levée.

Joaquim Le Breton
Secrétaire perpétuel

32. Séance du Samedi 17 Juin 1809.

à la quelle ont assisté M^{rs}. Bervic, Roudon, Heurtier, Gouze, Raymond, Chaudet, Dejoux, Divivieu, Caunay, Grandmeuil, Vincent, Moitte, Regnault, Vampaeudouck, D'iscouti, Jeuffroy, Roland, Lebreton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait hommage de la 8^e livraison du cours d'études de paysage, d'après les dessins de J.B. Coste gravés et publiés par J. Marchand.

Un nom de la Commission du Dictionnaire, M. Chaudet lit les articles Dur, Durété, Durement.

M. Vincent lit l'article Demi-teinte qui est adopté comme les précédents.

La séance est levée.

Joaquim Le Breton
Secrétaire perpétuel

33.

Séance extraord^{re} du 21. Juin 1809.
pour le jugement des concours aux grands prix
de gravure en pierres fines & en médailles

à laquelle ont assisté M^{rs}. Dejoux, Jeuffroy,
Chalgrin, Roland, Dufouruy, Chaudet,
Heurtier, Duwivier, Gondoin Moitte Vincent,
Gonoc, Lebrton, L'ampaedouck, Caunay,
Visconti, Berric, Regnault.

La Classe des Beaux arts réunie dans les salles des
concours au nombre de 17 votans, nomme M^{rs}.
Dejoux, Roland & Visconti pour examiner
si les ouvrages des concurrents aux grands prix
de gravure en pierres fines et en médailles sont
conformes à leurs esquisses. Le rapport de ces
Commissaires affirmant la conformité, prescrit, le
procédé au scrutin pour décider d'abord, s'il y a lieu
à décerner un prix pour la gravure en pierres
fines. L'affirmative est prononcée. Un second scrutin
donne pour résultat qu'il n'y aura point de premier grand
prix et le troisième scrutin adjuge à l'unanimité
le second grand prix au bas relief et à la pierre,
gravée marquée de dont est auteur M^r Etienne
Jacques Dubois, de Paris, âgé de 29 ans élève
de M^{rs} Houdon & Jeuffroy.

Il est décidé ensuite qu'il y a lieu à décerner un
1^{er} grand prix de gravure en médailles, et par un
nouveau scrutin la majorité de onze suffrages sur
dix huit, adjuge le 1^{er} grand prix au bas relief
et au coin marqué B qui sont de M^r Edouard
Gattoaux de Paris, âgé de 20 ans 1/2 élève de M^{rs}.
Moitte & Gattoaux sculpteurs. Il est décidé par
deux scrutins successifs qu'il y aura un second grand prix
et il est décerné, à l'unanimité au bas relief et au coin
gravés de M^r Julien Marie Jouannin de St. Briene
Dépt. des Côtes du Nord, âgé de 28 ans élève de M^r Chaudet.
La Séance est levée.

34.

Séance du Samedi 24. Juin 1809.

à laquelle ont assisté M^{rs}. Visconti, Dufouruy, Gonoc,
Heurtier, Houdon, Dejoux, Regnault, L'ampaedouck,
Duwivier, Chaudet, Grandmoulin, L'ampaedouck,
Caunay, Jeuffroy, Roland, Moitte, Leys Vincent,
Lebrton, Berric,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. L'expédition
en est adoptée.

La Classe reçoit la 12^e livraison des peintures de Vases
antiques vulgairement apellés Etrusques. Cette livraison sera
placée à la suite des précédentes.

M^r Lenoir, administrateur du Musée des monuments
français fait hommage du 1^{er} volume d'un ouvrage de sa
composition, ayant pour titre: Recueil de portraits inédits
de hommes et de femmes qui ont illustré la France sous
différens régnes, dont les originaux sont déposés au Musée
des Petits Augustins; ouvrage dédié à S^{te} M^{te} l'Impératrice
Reine.

Un nom de la Commission du Dictionnaire M^r Dufouruy
fait lecture des articles arc-boutant, ou arc buttant, qui
est adopté.

Il est arrêté que le grand prix de gravure en pierres
fines n'ayant point été adjugé cette année, le concours
sera rouvert l'an prochain.

La Classe arrête également qu'il sera dressé un tableau
chronologique de tous les concours aux grands prix,
et que ce tableau restera dans le portefeuille du secrétaire
perpétuel pour être consulté toutes les fois qu'on en
aurait besoin. Ce tableau sera aussi notifié dans les
Ecoles.

La séance est levée,
Joachim Leveton
secrétaire perpétuel

35.

Séance extraord.^{re} du Jeudi 29.Juin 1809 (pour juger le concours de
gravure en taille douce)à laquelle ont assisté MM. Dejoux, Raymond,
Heurtier, Houdou, Duxirieu, David Chaudet,
Dufourin, Moitte, Goussier, Noland,
Grandmoulin, Chalgrin, Visconti, Lebrun,
L'Amour, Berville, Lamy, Vincent,
Peyre,

La Classe des beaux arts réunie au nombre de 21.
Votants dans les salles des écoles pour juger le
concours aux grands prix de gravure en taille douce,
s'est d'abord à l'unanimité qu'il y a lieu à
grand prix. La figure gravée et les dessins marqués
ont obtenu 19 suffrages; en conséquence M. le
Président annonce que le 1^{er} Grand prix leur est
adjudgé. L'un d'eux est M. Claude Marie Diez
de Paris âgé de 21 ans, élève de M. Audouin.

La Classe décide ensuite qu'il y aura un second grand
prix qui est adjudgé au sculpteur mérité de
17 votes à la figure gravée et aux dessins marqués
par M. François Forster, âgé de 18 ans 1/2 né
à Neuferatel, élève de M. Langlois.

Le dessin faisant la base de la gravure,
la Classe a vu avec plaisir que les élèves ont fait
des progrès dans le dessin, mais leur manière de
graver est mesquine et ne tend pas au grand genre que
les graveurs doivent avoir en vue.

La séance est levée

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

un second scrutin
décide qu'il sera
décerné un 1^{er} grand prix.

36.

Séance extraord.^{re} du Vendredi 30.Juin 1809, pour donner le sujet du grand Prix
de sculptureà laquelle ont assisté MM. Heurtier, David, Goussier,
Houdou, Dejoux, Berville, L'Amour, Goussier,
Lamy, Raymond, Chaudet, Noland, Peyre,
Vincent, Le Breton.

La Classe réunie à 8 heures du matin dans le lieu ordinaire
de séance, au nombre de 16 votants pour donner le sujet
du concours définitif au grand prix de sculpture, arrête
d'abord quel sujet sera de Ronde-Bosse.

Divers membres proposent les sujets suivants.

La colère d'Achille.

Marius sous les ruines de Carthage.

Dionée enlevant le Palladium.

Achille pleurant Patrocle.

Achille regardant les armes de Vulcain.

L'indignation d'Ajax.

Le repos d'Hercule.

Achille blessé au talon.

Orphée jouant de la lyre.

On procède au scrutin pour choisir trois sujets parmi ceux
ci-dessus désignés. La majorité des suffrages détermine
ceux de Dionée, de Marius et de la colère d'Achille.
Ces trois sujets sont mis dans l'urne et le sort donne la
préférence à celui de Marius qui est rédigé et porté
aux concurrents par des fournisseurs, selon l'usage.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

Sujet du grand prix de sculpture
pour l'année 1809. (figure de Ronde-Bosse)

Marius méditant sous les ruines de Carthage?

Marius proscrit, après avoir gouverné Rome, et

commandé ses armées et avoir été honore du triomphe,
" fuyait pour sauver sa tête. L'histoire dit qu'il s'arrêta
" sur les ruines de Carthage et qu'il s'assit pour y
" méditer sur sa destinée et les grands revers de
" la fortune."

Les Romains ne portaient point alors de barbe
mais la proscription autorise à lui en supposer une
de quelques mois. La laqueuse considération ou peut
ne pas s'astreindre à le revêtir de la tunique et du
manteau, afin de le laisser voir le plus dénudé possible,
sans cependant aller jusqu'à l'entière nudité.
Marius doit être représenté d'un âge mûr de
l'homme. /

certifié conforme

Le secrétaire perpétuel

Joaquim de Breton

39.

Seance du Samedi 4. Juillet 1809
à laquelle ont assiste M. M. Heurtier,
Raymond, Chaudet, Dejoux, Dufourmy,
Duvivier, Houdon, Seire, Goussier, Vincent,
Dauvion, Moitte, Chalgrin, Grandmoulin,
de Breton, Jeuffroy, Nolaud, Regnault,
Berville, Vincent.

Le procès verbal de la précédente séance est lu,
la rédaction en est adoptée.

M. Fraumery lit une notice sur feu Joseph Haydn
membre associé de l'Institut de France.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Vincent
lit les articles Degradation, Degrade qui sont adoptés.

Le secrétaire perpétuel rendant compte à la classe du
résultat des jugements des concours pour les grands
prix de gravure sur pierres fines, en médailles et en
taille douce, annonce qu'il n'y a point eu de premier
grand prix de gravure sur pierres fines et qu'un
second grand prix a été adjugé à M. Dubois

élève de M. M. Houdon & Jeuffroy, qu'il a été décerné un
premier grand prix de gravure en médaille à M. Gatteaux élève
de M. Soufflot & de M. Moitte; qu'un second prix a été
décerné à M. Jouannin élève de M. Chaudet, qu'un 1^{er}
grand prix de gravure en taille douce a été obtenu par M.
Dieu élève de M. Audouin, et un second ^{grand} par M.
Foster élève de M. Langlois.

La séance est levée.

Joaquim de Breton
secrétaire perpétuel

38. Seance du Samedi 8 Juillet 1809.

à laquelle ont assiste M. M. Berville, Chalgrin, Dufourmy,
Heurtier, Chaudet, Dejoux, Seire, Dauvion,
Moitte, Caumay, Goussier, Raymond, Houdon, Regnault,
Jeuffroy, Duvivier, Vincent, Grandmoulin, Nicolati,
Nolaud, de Breton, Lemot.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture de l'approbation donnée
par S. M. l'Empereur et Roi à la nomination de
M. Lemot.

Il a l'honneur, Messieurs, de vous transmettre une
expédition officielle de l'approbation que S. M. l'Empereur
et Roi vient de donner à la délibération de la classe des
Beaux arts de l'Institut du 3 de ce mois portant élection
de M. Lemot pour remplir la place vacante dans la
section de Sculpture par la mort de M. Pajou.

Veillez, Messieurs, à ce que les assurances
deux considération la plus distinguée.

au quartier général impérial de Schoenbrunn le 30 juin
1809, signé Hugues B. Maret.

Extrait des minutes de la secrétaire d'Etat.

Institut de France

Classe des Beaux arts

Paris le 3 Juin 1809

Le secrétaire perpétuel de la classe certifie que ce qui suit est

extrait du procès verbal de la séance du samedi 3 Juin 1809.
La Classe procède par scrutin à l'élection d'un
Membre pour remplir la place vacante dans la section
de sculpture, par la mort de M. Pajou. Le résultat du
scrutin ayant donné la majorité absolue des suffrages
à Monsieur Lemot, le président déclare qu'il est
élu par la classe.

Cette élection sera soumise par le secrétaire perpétuel
à l'approbation de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Certifié conforme,
Le secrétaire perpétuel de la Classe des beaux arts &
Signé ^{Perpetuel} Le Breton.

Approuvé en notre camp Impérial de Schoenbrunn
le 30 Juin 1809 Signé Napoléon

Par l'Empereur, le Ministre secrétaire d'Etat,
Signé Auguste B. Maret.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard adresse
à la classe la notice des travaux de cette Académie
pendant l'année 1808. Le dépôt de la notice sera fait
à la Bibliothèque et le secrétaire perpétuel fera le
remerciement d'usage.

Conformément à la délibération prise dans la dernière
séance générale, la classe nomme MM. Visconti &
Breuille pour former la Commission chargée de présenter un
projet de règlement relatif au déplacement des livres de
la Bibliothèque pour l'usage des particuliers.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Chaudet
lit les articles Dérouille Dérouillet Découvrir (terme
de mouleur).

M. Dufourmy lit les articles arc droit - arc en auge
de saut, arc en berceau arc en chaînette, arc en
décharge, arc de Cerce rallongé, arc de cloître, arc d'immeuble
arc doubleau. ces articles sont adoptés.

La séance est levée

Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel

39.

Séance extraord.^{re} du Vendredi 14 Juillet
1809 tenue aux 4 Nations dans la salle d'exposition,
pour le jugement des prix de peinture.

à laquelle ont assisté MM. Hubert, Raymond, Durivie, Aumont, Gouillon, Vincent, Peyre, Dejoux, Goussier, Dufourmy, Roland, Chaudet, Grandjean, Joffroy, Moitte, Vanpauwelle, Visconti, David, Meunier, Le Breton, Berville, Nequault, Caumay,

La classe réunie à une heure dans la salle d'exposition des
Ecoles, au nombre de 23 pour juger le concours définitif des
grands prix de peinture nomme d'abord au scrutin MM.
Caumay, Lemot, & Breuille pour examiner si les tableaux
sont conformes aux esquisses. sur le rapport des Commissaires
qui attestent la conformité de tableaux avec les esquisses,
il est arrêté qu'il y a lieu à décerner de grands prix, et le
scrutin adjudge le 1^{er} grand prix au tableau marqué 1 par
M. Jérôme Martin Langlois, de Paris âgé de 30 ans
élève de M. David.

Il est décidé ensuite qu'il y a lieu à décerner un second grand
prix. Le scrutin adjudge le second grand prix au tableau
marqué F. par M. Vincent Lebrun Vallière, de Bordeaux,
âgé de 20 ans & élève de M. Vincent.

Un membre propose d'accorder de plus une médaille
d'encouragement et témoignage de satisfaction d'un mérite sur
3^e tableau. Cette proposition est rejetée au scrutin, mais il
sera fait mention dans le compte rendu à la séance publique
de la satisfaction qu'a éprouvée la classe du talent que présente
le concours en général.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel

40^e Séance du Samedi 15 Juillet 1809

à laquelle ont assisté MM. Dufourmy, Lemot, Chalgrin, Guartier, Raymond, Dupuis, Jeuffroy, Vauxpauvroux, Dejoux, Houdon, Vincent, Gouec, Moitte grandueuil, Roland, Peyre, Viscouti, Bequault, Le Breton, Berric. Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Solvyns fait hommage à la classe de la 15^e livraison de sa description des hindous. Déposit à la Bibliothèque et remerciemens à l'auteur.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre par laquelle M. Gatteaux, fils, demande la permission de trapper le carré sur lequel il a obtenu le premier grand prix de gravure en médailles et d'en former un creux en acier. Le Classe applaudit au zèle du jeune artiste, accorde sa demande.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufourmy lit l'article arc à l'envers ou renversé. M. Viscouti l'article Baptistère. M. Vincent les articles Devant du Tableau, Détaché, Détachés. Tous ces articles sont adoptés.

Séance levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

41^e Séance du Samedi 22 Juillet 1809.

à laquelle ont assisté MM. Gouec, Heurties Raymond, Dufourmy, Houdon, Lemot, Bequault, Vauxpauvroux, Dupuis, Ettebel, Lebreton, Dejoux, Peyre, Fatunay, Vincent, Berric, Grandueuil, Moitte, Roland, Jeuffroy, Viscouti, Lebreton, Chalgrin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Vincent lit les articles Distance, d'écrasés, nettoyés, Défaut.

On continue la lecture de la traduction du 3^e discours de M. Guérili.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

42^e Séance du Samedi 29 Juillet 1809

à laquelle ont assisté MM. Berric, Heurties, Viscouti, Peyre, Houdon, Raymond, Dejoux, Dupuis, Grandueuil, Bequault, Moitte, Vincent, Jeuffroy, Vauxpauvroux, Roland, Lebreton, Lemot, Dufourmy, Gouec.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Ministre de l'intérieur par un interim adresse à la classe les travaux de simulation des élèves de l'école de France à Rome pendant l'année 1808. MM. Houdon, Bequault & Berric sont nommés pour présider à l'ouverture des caisses et à l'arrangement des objets qui y sont contenus afin que la classe puisse les examiner et les juger.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufourmy lit les articles Care-entalus, arc gothique, ou entiers point, arc rampant, ou obliques. M. Vincent lit les articles Discordant, Discordante, Dégénération, Détails. Tous ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

Séance du samedi 5 août 1809

à laquelle ont assisté M. M. Chalgrin, Hébertier,
Visconti, Dufouruy, Gouec, Dejoux, Berric,
Raymond, Houdon, Lemot, Leye, Vampaeudouck,
Duvivier, Moitte, Grandmeuil, Vincent,
Le Breton, Bequaut, Jauffroy, Noland,
Mehul,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
rédaction en est adoptée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Il est fait lecture d'une lettre et d'un mémoire de
M. Lasceux organisateur de l'École d'Étienne Du mont par
lesquels cet artiste demande à communiquer à la
classe un traité théorique et pratique sur l'art de
toucher l'orgue. Cette demande est agréée et la section
de musique prendra connaissance de ce traité.

M. Dubois maisonneuve fait hommage de la 13.^e
livraison de son édition des vases antiques dits Etrusques.
Dépôt à la Bibliothèque et remerciement à l'éditeur.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Visconti
lit les articles Bitume et Calcedoine. M. Dufouruy
lit l'article Arche. ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Jochim Le Breton
Secrétaire

Séance du samedi 12 août 1809.

à laquelle ont assisté M. M. Dufouruy, Leye, Hébertier,
Gouec, Dejoux, Le Breton, Raymond, Jauffroy,
Visconti, Houdon, Moitte, Vincent, Duvivier,
Berric, Bequaut, Lemot, Vampaeudouck,
Grandmeuil, Noland, Lamy Gondoin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en
est adoptée.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Dufouruy
lit l'article Banquette.

M. Pons qui avait demandé et obtenu l'être admis à
faire une lecture lit des observations sur l'influence des
beaux arts sur le perfectionnement de l'organe de la vue.

La séance est levée.

Jochim Le Breton
Secrétaire perpétuel

Séance du samedi 19 août 1809

à laquelle ont assisté M. M. Hébertier, Chaudet,
Houdon, Berric, Dejoux, Raymond, Lemot,
Visconti, Lamy, Gouec, Vampaeudouck, Moitte,
Grandmeuil, Chalgrin, Jauffroy, Bequaut, Vincent,
Dufouruy, Leye, Noland, Gondoin, Le Breton
Menageot.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture de l'approbation
de S. M. L'Empereur et Roi donnée à la nomination
de M. Menageot, pour remplacer M. Vien. M. Menageot
prend séance et reçoit les témoignages du désir que la
classe avait de le nommer. Il y répond par l'expression
de sa reconnaissance.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une expédition
sel'acte par lequel M. Vien a donné son approbation au choix
que la classe des beaux arts a fait de M. Menageot
pour remplacer M. Vien. Agrées, je vous prie,

Monsieur, l'annonce de ma considération la plus distinguée
Signé Hugues B. Maret.

Extrait des minutes de la séance de l'Institut National.
Classe des beaux arts.

Paris le 22 avril 1809.

Le secrétaire perpétuel de la classe, certifie que ce
qui suit est extrait des procès verbaux de la séance
du samedi 22 avril 1809.

La Classe procède par scrutin à l'élection d'un
membre pour remplir la place vacante dans la section
de peinture par la mort de M. Vien.

Le résultat du scrutin ayant donné la majorité
absolue des suffrages à M. Menageot, professeur
à l'école spéciale des beaux arts, M. le président
déclare qu'il est élu par la classe.

Cette élection sera soumise par M. le secrétaire
perpétuel à l'approbation de S. M. l'Empereur et Roi.
Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel Signé
Joachim Lebreton

La Majesté Impériale et Royale a donné son
approbation au choix que la classe a fait de M.
Menageot pour remplir la place vacante par la
mort de M. Vien.

au quartier général Impérial de Schaumburg le
30 Juillet 1809. Signé Napoléon. par
l'Empereur, Le Ministre secrétaire d'Etat, Signé
Hugues B. Maret.

La Classe reçoit ensuite l'hommage qui lui est
offert au nom de M. Le Carpentier peintre et
professeur de l'académie de Rouen d'une notice de
sa composition sur l'ordre des Cortones. Elle sera
réunie aux précédentes offertes par le même ^{artiste} et le
secrétaire perpétuel lui adressera le remerciement d'usage.

La Classe se transporte dans les salles des
Ecoles où sont exposés les ouvrages d'émulation des
pensionnaires de l'école de Rome et elle charge à
son retour la section de peinture pour faire un rapport.

L'ouverture du concours pour le grand prix de composition
musicale est fixée au 1^{er} septembre. Le secrétaire perpétuel
est chargé de le faire annoncer.

La séance est levée.

Joachim Lebreton
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 26 août 1809.

à laquelle ont assisté MM. Dufourmy, Heurtier, Chaudet,
Lemot, Boudou, Vincent, Châlgrin, Menageot,
Goussier, Dejoux, Raymond, Vincent, Duvivier,
Grandmaître, Vampandouck, Seize, Lebreton,
Beguault, Noland, Jeuffroy.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
rédaction en est adoptée.

La Classe arrête que la section de peinture examinera
mardi prochain à une heure, les travaux d'émulation
des Elèves Peintres de l'Ecole de Rome. Les membres
seront convoqués par des circulaires. M. Benic sera invité à
venir à la section de peinture. La section d'architecture
examinera aussi les travaux d'émulation des Elèves
Architectes de la même Ecole samedi prochain à midi.
Les membres de cette section seront convoqués à cet effet.

Il est fait lecture d'une lettre de M^{de} Neuve
Detournele qui propose l'acquisition de plusieurs ouvrages de
son mari. Il sera répondu avec intérêt à cette demande
de M^{de} Detournele, mais en lui annonçant que la classe
ne peut délibérer sur ce sujet, que quand elle connaîtra
les fonds qui lui seront accordés pour 1810.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Chaudet
lit les articles Disproportion, Développement

M. Vincent lit l'article avanturine. M. Vincent lit
les articles Bitume asphalté, Doux. ces divers
articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim Lebreton
secrétaire perpétuel

Seance du Samedi 2 Septem. 1800

à laquelle ont assisté Mm. Goussier, Goussier, Dejoux, Heurtier, Peyre, Goudouin, Raymond, Dufourmy, Viscouti, Lemot, Mottet, Mehul, Durivage, Jeuffroy, Grandmoulin, Caumay, Vampacoudouk, Chaudet, Menageot, Botand, Vincent, Chalgrin, Bequault, Bervic, LeBreton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit la liste des concurrents au grand prix de composition musicale, elle est composée des noms suivants

Mm.
Daussoigne, (Joseph) né à Givet, Département des Ardennes âgé de 19 ans 1/2 élève de M. Mehul.

Martin Beaulieu (Marie Sésire) né à Paris âgé de 18 ans 1/2. élève de M. Mehul.

Morand (Jacques Ferriol) né à Lavaur, Dépt du Tarn, âgé de 25 ans 1/2. élève de M. Mehul.

Nidal (Jean Jacques) né à Soire (Département du Tarn, âgé de 20 ans, élève de M. Goussier.

Sur l'observation d'un membre qui rappelle que le Règlement s'oppose à ce que l'on adopte des concurrents au delà de l'âge de 30 ans, il est arrêté que M. Durivage, âgé de 33 ans, ne concourra point.

Le secrétaire fait lecture de la scène proposée pour sujet du concours, elle est adoptée à l'unanimité, et portée aux concurrents par trois commissaires pris dans la classe. Cette scène est ainsi conçue.

agar dans le désert

Scène lyrique.

Agar égaré avec son fils Ismaël au milieu d'un désert s'est arrêté près d'une roche ^{aride} auprès de laquelle Ismaël est endormi.

Agar.

Solitude immense et profonde!.....
partout le silence et l'effroi!.....
plus d'espoir,..... Je suis seul au monde,
que dis-je, hélas! mon fils est avec moi,
mon fils! ô douleur accablante!.....
Le sommeil un moment a suspendu ses vœux
mais bientôt une soif brûlante
et des vents du désert l'haleine dévorante
Vont l'arracher à ce fatal repos.
(elle s'approche d'Ismaël et le regarde avec attendrissement)
queses traits sont changés!.. qu'il respire avec peine?.....
couché sur une aride arène
qui embrasent les feux du midi
Vainement de mon corps j'ai pu prendre l'abri.

Air.

Seul témoin des maux que j'endure,
Dieu de clémence et de bonté,
mon cœur supporte sans murmure
le malheur que j'ai mérité:
Suis-je un coupable imprudence,
Sous la main de ta providence
Je courbe un front religieux;
Mais de mon fils soutiens l'enfance,
Et que les jours de l'innocence,
trouvent grâce devant les yeux.

Ismaël (se réveillant)

ma mère!

Agar

il s'éveille

Ismaël

j'expire,
Situ n'êtes le feu qui brûle sans mon flanc;
une goutte d'eau peut suffire.

Agar.

je la paivais de tout mon sang.....
hélas, mon cher enfant, de cette terre aride
j'ai durant ton sommeil sondé l'opprobre;

en vain mon œil avide
D'une plante, d'un fruit ou d'une feuille humide
chercha sur ces rochers le secours bienfait.

Agar (Duo)

Cher Ismaël, le ciel nous abandonne
Ismaël

je l'avais tant prié pour toi!

Agar.

Euphémie... la mort t'environne?

Ismaël

manière approcher - vous de moi:
Donnez-moi votre main que je la baise encore

Agar.

Dieu! l'atmosphère est glacée... ô mon fils mon cher fils
Ismaël.

je me meurt; ô vous que j'adore!
Bénissez Ismaël et ses vœux sont remplis.

ensemble.

hélas sur ma faible paupière
S'étend le voile du trépas,
heureux à mon heure dernière
D'entrevoir d'embrasser ma mère
et de mourir entre ses bras.

Déjà sur ta faible paupière
S'étend le voile du trépas
témoin de ton heure dernière
D'un vœu ta malheureuse mère
mon fils, ne te survivra pas.

Agar (air)

je succombe! moment terrible!...
Ismaël? ... il ne m'entend plus;

pour raviver ce cœur désormais insensible
mes baisers, mes soupirs, mes pleurs sont superflus!...

jouis de ton ouvrage
Implacable Sara!;.....

Car, les maux qui sont mon partage
ton cœur m'en jour le connaît.

« La douleur a brisé mon âme (1)
« Dieu clément, prends pitié de mes tourments affreux
« et dans la mort qu'elle te clame
« Rejoins Agar à son fils malheureux ».

(1) on peut se dispenser de mettre en musique les quatre vers
marqués de guillemets qui forceraient peut-être à changer
le recouvrement du morceau.

(elle tombe auprès d'Ismaël)
(une symphonie douce annonce l'apparition de l'ange.)

L'ange

agar!...

agar.

quelle voix m'appelle?

L'ange

Levez-vous essuyez vos pleurs;
De Dieu l'abondante paternelle,
en ce jour fait votre bonheur.

Agar

je remercie donc mon fils!

L'ange

(Rappelant le rocher des palmes en fait
sortir une gousse.)
sans autre attente

faites couler cette eau qui jaillit à ma voix

Agar

je serai née!... ô clémence adorée!...

Ismaël

Je renais!...

Agar

Ismaël, mon fils, jeterois!

Ismaël.

je retrouve ma mère... ô divine assistance!...

Agar.

elle te presse sur son cœur!...

Ministère saint d'un Dieu consolateur

De quel prix acquitter les biens qu'il nous dispense?

L'ange (en prenant son vol vers le ciel)

Louez, adorez le Seigneur:

Il punit avec indulgence,
et sans mesure il récompense;

Dans la joie ou dans la douleur,
toujours soumis à sa puissance

Louez, adorez le Seigneur.

ensemble.

Louez, adorez le Seigneur
Louez, adorez le Seigneur

Il punit avec indulgence
et sans mesure il récompense;

Dans la joie ou dans la douleur



toujours soumis à sa puissance
 aimez, adorez } le seigneur.
 toujours, adoront }

M^{rs} Filhol et Joseph Lavallée font hommage des
 2^e et 3^e volumes de leur édition de la galerie
 Napoléon. Ces deux volumes sont renvoyés
 à l'examen d'une commission qui en fera un rapport
 verbal. Les éditeurs seront remerciés, au nom de la
 classe.

La séance est levée.
 Joachim Le Breton
 Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 9^e 7^e 1809.

à laquelle ont assisté M^{rs}. Gondou, Heurtie,
 Dejoux, Chaudet, Goussier, Raymond, Berville,
 Vincent, Menageot, Gauspouillon, Caumay,
 Jeuffroy, Moitte, Grandmeuil, Viscouti, Davivier,
 Leyre, Lemot, Lebreton, Gondou, Roland,
 Mebul, Bequaert.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
 Résolution en est adoptée.

Au nom de la section de sculpture, M. Menageot
 fait la première lecture d'un rapport sur les travaux
 d'émulation de peintres et graveurs pensionnaires
 à l'école de Rome. La seconde lecture sera
 faite dans la prochaine séance.

M. Maisonnewe fait hommage de la 14^e livraison
 de son édition de vers anciens de la Grèce et de Rome
 par St. Clément, avec des explications par M. Millin
 membre de l'Institut. Dépôt à la bibliothèque et
 remerciement à l'éditeur.

La section de musique propose des sujets de
 fugue et de contrepoint pour le concours de compositions
 musicales. Des commissaires les portent aux concurrents
 qui sont en loge.

La séance est levée.
 Joachim Le Breton
 Secrétaire perpétuel

pour le
 jugement de
 grand prix
 d'architecture

Séance extraord^{re} du Samedi 6^e 7^e 1809

à laquelle ont assisté M^{rs}. Baymoind, Dejoux, Chalgrin,
 Dufourmy, Davivier, Gondou, Heurtie, Berville, Lemot,
 Leyre, Roland, Menageot, Caumay, Chaudet,
 Le Breton, Goussier, Jeuffroy, Vincent Moitte, Viscouti,
 Gondou.

La classe réunie dans les salles des écoles à une heure après
 midi, au nombre de 21 votans, décide, d'après le rapport des
 Commissaires sur la conformité des projets, avec les esquisses
 et le programme, qu'il y a lieu à donner un premier grand
 prix. La majorité absolue des suffrages l'adjuge au
 projet marqué F. L'auteur est M. André Marie
 Chatillon, de Paris, âgé de 26 ans, élève de M. Berville.

Il est ensuite décidé qu'il a lieu à donner un second
 grand prix qui est adjugé également adjugé à la majorité
 absolue des suffrages au projet marqué B. L'auteur
 est M. Jean Louis Grillon, de Paris, âgé de 23 ans
 élève de M. Labarre, Lebas et Debret. Sur la
 proposition d'un membre, on délibère s'il y a lieu à donner
 une médaille d'encouragement. La majorité des suffrages
 décide la négative.

Programme La séance est levée.
 Joachim Le Breton
 Secrétaire perpétuel

Programme La classe des beaux arts de l'Institut donne aux élèves
 du concours définitif de l'École spéciale d'architecture pour sujet du concours
 pour les grands définitif pour les grands prix de l'année 1809,
 prix d'architecture une église cathédrale pour une des principales villes
 de l'Empire

Cette Eglise destinée à être le siège d'un Archevêque et
 d'un Chapitre de Chanoines sera isolée de toutes parts
 et précédée d'un place spacieuse.

La forme de son plan, ainsi que l'ordonnance de ses
 élévations seront à la volonté des concurrents.

Ils seront libres aussi de placer les tours soit en avant,
 soit en arrière de l'Edifice, de les lier au corps de l'Eglise
 ou de les en détacher, ainsi qu'on le voit pratiqué dans beaucoup
 d'Eglises d'Italie.

L'usage de couronner les Cathédrales par des Dômes étant moderne, cette espèce de couronnement n'est pas de stricte obligation; les églises pourront à leur gré l'employer, ou non.

Les niveaux seront réglés de manière que le sol s'élève graduellement de la place au portail et au nef, des nefs au chœur, du chœur au sanctuaire, et au maître-autel.

Parmi les Chapelles qui seront pratiquées dans l'intérieur on distinguera particulièrement celle de la Vierge et de la Communion.

Il y aura aussi une Sacristie principale accompagnée d'une salle d'archives destinée à conserver les reliques et les vases sacrés et d'une autre salle servant à la réunion du clergé.

Enfin on ménagera un buffet d'orgues et une chaire à prêcher. Le tout disposé de manière à conserver la régularité du plan, ainsi que l'unité et l'harmonie de l'ordonnance de l'architecture.

La plus grande dimension du plan de cette Cathédrale n'excédera pas 50 mètres, comprise l'épaisseur des murs.

Pour les esquisses on fera le plan, l'élevation et la coupe principale de la cathédrale sur une échelle d'un millimètre et demi pour mètre. Ces esquisses invariablement terminées à l'enceinte seront terminées aux profondeurs demain à 7 heures d'ouverture au plus tard.

Pour les Dessins on fera le plan sur une échelle de cinq millimètres; l'élevation et la coupe seront sur une échelle d'un centimètre et de plus on ajoutera l'étude du plan d'elevation et de profil de l'entre-colonnement angulaire du portail avec tous les détails de la construction sur une échelle de trois centimètres. Les Dessins au net seront terminés et remis le samedi 9 Septembre prochain.

fait à l'Institut le 19 mai 1809

approuvé par la classe des beaux arts de l'Institut
le secrétaire perpétuel signé Joachim Lebeillon.

J. Lebeillon

Séance du Samedi 16^{bre} 1809
à laquelle ont assisté MM. Houdon, Geoffroy, Leuot, Chalgrin, Goussier, Menageot, Peyre, Perrotin, Visconti, Bayle, Moitte, Goussier, Chaudet, Depire, Noland, Nequault, Grandjean, Vincent, Champagnon, Delvisio, Dufour, Caumont, Lebeillon, Berville.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. L'expédition en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre par laquelle M. Willémin fait hommage des 6 premiers livraisons de son ouvrage des monuments français inédits. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen d'une Commission pour en rendre un compte verbal. Cette Commission est composée de MM. Menageot, Visconti & Berville.

M. Menageot fait la seconde lecture du rapport sur les travaux d'émulation de l'École de Rome. Ce rapport est approuvé.

Rapport

sur les études peintes par les Parisiens de l'Académie de France à Rome, d'après l'examen qui en a été fait par la section de peinture de la classe des beaux arts de l'Institut.

M. Heim.

La figure du pasteur devant à une fontaine est heureusement composée, vigoureusement peinte, d'un bon effet et bien colorée. Le haut du corps, les mains et la jambe gauche sont rendus avec sentiment, surtout la figure paraît fort bien ensemble, si elle n'était pas trop étroite dans la partie moyenne du torse. Le pied gauche qui a de la vérité est cependant incorrect dans sa forme. On désirerait en général que les lumières fussent moins vives et moins tranchantes sur les contours, ce qui détruit l'effet de la rondeur et de la saillie des corps; que les ombres fussent moins noires et plus en rapport avec le ton local des chairs, des draperies et des terreins. Le fond du tableau a de la grandeur et de l'originalité; le petit groupe de pasteurs sur un plan reculé est d'un bon style, ingénieusement pensé, mais incorrect de dessin. Il est d'ouvrage aussi que

M. Péron ait placé sur son tableau plusieurs points de lumière trop brillants qui produisent une espèce de cliquetis, et nuisent beaucoup à l'effet général du tableau. Mais malgré ce qu'il laisse à désirer, ce tableau fait honneur à M. Heim.

M. Ingres

L'on a trouvé dans la figure d'Œdipe de M. Ingres des parties correctement dessinées, bien peintes et rendues avec vérité; mais on désirerait dans toute la figure plus de dégradation de lumière et de couleur. La tête est d'un ton gris qui n'a point de rapport avec tout le reste de la figure, et elle manque de noblesse. Les mains sont finement dessinées et bien peintes; il est dommage que par la manière dont elles sont disposées, elles forment deux lignes en équerre qui ne sont point heureuses. La cuisse et la jambe droite sont bien peintes et d'un dessin vrai. Si le rocher eût été d'un ton plus coloré et plus solide, cela aurait donné plus de valeur aux chairs qui ne peuvent pas un parti décidé sur les objets environnans. C'est une faute de perspective de n'avoir pas indiqué le lointain dans le fond du tableau; et de la partie gauche et la partie du rocher sur lequel il pose étant sur un plan, les lignes doivent tendre au point de vue qui ne peut être que sur l'horizon.

Dans la figure de femme coiffée d'une espèce de turban, on a remarqué des parties finement dessinées, bien peintes et rendues avec vérité; mais on aurait désiré dans ce tableau un parti deffes plus décidé; on ne voit pas bien pourquoi la lumière, le reflet du corps perce avec le fond du linge dans la demi-tête, et la figure ne porte point d'ombre sur le plan où elle est assise. Le drapeau qui forme une ligne droite et sombre sur le devant du tableau n'est pas heureusement placé.

Si considérant le talent ^{que} de M. Ingres montre dans ses ouvrages, on désirerait qu'il se pénétrât davantage du beau caractère de l'antiquité, et du style grand et noble que doivent inspirer les belles productions des grands maîtres des beaux-temps de l'Ecole Romaine.

M. Granger.

Le mouvement de la figure du Guerrier Grec aux thurmoiles est équivoque; il paraît vouloir se soulever pour lire l'inscription gravée sur le pilier; mais le corps ne pourrait pas se soutenir même momentanément dans cette attitude. La tête manque d'expression, le derrière du casque est trop petit, et le col qui ne s'attache pas bien avec le corps est trop renversé en arrière. On remarque dans cette figure un jeunehomme soigné, mais privé de sentiment. Le pied gauche est malicieusement dans une forme et mal attaché. Si la draperie rouge volante eût été d'un ton moins cru, elle aurait mieux fait valoir les chairs. On voudrait aussi que les cheveux ne fussent pas faits de manière à imiter plutôt le travail du marbre que la nature. Le rocher qui fait fond à la figure est trop égal de lumière et de couleur, ce qui le fait paraître sur un plan géométral et nuit à l'effet de tout ensemble.

Dans la figure du guerrier Phrygien, il y a des parties bien dessinées et bien peintes, ^{mais dans le corps,} mais la tête n'est pas assez animée pour l'action de la figure et le caractère n'en est pas heureux. Le bras droit et les jambes sont faibles pour le corps, elles sont rondes et manquent de caractère et de vérité. généralement la teinte des carnations est égale, lourde, et manque de transparence et de vie. Les cheveux sont lourds, le boucet phrygien n'est pas d'une bonne forme et le fond nuit plus à la figure qu'il ne la fait valoir.

M. Boisselier

Les deux figures d'hommes qui combattent des serpents ont de l'action et sont facilement peintes. On reproche à M. Boisselier des incorrections de dessin particulièrement dans le bras en avant, et les jambes de ses figures, de l'exagération dans les formes, ainsi que dans les ombres et les reflets qui sont plutôt une couleur de convention que celle de la nature. Dans tout ce tableau la lumière est trop étroite, se dispute et ne produit pas un heureux effet.

La figure du berger appuyé sur un tombeau est mieux entendue pour l'effet général, il y a des parties grossièrement peintes, mais d'une forme lourde et un peu ronde. On voudrait trouver

dans ces deux études plus de correction et de vérité dans le dessin, et dans le coloris un ton moins égal, plus de dégradation lumineuse et moins de crudité dans les fonds qui sont cependant peints facilement et avec fermeté.

M. Odevare,

Le tableau de David combattant le géant Goliath offre des incorrections générales de dessin qui ne sont rachetées ni par le coloris, ni par l'attente de l'effet. Le fond du tableau est ce qu'il y a de mieux

La figure de femme sortant du bain est un peu mieux dessinée. La tête et les mains sont tendues avec finesse, ainsi que la draperie du linget transparent. Mais l'ombre de toute la figure est d'une teinte égale et terreuse, que ne donne pas la nature. La brèche en feuillage est faite avec soin, mais tous ces petits détails nuisent à l'effet du tableau.

Le tableau d'Achille et Thétis n'est pas heureusement composé, il est incorrect de dessin et sans caractère, d'un ton moins égal; la figure de Thétis manque de grâce, elle est roide et sa draperie qui ne participe point de l'air forme dans ce tableau une tache sombre qui ne produit pas un bon effet.

En général on a remarqué avec peine que l'envoi des études en peinture de cette année, est un peu plus faible que l'on ait vu de puis longtemps.

Études dessinées par les Pensionnaires graveurs en taille douce.

M. Masquelier

Les dessins d'après Michel-Ange et le Dominiquin sont faits avec soin et rendent bien le caractère de ces deux maîtres. Mais celui d'après le Dominiquin est trop noir dans les parties fuyantes de fonds. Il faut observer en copiant les tableaux des anciens maîtres, que presque toujours fonds, le paysage et les ciels ont pour le moins

ce qui produit une égalité dans la force des ombres qui détruit l'effet et la dégradation des plans.

M. Nicholson

~~~~~

Le dessin allégorique d'après Raphaël rappelle bien le souvenir de cette fresque. On désirerait pourtant qu'il fût moins égal et moins noir, qu'il y eût plus de vie et de finesse dans les têtes et plus de variété pour rendre que les différents tons de couleur des figures d'hommes, de femmes et d'enfant. Le dessin d'après la Galathée de Raphaël a paru excessivement froid.

L'Institut demande que les graveurs joignent à l'envoi de l'année prochaine les figures qu'ils auront dessinées d'après le modèle à l'Académie. Signé Vincent, Bequaert, Berric, Vincent, Menageot, rapporteur, Lebréton.

Il est arrêté que le jugement du concours de musique aura lieu le 26. Septembre à onze heures très précises. Du matin.

M. M. Beurtier, Berric, Menageot & moi, ont nommé pour examiner des essais de gravure sur pierre &c.

Le secrétaire perpétuel propose de fixer d'une manière plus positive les indemnités à accorder aux concurrents aux grands prix; en conséquence il est arrêté de demander au Ministère une somme calculée à raison de 150 francs pour chaque peintre, sculpteur ou graveur, soit en médaille d'or, soit en médaille d'argent, et à raison de 100 francs pour chaque architecte, chaque graveur en taille douce et chaque musicien compositeur. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée.

Joachim Lebréton  
Secrétaire perpétuel

Seance du Samedi 23 7bre 1809

à laquelle ont assisté MM. Dufouruy, ~~Beethoven~~,  
Baymond, Peyre, Jeuffroy, Chaudet, Dejoux,  
Motte, Lebreton, Duvinet, Gossec, Viscouti,  
Hanspaendouck, Berville, Menageot, Vincent,  
Chalgrin, Lemot, Houdon, Mehul, Lebreton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La  
réaction en est adoptée.

Il est arrêté sur la proposition d'un membre de la  
section de musique que le jugement du concours de  
musique sera tenu au jeudi 28 à onze heures précises.  
Il sera écrit de nouvelles circulaires. Il faut écrire  
aussi à M. Framery, au nom du président.

Au nom d'une Commission M. Viscouti fait  
le rapport suivant sur les ouvrages d'imitation de  
M. Tivlier, graveur en pierres fines, et en médailles,  
pensionnaire à l'École de Rome.

La Commission nommée par la classe vient d'examiner  
les envois de gravure en pierres fines et en médailles  
envoyés par M. Tivlier élève pensionnaire à  
l'École de Rome; ces sont deux pierres gravées  
en creux, un camée et les deux clichés d'une médaille.

Tous ces ouvrages ont paru à la Commission  
très-faibles pour le dessin. Le travail des deux  
pierres est aussi fort négligé; il manque du fini que  
ces ouvrages exigent et du poli dans les creux que les  
artistes anciens et les bons artistes modernes n'ont  
presque jamais ouïs de donner à leurs gravures.  
L'exécution de la tête sur la médaille est lourde  
et incorrecte.

Le modèle en creux de la tête colossale d'Antinoüs  
vue en profil et réduite en bas relief est au fond  
incorrect et un peu plus soigné. Cependant l'intelligence  
du bas relief ne se trouve pas dans toutes les parties  
particulièrement dans les plans de la bouche; il est à  
désirer que M. Tivlier qui d'ailleurs ne manque  
pas de talent, s'attache à imiter les bons ouvrages  
antiques et tâche de mettre dans les siens plus

de correction et de fini  
liqué à la minute Viscouti.

Organe de la section d'architecture, M. Dufouruy fait  
la première lecture d'un rapport sur les travaux des  
architectes pensionnaires à la même École.

M. Berville, au nom d'une Commission fait un rapport  
verbal avantageux sur les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> volumes de la  
galerie Napoléon par MM. Gilhol et Jos. Lavallée.  
On y remarque des progrès.

La séance est levée.

Jochim Lebreton  
secrétaire perpétuel

Seance extraord.<sup>re</sup> du Jeudi 28 7bre 1809  
pour le jugement du concours pour le grand  
prix de Composition musicale.

à laquelle furent présents MM. Dejoux, Lemot, Duvinet,  
Menageot, Beethoven, Grandjean, Chaudet, Houdon,  
Chalgrin, Roland, David, Motte, Peyre,  
Baymond, Vincent, Jeuffroy, Mehul, Gossec,  
Berville, Gretry, Lebreton, Viscouti.

La classe réunie dans le lieu ordinaire de ses séances au  
nombre de 22 votans, entend d'abord la lecture de la  
scène donnée pour le sujet du concours; ensuite les  
quatre partitions sont successivement exécutées.

La section de musique fait un rapport sur les fugues  
et contrepoints des quatre concurrents; elle distingue d'abord  
le travail numéroté 3; ensuite le N° 4 et loue en général  
les fugues et contrepoints des deux autres.

La classe s'élève à l'unanimité qu'il y a lieu à décerner  
ce grand prix. La majorité absolue des suffrages  
adjudge le premier grand prix à la scène et aux contrepoints  
portant le N° 3. L'auteur est M. Dauniquet né à  
Givet, Département des Ardennes, élève de M. Mehul.

et du Conservatoire, âgé de 19 ans  $\frac{1}{2}$ .  
La classe a été ensuite qu'il y a lieu à second grand  
prix et la majorité des suffrages l'a décerné à la  
partition qui porte le N<sup>o</sup> 2. L'auteur est M. Martin  
Beaulieu, né à Paris, âgé de 18 ans  $\frac{1}{2}$ , élève  
de M. Mehul et du Conservatoire.

Sur la proposition d'un membre on décide qu'il  
y a lieu à un deuxième second grand prix ou le  
mérite du concours, et aussi parce qu'il n'y a point  
eu de second prix l'année dernière. Cette proposition  
est adoptée au scrutin et la majorité absolue des  
suffrages l'adjuge à la partition N<sup>o</sup> 4.  
L'auteur est Jean Jacques Vidal, né à Soire,  
Département du Carn, âgé de 20 ans, élève  
de M. Goussier et du Conservatoire.

La séance est levée.  
Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

Séance extraord.<sup>re</sup> du Samedi 30.  
Septembre 1809 pour le Jugement du concours  
de Prix de Sculpture.

à laquelle ont assisté Mm. David, Moitte,  
Raymond, Chaudet, Dejoux, Geoffroy Duvivier,  
Hécartier, Dufourmy, Lamoignon, Roland, Seyre,  
Boudon, Lemot, Gossec, Menageot, Vincouti,  
Chalgrin, Vincent, Götty, Berbic, Lebreton,

La classe rassemblée à une heure dans les salles  
des Ecoles spéciales, au nombre de 23 votans pour juger  
le concours pour les grands prix de sculpture, écoute d'abord le rapport  
des Commissaires nommés pour constater si les figures  
sont conformes aux esquisses et à la proportion d'un  
mètre fixée pour les figures de ronde-bosse. La  
conformité à l'une et l'autre condition du règlement  
étant constatée, il est arrêté à l'unanimité qu'il y a  
lieu à décerner des prix et même un premier prix.

L'objet est Marius Suoles ruines de Carthage. La majorité  
des suffrages recueillis au scrutin décerne le 1<sup>er</sup> grand prix à  
la figure marquée A; elle est de M. Jeanpierre Cortot de  
Paris, âgé de 21 ans  $\frac{1}{2}$ , élève de M. Bridan fils.

La classe a été ensuite qu'il y a lieu à décerner un  
second grand prix qui est décerné aussi à la majorité absolue  
des suffrages à la figure marquée G. elle est de M.  
Boude (françois) de Dijon, âgé de 24 ans, élève de  
M. Cortot.

Un membre propose de décerner une médaille d'encouragement  
au mérite de quelques autres ouvrages du concours; cette  
proposition est adoptée et la majorité des suffrages accorde  
cette médaille à la figure marquée F qui est de M. Cadouët  
(Louis Denis) âgé de 18 ans  $\frac{1}{2}$ , élève de M. Roland.

La séance est levée.

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 30. 7bre 1809  
à laquelle ont assisté Mm. Vincouti, Chalgrin, Geoffroy,  
Boudon, Dejoux, Götty, Lemot, Raynaud,  
Gossec, Dufourmy, Hécartier, Chaudet, Lamoignon, Seyre,  
Moitte, Menageot, Grandmoulin, Lamoignon, Vincent,  
Duvivier, Berbic, Roland, Lebreton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu, l'adoption  
en est adoptée.

Il est fait lecture de la lettre suivante de M. Lantier  
sur les constructions cyclopéennes.

Monsieur le Président

La classe des beaux arts a demandé aux voyageurs  
des renseignements sur les constructions qui paraissent antérieures  
à la fondation de la République Romaine et qu'on a désignées  
sous le nom de constructions cyclopéennes. J'ai eu occasion  
l'année dernière de visiter quelques parties de l'Italie entre  
autres

la Maremme Siennoise où j'ai vu deux anciennes Villes qui présentent ce genre d'architecture. La première est Arsidonia dont les murailles qui se dégradent sur plusieurs points existent cependant dans tout leur circuit. On trouve encore dans l'enceinte de la ville des citernes parfaitement bien conservées et l'on suit la trace de plusieurs rues pavées en larges pierres polygonales. J'ai mesuré deux de ces portes dont l'une a six mètres de haut et un peu plus de trois mètres de large. Les murailles ont deux mètres d'épaisseur; Les pierres qui les forment sont taillées irrégulièrement ainsi qu'on peut le voir par le dessin que je joins à ma lettre. La coupe en est d'une grande précision et elles se joignent très-exactement sans qu'on ait employé ni chaux, ni ciment pour les réunir. J'ai pris sur les lieux avec beaucoup d'exactitude le dessin que je vous envoie. On pourra juger la dimension des pierres et la hauteur de la muraille par la hauteur et la largeur d'une pierre qui se trouve cotée sur mon dessin N° 1.

J'ai présenté dans le second dessin N° 2. les quelques restes des murailles de la ville de Saturnia qui consistent en 29 ou 30 pierres. La lettre A indique un pan de mur adossé contre le rocher et placé à gauche en entrant par la porte orientale de Saturnia. La lettre B est un pan de mur qui se trouve dans l'intérieur et à droite de cette même porte. Saturnia est située sur le sommet d'une montagne de roche calcaire que les anciens habitants avaient taillée verticalement dans la presque totalité de son circuit, pour former les remparts de leur ville. C'était sur la partie supérieure de ce rocher ainsi taillé qu'on avait élevé les murailles avec d'énormes pierres faconnées et disposées comme l'indique le dessin N° 2. On est surpris au premier coup d'œil de retrouver à Saturnia que deux petites portions des anciennes murailles, tandis que celles d'Arsidonia existent presque en totalité. La raison en est que la dernière de ces villes a été entièrement abandonnée depuis sa ruine, et que même aujourd'hui on ne trouve dans

son enceinte qu'une misérable cabane de pasteurs et que ses environs sont inhabités. On ne s'est donc pas trouvé à portée de faire usage de ces pierres pour élever d'autres constructions. Saturnia au contraire a toujours eu une population plus ou moins considérable, et dans ce moment elle renferme une vingtaine de maisons, malgré que l'air pestiféré qui y règne pendant cinq mois de l'année oblige les habitants de l'abandonner à cette époque. Les murailles de Saturnia ont été jus qu'à ce moment considérées comme une carrière dont on pouvait faire usage avec économie.

Mon beau-frère étant Seigneur de Saturnia, j'ai donné des ordres à ses agents pour empêcher que personne ne dégradât dorénavant ces précieux restes d'antiquité. Cette ville renferme encore quelques anciens monuments tels qu'une citerne à trois divisions longue de 146. mètres et large de 76. D. m. Elle est construite en bûton, revêtue intérieurement d'un ciment tercé, et extérieurement de petites pierres disposées dans le genre de ces constructions que les anciens nommaient Opus reticulatum, ce qui indique que cette citerne est moins ancienne que les murailles de Saturnia.

Le pavé antique du chemin qui donne entrée à la ville par la porte orientale est construit avec de grosses pierres taillées de la même manière que celles des murailles, ainsi qu'on peut le voir par le dessin de ce pavé indiqué sous le N° 3. J'ai trouvé d'autres chemins antiques aux environs de la ville qui ont la même construction. Ils sont encadrés par de grosses pierres longues et plates posées de champ. Le chemin de Saturnia a 27. D. m. de large. On jugera de la grandeur des pierres par les dimensions cotées sur deux de ces pavés. J'ai fait élever quelques pavés des chemins antiques des environs de Saturnia et j'ai trouvé que leur épaisseur était de 4. D. m. Ils reposent sur un massif en chaux, sable et petites pierres. La voie Appienne que j'ai mesurée en quelques endroits est large de 42. D. m.

La manière de construire les routes avec de larges pierres polygonales qui se employe encore à Florence, ou de lever des murailles d'après le même système est très économique, par la raison que les pierres étant employées à peu près dans les dimensions qu'elles ont dû sortir de la carrière, la taille

est beaucoup moins coûteuse, et ne faisant perdre à la pierre qu'une très-petite portion de sa masse, il faut une moindre quantité de blocs pour construire une surface de muraille donnée. Les murailles d'Ausidonia semblent avoir été faites pour braver les siècles. Il serait à désirer pour le perfectionnement de l'art qu'on élevât en France quelque édifice public d'après le même principe de construction. On y trouverait certainement une grande économie.

Je profiterai de cette circonstance pour communiquer à l'Institut une observation que j'ai faite pendant mon séjour à Rome, et qui, si elle est bien fondée, peut être de quelque importance pour l'Architecture. Toutes les personnes qui ont vu les anciens édifices des Romains composés de briques et de ciment, ou même de ciment et de petits fragments de pierres savent qu'il existe sur la surface extérieure de ces constructions de trous placés de distance en distance sur des lignes horizontales élevées à quelques pieds les uns au-dessus des autres. J'avais d'abord pensé que ces trous avaient été réservés dans les murailles pour placer des pièces de bois qui soutenaient par l'autre bout avec de longues perches servaient d'appui pour les échafaudages. Mais en entrant la main dans ces trous, en y faisant passer une gaule, car souvent ils sont trop étroits pour que la main puisse y pénétrer, je me suis aperçu qu'il y avait à leur extrémité une brique posée horizontalement, de manière à diviser la capacité en deux portions égales, et que la brique ne touchant pas le fond du trou, il était facile de faire passer une corde, ou une chaîne qui après avoir embrassé celle qui pouvait servir d'attache pour soutenir un échafaud volant. On trouvera sous le n° 4, lettre A la vue en face d'un de ces trous avec la brique placée vers son extrémité intérieure. La lettre B indique la coupe verticale du même trou. On y voit la brique qui retient une corde à laquelle s'attachait l'échafaud.

Comme le hazard ne peut pas offrir des briques disposées dans presque tous les trous, ainsi que je viens de le dire, il me paraît qu'elles n'ont pu avoir d'autre destination que celle que je leur suppose. Il est vrai que je ne les ai pas rencontrées dans tous les trous que j'ai examinés; mais j'ai remarqué que ceux où elles manquaient étaient les moins profonds, et que dans les dégradations qu'on a fait à ces édifices, on les aura brisés cherchant toujours à attaquer la muraille par ces ouvertures qui donnent plus de prise aux instruments.

On conçoit d'après ce qui vient d'être dit qu'il est très facile d'élever un édifice à une très-grande hauteur, sans l'appareil dispendieux de nos échafaudages modernes. L'effet après avoir exhaussé une muraille de quelques pieds, on réserve des trous avec une brique d'attache, de distance en distance et sur un plan horizontal. On place ensuite au-dessus de ce plan quelques assises de briques et de mortier qui acquièrent avec le poids et de solidité pour soutenir une machine composée d'un petit nombre de planches et de pièces de bois. On continue ainsi l'ouvrage en réservant des trous à des distances suffisantes et à mesure que la muraille est exhaussée, on élève graduellement l'échafaud; ce qui peut s'exécuter avec facilité, en remplaçant seule le sommet de la muraille. Il est probable qu'on se servait de petites échelles ou de degrés en bois afin de pouvoir construire le mur à une plus grande hauteur, sans être obligé de renouveler aussi souvent les échafauds. Ces machines avaient probablement la forme de cages, ainsi qu'on les emploie encore aujourd'hui pour faire les réparations intérieures de l'Eglise de St. Pierre de Rome. Je remarquerai que les briques d'attache ont beaucoup moins de largeur que celles de la bâtisse.

Cette observation mérite peut-être d'être vérifiée par des personnes de l'art, car ses résultats pourraient apporter une économie assez considérable dans un grand nombre de circonstances.

J'ai l'honneur d'être avec respect,  
 Monsieur le Président,  
 Votre très-humble et très-obéissant  
 serviteur  
 Signé C. L. de Harcourt.



M. Dubois maison neuve fait hommage de la 1<sup>re</sup> livraison de son édition de vases antiques des étrusques &c.

Annou de la section d'Architecture, M. Desfoureaux fait la seconde lecture du Rapport suivant sur les travaux d'émulation des architectes pensionnaires à l'École de Rome.

La Commission composée des membres de la section d'Architecture que vous avez nommée dans votre séance du 26 août dernier, pour examiner les ouvrages de MM. les Architectes Pensionnaires du Gouvernement à Rome et vous donner son avis, n'a rien négligé de ce qu'elle devait faire pour éclairer son opinion. Non seulement elle a considéré les dessins de chacun d'eux sous le rapport de leurs mérites intrinsèques, mais encore sous celui de l'exécution des obligations aux quelles ils sont soumis. À cet effet elle a consulté les règlements et après pour guide pour ainsi dire de son examen les articles qui régissent les travaux à faire par les Architectes Pensionnaires :

Pour faciliter l'intelligence du compte détaillé qu'elle va vous rendre, la Commission ne croit pas inutile de rappeler ici la substance de ces articles.

Pour l'article IX, les Architectes pensionnaires doivent pendant le cours de chacune des trois premières années faire chacun quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques à leur choix levés et dessinés d'après nature. Ces dessins doivent être, ce qu'on appelle rendus et du quart de l'exécution.

Article X — Pendant la 4<sup>e</sup> année on exige deux des dessins géométriques d'un monument antique à leur choix levés et dessinés d'après nature et dans l'état exact où se trouve le monument. Ils doivent y joindre les dessins arrêtés de la restauration de ce monument, telle qu'ils l'auraient conçue, un précis historique sur son antiquité, sur la nature de sa construction et des plus les détails de ses parties les plus intéressantes, au quart de l'exécution.

Ces dessins étant destinés à former une collection des Antiquités Romaines, le format doit être le même, et il est fixé à la proportion d'un mètre sur 66 centimètres.

Dans la cinquième année, ils doivent fournir chacun le projet d'un monument public de leur composition; les dessins terminés doivent offrir les plans, coupes et élévations de l'édifice et même les détails nécessaires à l'intelligence de l'ensemble; le format le plus petit de ces dessins est le même que ci-dessus.

Telles sont les obligations aux quelles le Gouvernement a assujéti les Pensionnaires Architectes. La classe va voir de quelle manière chacun d'eux les a remplies.

M. Menager; pour satisfaire aux obligations imposées par le Règlement, M. Menager a présenté, savoir :

Pour l'année 1806.

L'élévation d'un des petits autels du Panthéon; les détails de cet autel; la Volute, grande comme nature, du chapiteau du portique du Panthéon. Un chapiteau Dorique antique tiré du musée du Capitole.

Pour l'année 1807.

L'entablement du portique du Panthéon, la corniche et le chambranle de la porte, l'entablement et les offites de l'architrave du temple d'Antonin et de Faustine, l'entablement du temple de Jupiter tonnant.

Pour l'année 1808.

Les impostes et archivoltes du grand et des petits arcs de Septime Sévère, l'entablement, l'abac et l'inscription d'un petit monument découvert sur la Via Appia, la façade d'un projet d'arc de triomphe de sa composition.

Ces études, (quoique la plupart soient dessinées des cotés qui auraient été nécessaires pour leur complément) sont généralement correctes et dessinées avec soin.

La Commission a distingué particulièrement celles du grand entablement d'Antonin et Faustine et celles des petits autels de l'intérieur du Panthéon remarquables par l'élégance de leur proportion, ainsi que par la pureté de leurs détails. Elle a vu aussi avec plaisir que M. Menager s'est appliqué à recueillir des fragments peu connus tels que le grand Chapiteau Dorique composé, quel'on voit au

Musée du Capitole. Le Chapiteau qui provient, à ce qu'on assure, de l'athénée de Caracalla, n'a point encore été publié et mériterait d'être à cause de la grace de son profil et du goût de ses ornements.

De cette classe sont encore les détails de petit monument de couverte nouvellement sur la Via Appia. Ces études et le Chapiteau dont nous venons de parler étant de nature à entrer dans la collection d'antiquités que l'Institut pourra publier un jour, la commission prie que M. Menager soit invité à les laisser, ou bien à en remettre des copies au secrétariat.

Le projet d'arc de triomphe que M. Menager a composé pour la dernière année de son séjour à Rome, n'est pas aussi digne d'éloges. Les proportions générales en sont assez bonnes, mais les parties ne sont nullement d'accord entr'elles. Il existe surtout une discordance choquante entre l'établissement de caractère Toscan qui couronne des colonnes dont les Chapiteaux sont du composite le plus riche. Dans la décoration, on remarque des bas-reliefs circulaires appliqués, ou une suite de médaillons, et beaucoup d'autres incohérences. En total cette composition est mal conçue. La commission est davis que l'honneur de l'auteur est intéressé à l'étude de nouveau pour en faire disparaître les défauts et qu'alors au lieu d'un simple calque qu'il s'est contenté d'envoyer, il doit pour remplir entièrement les obligations que lui impose l'article onze des Réglements, fournir de nouveaux dessins terminés de ce monument en plan, coupes et élévations.

M. Vallot - Pour l'année 1807.

M. Vallot a donné l'établissement du temple d'Antonin et Faustine, celui du temple de la Concordance, les détails de l'ordre Dorique et ceux de l'ordre ionique du théâtre de Marcellus.

Pour l'année 1808

L'établissement du portique du Panthéon, celui de l'ordre intérieur et trois feuilles contenant les

détails du premier, du troisième et du quatrième ordre du Colisée.

La note de M. le Directeur de l'École de Rome jointe à l'œuvre annonçait encore les détails du quatrième ordre ainsi que les études de la façade et de la coupe du Colisée; mais ces trois dessins ne sont pas parvenus.

Les études de M. Vallot sont dessinées purement et sur une grande échelle; mais il est à désirer qu'il y joigne les cotés en mètres ou en modules sans lesquels ces dessins perdent beaucoup de leur utilité.

On a lieu d'être étonné du choix que l'auteur a fait pour ses études, des détails des ordres du Colisée dont la composition ainsi que l'exécution est si négligée et n'offre pas de modèle à imiter; un tel choix ne pourrait être justifié que dans le cas où ces études seraient destinées à faire partie d'un travail complet qui aurait pour but de présenter cet immense monument, non seulement dans son ensemble, mais encore dans tous les détails de sa construction, en faisant usage à cet effet des découvertes qu'on vient de procurer les feuilles qu'on a faites récemment. Si telle est l'intention de M. Vallot, il faut l'encourager à poursuivre avec constance cette intéressante entreprise.

M. Guenepin - Les ouvrages envoyés par M. Guenepin sont pour l'année 1806

La porte du Panthéon, ses détails en grand.

Pour l'année 1807.

L'établissement de la basilique d'Antonin, le plan de l'Eglise de San Nicolo in carcere, avec l'indication des trois temples antiques sur lesquels elle est bâtie, Les plans et élévations de ces trois temples, les détails qui en restent au quart de l'exécution.

Pour l'année 1808.

Un établissement corinthien avec son soffite tiré du palais des Empereurs; les détails en grand de la porte antique de St. Sabine, le plan du temple dit de la Sibille à Tivoli, le développement d'un entre colonnement d'ionique, les détails de l'établissement, de la porte, de la fenêtre et du soffite, au quart de l'exécution.

Parmi ces études de M. Guenepin, les plus intéressantes  
parce qu'elles sont moins connues, sont celles de  
l'établissement de la basilique d'Antonin et de la porte de  
St Sabine.

Cette dernière qui n'a point encore été publiée mériterait  
de l'être à cause de la beauté de ses profils et du goût  
des ornemens dont son Chambrault et sa corniche sont  
taillés, ce qui donne à croire qu'elle a été tirée de quelque  
édifice antique et peut-être du temple de Diane sur les  
ruines duquel on assure que l'Eglise de St. Sabine a  
été élevée vers l'an 425 sous le règne de Théodose II. (1)

Quant à l'établissement de la basilique d'Antonin,  
son étude était depuis longtemps négligée, parce que  
privé de sa corniche, il attirait peu l'attention des  
Artistes. Palladio, à la vérité, paraissait l'avoir vu  
en carton et l'avait donné en petit dans son livre  
des antiquités, mais les restes d'après lesquels il  
avait dessiné sa corniche ayant disparu depuis  
(sans doute lorsque par ordre d'Innocent XII, François  
Fontana convertit cette antiquité en Douane) Desgodets  
et ceux qui l'ont copié n'ont donné que l'architrave et  
la frise restés en place. On croyait généralement  
cette corniche perdue. Peu d'Artistes étaient  
instruits d'après le témoignage de Favionius qu'un bloc  
très- considérable de cet établissement trouvé en cet  
endroit en rétablissant la voie publique sous le  
pontificat de Clément XII avait été débité en  
dalle pour servir à la restauration de l'arc de  
Constantin et qu'un fragment de la corniche avait  
été fixé dans le mur d'un des petits portiques du  
Capitole vers le palais des Conservateurs où il se  
voit encore à présent. C'est là que M. Guenepin l'a  
dessiné pour le restituer à sa place, et de cette réunion

(Vestige di Roma)  
p. 139.

(1) Les vestiges de cette porte existés en bois de vigne  
présentaient des compartimens remplis d'entrelacs  
et autres ornemens fort curieux et qui pourraient bien  
remonter à la même époque. à ces détails on aurait désiré  
que M. Guenepin eût joint l'élevation de la porte pour  
juger de sa proportion et les mesurer du tout.

il est résulté un ensemble d'un très-grand caractère et qui par  
le profil et le style des ornemens a une telle analogie avec  
l'établissement de l'aprodite de Méron, qu'on est porté à  
croire ces deux monumens de la même époque. M. Guenepin  
achevera sans doute ce qu'il a si bien commencé, en mesurant et  
dessinant en détail toutes les autres parties de cette antiquité  
sur laquelle nous n'avons qu'une vue que le travail de Desgodets  
qui est évidemment incomplet.

Le temple de la Sibille à Civoli avait déjà été  
publié par Desgodets et après lui par plusieurs autres,  
parmi lesquels on distingue Piranesi qui l'a gravé avec  
beaucoup de détail. Les dessins de M. Guenepin etant du  
quart de l'exécution sont propres à en donner une idée  
encore plus exacte. Le caractère des feuilles d'acanthus du  
Chapiteau, celui des festons de la frise et des autres  
ornemens y est plus fidèlement exprimé. En comparant les  
profils de M. Guenepin avec ceux de Desgodets, on  
trouve des différences assez notables dans la proportion et  
la forme des moulures, surtout dans les Chambrault et  
la corniche de la porte extérieure. Il donne en outre les  
détails des fenêtres intérieures qui ne se trouvent pas dans  
Desgodets. Au sujet de la base il n'est pas inutile d'observer que  
la scotie que M. Guenepin a dessinée carrée parce qu'à présent  
elle le paraît en effet, n'était point ainsi originairement, mais  
qu'elle avait reçu la forme concave unie, au moyen de  
revêtement de stuc qui en couvrait les moulures et dont il y a  
peu d'années on voyait encore quelques vestiges. Au total,  
les études de ce temple font honneur à M. Guenepin, et il  
remanque à leur complément que l'élevation et la coupe  
générale où l'on puisse voir les détails du plafond du  
portique et ceux de la construction, le tout avec les mesures  
et cotés nécessaires. M. Guenepin a sans doute  
oublié de mettre sur ces Dessins.

La restauration de trois temples situés près  
l'Eglise de St. Nicolo in carcere est l'ouvrage auquel  
M. Guenepin paraît avoir donné le plus de soin.

Serlio est le premier qui dans son livre des antiquités  
ait donné le plan, l'élevation et quelques détails d'un  
temple Dorique qu'il appelle de la Pietà placé près du  
Théâtre de Marcellus, et de l'Eglise de St. Nicolo in carcere

Labacco dans son recueil d'Architecture a donné aussi ce temple avec quelques variantes, en y ajoutant deux autres temples ioniques, placés latéralement et presque contigus.

Depuis eux, on ne voit pas qu'aucun auteur ait fait mention de ces antiquités. Piranesi ne les a pas gravées, et Nolli dans son grand plan de Rome d'ailleurs si exact, ne les a pas indiquées; en sorte que ces temples étaient rangés dans la classe de tant d'autres monuments qui ne subsistent plus que dans les dessins que les maîtres de l'époque de la renaissance de l'art nouveau ont laissés. Enveloppés pour ainsi dire, dans les murs <sup>de l'église</sup> de S. Nicola et des maisons voisines, leur existence était ignorée ou connue d'un petit nombre de curieux. Instruit qu'il en restait des parties assez considérables pour mériter le secours nécessaires à leur entière restauration, M. Guépin a tenté l'entreprise et ses recherches ont été couronnées de succès. À l'aide des dessins de Labacco et au moyen de fouilles qu'il a fait faire, il a retrouvé non seulement les plans, mais les élévations et jusqu'aux détails de l'ordonnance de ce temple.

Il est au nombre de trois, ainsi que nous l'avons indiqué, placés parallèlement et si voisins que l'espace est à peine de la largeur d'un entre colonnement.

Celui qui se présente à la gauche, d'aspect dorique est Dorique avec des colonnes lisses et sans base.

Le temple qui occupe le milieu est beaucoup plus grand; il est d'ordre ionique, ses colonnes sont cannelées et les moulures de son entablement sont taillées d'ornemens.

Celui qui est à droite est aussi d'ordre ionique mais simple et sans ornements.

Quoi que ce travail soit encore susceptible d'améliorations dont le détail serait ici trop minutieux, mais qui pourront être indiquées particulièrement à l'auteur, la classe même que, tel qu'il est, il présente un grand intérêt et que perfectionnée il enrichira l'Architecture Romaine d'un nouveau Dorique et deux ordres ioniques dignes de servir de modèles même après ceux du temple de la fortune virile et du Théâtre de Marcellus.

M. De Deban a fourni pour les années 1807 et 1808 neuf études des ornemens de l'arc de Septime Sévère, et deux dessins d'antiques de la Villa Borghese.

Il a fait de plus un détail restauré du temple du soleil vulgairement appelé le frontispice de Néron; mais une note de M. le Directeur annonce que la maladie ayant empêché M. De Deban de terminer ce dessin, il sera envoyé plus tard.

Quant à présent ses études se réduisent tout à celles de l'arc de Septime Sévère parmi les quelles on distingue les détails des impostes, des archivoltes et des corniches, tant du grand que des petits arcs, la base et la corniche de l'attique.

Toutes ces études sont encore sans cotes, quelques unes sont lavées, mais la plupart ne sont qu'à l'encre noire, manière justement proscrite par les réglemens, à cause de son peu de solidité.

Elles sont d'ailleurs très bien faites, plusieurs détails des Chapiteaux ainsi que des ornemens des corniches sont de la grandeur même de l'exécution, leur effet y est parfaitement rendu et jus qu'au travail de l'outil qui, dans cet édifice est d'un genre tout particulier.

M. De Deban ayant entrepris l'entière restauration de ce monument, on peut que l'y encourage et l'invite à profiter de l'ouvrage qui vient d'être opéré au point, pour le donner plus complet que Pergolesi n'a pu le faire.

Afin de mercurialiser à désirer, M. De Deban aura soin sans doute de joindre à cette restauration la copie de ses belles études qu'il présente aujourd'hui, les détails de la construction et un mémoire historique et explicatif d'autant.

M. Bury a présenté pour l'année 1807 les détails de l'entablement du frontispice de Néron, la base, le Chapiteau et l'entablement de l'ordre intérieur du Panthéon, la façade et les détails du temple Dorique de Corinthe, et deux acrotères de la Villa Pamphili richement ornés de feuillages.

Pour l'année 1808.

La corniche de l'attique du forum de Nerva, celle de l'arc des Orfèvres. Un Chapiteau ionique de St. Paul hors des murs, une frise représentant des instrumens de sacrifice et de marine tirés du Musée du Capitole; un autel antique du Musée du Vatican et le dessin d'une grande base corinthienne.

qui se voit à St Paul, hors des murs.

La soumission a distingué parmi ces études celles du fronton de Néron et de l'ordre intérieur du Panthéon qui sont très-bien dessinés. Dans la première on aurait cependant désiré que l'ordre naturel des membres de ce bel établissement eût été conservé et que l'architrave et la frise n'eussent point été séparés de la corniche et celle-ci posée immédiatement sur le Chapiteau, interversion qui empêche de juger de l'ensemble.

Le petit temple Dorique dit d'Hercule à Cori, est intéressant pour l'histoire de l'Architecture, en ce qu'il paraît former la transition de l'ordre Dorique des Grecs au même ordre, tel que les Romains l'ont employé.

Cette antiquité ne paraît pas avoir été observée par les premiers maîtres qui ont écrit sur les ordres, Du Roux n'en apercût-on pas qu'ils aient rien emprunté pour les proportions qu'ils ont assignées à l'ordre Dorique?

Desgodets qui donne les antiquités de Civoli n'a pas donné celle-ci. Piranesi est le premier qui, du moins en grand, en ait publié les plans, élévations et détails et par là ait éveillé l'attention des artistes qui depuis lors en ont généralement fait l'objet de leurs études. Plusieurs même, comme M. Paris, dans le voyage pittoresque de l'Italie et M. Antolini, de Milan, en ont donné des planches accompagnées de descriptions dans lesquelles ils relevaient quelques inexactitudes échappées à Piranesi.

Devant après eux et présentant cette antiquité sur une échelle beaucoup plus grande, M. Bury aurait pu mieux faire encore et ajouter à celles de ses précédentes quelque découverte ou observation nouvelle; mais sous ce rapport son travail laisse beaucoup à désirer. Il s'est contenté de faire la moitié de l'élévation de la façade d'entrée avec les détails de l'ordre, sans y joindre, comme il aurait fallu, le plan, les coupes et l'élévation du plan que l'état actuel du temple permet encore de lever avec exactitude. A l'avis de M. Bury n'offrant ces dessins comme une restauration, mais comme une

simple étude de ce que de celles aux quelles il est assujéti par les Règlements et sous ce rapport unia pas droit d'en exiger d'avantage.

M. Huyot étant depuis peu à Rome ou d'ailleurs il a été pendant six mois malade de la fièvre, n'a pu envoyer qu'un seul ouvrage consistant dans la restauration de portique vulgairement appelé de Septime Sévère près l'Eglise de Saint'Angelo in Pescaria, mais la manière dont il est exécuté n'en a pas moins fixé l'attention et mérité l'approbation de la Commission.

Desgodets a publié cette antiquité avec quelque détail; mais trompé par le nom de Septime qui se lit à la vérité dans l'inscription, mais comme restaurateur et non comme auteur du monument, il n'en devina pas la véritable destination et ne porta pas ses recherches au delà des vestiges les plus apparents.

Piranesi fut le premier encore à soupçonner que ces ruines pouvaient bien être l'entrée du portique élevé par Auguste en l'honneur d'Octavie sa sœur et restauré par Septime après un incendie dont parlent les historiens, et il fut confirmé dans cette idée par la comparaison qu'il en fit avec un fragment de plan antique de Rome gravé sur le marbre qui est conservé au Capitole.

Ce fragment présente le plan d'un portique dans l'excavation <sup># intitulé</sup> duquel sont placés deux temples, l'un de Junon et l'autre de Jupiter. La correspondance de ce plan avec ce qui existe encore est si frappante, qu'elle ne laisse aucun doute sur l'identité.

Dirigeant en conséquence ses recherches, Piranesi <sup>reconnut</sup> les restes du temple de Junon dans les trois colonnes d'ordre composite qui se voyent à quelque distance derrière l'Eglise de Saint'Angelo, et il publia le résultat de ses découvertes en six planches insérées dans son grand ouvrage des antiquités Romaines Tome 4. pl. 39 et suivantes.

Surmarchant sur ces traces, M. Huyot ne pouvait s'égarer; aussi son travail est très estimable et s'il n'a rien ajouté à celui de Piranesi, si même à certains égards il est resté au dessous, en omettant certaines particularités intéressantes que celui-ci avait observées, on peut dire que

sous d'autres rapports il l'a surpassé. Par exemple, les détails qu'il donne des Chapiteaux et des entablements sont dessinés sur une plus grande échelle et avec beaucoup plus de vérité que dans les planches de Piranesi. Mais celles-ci indiquent, dans le temple de Junon surtout beaucoup de détails qu'on ne retrouve pas dans les dessins de M. Huyot. C'est ainsi à vérifier, en effet, ils existent et à compléter alors son ouvrage en le y ajoutant.

Entre plusieurs exemples de ces particularités qu'il fallait bien se garder de négliger, on se contentera de citer celui-ci, parce qu'il est piquant par sa singularité et qu'en même temps, il fournit une preuve d'après laquelle on peut tirer de l'observation scrupuleuse des détails les plus indifférents en apparence.

Piranesi, dans l'explication jointe aux planches qu'il donne de cette antiquité, annonce avoir trouvé dans les caves des maisons contiguës au premier du temple de Junon, un grand nombre de fragments de bases, de colonnes cannelées et de corniches ayant évidemment appartenu à ce temple ou au temple voisin de Jupiter. Parmi ces fragments dont you eut après une partie lui fut vendue et l'autre au marquis Bonfinini, il distingua une base corinthienne (dont il donne le dessin pl. 49) sur le plinthe de laquelle étaient sculptés des rinceaux de feuillage entre lesquels se jouaient un léopard et une grenouille.

Un aussi léger détail paraît au premier coup d'œil d'un mince intérêt, mais il n'en est pas de même lorsqu'on l'approche du trait suivant dont Plinius nous a conservé la mémoire (livre 36. Chap. 5)

Taurus et Batrachus, architectes Lacédémoniens, construisirent, dit-il, à leurs dépens, le temple renfermé dans le portique d'Octavie, espérant qu'il leur serait permis d'inscrire leurs noms aux frontispices; ce qui leur ayant été refusé, ils éludèrent adroitement la défense, en faisant sculpter, ainsi qu'on le voit encore sur les bases des colonnes, un léopard et une grenouille, emblèmes de leurs noms (en grec).

On voit alors de quelle importance devient cette base, et quelle lumière ce rapprochement peut jeter sur ce passage et sur le monument dont il s'agit.

Elle explique en effet de la manière la plus satisfaisante et la plus naturelle ces mots du texte de Plinius, *in columnarum spiris* que la plupart des commentateurs ont mal interprétés. Elle démontre l'erreur de Winkelmann qui croyant reconnaître les emblèmes dont parle Plinius dans les volutes d'un Chapiteau ionique antique des Laurent hors des murs, a prétendu pour étayer son opinion, soutenir malgré Plinius, Plinius, et tous les anciens, que le mot *spira* signifiait *Volute* et en a même conclu que les temples dont il s'agit étaient d'ordre ionique.

11) histoire de l'art tome III pp.

Enfin, et ce qui est le plus important, cette base est une nouvelle preuve que les restes du portique appelé de Septime Sévère sont incontestablement ceux du portique d'Octavie.

Il fallait donc, en s'occupant de la restauration de cette antiquité ne rien négliger, pour vérifier l'existence de cette base, il fallait en faire la recherche d'abord sur le lieu indiqué puis au palais Bonfinini et dans le cas où les recherches n'auraient été infructueuses, il était nécessaire, au moins, d'en conserver la mémoire de cette découverte de Piranesi en copiant cette base telle qu'il l'a gravée et en citant son autorité.

On annonce que M. Huyot s'occupe de plusieurs autres restaurations et particulièrement de celle du célèbre Temple de la fortune à Trévise qu'il destine pour le gouvernement; le choix de ce monument est d'autant plus heureux, qu'il n'a encore été levé ni étudié avec le soin qu'exige son importance.

### Conclusion.

C'est, Messieurs, le résultat de l'examen que la fortune ou qui a fait des ouvrages envoyés de Rome par les architectes péruvianais; il est à bien des égards, satisfaisant et tel que la classe n'a guères que des éloges à dispenser et des encouragements à donner au zèle et aux efforts de la plupart d'entre eux.

Cependant avant de terminer, la commission réunira à ces quelques observations générales quelques suggestions l'inspection

de ces ouvrages et que la classe jugera peut être utile au progrès de l'art et au maintien des réglemens.

1<sup>o</sup> Pour que les études que les pensionnaires architectes doivent faire pendant les trois premières années de leur séjour à Rome, les plans et se contentent d'envoyer l'establement d'un édifice; il est indispensable, cependant, pour suivre l'esprit du règlement de joindre la base et le chapiteau de la colonne sans les quels l'ordonnance, et par conséquent son étude, ne peuvent être considérées comme complètes.

2<sup>o</sup> Les dessins de ces études et à plus forte raison encore ceux de restaurations et de projets demandés pour la quatrième et la cinquième années doivent être tracés et levés à l'encre, toute autre manière étant avec raison, proscrite par les réglemens.

3<sup>o</sup> On néglige trop généralement de coter les études et les dessins des restaurations, omission qui les rend presque inutilisables et pour ceux qui les font et pour ceux auxquels ils s'adressent. Les Architectes pensionnaires doivent regarder comme une obligation rigoureuse celle de coter avec exactitude leurs dessins, surtout ceux qu'ils présentent au gouvernement. Les mesures qu'ils ont dû prendre doivent y être écrites sur toutes les parties de mesure, et autant qu'il est possible à la place même où la mesure a été prise. Cette méthode donne la facilité de comparer entre elles et avec d'autres antiquités les différentes parties d'un monument, elle témoigne que les études et restaurations ont été réellement levées et mesurées par celui qui les envoie, et ce qui est encore plus important, les mesures apposées aux places mêmes où elles ont été prises, indiquent aux premières coup d'œil que telle partie est conservée jusqu'à elle avoir été mesurée.

4<sup>o</sup> Jusqu'à présent aucun pensionnaire architecte n'a satisfait à cette partie de l'article 10. qui veut que les dessins de monuments antiques restaurés soient accompagnés d'un mémoire historique et explicatif. Cette disposition du règlement est d'une utilité trop évidente pour que l'on n'ait pas l'attention du Directeur de Rome sur sa rigoureuse exécution. Une Restauration ne devant pas être admise comme complète si ce mémoire n'y est joint. Pour remplir son objet, ce mémoire doit d'abord exposer et décrire succinctement les sentimens de l'auteur qui ont écrit sur le monument dont il s'agit, l'époque de son érection, et les divers états par lesquels il a passé; présenter ensuite la description de son état actuel, le genre de sa construction la nature des matériaux, rendre compte des fouilles qu'on aura pu faire et des autorités sur lesquelles sont fondées les restaurations de parties qui n'auraient été obligés de suppléer; Donner enfin toutes les observations soit de théorie soit de pratique, que les recherches de l'auteur l'auront mis à portée de faire et qui seront propres à jeter quelque lumière sur son travail.

Pour la même raison il serait nécessaire à l'intelligence des projets d'invention demandés pour la cinquième année, que leurs auteurs eussent soin de joindre le programme détaillé d'après lequel ils auront dû composer leurs projets et qu'ils indiquent sur les plans le nom et la destination de chaque partie. Indépendamment de la facilité qui en résultera pour mieux apprécier ces productions, leurs auteurs obligés d'en rendre compte s'attachent à juger eux mêmes s'ils leur ont donné la forme, la commodité et le caractère convenables, si en un mot elles sont conçues d'une manière à satisfaire le regard sévère et l'examen de la raison.

Ce sera qu'en obligeant les Architectes pensionnaires à se conformer exactement à ces dispositions, que l'on pourra obtenir des études, des restaurations et des projets vraiment raisonnés, propres à honorer leurs auteurs et à les rendre capables de servir le bien du gouvernement pour le progrès et la splendeur des arts.

Signé à la minute Scyre, Baymond, Henrici, Chalgrin  
Dufour, Rapporteur.

Ce Rapport a été adopté dans la séance de la classe de l'Académie.

beaux arts le 30 Septembre 1809, et il a été arrêté qu'il en serait adressé une expédition à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, ainsi qu'aux Directeurs de l'École de Rome.

La séance est levée.

Jochims de Breton  
secrétaire perpétuel

Séance publique du Samedi 7  
Octobre 1809. (voir le Registre des  
Séances publiques.)

J. B.

Séance du Samedi 14. Octob. 1809

à laquelle ont assisté M. M. Dufourmy, Berville, Gautier, Houdon, Goussier, Grety, Dejoux, Chaudet, Lemot, Chalgrin, Vincinti, Moitte, Raymond, Noland, Durivier, Grand-ménil, Panspaendonck, Bequaert, Juffroy, Peyre, Menageot, Vincent.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Lenoir, Conservateur du Musée des Monuments français fait hommage de plusieurs ouvrages de sa composition ayant pour titre: sur les arts sculptables Triaque. Revue des principaux monuments des différents siècles réunis dans le Musée des monuments français. Une notice sur l'origine de l'architecture, appelée improprement Gothique. Dépôt à la bibliothèque et remerciement à l'auteur. Il est fait lecture du rapport suivant de la Commission chargée de la recherche du procédé de feu Bachelier pour la composition d'un badigeon conservateur. à ce rapport sont joints des essais faits par les Commis<sup>res</sup>.



de la Classe des sciences physiques et mathématiques

Ce fut en 1755 que M. Bachelier, frappé de la prompte altération de la pierre employée à la construction des plus grands édifices à Paris et des inconvénients de l'opération pratiquée pour en renouveler de temps en temps la surface, proposa à l'Intendant des Bâtimens de la Couronne l'essai d'un badigeon conservateur.

Trois Colonnes, dans la Cour du Louvre, furent enduites de ce badigeon à moitié de leur hauteur, deux à l'exposition du midi, la troisième à l'ouest. Elles se faisaient encore remarquer au mois de Juillet de l'année dernière, par le ton de couleur uniforme qu'elles avaient reçu, et qui tranchait fortement avec le gris obscur et l'aspect terreux des parties voisines.

Dès le 22 juin 1807, la classe des sciences physiques et mathématiques sur l'observation faite par l'un de ses membres, que par suite des opérations ordonnées pour l'achèvement du Louvre, les traces de l'épreuve de ce badigeon ne pouvaient manquer de disparaître, et qu'il pouvait être de quelque importance d'en constater auparavant les résultats et d'en rechercher les procédés, nomma une commission pour s'occuper de cet objet de concert avec les Classes des Beaux Arts.

Cette proposition fut renouvelée à la séance de la Classe des sciences physiques du 25 mai 1808, sur l'avis qui lui fut donné que l'on dressait les échafauds devant les façades dont ces colonnes faisaient partie. C'est à cette occasion que je fus adjoint à la Commission, composée de M. M. Borthollet, Chaptal et Dauguetin. L'arrêté ayant été communiqué à la Classe des Beaux Arts, elle a nommé M. M. Le Breton et Vincent.

L'attention des Commissaires devait se porter d'abord sur l'état dans lequel se trouvaient ces trois colonnes; ils les ont examinées avec M. Fontaine, architecte du palais du Louvre, qui leur en a facilité les moyens. Ils se sont assurés que le badigeon qui y avait été posé ne formait pas une couche dont l'épaisseur pût altérer le fini des sculptures les plus recherchées; qu'il s'était partout conservé d'un ton de couleur uniforme, même dans les parties exposées à l'action des vents, de la pluie et du soleil; que le frottement de la main n'y faisait aucune impression; enfin, que si l'une des trois colonnes présentait une nuance d'un jaune rougeâtre, son égalité sous tous les aspects ne permettait pas de douter qu'elle étoit due à un ingrédient colorant ajouté à dessein lors de la pose.

Le résultat de cette visite engagea les Commissaires à faire toutes les démarches qui pouvaient leur procurer quelques renseignements sur la composition de ce badigeon. L'opinion



qui s'était répandue que Bachelier en avait déposé la recette sous cachet au Secrétariat de l'Académie Royale d'Architecture, la recherche en a été faite sans succès au Bureau des Bâtimens civils de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Il ne restait plus à la Commission qu'à solliciter de M. Bachelier s'il la communication des faits qui pouvaient être de sa connaissance ou dont-il pourrait trouver des traces dans les papiers de son père. Elle n'a point été trompée dans l'espérance qu'elle avait conçue que le désir de contribuer à la conservation d'un procédé aussi important, et de tenir l'honneur de sa découverte aux titres nombreux acquis par feu Bachelier à l'estime de tous les amis des beaux arts, le déterminerait à répondre à sa demande. En effet, dans la lettre qu'il lui a adressée le 24 Juillet de l'année dernière, après lui avoir témoigné ses regrets de n'avoir rien trouvé dans les papiers de son père, il lui fit part de tout ce que sa mémoire put lui fournir sur ce sujet, et dont voici l'extrait.

« La poudre tamisée des écailles d'huître, préalablement lavées et calcinées au blanc, mêlée à la partie butireuse et casieuse du lait, forme la base de ce badigeon. Mon père faisait usage du fromage commun connu sous le nom de fromage à la pie, il en séparait d'abord par l'expression toute la partie séreuse, et l'abandonnait ensuite quelque temps à l'air, pour le laisser couler ou se ramollir. Dans cet état il y mêlait une quantité de poudre fine d'écailles d'huître calcinées. Lorsqu'on broyait ce mélange sur une pierre, le fromage se ramollissait et formait une pâte liquide très unie et blanchâtre. Pour former le badigeon, on la délayait dans une quantité d'eau chargée d'un volume d'eau étoit proportionné à l'épaisseur de la couche que l'on voulait appliquer. »

M. Bachelier n'a pu au surplus indiquer les quantités exactes des ingrédients; il ajoute seulement que son père ayant imaginé de faire servir cette composition non délayée à couvrir des feuilles de papier sur lesquelles l'écriture s'effaçait aisément avec une éponge mouillée, il avait remarqué que la dose d'écailles d'huître qu'il employait dans cette préparation étoit presque arbitraire, et qu'il en mettoit dans la fromage jusqu'à ce qu'il eût acquis une consistance de pâte susceptible d'être étendue sur le papier.

La Commission obtint enfin de la complaisance de M. Bachelier quelques feuilles du papier couvert de cette pâte, dans la vue

de trouver dans sa décomposition la nature et les proportions des ingrédients qui paroissent devoir être les mêmes que ceux du badigeon.

L'examen de cet enduit eut bientôt déduit ces espérances; la quantité d'oxide de plomb qu'il contenoit et qui se manifestait sur le champ par la couleur noire très foncée que lui donnoit l'hydrosulfure de potasse, ne permettait plus de le considérer comme étant de même composition que le badigeon, dans lequel, jusques-là, il n'en n'avait fait soupçonner la présence de cernital.

Il ne restait plus qu'un moyen d'acquies quelques lumières sur ses vraies parties constituantes; c'étoit de soumettre à l'analyse la matière même qui devoit être enlevée sur les parties de colonnes couvertes par le procédé de M. Bachelier, et dont la surface alloit être renouvelée par l'opération du grattage. M. Fontaine, à qui nous en fîmes la demande, nous a fait remettre tout ce qui a pu en être détaché, qui n'étoit pas en quantité suffisante pour multiplier les opérations (1); l'essai analytique en a été fait par M. Baumelin. Voici le résultat de son travail.

Examen de la matière grattée sur les colonnes de la Cour du Louvre, badigeonnées suivant le procédé de feu Bachelier.

Cent parties chauffées doucement avec le contact de l'air, ont perdu 20 pour cent de leur poids; perte qui ne peut être due qu'à l'eau et à la décomposition d'une matière organique.

Cette matière s'est colorée par cette opération, en brunâtre.

Cette matière ainsi desséchée, s'est dissoute pour la plus grande partie avec effervescence dans l'acide muriatique. Ce qui n'a pas été dissous étoit de la silice et formoit deux parties.

La dissolution muriatique étendue d'eau et précipitée par l'oxalate d'ammoniaque, a fourni 100 parties d'oxalate de chaux; ce qui équivaut à 40 parties de chaux.

La liqueur de la quelle la chaux avoit été ainsi précipitée, a donné par l'ammoniaque 6 parties d'oxide de fer mêlé d'oxide de plomb. La même liqueur a donné ensuite, avec le nitrate de barite, 14.33 de sulfate de barite Soe; qui indiquent environ 4.6 d'acide sulfurique Soe. Cette quantité, en la supposant unie à la chaux dans le badigeon, devoit y former, d'après les proportions connues du sulfate de chaux, 7.73 de ce sel.

Si, sur les 40 parties de chaux, il y en a 36.87 unies à l'acide carbonique, avec lequel elles forment 69 de carbonate de chaux.

(1) Le qui reste de cette matière se trouve sous le n.º des échantillons joints au rapport.

Mais ayant dissous 100 parties de badigeon dans l'acide muriatique, et versé dans cette dissolution filtrée, de l'alcool à 36 degrés, on a eu un précipité qui formait 6 parties, et qui a été reconnue pour du muriate de plomb pur.

Le plomb étoit, suivant toute apparence, combiné à l'acide carbonique dans le badigeon, et on peut estimer que les six parties dont on vient de parler, pouvaient former la même quantité de carbonate de plomb. D'où il suit qu'il faut retrancher ces six parties sur le carbonate de chaux.

D'après cela, la matière enlevée sur les colonnes badigeonnées est composée sur cent parties; savoir:

|                                                  |        |
|--------------------------------------------------|--------|
| 1°. De carbonate de chaux                        | 63     |
| 2°. De sulfate de chaux                          | 7. 73. |
| 3°. De carbonate de plomb                        | 6.     |
| 4°. D'oxide de fer, environ                      | 4      |
| 5°. De silice                                    | 2      |
| 6°. D'eau                                        | 20     |
| 7°. De matière organique, quantité indéterminée. |        |

102. 73.

Les 2. 73 qui se trouvent ici en plus proviennent ou de ce que les produits de cette analyse n'ont pas été desséchés au même degré, ou de ce que pendant la calcination il s'est échappé un peu d'acide carbonique.

On a cherché dans cette matière la présence d'une substance animale; mais il n'a pas été possible d'en séparer la moindre partie. L'odeur qu'elle exhale par la calcination n'est nullement semblable à celle des matières animales, elle a au contraire le piquant et l'âcreté des substances végétales.

Cependant cette matière, soumise au feu dans une cornue, a donné une liqueur claire et presque sans couleur, de laquelle la potasse a développé une vapeur très-ammoniacale.

Cette ammoniacque annonce qu'on a fait entrer une substance animale dans la composition du badigeon; mais il paraît qu'avec le temps elle s'est décomposée et n'a laissé qu'un sel ammoniacal.

Cependant la couleur bruniâtre que prend au feu la matière qui fait le sujet de cette analyse, prouve qu'il y existe encore quelque reste de substance animale, mais altérée dans sa nature première, puisqu'elle ne répand plus d'odeur propre à ces substances et qu'elle ne produit pas d'huile en quantité sensible.

Cette matière enfin n'a pas donné une quantité appréciable d'alumine; ce qui peut faire penser qu'il n'est point entré d'alun dans la composition du badigeon.

Cette analyse, dans laquelle notre confrère a suivi la marche savante et rigoureuse qui lui a dévoilé tant de combinaisons, ne laisserait rien à désirer s'il avait pu opérer sur la composition même du badigeon; mais il n'a eu à sa disposition que la matière enlevée sur la pierre qui en avait été couverte; et indépendamment de ce que la plupart de ses ingrédients y ont été manifestement portés dans un état différent de celui dans lequel ils ont été trouvés, plusieurs considérations paraissent devoir suspendre ou du moins modifier la conclusion que l'on en pourrait tirer.

La première qui se présente naturellement est la différence de la composition indiquée par ces résultats, et de celle qui serait exécutée d'après les renseignements contenus dans la lettre de M. Bachelier. En effet, on aurait dans l'une l'oxide de plomb en quantité sensible, et point d'alun; dans l'autre, point de plomb et la dissolution d'alun comme délayant essentiel.

Si l'on se rappelle maintenant que M. Bachelier annonce dans sa lettre que le papier préparé par son père pour l'écrivain succinivement plusieurs écritures, étoit couvert avec la composition non délayée du badigeon, et toujours sans faire mention du plomb, la présence de ce métal, que l'on doit voir instantanément en touchant avec un hydrosulfure, soit le papier badigeonné, soit la radure des colonnes du Livre (1), établit à cet égard entre l'une et l'autre préparation une conformité qui, en même temps qu'elle a assuré notre jugement sur un des points les plus essentiels, nous a fait espérer de nouvelles lumières d'un examen plus attentif de cet enduit du papier, qui à la différence de celui qu'on élève sur la pierre, en est séparé plus pur, ou du moins sans mélange d'autant de matières étrangères.

Une feuille de ce papier, de 26 centimètres sur 19, c'est-à-dire de 494 centimètres carrés, pesant 11, 49 grammes, ayant été tenue pendant quatre heures dans l'eau chaude, puis complètement séchée à l'air, on en a détaché par froissement l'épave 6. 46 grammes de lamelles d'un blanc jaunâtre. Le papier, qui n'avait pas moins de 0, 18 millimètres d'épaisseur avant cette opération, était réduit à 0. 10. Sa surface paroissoit intacte et parfaitement découverte; cependant il était encore sensiblement noirci par l'hydrogène.

(1) Voyez les nos 3 et 4 des échantillons joints au Rapport.

Sulfurée, ce qui peut faire juger à quel point cet enduit prend corps avec le papier (1).

La matière ainsi détachée du papier, calcinée en vaisseau ouvert, a perdu v. 18234 de son poids.

Elle s'est dissoute avec effervescence dans l'acide muriatique.

Le prussiate de potasse a donné à cette dissolution une faible couleur verte qui apaisée lentement au bleu.

L'hydrosulfure de potasse a rendu la liqueur noire, et il s'en est séparé à la longue une matière blanche.

Cent parties de cet enduit précipitées de leur dissolution par l'oxalate d'ammoniaque ont indiqué la présence de 49.738 de chaux.

L'addition du muriate de barite dans cette dissolution, la rendue sur le champ laiteuse. Le précipité, séché au rouge dans le creuset de platine, pesait 32.29, et annonçait par conséquent 10.43 d'acide sulfurique porté originairement en état de combinaison avec une portion de la chaux.

La même matière, traitée avec l'acide muriatique dans une cornue, y a laissé des taches d'un jaune brunâtre, de consistance huileuse, qui ne se sont point mêlées à l'eau, même à l'aide de la chaux. Cette eau distillée à siccité exhalait une très forte odeur empyreumatique, et l'addition du carbonate de potasse en a dégagé une faible odeur ammoniacale.

Si l'on fait abstraction de l'acide carbonique que la chaux a pu recevoir avec le temps et qui, dans l'enduit du papier, n'est pas tout à fait à moitié de celui que donne la chaux complètement carbonatée, on peut conclure de ces résultats à très peu près la composition suivante de la pâte employée par feu Bachelier, soit pour couvrir le papier, soit pour badigeonner la pierre, après avoir été délayée dans une plus grande quantité d'eau.

|                   |   |                                        |         |
|-------------------|---|----------------------------------------|---------|
| Substances sèches | { | Chaux vive . . . . .                   | 56.66.  |
|                   |   | Plâtre cuit . . . . .                  | 23.34   |
|                   |   | Céruse ou Carbonate de plomb . . . . . | 20.00.  |
|                   |   |                                        | 100.00. |

Nous ne parlons que de chaux vive, quoique la lettre de M. Bachelier fils indique spécialement la chaux d'écaillés d'huître, et parce que cette préférence, qui augmenterait infailliblement la dépense, n'aurait d'autre fondement que les vertus que lui attribuaient les anciennes pharmacopées, la calcination devant être portée au point de détruire la matière organique. (1)

(1) Voyez le n° 5 des pièces jointes au rapport.

peu de muriate qui pourrait y entrer serait sûrement plus nuisible qu'utile dans cette composition; c'est ce que l'on n'a pas à craindre de faibles quantités de terres étrangères ou d'oxides de fer que peuvent tenir accidentellement la chaux faite avec la pierre calcaire et le plâtre cuit.

On remarquera sans doute que les proportions que je viens d'indiquer ne coïncident pas entièrement avec celles que donnent les résultats de l'analyse de M. Vauquelin, et d'où il faudrait conclure la dose de chaux à 71 pour cent; mais, pour rendre raison de cette différence, il suffit de rappeler que c'est sur la racine des colonnes qu'il a opéré, et l'on conçoit qu'il est impossible que le badigeon en ait été séparé pour, sans mélange de la pierre sur laquelle il étoit fixé. Peut être même est-ce en partie à cette matière étrangère qu'appartenait le fer et la silice qu'il en a retirés; au lieu que dans l'enduit du papier il n'a pu se trouver que ce qui y a été réellement porté, soit par le plâtre, soit par la chaux. Les essais dont je parlerai bientôt pour l'imitation de ce badigeon viendront à l'appui de cette conjecture.

Quant à la substance employée par Bachelier pour éduire en pâte ces ingrédients, l'analyse y découvre bien le caractère organique, mais elle ne donne pas les moyens d'en déterminer l'espèce. Heureusement la manière dont M. son fils s'est expliqué sur ce point étoit trop précise pour qu'il fût permis de penser qu'il n'en avoit pas eu une connaissance parfaite ou qu'il n'en eût pas conservé fidèlement le souvenir; elle a fixé nos idées sur la partie caséuse du lait, et nous avons d'autant moins hésité à la considérer comme le vrai mordant propre à fixer cette composition que des expériences de M. D'Arcet, publiées il y a neuf ans, en avoient déjà fourni les preuves (1).

Nous croyons donc pouvoir dire que la composition du badigeon conservateur de feu Bachelier est présentement assez connue pour que l'on puisse se flatter de l'employer avec le même succès; car il ne manque réellement que la détermination de la dose de la substance qui sert de mordant, c'est-à-dire de ce qui ne peut être déterminé que par le tâtonnement, et même qui doit varier, soit à raison de la consistance plus ou moins molle du fromage que l'on emploie, soit de l'épaisseur que l'on se propose de donner à la couche.

(1) De la philosophie, an X, n° 5. M. D'Arcet parait regretter de n'avoir pas eu procureur une brochure intitulée: l'art de peindre au fromage ou en rametin; mais on voit par ce qu'en dit Parquet, dans son dictionnaire de peinture, que ce pamphlet étoit absolument étranger au procédé du badigeon, et avoit uniquement pour objet la peinture au savon de lire.

Il y aura sans doute un apprentissage à faire avant d'acquiescer la pratique de cette manipulation; mais ce serait une erreur de penser qu'il fallût encore une épreuve d'un demi-siècle pour donner à ce procédé une pleine confiance. Le temps qui est le vrai juge de la durée, a prononcé sur la solidité de ce badigeon; les témoignages en sont encore existants et irrécusables. Il ne serait pas difficile cependant de l'apprécier d'avance, en indiquant les causes de la détérioration progressive des plus beaux édifices de cette capitale, en recherchant avec soin quels sont les moyens les plus propres à les garantir de cette rapide destruction, et déterminant rigoureusement toutes les conditions à remplir pour atteindre ce but. On ne regardera pas sans doute comme étrangères à l'objet de la Commission la solution du problème ainsi réduit à ses véritables termes.

La pierre calcaire dure, à grains fins, susceptible d'un poli plus ou moins parfait, n'est point sujette à cette altération, ~~car~~ il faut donc en chercher la cause dans la nature de la pierre dont les murs de face sont construits, qui est un amsemblage peu compact, d'une texture lâche et inégale, rempli de cavités et dans lequel l'analyse démontre jusqu'à 10 et 12 pour 100 de silice, et souvent 3 et 4 d'oxide de fer. Pour juger à quel point les carrières des environs de Paris présentent à cet égard de différence, il suffit de jeter les yeux sur les tables de M. Rondelet, où l'on voit, par exemple, que ce qu'on appelle le Grignard de Paris, a une pesanteur spécifique de 2.462, et supporte une charge de près de 6750 kilogrammes, tandis que la Lambourde de St. Germain n'a que 1.560 de pesanteur spécifique, et s'écrase sous un poids de 925 kilogrammes (1).

Il n'est pas étonnant que la petite araignée de l'espèce appelée Siroc (*Aranea senoculata*, Linn.), araignée des caves de Geoffroy (2), trouve à la surface de cette pierre un gîte

(1). Traité de l'art de bâtir, Tom. 1, page 208, n. 20, et page 211, n. 167. aussi leurs prise sont-ils dans le rapport de 26 à 10.

(2). Elle est gravée et exactement décrite dans les mémoires sur les insectes, de De Geer, T. VII, page 258 et pl. XV, figure 5. M. Latreille, que j'ai consulté à ce sujet, m'a dit avoir reconnu les mêmes habitudes dans l'espèce nommée par Lister *Aranea atrox*, également décrite par De Geer, page 255, pl. XIV, figure 24, et dont la fécondité est telle que ce naturaliste a vu plus de cent oeufs dans l'ovaire d'une femelle de cette espèce. Dans le grand nombre de ces araignées que j'ai examinées, il n'en est point trouvée qui eût 4 millimètres de l'extrémité de la tête à celle du ventre.

commode pour s'abriter, déposer ses oeufs et tendre les filets dans lesquels elle attend sa proie. Sa toile s'étend circulairement autour de la cavité qui lui sert de retraite, et forme des taches rondes de 3 à 4 centimètres de rayon. Il n'y a pas longtemps que l'Hotel des monnoies a été construit, et j'ai compté jusqu'à soixante-huit de ces taches d'un gris noir sur une des colonnes du vestibule au-devant de l'entrée du Monnoyage. On en aperçoit de semblables, non seulement sur la pierre, mais aussi sur les revêtements extérieurs de plâtre, sur les murs couverts de badigeon commun. C'est particulièrement dans les joints, les refends, les angles rentrants, que cet insecte commence à s'établir. J'en ai vu plusieurs sur des murs dont le badigeon avait été recouvert depuis moins de dix ans.

Cette est infailliblement la première cause de l'altération des façades de ces édifices. Ils dépendamment de ce que les taches se multipliant finissent par former une couche continue, la matière dont-elles sont composée sert à fixer à la fois les débris de ces insectes, les restes de ceux qu'ils dévorant, et les pommiers qui s'élèvent par les vents; de sorte que les déchets ne tardent pas à y prendre racine. On peut juger de la rapidité avec laquelle se forment ces amas, par ceux qui ont été enlevés en moins de demi-heure sur l'une des colonnes de l'Hotel des monnoies dont j'ai parlé, et qui ont été renfermés, avec les araignées qui sont trouvées, dans le poudrier que je mets sous les yeux de l'Institut.

Si l'on demande maintenant quel peut être le moyen préventif de ces dégradations, la réponse est facile: Une composition qui résiste à l'eau, assez adhérente à la pierre pour ne pas s'écailler, assez consistante pour en boucher exactement les pores, assez liquide pour s'étendre en forme de lavis et glacer pour ainsi dire également toutes les parties saillantes et rentrantes, sans faire épaisseur dans les angles et sans amortir les ressauts, qui donne enfin à cet aggrégat de grains grossiers la surface lisse des pierres polissables dans lesquelles il paraît que les insectes que nous avons décrits ne peuvent s'enicher. Voilà ce que nous pensons que l'on peut se promettre du badigeon de M. Bachelier.

Je crois devoir faire observer en passant que, dans l'état actuel de nos connaissances en chimie, il ne serait pas impossible d'indiquer d'autres moyens propres à remplir toutes ces conditions. On sait, par exemple, que le phosphate de chaux, est une des combinaisons les plus fixes; il suffirait donc de passer sur la pierre un lavis, soit avec l'acide phosphorique plus ou moins délayé, soit avec le phosphate de chaux, de plomb, de magnésie, &c. tenus en dissolution dans l'excès de leur acide, pour lui donner une sorte de couverture qui la rendrait aussi inaltérable que la pierre de Logozan dans

l'Estramadure. Il est également connu que le Sulfate de Barite, résiste à tous les agents par la voie humide, et l'on parviendrait infailliblement à revêtir la pierre de ce sel terreux, en l'imprégnant d'abord d'une dissolution de Sulfate de fer, de zinc, de magnésie, d'alumine, &c. et y passant immédiatement de l'eau de barite (1). L'insolubilité des oxalates et tartrates de chaux, et l'adhérence qu'ils contractent en se déposant même sur des corps polis, indiquent encore des procédés de Paris non moins solides et remplissant le même objet, en ce que les acides ajoutés à ces sels, pour les rendre momentanément solubles, a cherchant de prendre leurs bases dans la substance même de la pierre, ne pourroient manquer d'en boucher tous les grains, d'en remplir les intervalles, d'en fermer absolument les pores. Plusieurs essais entrepris dans la vue d'apprécier cette étologie, ont confirmé l'espérance d'en faire une heureuse application, en donnant pour résultats, sur la pierre la moins compacte, des surfaces où l'œil ne pouvoit appercevoir aucune trace d'enduit, et que l'on pouvoit froter avec une pièce de drap noir mouillée, jusqu'à l'usage, sans qu'elle en rapportât la moindre tache (2).

Nous ne dissimulerons pas néanmoins que ces préparations seroient tout autrement dispendieuses que le badigeon de bachelier, et qu'il faudroit tout au plus en réserver l'usage pour la conservation de quelques parties d'édifices d'une extrême délicatesse. Revenons donc à cette composition, qui a déjà en sa faveur l'épreuve du temps, et que nous pouvons dire économique par la comparaison du peu de dépenses qu'elle exige et de l'énormité de celles qu'elle doit épargner. Comme qu'il ne reste aucun doute à cet égard, nous placerons ici le précis de quelques expériences synthétiques qui, en ajoutant aux preuves analytiques de la découverte d'un tel procédé, pourront servir à guider, surtout dans les commencemens les ouvriers chargés de son exécution.

#### Essai de composition du badigeon Conservateur.

On a fait tailler plusieurs dalles et parallépipèdes de la pierre des carrières des environs de Paris, de qualité différente

(1) un accident a fourni à M. Darcet une preuve frappante de la promptitude avec laquelle ces échanges de bases par affinité supérieure peuvent remplir les pores de la pierre la moins compacte. une capsule contenant de l'eau de strontiane fut couverte dans une fontaine de pierre filtrante, elle n'a plus laissé passer depuis une seule goutte d'eau.

(2) Voyez le n.º 7 des pièces jointes au rapport.

pour la dureté et la pesanteur spécifique; on a appliqué sur chacune de leurs faces, des badigeons composés des divers ingrédients ci-dessus indiqués, et dans des proportions différentes; et ces expériences ont donné lieu aux observations suivantes.

1. Toutes les compositions, dans lesquelles on a fait entrer comme délayant de l'eau plus ou moins chargée d'alun, tachent les doigts et s'en allaient à l'eau.
2. Le fromage qui prend le plus de consistance avec les matières sèches, est celui qui est presque entièrement séparé des parties butireuse et séreuse. M. D'Arcet dans le mémoire déjà cité, avait remarqué qu'elles étoient plus nuisibles qu'utiles, que la peinture au lait ne résistait pas à l'eau, et que ce qu'on appelle vulgairement fromage à la pierre, parvenu à l'état de siccité, pouvoit encore être employé, quoi qu'avec moins d'avantage que le fromage frais bien égoutté.
3. Le simple mélange de ce fromage avec la chaux ne donne qu'une pâte qui adhère faiblement, même à la pierre à gros grains, qui ne s'attache pas au papier.
4. Le plâtre cuit qui, à petite dose, facilite l'union de la chaux et du fromage, rend la pâte dure et caillottée, lorsqu'il est porté en plus grande proportion.
5. Il avoit paru que l'on pourroit admettre dans cette préparation ce que l'on nomme blanc d'Espagne, et dont on fait usage dans la peinture d'impression; mais il a été reconnu que si cette substance terreuse qui, dans un procédé décrit par M. D'Arcet, est portée à vingt fois le poids de la chaux, peut être employée avec succès dans l'intérieur, et avec avantage pour l'économie; elle ferait couche épaisse et n'auroit pas une aussi forte adhérence à la pierre.
6. L'addition de très-peu d'oxide de fer rouge à cette préparation, lui donne à volonté la nuance que l'on desire, sans changer ses propriétés.

Quant à la dose du fromage, nous avons déjà annoncé qu'elle dépendoit le plus souvent de l'état dans lequel on le prenoit, et qu'elle ne pouvoit se déterminer rigoureusement que par la condition de faire pâte molle. Un quart du poids des matières solides parait être la mesure suffisante d'un fromage fraîchement égoutté. C'est à la suite de ces observations que de nouveaux essais, dirigés plus sûrement, ont donné les résultats que nous mettons sous les yeux de l'Institut (1), et qui ne permettent plus de douter de la possibilité d'atteindre le but proposé. Quelques uns ont été

(1) N.º 8 et 9 de la note des produits d'essai.

exposés à la pluie depuis plus de trois mois; et tous jusqu'au papier couvert de la même composition, ont supporté les lavages et le frottement sans altération, quelques taches faites à dessein ont été facilement effacées avec une éponge mouillée, et la place rendue à sa première couleur.

On y a employé la chaux blanche de pierre de Melun, le plâtre cuit à l'ordinaire, le carbonate de plomb (céruse du commerce sans mélange terreux), et le cailli connu sous le nom de fromage à la pie, c'est à dire non crêmeux, quelque fois déjà durci par vétusté (2). Les proportions qui ont donné les meilleurs résultats ont été constamment celles qui étaient le plus en accord avec la composition précédemment conclue de nos analyses.

Les procédés de manipulation sont simples et rentrent dans la classe des opérations les plus familières.

Le poids de la chaux vive que l'on veut mettre sur le champ en oeuvre étant déterminé, on l'éteint dans la plus petite quantité d'eau possible, suffisante néanmoins pour la faire passer par un tamis peuserré, à fin de séparer les parties qui se seraient refusées à l'extinction.

Cette chaux est broyée avec le fromage en consistance de pâte molle, égale et bien liée.

On y ajoute le plâtre cuit et la Céruse et par un broyement plus exact sur le marbre, avec un poud'eau, on réduit le tout en une bouillie plutôt épaisse que liquide.

On délaie enfin avec de l'eau commune, au moment de la pose, qui se fait à l'ordinaire, à la brosse ou au pinceau du Vermeux.

Nous terminerons ce rapport par une réflexion qui obtiendra sûrement l'assentiment général; c'est que la pratique ne peut manquer de porter bientôt dans ces procédés une régularité d'exécution et un degré de perfection que nous n'avons pu chercher ni même prévoir dans d'aussi faibles essais.

Conclusion

L'état dans lequel se sont maintenus pendant cinquante trois ans les essais faits par feu Bachellier sur trois colonnes de la coup du Louvre, ne laisse aucun doute que le badigeon dont

(2) M. Darcet croit qu'en incorporant la chaux avec le fromage, on pourrait en faire préparer des trochisques dans les pays où cette matière est à bas prix (Décade philosophique, an X, n. 5). Il suppose nécessairement que ces trochisques seraient mis à l'abri du contact de l'air, pour empêcher la chaux de repasser à l'état de carbonate.

elles étaient couvertes à la propriété de résister à l'intempérie des saisons, qu'il porte une teinte uniforme, sans faire épaisseur capable d'altérer le fini des sculptures et des profils; qu'il empêche la petite araignée de se loger dans les parties creuses de la pierre, et de favoriser par son travail l'accumulation des ordures et la germination des Lichens qui, avec le temps, donnent aux façades entières un aspect noir terneux.

L'emploi de ce badigeon sera surtout précieux pour défendre les murs construits de pierres de faible pesanteur spécifique, telles que celles qui se débitent à la scie dentée: il produit son effet même sur la pierre filtrante.

Il est susceptible de recevoir une légère teinte qui le rapproche de la couleur naturelle de la pierre polissable.

Son usage parait devoir dispenser de l'opération dispendieuse du grattage, qui laisse les édifices exposés aux tous des mêmes inconvénients, et qui ne peut être renouvelée sans altérer les proportions des ornements.

La composition de ce badigeon, dont la vraie recette n'était pas même conservée dans la famille de l'inventeur, peut être regardée comme suffisamment connue, soit par les résultats d'analyses de la matière enlevée sur les colonnes du Louvre, et de l'enduit du papier préparé par feu Bachellier, et trouvé de même nature, soit par des essais de recombinaison donnant absolument les mêmes propriétés.

Il n'entre enfin dans la préparation aucune substance dont le prix soit assez élevé pour balancer les avantages qui doivent en résulter.

La commission vous propose en conséquence d'arrêter que ce rapport sera adressé à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, avec invitation de le mettre à sa disposition tel édifice ou partie de mur de face qu'il jugera convenable, nouvellement construit de pierre sujette à l'altération dont il s'agit, ou de mur ancien rendu à sa couleur primitive par l'opération du grattage, à l'effet d'y appliquer le badigeon conservateur, et de déterminer ainsi, par une expérience en grand, les conditions de sa préparation, les procédés pour la mettre en oeuvre, et le prix auquel il reviendra.

fait à l'Institut le 9 Octobre 1809. Signé, Berthollet, Chaptal, Vanquelin, Joachim LeBreton, Vincent; Guyton-Morveau, Rapporteur.

Addition au Rapport sur le Badigeon Conservateur, par M. Guyton-Morveau.

Le Rapport de la Commission sur le Badigeon Conservateur, approuvé à la dernière séance, a donné à M. Deyeux l'occasion de rappeler l'extrait qu'il avait fait insérer dans les annales de Chimie de Ventose an XI, d'une lettre dans laquelle le Docteur Carbonell

lui avait annoncé qu'en employant le Serum du sang de boeuf, on pouvait obtenir une peinture de couleur de pierre, qui résistait aux intempéries de l'air, et qui avait parfaitement réussi en Espagne.

Malgré le médecin espagnol ait moins eu en vue de prévenir la dégradation des façades en pierre de taille, que de donner aux bois et aux murs enduits la couleur de pierre, son procédé a un rapport trop direct avec celui qui a fait l'objet des recherches de la Commission, pour qu'on puisse se dispenser d'examiner s'il pourrait y être appliqué avec avantage.

C'est ce qui m'a déterminé à faire les expériences dont je vais présenter les résultats.

Le Serum du sang de boeuf, décanté immédiatement après la formation du caillot, c'est à dire, trois ou quatre heures après que le sang a été recueilli, ainsi que le recommande M. Carbonell, appliqué seul sur la pierre tendre, lui donne un ton jaunâtre. Il résiste à l'eau, lors qu'il est bien sec.

Il n'adhère pas à la pierre dure.

Le Serum broyé avec la craie, tache les doigts, et s'en va à l'eau.

Il en est de même du Serum broyé avec le blanc de Meudon.

Si l'on pane sur la pierre tendre une couche de ce Serum, et avant qu'il soit sec, un lait de chaux un peu épais, il reste une couleur blanche qui couvre faiblement, mais qui résiste à l'eau.

Le Serum broyé avec la chaux vive, fondue et passée au tamis suivant le procédé décrit par l'auteur, forme une pâte qui, étendue du même ordinaire et posée sur le champ, couvre la pierre assez également et lui donne une couleur plus ou moins jaunâtre, suivant qu'il reste plus ou moins de parties colorantes dans le Serum. Il faut souvent deux couches (dit l'auteur) et même quelque fois une troisième.

Cette peinture n'est attaquée ni par le frottement ni par le lavage à l'eau.

Appliquée sur le carton, elle ne s'en va pas à l'eau; mais elle est bien moins adhérente que la composition Bachelier.

M. Carbonell prétend qu'on ne réussit pas à colorer cette composition par les oxides métalliques, même par ceux de plomb et de cuivre; ce qu'on obtient avec les terres jaunes, rouges, vertes, &c. J'ai essayé de substituer le Serum au fromage dans la composition Bachelier, et j'ai reconnu que l'adhérence était à peu près aussi forte, mais que le

lavage à l'eau y laissait des traces jaunâtres produites par un commencement de désoxydation du plomb.

La fixité de cette peinture dépend de l'état dans lequel on prend le Serum. Cette matière se corrompt si rapidement qu'il faut l'employer dans le jour, au plus tard dans les vingt quatre heures, et n'en préparer que ce qui peut être posé de suite. Dès que l'odeur putride se manifeste, on n'obtient qu'une peinture qui se lève en écailles ou qui tombe en poussière.

On voit ainsi que dans les conditions prescrites, le Serum, quoique donne un mordant plus difficile à employer et moins solide que le fromage (sans doute à raison de la quantité de gélatine qu'il contient), peut, en s'unissant à la chaux vive, former une pâte qui résiste à l'eau. Cette composition est depuis longtemps en usage à la Chine, comme la remarque M. Dufour (1), puisque dans un ouvrage italien sur les vernis, imprimé en 1716, on rapporte d'après le père Bryel, témoin oculaire, qu'avant de vernir le bois, les chinois y donnent quelque fois une première couche de sang de cochon mêlé avec la chaux vive, qu'ils polissent à la ponce lorsqu'elle est sèche.

Il peut donc se trouver quelques circonstances dans lesquelles cette composition pourrait remplacer, avec un peu moins de dépense, le badigeon-Bachelier; comme pour couvrir des revêtements extérieurs de plâtre, où il y a moins d'inconvénients de porter une couche épaisse; pour prévenir l'action des pluies sur la brique tendre, et pour lui donner le ton de couleur de la pierre.

C'est dans ces vues que l'on peut en recommander l'essai, et que j'ose proposer à la classe d'approuver cette note, pour être jointe au rapport de la Commission sur le Badigeon conservateur. fait à l'Institut le 16 Octobre 1809. Signé Guyton-Morveau.

Note des Échantillons et produits d'essai joints au rapport de la Commission.

- N<sup>o</sup> 1. Matière grattée sur les Colonnes de la Cou du Louvre, Badigeonnée en 1755.
- N<sup>o</sup> 2. Portion de cette matière touchée par l'hydrogène sulfuré.
- N<sup>o</sup> 3. Papier couvert de la composition du Badigeon par feu Bachelier, remis à la Commission par M. Son fils.
- N<sup>o</sup> 4. Portion de ce papier noirci par l'hydrosulfure de potasse.

(1) Annales de Chimie, Thermidor an XI, T. XLVII, p. 127.

- N<sup>o</sup>. 5. Un morceau du même papier complètement dépouillé de son enduit, touché par l'hydrogène sulfuré et par l'hydrosulfure de potasse.
- N<sup>o</sup>. 6. Petite-objets dans lesquels sont renfermées des araignées de l'espèce qui occasionne l'altération des murs de face, et un poudrier contenant leurs toiles, avec les pommiers et les lichens dont-elles sont mêlées.
- N<sup>o</sup>. 7. Essais de lavis dont la composition, indiquée par les affinités chimiques, pourrait servir à couvrir la pierre de sels insolubles prenant corps avec elle.
- N<sup>o</sup>. 8. Produits d'essais de composition du badigeon-Bachelier, (après les résultats de l'analyse, appliqués sur des pierres de différente densité).
- N<sup>o</sup>. 9. Essais de la même composition sur papier, à la manière de Bachelier.

La classe approuve le rapport et arrête qu'il sera imprimé, envoyé à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, qui sera prié de mettre à la disposition de la classe une facade ou un mur, pour répéter les expériences du badigeon conservateur.

Certifié conforme à l'original, à Paris le 18 octobre 1809. Signé Dotaubert, Secrétaire perpétuel.

Lu et approuvé par les classes des Beaux arts.  
Signé Le Breton, Secrétaire perpétuel.

Il est présenté un livre de gravures représentant le jugement dernier d'après Michel Ange.

M. le Président annonce la mort de M. Bardin, peintre, correspondant de la classe.

La séance est levée.

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

125.  
Séance du Samedi 21. 8<sup>bre</sup> 1809.  
à laquelle ont assisté MM. Boudon, Le Breton, Goussier, Raynaud, Heurtier, Menageot, Chaudet, Durivieu, Vampaeudouck, Dijoux, Seyre, Moitte, Vincent, Grandmouil, Lemoit, Chalgrin, Bervic, Jeuffroy, Nolaud, Dufourby, Gretry;

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La Rédaction en est adoptée.

M. B. Solvyns fait hommage des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> livraisons de la description des Trudons. Dépôt à la bibliothèque et remerciement à l'auteur.

Annou de la soumission du Dictionnaire, M. Vincent fait la lecture de l'article arc de triomphe. Cet article est adopté.

Séance levée.  
Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 28. 6<sup>bre</sup> 1809  
à laquelle furent présents MM. Heurtier, Goussier, Raynaud, Seyre, Chalgrin, Lemoit, Caumay, Bervic, Chaudet, Durivieu, Dijoux, Vampaeudouck, Moitte, Vincent, Grandmouil, Boudon, Menageot, Vincent, Nolaud, Le Breton, Bequault, Jeuffroy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La Rédaction en est adoptée.

M. Dubois Maison-neuve fait hommage des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> livraisons de la description des vases antiques vulgairement appelés étrusques. Dépôt à la bibliothèque et remerciement à l'éditeur.



Mr. Framery lit la notice historique suivante sur feu  
Joseph Haydn, ancien de la classe.  
Voyez à la page...

La séance est levée.

Joachim Lebréton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 4. 9<sup>bre</sup> 1809.

à laquelle furent présents MM. Goussier, Goussier,  
Raymond, Heurtier, Lemot, Dejoux, Lannay,  
Duvivier, Chalgrin, Jeuffroy, Berville, Houdon,  
Moitte, Grandmeuil, Noland, Viscouti, Vincent,  
Leyre, Vanpauwouck, Bequaert, Lebréton.  
Le procès verbal de la précédente séance est lu. La  
Rédaction en est adoptée.

Il est fait hommage de la 2<sup>e</sup> livraison du cours  
d'études de paysage publié par J. Marchand d'après  
Leroux de J. B. Coste. Dépôt à la bibliothèque  
et remerciement à l'éditeur.

La Classe arrête que la Commission chargée de  
la présentation des candidats pour les places vacantes  
de Correspondans s'assemblera samedi prochain à 2  
heures.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M.<sup>r</sup>  
Vincent lit les articles Détrempe, Détremper, Diaphane  
Delayer.

Ces divers articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim Lebréton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 11. 9<sup>bre</sup> 1809

N<sup>o</sup> 9 a été tenue une assemblée générale au lieu  
et place de celle-ci.

Séance du Samedi 18. 9<sup>bre</sup> 1809

à laquelle ont assisté MM. Berville, Heurtier,  
Dufourmy, Dejoux, Lemot, Goussier, Raymond,  
Houdon, Viscouti, Jeuffroy, Leyre, Goussier,  
Noland, Chaudet, Grandmeuil, Vanpauwouck,  
Duvivier, Bequaert, Lannay, Vincent, Moitte  
Lebréton, Menageot.

Le procès verbal de la précédente séance est lu.

Il est fait hommage par M. Berville et fontaine de  
la première livraison d'un choix de plus célèbres maisons  
de plaisance de France et de ses environs. Dépôt à la  
Bibliothèque et remerciement aux auteurs.

M. Vaudoyer propose de faire une expérience de badigeon  
de feu Bachelier auquel il a été fait un rapport approuvé  
par l'Institut. Cette proposition sera renvoyée à la Commission  
qui a été chargée de l'examen de ce badigeon.

M. Alexandre Moitte Professeur à l'école impériale  
militaire de St. Germain en Laye demande à être inscrit  
sur la liste des candidats pour les places de Correspondans  
vacantes dans la Classe.

Au nom de la Commission de présentation des candidats  
un membre propose M. Sauvage, Peintre, alex<sup>e</sup> Moitte  
Peintre, Nouveau Architecte, et de Carpeccio, comme  
Candidats aux places de Correspondans. Sur les propositions  
de plusieurs membres, MM. Firillo peintre et professeur  
à l'université de Göttingue et Manlich peintre Directeur  
de la galerie Royale de Munich, sont proposés pour  
être adjoints à la précédente liste de présentation. L'un  
et l'autre sont admis au scrutin comme candidats.  
L'annulation se fera dans la prochaine séance.

M<sup>r</sup> Dufourmy, au nom de la Commission du Dictionnaire,

les articles Baquette, Babut, Baleve, épaufures  
écorure, écorie. ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joaquim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 25. 9bre 1809

à laquelle ont assisté Mm. Chalgrin Lenoir,  
Jeuffroy, Gretry, Gouze, Chaudet, Lannay,  
Heurtier, Ménil, Dejoux, Saurpauvrouck,  
Raymond, Meunageot Goudon, Berric,  
Leyre, Moitte, Visconti, Noland, Dufouruy,  
Grandmeuil, Duvivier, Vincent, Regnault,  
Le Breton,

Le procès verbal de la précédente séance  
est lu; la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre de M<sup>r</sup>  
Alexandre Moitte par laquelle il fait hommage  
des cinq premiers cahiers d'un cours complet  
de topographie dont il promet d'envoyer la suite  
à mesure que les cahiers paraîtront; Déput à la  
bibliothèque et remerciement à l'auteur.

M. Valant fait également hommage de  
plusieurs exemplaires d'une lettre de sa composition  
adressée à M. P... de M.... Les exemplaires  
sont distribués aux membres présents, conformément  
au désir de l'auteur. Le secrétaire perpétuel en accusera  
réception.

M. le président rappelle que la classe doit procéder  
à l'élection de deux correspondants pour remplacer  
M. M. Bardin et J. Ourne décédés. Les candidats  
portés sur la liste adoptée dans la dernière séance  
sont M. J. Fauvage, Alexandre Moitte, Desmeaux,  
Le Carpentier, Fiorillo, Maulichs. Les premiers scrutins  
ne donnant point de majorité absolue, il est procédé  
à un second scrutin. Le nombre des votans est de 25.  
M. Maulichs Peintre, et Directeur de la galerie

Royale de Munich ayant obtenu la majorité requise  
par les reglemens est proclamé correspondant de la classe  
par M. le président. On procède à un second scrutin et  
après deux scrutins sans résultats, M. Alexandre Moitte  
peintre, Professeur dans l'école impériale de Cavalerie  
située à St Germain en Laye, et M. Fiorillo, Peintre,  
et professeur à l'université de Gotttingue sont ballottés.  
M. Alexandre Moitte remplit la majorité absolue des  
suffrages et est proclamé correspondant de la classe.

Au nom de la Commission administrative, M. Grandmeuil  
invite la classe à juger l'effet et les avantages des  
nouvelles lampes de M. Bordier, qui éclairent la salle  
des séances. Mm. Raymond et Chaudet sont chargés de  
cet examen de concert avec les membres nommés à cet  
effet par les autres classes.

La séance est levée.

Joaquim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 2. Xbre 1809

à laquelle ont assisté Mm. Le Breton Dufouruy,  
Jeuffroy, Chalgrin, Lenoir, Dejoux, Goudon,  
Chaudet, Heurtier, Raymond, Berric, Meunageot,  
Lannay, Noland, Moitte, Visconti, Saurpauvrouck,  
Leyre, Duvivier, Gouze, Vincent, Goudon, Regnault,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction  
en est adoptée.

M. Desnoyers, graveur, fait hommage au nom de S. Ex.  
le Ministre des relations extérieures d'un portrait en pied de  
S. M. l'Empereur et Roi, gravé d'après le tableau de  
M. Gerard, par le même M. Desnoyers. La classe arrête que  
cette gravure sera encadrée et placée dans la salle de l'Institut.  
S. Ex. le Ministre des relations extérieures sera remercié  
au nom de l'Institut.

La société d'émulation de Cambrai fait hommage de différents morceaux lus dans sa dernière séance publique, déposé à la bibliothèque et remerciement à cette société littéraire.

M. Brun et Sergeant est admis à lire une notice sur feu M. Faillasse peintre.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre de M. le sous-secrétaire d'état, Préfet du Dépt. de la Seine, qui envoie des billets pour la fête qui aura lieu le Lundi 4 Xbre à l'hôtel de ville.

au nom de la Commission du Dictionnaire, M<sup>r</sup> Fraucery lit les articles notation notes et notes de musique qui sont adoptés.

La séance est levée  
Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

### Séance du Samedi 9 Xbre 1809

à laquelle ont assisté MM. Gondou, Dufour, Chalgrin, Gretry, Chaudet, Heurtier, Kemot, Vauspaendonck, Dejoux, Gonce, Viscouti, Raymond, Bervic, Peyre, Caumay, Vincent, Divivier, Lebreton, Jeuffroy, Roland, Regnault, Moitte.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre de S. Exc. le Ministre de l'intérieur annonçant qu'il a pris les dispositions nécessaires pour le départ des élèves qui ont remporté les grands prix cette année, et qui doivent à ce titre entrer à l'école de Rome.

La mort de M. Van-Loucke, correspondant de la classe est annoncée par M. de Neuve.

M. de Serrier et Fontaine font hommage de la 2<sup>e</sup> livraison de l'ouvrage qu'ils publient sous le titre: de choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome, et de ses environs.

Les auteurs seront remerciés et leur ouvrage déposé à la bibliothèque ainsi que la 18<sup>e</sup> livraison

de la description des vases dits Etrusques, également offerte par l'éditeur.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Chaudet lit les articles dessin (l'art de Dessiner) Dessiné (produit de l'art) ces articles sont adoptés.

Séance levée.

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

### Séance du Samedi 16 Xbre 1809

à laquelle ont assisté MM. Kemot, Dufour, Raymond, Peyre, Gondou, Heurtier, Dejoux, ménageot, Jeuffroy, Viscouti, Chaudet, Regnault, Lebreton, Vauspaendonck, Vincent, Moitte, Bervic, Roland.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction est adoptée.

M. Morin fait hommage à la classe d'un poème dont il est auteur et qui a pour titre: fétes saubée et l'éditeur de la description des brindoux en offre la 18<sup>e</sup> livraison. Ces deux hommages seront déposés à la Bibliothèque et les auteurs seront remerciés.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Chaudet lit les articles Dessinateur, Dessiner - Dessiné Dessinée qui sont adoptés.

La Classe arrête que la Commission chargée de la présentation des candidats pour les places vacantes sera convoquée pour samedi prochain à 2 heures afin de soumettre dans la séance du même jour les listes pour le remplacement de MM. Joseph Rayon et Van-Loucke, décedés.

(M. Dufour)

Un membre lit le discours préliminaire de l'ouvrage de M. Dagincourt sur la décadence de l'art depuis le 4<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du 13<sup>e</sup>. Le même membre place sous les yeux de la Classe des gravures qui

doivent accompagner le texte de cette intéressante histoire

La séance est levée.

Jochim J. Breton  
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 23. <sup>bre</sup> 1809  
à laquelle ont assisté Mm. Noland, Juffroy,  
Roudon, Goussier, Viscouti, Dejoux, Menageot,  
Dufourmy, Chaudet, Peyre, Vauspaendonck,  
Raymond, Caunay, Durivier, Bécartier,  
Bequault, Vincent, Moitte Le Breton,  
Bervic, Lemot, Chalgrin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.  
La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre du Suprême par lequel  
de la 4<sup>e</sup> classe de l'Institut Royal de Hollande,  
qui demande, au nom de cette même classe, que  
celle des beaux arts de l'Institut de France  
veuille bien lier avec elle une correspondance pour  
l'avantage des arts dans les deux pays. La  
Société des beaux arts de l'Institut de France  
érigée à Gand sollicite la même faveur. Il sera  
répondu au nom de la classe à ces deux demandes  
avec l'estime et l'intérêt qu'elles méritent.

La classe arrête qu'il sera écrit en son nom  
à S. Ex. le Ministre de l'intérieur pour le prier  
d'encourager par les moyens qui dépendent de  
son ministère la publication de l'intéressant ouvrage  
de M. Dagincourt sur l'histoire des arts.

Il est fait hommage à la classe au nom de  
M. Brummel maître de Chapelle du Prince  
Sithéras de plusieurs morceaux de musique  
de ce compositeur. Le renvoi en est fait à la section  
de musique pour en rendre compte.

La Commission de présentation des candidats aux places  
vacantes propose pour la place d'associé étranger Mm.  
Paisiello, Winter, le Docteur Burney et Brummel.  
Le mérite de ces quatre candidats est exposé par un  
Membre de la section de musique et cette liste est  
adoptée.

La même Commission propose pour la place vacante  
de Correspondant M. M. Fiorillo - Sauvage le Carpentier  
et Denis aux quels la classe ajoute dans les formes  
prescrites par le règlement, M. M. Rousseau et  
Leconte Architectes. Il sera procédé aux deux élections  
dans la prochaine séance.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M.  
Dufourmy lit les articles Banc, Banc d'Eglise, Banc-  
de l'œuvre, Banc de pierre, Bataillon, Berge,  
Berme. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Jochim J. Breton  
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 30. <sup>bre</sup> 1809  
à laquelle ont assisté Mm. Chalgrin, Chaudet,  
Dejoux, Raymond, Lemot, Moitte Goussier,  
Dufourmy, Menageot, Viscouti, Caunay, Bécartier,  
Juffroy, Roudon, Vincent, Bequault, Peyre,  
Noland, Vauspaendonck, Le Breton, Bervic, Durivier.

Le procès-verbal de la précédente est lu; La rédaction en  
est adoptée.

M. Le Carpentier fait hommage d'une notice sur  
Claude Lorrain; les exemplaires sont distribués aux  
membres; l'auteur sera remercié par le Secrétaire perpétuel.

M. le Président annonce que la classe doit faire la  
nomination d'un vice-président et de membres de diverses  
Commissions dans la prochaine séance.

La classe procède à la nomination d'un associé étranger.  
Le nombre des votans est de 22. M. Paisiello ayant  
réuni 21 suffrages est proclamé élu associé étranger  
pour remplacer feu Joseph Baydn. Sa nomination  
sera soumise à l'approbation De S. M. l'Empereur  
et Roi.

un nouveau scrutin pour la nomination d'un correspondant  
ne donne point de majorité absolue, on procède à un  
autre scrutin dans lequel M. Fiorello, peintre et  
professeur d'antiquités à l'Université de Göttingue  
obtient 13 suffrages. Il est proclamé correspondant  
de la classe.

on continue la lecture de la traduction des discours  
de M. Fuseli.

La séance est levée.

Jochino de Viton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 17 février 1810  
à laquelle ont assisté M. M. Seyez, Chaudet,  
Widon, Berric, Menageot, Baymond, Lejeune,  
Lebrun, Caunay, Heurtier, Grandjean, Grotz,  
Nicoletti, Noland, Lemot, Mehul, Discret  
Dupuis, Jacquot, Regnault, Pufour, Goudon,  
Vampaudouck,

Année 1810.

1<sup>ere</sup> Séance du Samedi 6 Janv. 1810.

à laquelle ont assisté MM. Dejoux, Jeuffroy, Boyer, Lemot, Chaudet, Heurtier, Raymond, Maugeot, Viscouti, Durivier, Goste, Moitte, Dufourmy, Vincent, Roguault, Berric, Gordon, Noland, Grandjean, Wauspaendonck, LePraton, Chalgrin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La Résolution en est adoptée.

qui est M. Dufourmy.

M. le président annonce qu'aux termes des réglemens il doit remettre la présidence au vice-président et il fait procéder à l'élection d'un vice-président pour l'année. Deux scrutins successifs n'ayant point donné de majorité absolue, le scrutin de ballottage a lieu entre M. M. Viscouti & Moitte qui avaient réuni le plus de suffrages. Ce dernier scrutin désigne M. Viscouti pour la vice-présidence et il prend place au bureau. M. Heurtier est continué en qualité de 5<sup>e</sup> membre du bureau de la classe. M. M. Maugeot, Lemot, Chalgrin, Berric, Gostey, et Durivier sont chargés de représenter la classe aux funérailles des membres que l'Institut aura la douleur de perdre pendant le cours de l'année 1810.

Le secrétaire perpétuel continue la lecture de la traduction du 3<sup>e</sup> discours de M. Fuseli.

La séance est levée.

Jonchius LePraton  
secrétaire perpétuel

Dufourmy  
président

2.<sup>e</sup> Séance du Samedi 6. Janv 1810

à la quelle ont assisté M. M. Dejoux, Jeuffroy, Beyre, Lenoir, Chaudet, Hécatie, Raymond, Meunageot, Visconti, Durivier, Gouec, Moitte, Dufouruy, Vincent, Bequault, Bervic, Gondou, Nolaud, Grandmouil, Vauspaendouck, Lebreton, Chalgrin, Gretry, Caumay.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Bouvet prie la classe d'agréer l'hommage d'un exemplaire de son discours intitulé: Tableau littéraire de la France pendant le 18<sup>e</sup> siècle, — discours qui a concouru pour le prix proposé par l'Institut. Dépôt à la bibliothèque et remerciement à l'auteur.

on achève la lecture du 3<sup>e</sup> discours de M. Fuseli.

La séance est levée.

Dufouruy  
président

Joaquim Feltraton  
secrétaire perpétuel

3.<sup>e</sup> Séance du Samedi 20 Janv. 1810.

à la quelle ont assisté M. M. Gouec, Gondou, Chaudet, Hécatie, Bervic, Grandmouil, Dufouruy, Raymond, Caumay, Beyre, Dejoux, Lenoir, Moitte, Jeuffroy, Meunageot, Visconti, Gondou, Durivier, Nolaud, Le Breton, Bequault, Vauspaendouck;

Le procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une note du concierge des écoles de peinture et sculpture contenant plusieurs questions relatives aux concours de gravure en médailles et sur pierres fines. Ces questions sont renvoyées à l'épave de la section de gravure qui proposera dans la prochaine séance une décision.

Dufouruy  
président

Un membre propose de priver la sollicitude de M. le Conseiller d'Etat Secrétaire du Département de la Seine pour la conservation des bas-reliefs de Jean Goujon exposés à la fontaine dite des Innocents à une prochaine détérioration. Cette proposition est unanimement appuyée et renvoyée à la section de sculpture qui proposera les mesures qu'elle croira les plus convenables.

Il est fait lecture d'une lettre de M. M. Maulik et le baron d'Arétin par la quelle ils font hommage de productions lithographiques de leur Etablissement. Le Secrétaire perpétuel répondra, au nom de la classe, avec l'intérêt et l'estime que méritent l'habileté et les vœux des Directeurs de la Lithographie.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Chaudet lit les articles circ à modèles, ébauche. M. Dufouruy lit les articles arcade arcade finie. Ces divers articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufouruy  
président

Joaquim Feltraton  
secrétaire perpétuel

4.<sup>e</sup> Séance du Samedi 27 Janv. 1810.

à la quelle ont assisté M. M. Meunageot, Raymond, Lenoir, Gondou, Chaudet, Jeuffroy, Beyre, Gouec, Grandmouil, Dejoux, Lebreton, Bervic, Chalgrin, Visconti, Vincent, Nolaud, Vauspaendouck, Bequault, Durivier, Moitte, Caumay.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Lasceux, organiste de St. Etienne Dumont, adresse à la classe le manuscrit de son essai sur l'orgue. La classe renvoie cet ouvrage à la section de musique pour qu'elle l'examine et en fasse un rapport.

M. Balthazard Solvyns fait hommage de la 19.<sup>e</sup> livraison de sa description des Hindous. Dépôt à la bibliothèque et remerciement à l'auteur.

un membre, au nom de la section de sculpture propose de prévenir M. le Conseiller d'Etat préfet du Dept, de Dange que courent les bas-reliefs de la fontaine des Innocents, designé dans la précédente séance.

La section de sculpture pense qu'on peut remplacer ou ne point remplacer ces bas-reliefs, et que dans le cas où on les remplacerait il faudrait les mouler et fonder en plomb. Ces deux propositions seront soumises à M. le Préfet au quel il sera fait observer en même temps que la conservation du monument exigera qu'on n'appliquât point d'illumination au monument dans les fêtes publiques, ou que du moins, ce fut à une assez grande distance pour que le monument n'en fût ni altéré ni sali.

Au nom de la section de gravure, un membre propose d'arrêter, relativement aux questions faites par le conseil des écoles, que les concours de gravure en pierre fine auront lieu cette année 1810, si, comme il est prescrit par les règlements, les concours d'essai sont jugés assez favorablement pour faire espérer un grand prix.

La séance est levée.

J. Guichard  
secrétaire perpétuel

Du Barry  
président

5. Séance du Samedi 3. février 1810.

à laquelle ont assisté Juffroy, Lenoir, Bourdon, Gréty, Dupuy, Dejoux, Divivier, Seyre, Menageot, Baynaud, Chaudet, Martier, Grandjean, Caubay, Rolland, Moitte, Viscouti, Bervic, Lebreton, Lampaendouck, Regnaud, Gonc.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. L'addition en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre de M. Blondeau, l'enseignant à l'école de Rome, par laquelle cette lettre est émise, annonce qu'il va envoyer à la classe quelques uns de ses travaux d'études. Il témoigne aussi sa reconnaissance pour le secours de 500 francs que le Ministre de l'Intérieur lui a fait tenir à Florence, sur la recommandation de la classe des beaux arts.

Le traité suivant est lu, par lequel on a décidé que les concours de gravure en taille douce et en pierre fine.

Concours des grands prix 1810.

Gravure en taille douce

Concours d'essai { Le lundi 19 février 1810 figure de bonze jusqu'au samedi 24.  
Le lundi 26. dudit figure d'après nature, au samedi 3 mars.  
Le dimanche 4 mars... jugement par l'Institut.  
Le lundi 9 mars figure d'après nature au samedi 10.  
C'est celle qu'ils gravent.

Le vendredi 16 mars, ils entrent en loges.  
N. B. Ils pourraient entrer en loges le lundi 12 mars, mais les graveurs en pierre fine entrant en loges le lundi 12 mars, comme on le verra ci-dessous et ayant 4 jours pour leur esquisse pendant les quels on a jugé convenable, l'année dernière, que les graveurs en taille douce ne se trouvaient point dans leurs loges, il paraît à propos que les graveurs en taille douce ne commencent qu'après que les graveurs en pierre fine auront fini leur esquisse.

Graveurs en pierre fine

Le vendredi 23 février 1810 ..... esquisse  
Le samedi 24 dudit ..... jugement  
Le lundi 26 février jusqu'au samedi 3 mars fig. d'après nature



qui est la même que les graveurs en taille douce Desmoulins.  
 Dimanche 4 mars... Jugement par l'Institut, en  
 même temps qu'ils jugent le concours d'essai des  
 graveurs en taille douce  
 Ils entrent en loges le lundi 12 mars.  
 approuvé par la classe des beaux arts dans la séance  
 du 3. février 1810. signé Joachim Le Breton.

Au nom de la commission du Dictionnaire M. Vicoiti  
 lit l'article Décadence qui est adopté.

La séance est levée.

*Joachim Le Breton*  
 secrétaire perpétuel  
*Du Bureau*  
 président

6. Séance du Lundi 10 fév. 1810.

à laquelle ont assisté M. M. Leuot, Jettroy, Chaudet,  
 Boudon, Raymond, Seyre, Dufouray, Le Breton,  
 Gorce, Dejeux, Heurtier, Vincent, Meunier,  
 Vicoiti, Moitte, Berville, Caumay, Grandjean,  
 Boland, Chalgrin, Faupaeudouck, Regnault.  
 Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La  
 rédaction en est adoptée.

M. Chaudet de Craramel fait hommage d'une  
 notice historique sur feu M. Bardin Secrétaire d'histoire  
 et correspondant de l'Institut. Dépôt à la bibliothèque  
 et remerciement à l'auteur.

La classe adopte les dispositions suivantes pour les  
 concours de cette année

Concours des Graveurs en taille douce

Concours d'essai .....  
 figure de bois à dessin dans l'école le lundi 19 fév. jusqu'au samedi 24.  
 figure d'après nature dans l'école - le lundi 26 février jusqu'au samedi 3 mars.  
 jugement de ces premiers concours, le Dimanche 4 mars.  
 figure dessinée d'après nature qui est celle que  
 les graveurs gravent pour le concours le lundi 5 mars au samedi 10.  
 Ils entrent en loges le Vendredi 16 mars.  
 La clôture du concours fixée au mardi 12 juin inclusivement.

ce qui leur donne 74 jours de travail, déduction faite de  
 dimanches et fêtes.

Savoir

|                                   |   |                                                                          |             |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Durée<br>du concours<br>définitif | { | Mars, déduction de dimanches ..... 14. jours                             | } 74. jours |
|                                   |   | Avril, déduction de dimanches et le Vendredi saint ..... 24. id          |             |
|                                   |   | Mai, déduction de dimanches et l'Ascension ..... 26. id                  |             |
|                                   |   | Jun, jusqu'au 12 inclusif, qu'ils tendent, déduction de dimanches 10. id |             |

La seconde figure dessinée d'après la bosse qu'ils doivent faire  
 après être sortis de loges, le lundi 18 juin, au samedi 23.

Jugement de ce concours dans la semaine qui suivra immédiatement  
 cette figure, conformément au précédent arrêté de la classe.

Concours des graveurs en pierres fines

1<sup>er</sup> Essai... { Esquisse; le programme donné par le Professeur, le Vendredi 23. février.  
 jugement par l'Institut le samedi 24.  
 figure modelée d'après nature qui sera la même que  
 2<sup>e</sup> essai... { Les Graveurs en taille douce ..... le lundi 26 février au 3 mars.  
 Jugement du concours d'admission le Dimanche 4 mars.  
 Ils entrent en loges - le lundi 12 mars jour au quel l'Institut donnera  
 le sujet des pierres pour l'esquisse qui dure 4 jours.  
 Ils auront 78 jours de travail, déduction faite de dimanches et fêtes  
 La clôture de ce jugement fixée au mardi 12 juin inclusivement.  
 Jugement dans la semaine qui suivra immédiatement la  
 clôture de ce concours, conformément au précédent arrêté de la classe.

Concours des Peintres et des Sculpteurs

1<sup>er</sup> essai { 1<sup>re</sup> Esquisse (Sujet donné par le Professeur) le lundi 19 mars.  
 jugement ..... le mardi 20 du dit.  
 2<sup>e</sup> essai. { 1<sup>re</sup> classe de 4. jours ..... le mercredi 21 au samedi 24 inclusivement  
 2<sup>e</sup> classe. id ..... le lundi 26. au jeudi 29 inclusivement.  
 jugement des figures peintes et modelées  
 pour l'admission au concours définitif, le samedi 31 mars  
 Esquisse { Les Peintres reçoivent de l'Institut le sujet des pierres  
 à 8 heures du matin ..... le lundi 2 avril.  
 du concours définitif { Ils entrent en loges immédiatement après avoir reçu le sujet  
 pour les peintres

Durée  
Du concours  
des peintres

|                                                                   |              |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Avril, depuis le 2 avril dédicte 4 dimanches et le vendredi saint | 24 jours     |
| Mai, dédicte 4 dimanches et l'Ascension                           | 26           |
| juin, jusqu'au 28 inclusivement dédicte 4 dimanches               | 24           |
|                                                                   | <u>74 j.</u> |

N° 1 paraitra peut-être convenable d'accorder huit ou dix jours de délai, comme l'année dernière, avant l'exposition afin de donner aux tableaux le temps d'être assés secs pour pouvoir les vernir, pendant lequel temps on les met sous le scellé.

on propose en conséquence de sceller les tableaux le 28 juin jour de clôture du concours jusqu'au lundi 9 juillet qu'on les en retirera pour pouvoir les faire vernir le mardi 10 juillet.

Exposition les 11-12 et 13.

Jugement le samedi 14 juillet.

Durée  
Du concours  
définitif

Les sculpteurs reçoivent de l'Institut le programme des prix à 8 heures du matin et entrent en loges aussitôt après le samedi 30 juin.

|                                                                                   |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|
| juin                                                                              | 1 jour |
| juillet, dédicte 4 dimanches                                                      | 26     |
| août, dédicte 4 dimanches et l'Assommoir                                          | 26     |
| septembre jusqu'au mardi 29 inclusivement<br>jour de clôture, dédicte 4 dimanches | 21     |

Durée  
Du concours  
des sculpteurs

Exposition de la sculpture les 26, 27 et 28  
Jugement le samedi 29. Septembre

Adopté dans la séance du 10 février 1810 signé  
Joachim Lebreton.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Chaudet lit les articles Simulation - Emuler. M. Dufoury lit les articles Bande, Bande de briquet, Bande de carreaux, Bande, (terme de ferrurerie) - Bande de languette, Bande de linteau, Bande de trémie. Tous ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Joachim Lebreton  
secrétaire perpétuel

7. Séance du Samedi 17 février 1810

à laquelle ont assisté MM. Seyre, Chaudet, Houdon, Bervic, Menageot, Raymond, Lebreton, Dejoux, Caumay, Heurtier, Grandmeuil, Grétry, Vincouti, Noland, Lemot, Mehus, Vincent, Duvivier, Juffroy, Acquault, Dufoury, Gondoin, Vanspaendonck,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Morel fait hommage à la classe et au jury de 20 prix de concours de la gravure en taille douce qu'il a exécutés d'après le tableau de M. David représentant le serment des jurés.

MM. Derives & Fontaine offrent aussi à la classe la 3<sup>e</sup> livraison de leur Description du choix de maisons de plaisance des environs de Rome, et M. Solvynck la 20<sup>e</sup> livraison de l'ouvrage qu'il publie sur les Vindouses. Les auteurs seront remerciés au nom de la classe.

M. Louis Petit Badel, membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne communique une lettre de M. Daguinour, contenant des détails intéressants et des dessins de monuments Cyclopiens découverts dans les environs de Rome.

La séance est levée.

Joachim Lebreton  
secrétaire perpétuel

Dufoury  
président

8. Séance extraordinaire du Samedi 24 février 1810.

pour le jugement du 1<sup>er</sup> concours d'essai pour le concours définitif de la gravure en pierre fine.

à laquelle ont assisté MM. Grétry, Menageot, Dejoux, Chaudet, Goussier, Bervic, Heurtier, Noland, Seyre, Raymond, Vanspaendonck, Juffroy, Dufoury, Caumay, Vincouti, Houdon, Vincent, Duvivier,

On propose la question de savoir s'il y a lieu à l'admission

pour le 2<sup>e</sup> concours de mai.

Le scrutin détermine l'admission au 2<sup>e</sup> concours de mai, on procède au scrutin, et la majorité des voix se porte sur la lettre K. L'esquisse est de M. Pierre au dée Durand, de Paris, âgé de 20 ans, élève de M<sup>me</sup>. Chaudet & Jeuffroy.

Un second scrutin admet sous la lettre H M. Etienne Jacques Dubois, de Paris, âgé de 20 ans, élève de M. Lhondou.

Le troisième scrutin admet également sous la lettre I le dernier des concurrents, M. Joseph François Dommarand de Paris, âgé de 18 ans, élève de M<sup>ms</sup>. Cartellier et Jeuffroy.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Bretton  
secrétaire perpétuel

### 9<sup>e</sup> Séance du Samedi 21 fevr. 1810.

à laquelle ont assisté M<sup>ms</sup>. Visconti, Dejoux, Lhondou, Jeuffroy, Gouec, Raymond, Berric, Chaudet, Seyre, Durivier, Vauvraendouck, Gentry, Roland, Heurtier, Menageot, Lemot, Caumay, Lebreton, Grandmesnil, Bequault, Vincent, Dufourmy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Sobry fait hommage d'un ouvrage de sa composition ayant pour titre Poétique des arts, ou cours de peinture et de littérature comparées.

M. Dubois maison neuve offre la 2<sup>e</sup> livraison de sa description des vases antiques dits Etrusques. Déposé à la bibliothèque et remerciement aux auteurs.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Chaudet lit les articles Élevé, Ebauchois qui sont adoptés.

M. Seyre lit des observations sur la fontaine de la rue de Grenelle et propose des moyens de lui

fournir une assez grande quantité d'eau.

M. Louis Petit Madel communique une lettre de M. Dodwel contenant de nouveaux détails sur le monument dits Cyclopéens.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Bretton  
secrétaire perpétuel

### 10<sup>e</sup> Séance du Samedi 3 mars 1810.

à laquelle ont assisté M<sup>ms</sup>. Heurtier, Gentry, Lhondou, Lemot, Dejoux, Raymond, Berric, Dufourmy, Gouec, Grandmesnil, Visconti, Caumay, Durivier, Roland, Seyre, Jeuffroy, Vauvraendouck, Bequault, Chaudet, Chaudet, Lebreton, Vincent, Menageot.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel annonce officiellement le mort de M. Beck, compositeur, Correspondant de l'Académie, décédé à Bordeaux, le 31 Décembre 1809 et lit une notice imprimée sur les travaux de cet estimable artiste.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufourmy fait la lecture des articles fasce, Bande de Colonne, Bandeau, Bandelettes. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Bretton  
secrétaire perpétuel

11. Séance extraord. du Dimanche

4 Mars 1810, à laquelle ont assisté 17 membres pour le Jugement des esquisses pour le concours de Gravure en taille douce en pierre fine.

à laquelle ont assisté M. M. David, Chaudet, Viscconti, Raymond, Menageot, Héautier, Landon, Dufourmy, Lebreton, Grandmeuil, Lemot, Jeuffroy, Noland, Edumay, Bervic, Durivier, Dejoux, Bequault, Vincent.

La Classe réunie au nombre de 18 votants, arrête d'abord qu'il y a lieu à admettre au concours du second degré les concurrents au prix de gravure en taille douce. L'esquisse marquée C réunit la 1<sup>ère</sup> la majorité absolue et est admise. L'esquisse marquée A est ensuite admise. Les esquisses B - D - F - E

La Classe décide ensuite qu'il y a lieu à admettre au concours définitif pour le grand prix de gravure en pierre fine; les esquisses L - M et N sont successivement admises, à la majorité absolue des votes recueillis au scrutin.

La séance est levée.

Dufourmy Président

Joachim Lebreton Secrétaire perpétuel

12. Séance du Samedi 10 Mars 1810.

à laquelle ont assisté M. M. Visconti, Dufourmy, Goussier, Lemot, Jeuffroy, Dejoux, Bervic, Bequault, Landon, Péry, Grandmeuil, Lebreton, Chaudet, Edumay, Vincent, Durivier, Gauspandouck, Jeuffroy, Raymond, Noland.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. L'expédition en est adoptée.

M. Lohie graveur en taille douce, invite la classe à souscrire pour la gravure du cloître des Chartreux qu'il publie. La livraison présentée est renvoyée à l'examen d'une commission composée de M. M. Bervic, Bequault & Lemot, pour en faire un rapport verbal.

Le secrétaire perpétuel lit le procès de l'invitation faite par S. Ex. le Ministre de l'intérieur de lui présenter un projet d'illumination du Palais de l'Institut pour la fête du mariage de S. M. l'Empereur. Le bureau de la classe est chargé de se réunir aux bureaux des autres classes et à la Commission administrative.

La Classe autorise le concierge des écoles à permettre à l'un des concurrents au grand prix de gravure en taille douce qui est tombé malade pendant les jours prescrits pour le dessin de la figure d'après nature, à prendre quatre autres jours pour faire ce dessin, au bout des quels quatre jours le dessin sera contre-prouvé.

Plusieurs de la Commission du Dictionnaire, et M. Dufourmy lit l'article bandes et M. Visconti l'article Diadème. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufourmy Président

Joachim Lebreton Secrétaire perpétuel

13. Séance extraord. Du Lundi 12 mars 1810

pour donner le sujet du prix de gravure en pierres fines.

à laquelle ont assisté MMs. Bervic, Lemot, Dejoux, Juffroy, Chaudet, Nolaud, Menageot, Vincent, Dufourmy, Lamay, Visconti, Le Breton, Roudon.

La classe réunie à 8 heures du matin, au nombre de 12 votans pour donner le sujet du prix de gravure en pierres fines, il est successivement proposé.

Le groupe d'Ulysse et Ajax luttant dans les jeux pour les funérailles de Patrocle. Ajax doit être plus jeune qu'Ulysse. Cederiveo un peu de barbe.

Gauniede versant le nectar à Jupiter.

Dioniede et Ulysse enlevant le Palladium.

Turnus jettant une énorme pierre contre Enee.

Hercule enchaînant Cerbere.

Combat d'Achille et Enee

Le Centaure Chiron apprenant au jeune Achille à tirer de l'arc.

Ulysse reconnu par son chien.

Les sujets mis dans l'urne sont Gauniede; Ajax et Ulysse luttant - Ulysse et son chien.

Cederiveo sujet est tiré de l'urne et adopté

Ulysse reconnu par son chien.

Ulysse arrivant à Ithaque, s'égare en mendiant et est reconnu par son chien. On peut représenter Ulysse le baton à la main; mais il faut éviter de lui ôter la noblesse qui convient aux sujets héroïques.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

14. Séance du Samedi 17 Mars 1810.

à laquelle ont assisté MMs. Roudon, Beaudouin, Visconti, Lemot, Dejoux, Bervic, Dufourmy, Seyre, Gondoin, Nequaut, Chaudet, Grandmeuil, Menageot, Juffroy, Duvisier, Vauspandouck, Vincent, Lamay, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Marchand éditeur du cours d'études de paysage, fait hommage de la XI. livraison de cet ouvrage.

Un nom de la Commission nommée dans la dernière séance, M. Bervic fait un rapport verbal sur les gravures de M. Lohie d'après Eustache Le Sueur. La Commission pense que cette œuvre n'étant point supérieure à l'ancienne gravure des mêmes sujets par Chereau et que l'Institut possède, il n'y a pas lieu de souscrire, comme le demande M. Lohie. Cette proposition est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre par laquelle M. Maulick témoigne sa reconnaissance du choix que la classe a fait de lui pour un de ses correspondants.

Il est fait lecture <sup>d'un chapitre</sup> de l'ouvrage de M. Sobry, intitulé: de l'histoire des beaux arts.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

15. Séance extraord.<sup>re</sup> du mardi 20.  
Mars 1810 pour juger les esquisses  
des peintres et des sculpteurs.  
à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. David, Berric,  
Lemot, Menageot, Houdon, Jeuffroy Dufouruy,  
Bequault, Vauspaeudouck, Dejoux, Roland,  
Grandmeuil, Caunay Giscotti, Chaudet  
Durivieu, Dufouruy.

16. Séance du Samedi 24 Mars 1810.  
à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. Chaudet Lemot, Houdon,  
Roland, Heurtier, Menageot, Dufouruy, Dejoux,  
Berric, Vincent, Grandmeuil, Viscotti, Goussier,  
Caunay, Bequault, Vauspaeudouck, Baynaud,  
Leyre, Le Breton, Durivieu.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La  
Résolution en est adoptée.

M. Dubois maison neuve fait hommage de la 21.  
livraison de son édition de Vases antiques vulgairement  
appelés étrusques.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufouruy lit  
les articles Bard, Bardes, Bardes, Bardes.  
ces articles sont adoptés.

Un des Membres de la Commission chargée d'examiner le  
compas inventé par M. Goussier, fils, Statuaire, invite la  
classe à procéder à l'examen de deux bustes préparés au  
moyen de ce compas, et d'en voir l'application. La section  
de sculpture et de gravure est chargée d'en faire un  
rapport. M. Charles sera invité à s'adjoindre à la Commission.

La séance est levée.

Dufouruy  
Président

Joachim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

17. Séance extraord.<sup>re</sup> du Vendredi 30.  
Mars 1810 à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. Durivieu,  
Jeuffroy, Lemot, Dejoux, Houdon, David,  
Menageot, Caunay, Chaudet, Vauspaeudouck,  
Heurtier, Berric, Le Breton, Bequault, Vincent,  
Viscotti, Leyre; &

La classe réunie dans les salles des Ecoles au nombre  
de 17 votans procède d'abord au jugement des esquisses  
peintes: celles marquées G-C-B-L-O-F-I sont adoptées  
successivement, leurs auteurs sont dans le même ordre, M<sup>rs</sup>  
Léon Pallière élève de M. Vincent, Droling élève de  
M. David, Dejuines élève de M. Giroulet; Abel élève

de M. David. Allary élève de M. Vincent. Picot  
Élève de M. Vincent; Vinchou élève de M. Serangeli,  
Forestier élève de M. Vincent.

On procède ensuite au jugement des esquisses  
modèles. Celles marquées L-T-S-M-R-N-P-O sont  
adoptées comme les esquisses peintes, à la majorité  
absolue des suffrages, dans l'ordre où elles viennent  
d'être citées. Leurs auteurs sont M. M. Palois élève  
de M. Chaudet; Bude élève de M. Cartetier; Roman  
élève de M. Cartetier; Durante élève de M. Chaudet.  
Auguste, élève de M. Lemot; David élève de  
M. Roland; Cailhouet élève de M. Roland; Jouannin  
élève de M. Chaudet. La séance est levée.

Dubourmy  
président

Joachim Leffraton  
secrétaire perpétuel

18. Séance du Samedi 31 Mars 1810.

à laquelle ont assisté M. M. Henrici Boudon,  
Seyre, Gossec, Jeuffroy, Chaudet, Lemot,  
Dufourmy, Vincent, Goudoin, Visconti,  
Bervic, Requault, Roland, Grandmoulin,  
Dejours, Le Breton, Meunageot, D'Anspœudouck,  
Durivieu, Lammy

Le procès de la précédente séance est lu. L'édiction  
en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Morel  
de Nîmes qui fait hommage du catalogue raisonné  
du cabinet de dessins et d'estampes de feu M. Saignon  
Dijonval son ayeul. M. Morel de Nîmes sera  
remercié et le catalogue sera déposé à la bibliothèque.

On nomme de la Commission du Dictionnaire  
M. Vincent lit le mot ébauché qui est adopté.

Il sera écrit aux membres absents que la séance  
pour donner le sujet du grand prix de peinture  
est renvoyée à mercredi matin, 8 heures.

La séance est levée.

Dubourmy  
président

Joachim Leffraton  
secrétaire perpétuel

19. Séance extraord. du Mercredi 4.  
Avril pour donner le sujet du grand prix de peinture

à laquelle ont assisté Dejours, Bervic, Chaudet,  
Dufourmy, Jeuffroy, Lammy, Roland, Meunageot,  
Le Breton, David, Vincent, Lemot, Visconti,

20. Séance Du Samedi 7 avril 1810.

à laquelle ont assisté MM. Heurtier, Lenoir, Houdon, Raymond, Chaudet, Lebréton, Chalgrin, Meunageot, Dejoux, Durivieu, Bervic, Grandmouil, Nolaud, Gretry, Regnault, Van-Spaendonck, Bequault, Peyre, Jauffroy, Vincouti, Carnay, Vincent, Dufourmy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le nom de la Commission du Dictionnaire M. Chaudet lit l'article ensemble. M. Dufourmy les articles Bajoyers, Barbacanne, Beffroy ces articles sont adoptés.

M. Landon & Feuillet, l'un comme éditeur, et l'autre comme traducteur, font hommage à la classe du premier volume des antiquités d'athènes d'après l'ouvrage de Stewart et des amours de Psyche gravés au trait d'après Raphaël et traduits d'Apulie. Les deux ouvrages seront déposés à la Bibliothèque, et les auteurs remerciés par le secrétaire perpétuel.

Dufourmy  
président

La séance est levée.  
Joachim Lebréton  
secrétaire perpétuel

21. Séance Du Lundi 14 avril 1810.

à laquelle ont assisté MM. Dejoux, Jauffroy, Lenoir, Houdon, Chalgrin Heurtier, Meunageot, Dufourmy, Grandmouil, Van-Spaendonck, Durivieu, Peyre, Vincent, Bervic, Vincouti, Nolaud, Lebréton, Regnault.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la lettre suivante de S. Ex. le Duc de Bassano, et de la confirmation qui y est jointe de la nomination de M. Passignol, comme membre associé de la classe des Beaux arts.



J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'acte par lequel S. M. l'Empereur a donné son approbation au choix que la classe des Beaux arts a fait de M. Passignol élu associé en remplacement de M. Haydn.

agréz je vous prie Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. signé H. B. Duc de Bassano.

Extrait des minutes de la secrétairerie d'Etat.  
Institut de France  
Classe des Beaux arts.  
Paris le 30 Décembre 1809

Le secrétaire perpétuel de la classe certifie que ce qui suit est extrait du procès-verbal de la séance du Samedi 30 Decr 1809

La classe procède par scrutin à l'élection d'un associé étranger pour remplir la place vacante par la mort de M. Haydn. Le résultat du scrutin ayant donné la majorité absolue des suffrages à M. Passignol, Pensionnaire de S. M. l'Empereur et Roi et maître de chapelle de S. M. le Roi de Naples, le président déclare qu'il est élu par la classe.

Cette élection sera soumise par M. le secrétaire perpétuel à l'approbation de S. M. l'Empereur et Roi. Certifié conforme le secrétaire perpétuel signé Joachim Lebréton.

La Majesté Impériale et Royale a donné son approbation



au choix que la classe a fait de M. Paviello pour  
remplir la place vacante par la mort de M. Haydn.  
au Palais de Compiègne le 8 avril 1810.  
Signé Napoléon. L'Empereur, le Ministre  
Secrétaire d'Etat, Signé H. B. Duc De Bassano.

M. le Président communique une réponse par la  
quelle M. le Directeur de l'École de Rome remercie  
la classe des observations qu'elle lui a adressées sur  
les derniers travaux d'émulation de cette école qui  
ont été soumis à son Examen.

Monsieur,  
j'ai reçu la semaine dernière par M. le Secrétaire  
partis de Paris, il y a deux mois, les observations  
de la classe sur les études des boursiers de l'École  
de Rome fournies en 1808. J'ai aussitôt donné à  
chacun copie de l'article qui le concernait.

J'avais pensé que la classe ne serait généralement  
pas satisfaite de la peinture. Mais la justesse de sa  
critique et la modération avec laquelle elle est  
exprimée, doivent nécessairement produire leur effet.

Les boursiers architectes se conformeront aux  
observations qui leur sont faites. Le projet d'arc de  
triomphe envoyé par M. Menges et simplement  
calqué sur une esquisse, n'est point un projet mûri;  
il le donne de surabondance à ses autres études.  
Il le travaille maintenant et ce sera le contingent  
de sa cinquième année; il a restauré pour la  
quatrième le temple d'Antonin et Faustine.

M. Guenepin n'a aussi donné en 1808 des  
restaurations que comme travail additionnel et  
non exigé. C'est l'arc de l'Éte qu'il a choisi pour  
sujet de la restauration qu'il doit à l'Institut.  
Ce travail qu'il commença il y a 8 à 9 mois a été  
plusieurs fois interrompu par la fièvre tierce  
dont il n'est pas tout-à-fait guéri, mais il s'en faut  
peu qu'il ne soit terminé.

M. Huyot est disposé à entrer dans les vues  
de la classe, c'est à dire à pousser plus loin ses

recherches et à rendre aussi complète qu'il se pourra la  
restauration du temple de la fortune Préneste. Je lui  
procurerai pour cela toutes les facilités que pourrout  
alors permettre les fonds de l'Académie qui maintenant  
ne retrouvent plus en proportion avec ses besoins, le  
nombre des boursiers étant accru et si. Ex. le  
Ministre de l'intérieur n'ayant point encore statué sur  
les représentations que je lui ai soumises à ce sujet.  
Il est fâcheux que la difficulté de transports prive  
l'Institut de connaître l'état de la sculpture, et les questions  
des lumières et des conseils de la classe.

Il y a maintenant dix ou douze études en plâtre et  
cinq copies en marbre, d'après l'antique à la disposition  
du gouvernement. M. Eggenwille qui a fait sa copie dans  
le cours de sa 4<sup>e</sup> année est seul point déterminé la  
dernière figure d'étude; c'est la statue de l'Empereur, elle  
sera placée dans la galerie d'exposition où est celle de  
Louis XIV.

Les graveurs en taille douce ont donné à la dernière  
exposition (1809) des dessins d'après des grands maîtres.  
Je désirerai des études d'après la nature et l'antique.

M. Masquelier qui est à sa dernière année, va commencer  
la planche qu'il doit au Gouvernement.

M. Livier graveur en pierres fines donnera à la fin  
de cette année ou expirera aussi son boursariat, les ouvrages  
qu'il devra à cette époque.

J'avais compté, Monsieur, sitôt après notre dernière  
exposition, faire partir les ouvrages, et je n'attends pas pour  
cela quel achèvement de la restauration de M. Guenepin.  
Ayant vu depuis, que Rome pouvait opérer de voir  
bientôt dans ses murs S. M. l'Empereur, j'ai cru qu'il  
conviendrait de suspendre, afin que si S. M. visitait son  
École de Rome, elle en put voir les productions.  
mais je crois aussi devoit en référer à la classe et je  
vous prie Monsieur, de me faire savoir si elle approuve  
que je diffère jus qu'à la fin de l'année, époque où dans  
ce cas, j'aurai à lui envoyer le produit de 1809 et de 1810  
Il y aura aussi quelque économie à cumuler les deux envois.

Ce n'est que d'après ce que l'École est complétée et j'ai la satisfaction de pouvoir dire à la classe qu'il y règne autant d'union et d'accord, que d'émulation et d'ardeur à l'étude.

Je vous prie, Monsieur, d'être mon interprète auprès de Messieurs les membres composant la classe en les assurant de mes sentiments respectueux. Agrées, je vous prie, l'assurance particulière de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, signé G. Guillon le Thié.

La classe charge le secrétaire perpétuel de solliciter auprès de S. Ex. le Ministre de l'intérieur l'envoi des ouvrages de sculpture des pensionnaires, ouvrages qui n'ont pu être jugés depuis plusieurs années et qu'il est important d'examiner pour l'avantage des Elèves.

Un membre propose de remplir les places de Correspondans vacantes par la mort de Mm. Beck et Boissieu. La Commission chargée de présenter les candidats est convoquée pour samedi prochain avant la séance ordinaire, afin de faire dans cette même séance une présentation.

Dufourmy  
président

La séance est levée.

Joachim Le Thié  
secrétaire perpétuel

22e Seance du Mercredi 21 avril 1810.

à laquelle ont assisté Mm. Boland, Gossec, Seytre, Bervic, Dejoux, Meunageot, David, Lemoine, Gondou, Grandmoulin, Vincent, Naudspandouck, Laminay, Begnault, Divivier, Raymond, Lebreton, Vincouti, Chalgrin, Dufourmy, Jelletroy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

La classe apprend avec douleur la mort de M. Chaudet, l'un de ses membres.

Au nom de la Commission de présentation un membre propose comme candidats pour les deux places de correspondans vacantes, M. le Docteur Burney, auteur de l'histoire de la musique; M. Benvenuti peintre, à Florence; Nouveau architecte à Clermont; Chorin à ces lieux auteur des principes de composition et d'accompagnement des Ecoles d'Italie; d'un Dictionnaire de musique; Winter compositeur à Munich; Sauvage, peintre, Directeur de l'Académie de Tournay; Le Carpentier, peintre, professeur à l'Académie de Rouen; Brun Neergard Danois, auteur de plusieurs notices sur des peintres. Sur la proposition de plusieurs membres, Mm. Denis peintre de paysages et d'animaux à Naples, Canonica architecte de S. M. le Vice Roi d'Italie, à Milan; Altolini aussi architecte Milanais, auteur du projet de forum Napoléon, à Milan, sont ajoutés par scrutin individuel.

Il sera procédé aux nominations dans la prochaine séance. La classe arrête qu'une députation ira témoigner à M. Motté combien elle est affectée de l'état de sa maladie.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Thié  
secrétaire perpétuel

23.<sup>e</sup> Séance du Samedi 28 avril 1810.

à laquelle ont assisté MM. Dufourny, Beyre, Gorce, Juffroy, Le Breton, Gondou, Berric, Heurtier, Vincent, Lemot, Baymond, Grandmeuil, Durivier, Vauspaeudouck, Dejoux, Menageot, Roland, David, Vincouti, Gentry, Lannay, Regnault,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre de M. Mauduit, fils, maintenant architecte de S. M. l'Empereur des Russes, à Pétersbourg, et qui demande le titre de correspondant de la classe. Il offre de satisfaire à toutes les questions que la classe voudrait lui faire sur les arts en Russie et s'en réfère au témoignage que M. Chalgrin, son maître, voudra bien rendre de sa capacité.

M. le président annonce qu'on va procéder à la nomination de deux places de correspondants vacantes. Le secrétaire perpétuel lit la liste des candidats arrêtée dans la précédente séance. Le premier scrutin ayant donné la majorité absolue de suffrages à M. le Docteur Burney, il est proclamé par M. le président correspondant de la classe.

Deux autres scrutins n'ayant point donné de majorité absolue, MM. Le Carpentier, Denis et Antolini qui avaient réuni le plus de votes, sont balottés. Par des scrutins successifs entre M. Denis, Le Carpentier, et Antolini, ce dernier obtient la majorité absolue et M. le président le proclame correspondant de la classe.

En nom de la Commission du Dictionnaire M. Vincouti lit l'article Caryatides qui est adopté après les deux lectures d'usage.

Dufourny  
président

La séance est levée.  
Joachim Le Breton  
secrét perpétuel

24.<sup>e</sup> Séance du Samedi 5 mai 1810.

à laquelle ont assisté MM. Dufourny, Berric, Baymond, Durivier, Gondou, Beyre, Grandmeuil, Gorce Dejoux, Menageot, Vincouti, Chalgrin, Juffroy, Vincent, Lemot, David, Regnault, Roland Van-Spaeudouck, Le Breton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de S. Ex. le Ministre des Relations Extérieures du Royaume d'Italie par laquelle il est fait hommage à l'Institut, de cent exemplaires d'une œuvre allégorique de M. le Chevalier Monti, historiographe du Royaume d'Italie sur le mariage de leurs Majestés l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Marie Louise.

M. le comte, statuaire, témoigne le désir d'obtenir une des places vacantes dans la section de sculpture. Il sera inscrit sur la liste du Secrétariat.

On annonce la nouvelle poste que la classe et l'art Statuaire ont faite par le décès de M. Monti.

La section de sculpture déclare qu'il y a lieu à remplacer M. Chaudet. En conséquence la classe arrête que la section fera sa présentation dans la prochaine séance.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Dufourny lit les articles Bascule, Bascule de loquet, Bascule de serrure, Bascule à pignon, Bascule de tout levier. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufourny  
président

Joachim Le Breton  
secrét perpétuel

25.<sup>e</sup> Séance extraord.<sup>re</sup> du Samedi 12 mai

1810. pour le jugement des esquisses du concours  
Dessai des grands prix d'architecture.

à laquelle ont assisté M. M. Berric, Baymond,  
Muraquet, Houdon, Le Breton, Divivier, Lemot,  
Jeuffroy, Roland, Breton, Dejoux, Launay,  
Visconti, Chalgrin, Gosse, Vincent, Denon,  
Leyre.

Le samedi 12 mai la classe des beaux arts de l'Institut  
réunie à une heure, dans la salle de l'école  
spéciale d'architecture au palais des beaux arts  
(4 nations) procède au jugement de trente cinq  
esquisses faites la veille par les élèves d'architecture  
non exemptés du concours Dessai.

M. le Secrétaire donne lecture du programme  
c'est une salle de concert pour un Chef lieu de  
Département sur un terrain de 30 sur 40 mètres  
Le nombre des votans est de dix sept.

La majorité de neuf.

Sont successivement admis, chacun par un scrutin  
individuel, à la majorité absolue des suffrages dans  
l'ordre qui suit les douze élèves qui sont  
Messieurs

| Noms<br>des Elèves. | Noms des professeurs<br>dont ils sont élèves |
|---------------------|----------------------------------------------|
| 1. Gregoire,        | Percier,                                     |
| 2. Meilhon,         | Percier,                                     |
| 3. Canda,           | h. Godde,                                    |
| 4. Frauchet,        | Vaudoyer et Percier,                         |
| 5. Benie,           | Vaudoyer et Percier,                         |
| 6. Haudebout,       | Percier,                                     |
| 7. Lorrain,         | Loyet,                                       |
| 8. Audelle,         | Vaudoyer et Lebas,                           |
| 9. Dejoly,          | Delesspine,                                  |
| 10. Perrier,        | Percier,                                     |
| 11. Landon,         | Percier,                                     |
| 12. Mainioux,       | Delesspine.                                  |

Ces douze élèves réunis aux dix huit autres  
qui, aux termes de l'arrêté de l'Institut, ont été

disposés du concours d'essai, compléteront le nombre de  
trente élèves qui seront admis, le Vendredi 18 mai courant,  
au concours d'esquisses pour le grand prix de la présente  
année 1810 et les juges présents ont signé.

La Séance est levée.

Duboury  
président

Gonchins Le Breton  
secrétaire perpétuel

26.<sup>e</sup> Séance du Samedi 12 Mai 1810.

à laquelle ont assisté M. M. Vincent, Breton, Berric  
Muraquet, Dejoux, Houdon, Lemot, Jeuffroy, Roland,  
Visconti, Divivier, Leyre, Gosse, Denon, Baymond,  
Le Breton, Launay, David, Grandjean, Regnault.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction  
en est adoptée.

M. Espercieux il est fait lecture d'une lettre de M.  
Espercieux contenant la liste des ouvrages.

La section de sculpture présente comme candidats pour  
remplacer M. Chaudet, M. M. Cartelien, Leconte, Goussier,  
Mamey, Clodion

Différens membres proposent d'ajouter à la liste  
M. M. Delaistre, Stouf, Espercieux, Soucou, Boichot.  
ces cinq sculpteurs sont admis par des scrutins successifs.  
On procédera dans la prochaine séance à l'élection du  
Membre qui doit remplacer M. Chaudet.

La Séance est levée.

Duboury  
président

Gonchins Le Breton  
secrétaire perpétuel

27<sup>e</sup> Séance extraord. du Vendredi 18 Mai 1810 pour proposer le sujet du grand prix d'architecture.

à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup> Berrie, Menageot, Lemot, Dejoux, Discouti, Peyre, Chalgrin, Beurtin, Gondou, Vincent, Raymond, Jeuffroy, Roland, Lebreton, Dufourmy.

Sujets pour le concours définitif du grand prix d'architecture de 1810.

1. Un hôtel de la guerre
2. Un gymnase ou Ecole polytechnique,
3. Une bourse pour une ville maritime
4. Projet de décoration pour un feu d'artifice à l'occasion de l'apaisement
5. un monument pour donner des fêtes avec hypodrome.

Les trois projets d'un hôtel de la guerre, d'un gymnase ou Ecole polytechnique et d'une bourse maritime ayant obtenu la majorité, les titres en sont mis dans l'urne et celui d'une bourse pour une ville maritime étant sorti de l'urne, est adopté.

Programme

pour le concours définitif des grands prix d'architecture de l'année 1810.

La classe des beaux arts de l'institut de France donne pour sujet du concours des grands prix d'architecture de l'année 1810.

Une bourse pour une ville maritime du 1<sup>er</sup> ordre.

Cet édifice se composera de portiques vartés et ouverte, d'une salle principale pouvant contenir de 3 à 4 mille personnes, d'une salle de réunion pour les agens de change et de commerce; il y aura de plus un cabinet avec ses dépendances pour le Commissaire du Gouvernement.

Un tribunal de commerce sera compris dans les bâtiments de la bourse; il se composera d'une anti-chambre, ou salle de passage, d'une

# et d'autres salles pour les négociants et les courtiers de change

Prétoire ou salle d'audience, d'une chambre de réunion pour les juges, d'un greffe avec ses bureaux, d'archives et d'un logement de concierge.

Les dépendances de la bourse doivent être très distinctes de celles du tribunal, on devra pouvoir circuler aisément dans les uns sans passer par les autres.

Les élévations de cet édifice doivent être disposées et caractérisées en sorte qu'on reconnaisse au premier aspect qu'il renferme deux établissements particuliers. Elles devront présenter une architecture grande, mais simple. on évitera autant que possible de faire parvenir le jour dans les intérieurs par des lanternes percées dans les combles.

Le chauffage des vestibules et salles sera prévu, ainsi que les moyens de faire échapper la fumée, sans nuire à la décoration et à la symétrie extérieure des combles de l'édifice.

L'emplacement sur lequel cette bourse sera projetée aura 6000 mètres de superficie, non compris les rues et places environnantes.

Pour les esquisses on fera la moitié du plan du rez de chaussée, la moitié de celui du premier étage, l'élévation et la coupe principale sur une échelle de deux millimètres pour mètre.

Pour les dessins au net, on fera les plans du rez de chaussée et du premier étage en entier et la moitié de celui des combles sur une échelle d'un centimètre. Dans ce dernier plan, on indiquera la manière dont s'écouleront les eaux pluviales, l'élévation de la bourse et la coupe seront sur une échelle de deux centimètres.

Les esquisses invariablement arrêtées à l'encre seront renvoyées au Professeur demain à sept heures précises du matin.

Les Dessins au net seront terminés le samedi 8 septembre prochain.

Fait à l'institut le vendredi 18 mai 1810 signé Dufourmy.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joaquim Bellon  
secrétaire

28. Séance extraord.<sup>re</sup> du Samedi 19  
Mai 1810 pour juger les esquisses du concours  
définitif d'architecture

à laquelle ont assisté MM. Chalgrin, Déjoux,  
Menageot, Raymond, Houdon, Goussier,  
Jeuffroy, Durivier, Dufourmy, Roland, Lenoir,  
Vincent, Heurté, Visconti, Le Breton, Berville  
Beyre.

La classe des beaux arts réunie à une heure après  
midi dans les salles de l'école d'architecture, au  
nombre de 17 votans procède à un premier scrutin  
pour décider s'il y a lieu d'après les esquisses  
exposées à ouvrir le concours définitif. L'affirmative  
est prononcée à la majorité absolue des suffrages.  
Le nombre des esquisses est de 28.

Le sujet est un projet de Bourse pour une ville  
maritime du premier ordre.

Les commissaires chargés d'examiner si les  
concurrents se sont conformés aux données du programme  
déclarent que les projets numérotés 5-6, 8-11-12-  
et 13 ont excédé les proportions prescrites, et ils  
sont exclus du concours en vertu des réglemens.

Par des scrutins successifs les esquisses ci-dessous  
désignées sont admises dans l'ordre suivant savoir:  
celle portant le n° 1 par M. Gautier élève de  
M. Percier; celle portant le n° 2 par M. Lacornée  
élève de M. Bouvard. Celle portant le n° 4 par  
M. Helong élève de M. Leprieux. Celle portant le n° 7  
par M. Vauchet élève de M. Percier. Celle portant  
le n° 10 par M. Moutferaud élève de MM. Percier  
et Allavoine; celle portant le n° 3 par M. Provost  
élève de M. Percier; celle portant le n° 11 par  
M. Haudebort élève de M. Percier, celle portant  
le n° 9 par M. Destouches élève de MM. Lavoisier  
et Percier.

La classe arrête que les huit élèves ci-dessus nommés  
sont admis au concours définitif.

Dufourmy  
président

La séance est levée

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

29. Séance du Samedi 19 Mai 1810.

à laquelle ont assisté MM. Lejeune, Houdon, Goussier,  
Raymond, Chalgrin, Jeuffroy, Lenoir, Heurté,  
Vincent, Déjoux, Berville, Menageot, Mespul,  
Grandmeub, David, Le Breton, Devon, Roland,  
Lamoy, Dufourmy, Visconti, Durivier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. L'expédition  
en est adoptée.

M. Dubois maison neuve fait hommage de la 2<sup>e</sup>.  
livraison de son édition de Vases antiques, vulgairement  
appelés Etrusques; Dépôt à la bibliothèque et remerciement  
à l'auteur.

Le secrétaire perpétuel lit une note des ouvrages exposés  
par M. Delaistre, Statuaire, depuis l'an 9 jusqu'à  
l'exposition de 1808.

M. le Président annonce qu'on va procéder au  
remplacement de M. Chaudet, il en fait lecture de la  
liste des candidats arrêtée dans la dernière séance et l'on  
procède au scrutin. Le nombre des votans est de 23.

Les suffrages se partagent entre M. Cartelier qui en eût  
13, M. le Comte qui en obtient 6, M. Delaistre qui en  
obtient deux, M. Goussier et Lamoy qui en ont un chacun.  
M. Cartelier ayant réuni la majorité absolue, M. le  
Président le déclare élu pour remplacer M. Chaudet. Sa  
nomination sera soumise à l'approbation de S. M.  
l'Empereur et Roi, par le Secrétaire perpétuel dans la  
forme accoutumée.

M. Louis Petit Nadel, membre de la classe d'histoire  
et de littérature ancienne lit une lettre de M. Dodwell, voyageur  
anglais, par laquelle ce savant a fait la critique que M.  
Nicksler a faite des observations du même M. Louis  
Petit Nadel, sur les constructions cyclopéennes.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

30. Séance du Samedi 26 mai 1810.

à laquelle ont assisté MM. Dufourny, Menageot, Gondou, Dejouan, Heurtier, Raymond, Vincent, Grandmeuil, Lebréton, Jeuffroy, Bervic, Durivieu, Vincouti, Roland, Bequault, Peyre;

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une demande des peintres concurrens au grand prix de peinture ayant pour objet d'obtenir deux jours de plus en remplacement de deux jours de fête qui leur ont été enlevés par les fêtes du mariage de S. M. l'Empereur et Roi. La classe accorde cette demande.

M. Beauvallet Statuaire, membre de l'ancienne Académie Royale de peinture et de sculpture sollicite d'être admis comme candidat ~~à la place~~ pour le remplacement de M. Moitte. La classe arrête que le nom de Beauvallet sera inscrit sur la liste du secretariat.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, un membre propose de nommer conjointement M. Lemot membre de la classe et M. Quatremer de Quincy membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne; pour remplacer M. Chaudet dans la même Commission du Dictionnaire. La classe consultée par le moyen du scrutin nomme à l'unanimité MM. Lemot & Quatremer de Quincy pour remplacer M. Chaudet dans la Commission du Dictionnaire.

Au nom de cette Commission, M. Vincent lit les articles éclat, éclatant, écaille, écaille, échampir, échampi, écho, qui sont adoptés.

Séance levée.

Jochim Lebréton  
secrétaire perpétuel

Dufourny  
président

31. Séance du Samedi 2 Juin 1810.

à laquelle ont assisté MM. Heurtier, Chalgrin, Goussé, Dufourny, Menageot, Dejouan, Mechal, Gondou, Bequault, Durivieu, David, Caruay, Grandmeuil, Vincent, Jeuffroy, Roland, Raymond, Peyre, Lebréton, Vincouti, Bervic, Gondouin,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une demande des concurrens pour les grands prix de gravure en taille douce et sur pierres fines qui demandent à avoir trois mois complets pour terminer les travaux de leur concours définitif et d'être dispensés en conséquence de sortir de loges au jour fixé. La classe considérant ses précédentes arrêtes et que les concurrens n'ont perdu que deux jours de travail, en raison des fêtes publiques, arrête qu'il ne sera accordé qu'un supplément de deux jours aux concurrens pour les grands prix de gravure, de même qu'il a été accordé aux peintres qui sont en loges.

MM. Dumont & Beauvallet, Statuaires, demandent d'être compris parmi les candidats qui se présentent pour remplacer M. Moitte. Leur nom sera inscrit sur la liste du secretariat.

La section de sculpture déclare qu'il y a lieu à procéder au remplacement de M. Moitte. La classe adopte cette proposition au scrutin.

La séance est levée.

Jochim Lebréton  
secrétaire perpétuel

Dufourny  
président

32. Séance du Samedi 9 Juin 1810

à laquelle ont assisté Mm. Martini, Lenoir, Boudou, Dejoue, Dufouruy, Gondouin, Menageot, Jeuffroy, Chalgrin, Goussier, Raymond, Visconti, Grandmoulin, Negrault, Dusivier, Vincent, Nolaud, Berville, David, Seyre, Le Breton.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Goussier père, qui demande que son père soit inscrit sur la liste des candidats qui se présentent pour remplacer M. Moitte.

La classe décide que M. Goussier père soit placé sur la liste du Secrétariat.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le Comte d'Etat, Préfet du Département de la Seine, qui adresse des billets pour la fête que le Corps Municipal donne demain à leurs Mm. D et M.

Le Concierge surveillant des concours pour les grands prix de peinture, de sculpture et de gravure demande à la classe de décider si les graveurs en pierres fines sont tenus rigoureusement de faire mouler leurs bas-reliefs pour l'exposition qui précède le jugement, ou s'il leur est libre de se dispenser. La classe arrête que les concurrents feront tous mouler leurs bas-reliefs pour l'exposition indiquée plus haut.

Il est décidé également que l'exposition des bas-reliefs des concurrents en pierres fines aura lieu les mercredi, jeudi et vendredi 20-21-et-22 du présent mois, et que l'exposition des gravures en taille douce des concurrents se fera cette année les 27-28 et 29 du même mois de Juin. Le jugement du concours en pierres fines se fera le Samedi 23 Juin à une heure après midi. Le concours de gravure en taille douce sera jugé le Samedi 30 aussi à une heure.

La borne à dessiner par les graveurs en taille douce sera la figure de Jason Fils Cincinnatus.

La section de sculpture propose pour remplacer M. Moitte M. le Comte, Goussier père, Roumey, Clodion. Sur la proposition de plusieurs membres Mm. Delaistre Dumont, Foucou, Stouf, Boichot, Bridan sont adoptés par voie de scrutin.

L'élection se fera dans la prochaine séance et les membres en seront prévenus à domicile.

Au nom de la commission du Dictionnaire, M. Dufouruy lit les articles, Barre, Barrier, Barlong, Barroque. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufouruy  
Président

Jochim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 16 Juin 1810.

à laquelle ont assisté Mm. Jeuffroy, Lenoir, Dufouruy Boudou, Dejoue, Raymond, Chalgrin Goussier, Dusivier Menageot, Seyre, Berville, Negrault, Goussier Vincent, Jeuffroy, Goussier, Grandmoulin, Gondouin, David, Nolaud, Mebul, Visconti, Le Breton, Denon Cartellier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel lit à la classe la lettre <sup>suivante</sup> par laquelle S. Ex. le Ministre Secrétaire d'Etat notifie que S. M. l'Empereur et Roi a donné son approbation au choix que la classe a fait de M. Cartellier pour remplacer M. Chaudet. M. Cartellier est introduit à la séance.

J'ai l'honneur Monsieur, de vous adresser une expédition de l'acte par lequel S. M. donne son approbation au choix que la classe des beaux arts a fait de M. Cartellier pour remplacer M. Chaudet.

à gréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée  
Signé. H. B. Duc de Bassano.



Extrait des minutes de la Secrétaire d'Etat.

Institut de France  
Classe des Beaux arts

Paris le 19 mai 1810.

Le secrétaire perpétuel de la classe certifie que ce qui suit est extrait du procès verbal de la séance du samedi 19 mai 1810.

La Classe procède par scrutin à l'élection d'un Membre pour remplir la place vacante dans la section de sculpture par la mort de M. Chaudet. Le résultat du scrutin ayant donné la majorité absolue des suffrages à M. Cartellier, le Président déclare qu'il est élu par la classe.

Cette élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur & Roi.

Certifié conforme le secrétaire perpétuel signé  
Joachim Lebreton.

S. M. l'Empereur & Roi a donné son approbation au choix que la classe a fait de M. Cartellier pour remplir la place vacante par la mort de M. Chaudet.

au Palais de St Cloud le 11 Juin 1810.  
Signé Napoléon

Paul l'Empereur, le Ministre Secrétaire d'Etat.  
Signé G. B. Duc de Bassano.

M. le Président annonce que la classe va procéder à l'élection d'un autre Statuaire pour remplacer M. Moitte. Le nombre des membres présents à la séance est de 26. M. le Comte réunit 14 suffrages, M. Rainey 10. M. Goussier père et Clodion un Chaque. M. le Comte ayant obtenu à ce premier scrutin la majorité absolue, est proclamé élu pour remplacer M. Moitte. Sa nomination sera soumise, selon l'usage, à l'approbation de S. M. l'Empereur et Roi.

au nom de la Commission du Dictionnaire M. Vincent lit l'article effet qui est adopté.

La séance est levée.

Le Président

34. Séance extraord. du Samedi 23 Juin 1810

pour le jugement du concours de gravure en pierres fines.

à laquelle ont assisté MM. Jeuffroy, Goussier, Cartellier, Dejeux, Menageot, Persic, Moland, Lemot, Gondou, Heurtier, Vincout, Durivier, Dufourmy, Lannay, Vincent, Lebreton, Chalgrin, Seyre, Bequault,

La classe réunie à une heure dans les salles des écoles au nombre de 19 votans, procède au jugement du concours. Le sujet est Olympe reconnu par son chien. Les commissaires jugent que les modèles sont exactement conformes aux esquisses: il est d'abord décidé à l'unanimité qu'il y a lieu à décerner un 1. grand prix. La majorité absolue des suffrages recueillie au scrutin le déclare au bas-relief et à la pierre gravée. N. dont l'auteur est M. Pierre Amédée Durand, de Paris, âgé de 20 ans élève de M. Chaudet & Jeuffroy. Un second scrutin décerne un second grand prix au bas-relief et à la pierre gravée Marguerite P. L'auteur en est M. Domary, de Paris, âgé de 18 ans, élève de M. Cartellier et Jeuffroy.

La séance est levée.

Le Président

Joachim Lebreton  
Secrétaire perpétuel

35. Seance du Samedi 23 Juin 1810  
 à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. Vincent, Visconti,  
 Peyre, Lamoignon, Troudon, Heurtier, Lemoine,  
 Dusivier, Dejoux, Goussier, Dufourmy, Chalgrin,  
 Jauffroy, Berric, Menageot, Raymond Noland,  
 Cartellier, Grandmoulin, Le Breton, Boquault,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.  
 Sa rédaction en est adoptée.

Annoucement de la soumission du Dictionnaire, M.  
 Quatremère lit les articles élèves et élégance,  
 dans les arts du Dessin. M. Framery continue  
 ce dernier article relativement à la musique.  
 Les deux articles de M. Quatremère sont adoptés.  
 La seconde lecture de l'article de M. Framery  
 se fera dans la prochaine séance.

La séance est levée.

L. Dufourmy  
 Président

Jochim Le Breton  
 Secrétaire perpétuel

36. Seance extraordinaire du Samedi  
 30 Juin 1810, pour donner le sujet du  
 grand prix de Sculpture.  
 à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. Le Breton, Lemoine,  
 Dejoux, Chalgrin, Troudon, David, Berric,  
 Visconti, Menageot, Dufourmy, Noland, Peyre,  
 Cartellier, Vincent,

La classe réunie à 8 heures du matin dans le  
 lieu ordinaire de ses séances pour proposer le sujet  
 du grand prix de sculpture. On a d'abord quel  
 sujet sera une statue de ronde bosse. Sur 9 sujets  
 de statues proposés par divers membres, ceux  
 d'Ottyades blessé à mort écrivant sur son bouclier,  
 de Diomède enlevant le palladium, d'Ajax  
 se percant de son épée, sont désignés par le scrutin  
 pour être tirés au sort et celui d'Ottyades étant sorti

de l'urne, est arrêté pour être le sujet du concours.  
 Les autres sujets qui avaient été proposés sont,  
 La statue de Mars en repos,  
 Caton d'Utique se donnant la mort de son épée.  
 Thésée vainqueur du Minotaure.  
 Epaminondas blessé à mort embrassant son bouclier.  
 Un athlète remuant la terre avant les exercices.  
 Paris décochant la flèche qui tue Achille.

La séance est levée.

L. Dufourmy  
 Président

Jochim Le Breton  
 Secrétaire perpétuel

37. Seance extraord<sup>re</sup> du Samedi 30  
 Juin 1810. pour le jugement du concours de  
 gravure en taille douce, les juges au nombre de 19.  
 à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. Troudon, Lemoine, Berric,  
 Heurtier, Cartellier, Menageot, Dufourmy, Noland,  
 Jauffroy, Goussier, David, Dejoux, Vincent,  
 Lamoignon, Peyre, Dusivier, Chalgrin, Boquault,  
 Visconti.

Des Commissaires sont nommés pour examiner si les  
 dessins d'après nature sont conformes aux contre-épreuves,  
 de ces mêmes dessins.

Les Commissaires rapportent que les dessins sont conformes.  
 On agite la question de savoir s'il y a lieu à décerner  
 des prix.

Le scrutin décide qu'il y aura des prix.  
 On agite ensuite la question de savoir s'il y a lieu à  
 donner un premier prix.

Le scrutin prononce pour la négative, 13 boules noires  
 et 6 blanches.

On procède ensuite par la voie du scrutin pour  
 décerner un second prix. Il est adjugé à l'unanimité à  
 la gravure marquée de la lettre O. Auteur M. Armand  
 Corot, de Paris, âgé de 23 ans, élève de M. Boquault  
 et de M. Berric

La séance est levée  
 Jochim Le Breton  
 Secrétaire perpétuel

38.

## Séance du Samedi 30 Juin

1810, à laquelle ont assisté MM. Vincent Lamour, Durivier, Houdon, Beaudouin, Seyre, Déjoux-Visconti, Goussier, Chalgrin Leimb, Dufourmy, Baymond, Meubul, Nolaud, Grandjean, Perric Menageot, Regnault, Juffroy, David Lebreton, Cartellier;

Le procès verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture de la lettre suivante de S. Ex. le Ministre de l'intérieur par laquelle la classe est invitée à faire une critique raisonnée des ouvrages qui ont balancé les suffrages pour le prix Decanau, ainsi que de ceux qui ont été jugés dignes par le jury d'approcher des prix et qui ont reçu une mention spécialement honorable. S. Ex. adresse à cet effet des exemplaires imprimés de l'extrait du rapport du jury institué pour le jugement des prix Decanau.

Monsieur j'ai l'honneur de vous adresser 48 exemplaires d'un extrait du rapport du jury institué pour le jugement des prix Decanau. Je vous prie de vouloir bien distribuer ces exemplaires aux membres de la 4<sup>e</sup> classe.

Je crois devoir rappeler ici, pour que vous en donniez communication à la classe quelques dispositions du décret du 18. novembre 1809.

L'article 8 porte " chaque classe fera une critique raisonnée des ouvrages qui ont balancé les suffrages, de ceux qui ont été jugés par le jury dignes d'approcher des prix et qui ont reçu une mention spécialement honorable.

Cette critique sera plus développée pour les ouvrages jugés dignes du prix. Elle entrera dans l'examen de leurs beautés et de leurs défauts, discutera les fautes contre les règles de la langue ou de l'art et les innovations heureuses. Elle ne négligera aucun des détails propres à faire connaître les

exemples à suivre et les fautes à éviter.

Je vous serais obligé, Monsieur, de vouloir bien inviter la classe à s'occuper avec célérité du travail dont elle est chargée par cet article du décret. En effet, d'après les articles 9 et 10, les critiques des classes de l'Institut doivent être rendues publiques par la voie de l'impression et il m'est enjoint de faire un rapport à Sa Majesté dans le courant du mois d'août sur le résultat des discussions. Je ne pourrais exécuter ces dispositions, si les classes de l'Institut différaient trop la remise qu'elles doivent me faire du travail qui leur est demandé. J'ai l'honneur de vous saluer avec considération  
signé Montalivet.

# aux époques  
déterminées

La classe nomme en conséquence une commission prise dans chaque section pour procéder à l'impression, examen et faire un rapport à la classe. Les membres de cette commission sont MM. Menageot, Cartellier, Seyre, Durivier, et Goussier.

Le Directeur de l'École de Rome annonce qu'un des pensionnaires qui donnaient les plus belles espérances, M. De Deban Architecte, a été frappé d'une maladie que les médecins du pays appellent une fixation, et qu'on a jugé nécessaire moralement et physiquement de renvoyer cet artiste à Paris. Il prend compte des précautions prises pour le voyage du malade.

Monsieur le Président, je crois ne devoir pas laisser ignorer à la classe un événement qui vient de nous chagriner. M. De Deban pensionnaire Architecte qui a toujours donné les plus belles espérances a eu le malheur d'être frappé de ce que les médecins appellent ici une fixation. J'ai d'abord espéré que cet accident ne serait que passager au moyen des secours de l'art qui sembleraient avoir imprimé succès, le malade ayant en apparence repris toute sa raison. Mais de nouveaux signes d'aliénation réitérés ont fait juger que l'air natal et l'éloignement des objets qui peuvent être une des causes du mal, étaient essentiels à sa guérison. Le malade lui-même a désiré d'aller à Paris. Nous espérons que ce

ce déplacement ne peut à tous égards, lui être qu'avantageux, et qu'un climat plus tempéré que celui-ci et les soins de notre habile faculté, le rétabliront et le rendront aux arts.

Je viens d'informer S. Ex. le Ministre des Intérieurs de cet événement. Je n'ai rien négligé de toutes les précautions et mesures qu'il convenait de prendre dans cette conjoncture délicate soit pour sa sûreté, soit pour adoucir sa situation pendant sa translation à Paris. M. le général Madet a donné un gendarme, homme de confiance, muni des instructions tendantes à ce que moralement et physiquement M. Deleben fût traité le mieux possible. Je me flatte d'un heureux résultat du parti que j'ai pris et que la nécessité commandait. J'espère aussi que la classe m'approuvera.

J'ai la satisfaction de pouvoir l'assurer que tous les autres pensionnaires jouissent d'une bonne santé et continuent de travailler avec ardeur.

Vous jugerez sans doute convenable, Monsieur le Président, de donner à la classe connaissance de ma lettre, et dans ce cas, je vous prie d'être l'interprète de mes sentiments de respect et d'attachement pour chacun de ses membres. Agréez particulièrement l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis

Monsieur le Président  
Votre très humble et très  
obéissant serviteur  
Signé G. Guillon Le Vierge.

S. S. M. Deleben est parti le 13. Il pourra être à Paris dans les premiers jours de juillet.

Annou de la section de musique, M. Méhul fait un rapport sur la méthode de l'orgue par M. Lascoux. La section pense que l'ouvrage de ce musicien n'atteint pas le but d'un ouvrage

élémentaire sur ce bel instrument.

La séance est levée

Durumy  
président

Jochims de la Motte  
secrétaire perpétuel

### 39. Séance du Samedi 7 Juillet 1810.

à laquelle ont assisté M. M. Goussier, Doppet, Lemot, Jacquot, Berville, Dufourmy, Beugnott, Méhul, Davinier, Cartellier, Vircent, Grandmenil, Piscouti, Lamour, Menageot, Doland, Goussier, Lebreton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La Rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre suivante de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, ainsi conçue

Monsieur, les crédits de cette année pour l'École spéciale des Beaux arts à Paris, et l'Académie de France à Rome exigent que l'on mette beaucoup d'économie dans les dépenses de ces établissements. J'ai cru devoir en conséquence apporter quelques modifications en ce qui concerne les concours aux grands prix de cette année; et j'ai décidé à ce sujet, 1° qu'il ne sera donné que des médailles aux élèves qui remporteront les grands prix de cette année. 2° que ces élèves seront admis à l'Académie de Rome un an plus tard, c'est-à-dire à compter du premier janvier 1812; 3° que les élèves qui remporteront les grands prix <sup>dans les concours</sup> des années postérieures, ne seront également admis à l'Académie de Rome qu'un an après la distribution des prix. 4° que cette dernière disposition sera exécutée jusqu'à ce que le Directeur de l'Académie de Rome soit parvenu à payer le déficit existant et qu'il ait fait connaître quel crédit de l'établissement peut suffire à toutes ses dépenses annuelles. L'ajournement du départ des élèves est encore

motifs sur ce que le nombre des pensionnaires qui sont en ce moment à l'Académie est plus considérable qu'il ne devrait l'être d'après les réglemens.

Je vous prie, Messieurs, de faire part de cette décision aux Elèves qui auront remporté le premier grand prix de cette année.

Avec l'honneur de vous saluer avec considération  
Signé Moutalivet.

##

M. Dufourny fait hommage au nom de MM. Ecuet et Wurtz de la 1<sup>re</sup> livraison de l'ouvrage de M. Dagnicourt intitulée: Histoire de la décadence de l'art de l'architecture depuis le 14<sup>e</sup> siècle jusque à la fin du 15<sup>e</sup>.

## La classe nomme une Commission composée de MM. Vincent, Lenoir, Goussier, Berville et Méhul pour proposer au Ministre d'autres moyens d'arriver au même but. La Commission s'assemble à mardi 10 à 7 heures.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Fraumery fait la seconde lecture de l'article Elegance. M. Vincouti lit l'article Electre. L'un et l'autre articles sont adoptés.

La séance est levée.  
Joaquim LeDretory  
Secrétaire perpétuel

Dufourny  
président

40<sup>e</sup> Séance extraordinaire du Samedi 14 juillet 1810, pour le jugement des prix de peinture.

à laquelle ont assisté MM. Raymond, Houdon, Duvisier, Vauzou, Cartellier, Chalgrin, Menageot, Peyre, Dejoux, David, Leffroy, Dufourny, Grandjean, Heurtier, Nolant, Caumont, Josse, Lenoir, Regnault, Vincouti, Berville, Vincent, Le Breton, Goussier, Méhul, Devon.

La Classe extraordinairement assemblée au nombre de 26 votans dans la salle des Ecoles pour juger le concours définitif du grand prix de peinture nomme d'abord trois Commissaires pour examiner si les tableaux sont conformes aux réglemens. Seul rapport de Commissaires qui déclarent que les tableaux marqués F et H n'offrent point la conformité voulue par le réglemant, la classe se transporte dans la salle de l'exposition pour juger de cette irrégularité. La classe décide que les deux tableaux désignés sont mis hors de concours. Il est décidé ensuite à l'unanimité qu'il y a lieu à donner un premier grand prix. Il est adjugé à la majorité de 22 suffrages sur 26 au tableau marqué A qui est de M. Michel Martin Drolling de Paris âgé de 23 ans, Elève de M. David.

La Classe arrête à l'unanimité qu'il y a lieu à donner un second grand prix. Il est adjugé à M. Alexandre Denis Joseph Abel, de Valenciennes, âgé de 25 ans élève de M. David.

La séance est levée.

Dufourny  
président

Joaquim LeDretory  
Secrétaire perpétuel



## 41. Séance du Samedi 14 Juillet 1810

à laquelle ont assisté Mm. Regnault, Lenoir, Berric, Goudon, Vincent, Mebul, Heurtier, Raymond, Van Spaendonck, Menageot, Visconti, Cammy, Dufourmy, Goudon, Denon, Peyre, Jeuffroy, Boland, Grandmoul, Duvisieu, David, Goussier, Cartellier, Dejoux, Chalgrin, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Les frères Erard prient la classe de vouloir bien examiner un piano nouveau de leur invention. La section de musique est chargée de cet examen. Mm. Charles et Henry sont invités à s'adjoindre à la section de musique pour cet examen.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Quatremère de Quincy lit les articles enthousiasme, équivoque, qui sont adoptés.

M. Berric et Fontaine font hommage à la classe de la 5<sup>e</sup> livraison de leur description d'un choix de maisons de campagne des environs de Rome. Dépot à la bibliothèque et remerciement aux auteurs.

La Commission nommée dans la précédente séance pour proposer les moyens de réduire les dépenses de l'École de Rome, sans nuire aux avantages qu'en retirent les arts, fait un rapport qui sera discuté dans la prochaine séance.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Jochim Le Breton  
secrétaire perpétuel

## 42. Séance du Samedi 21. Juillet 1810

à laquelle ont assisté Mm. Heurtier, Goudon, Dejoux, Raymond, Berric, Jeuffroy, Cammy, Goudon, Vincent, Mebul, David, Boland, Visconti, Lenoir, Duvisieu, Goussier, Regnault, Van Spaendonck, Peyre, Menageot, Cartellier, Dufourmy, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait hommage par M. Dubois Maisou neuve de la 24<sup>e</sup> livraison de la description des Vases antiques dits étrusques. Dépot à la bibliothèque et remerciement à l'éditeur.

Conformément à l'arrêté de l'Assemblée générale du 10 avril dernier, la classe nomme deux Commissaires pour examiner le compte des recettes et dépenses de l'Institut pendant l'exercice de 1809. Mm. Berric et Heurtier sont nommés Commissaires de la classe des beaux arts pour cet examen.

Le Rapport lu dans la précédente séance sur les moyens de réduire les dépenses de l'École de Rome est mis à la discussion. Ce Rapport est adopté (voyez page )

M. Fraumery, au nom de la Commission du Dictionnaire, fait la dernière lecture de l'article élégance qui est définitivement adopté.

M. Dufourmy lit les articles bas - Bas cotés. Ces articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Jochim Le Breton  
secrétaire perpétuel

43.<sup>e</sup> Seance du Samedi 28 Juillet 1810.  
à laquelle ont assisté M. M. Foudon, Heurtier,  
Chalgrin, Meunier, Dejoux, Raymond,  
Dufourmy, Seyre, Caunay, Goussier, Méhul,  
Nolaud, Berville, Durivier, Gauspary, Douck,  
Cartellier, Jeuffroy, Lemot, Vincent, Viscosti,  
Negrault, Le Comte, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.  
La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture de la lettre  
suivante de S. Ex. le Ministre d'Etat, qui  
adresse l'approbation donnée par S. M. l'Empereur  
et Roi, à la nomination de M. Le Comte pour  
remplacer M. Moitte. M. Le Comte est  
installé et remercie la classe d'un témoignage  
d'estime qu'il en a reçu.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser une  
expédition officielle de l'acte par lequel Sa  
Majesté a donné son approbation au choix que  
la classe des beaux arts a fait de M. Le Comte  
pour remplacer M. Moitte.

Agrez, je vous prie, Monsieur, l'assurance  
de ma considération la plus distinguée.  
Signé le Duc de Bassano.

Paris le 16 Juin 1810.

Le Secrétaire perpétuel de la classe des beaux arts  
certifie que ce qui suit est extrait du procès-  
verbal de la séance du samedi 16 Juin 1810.

La classe procède par scrutin à l'élection  
d'un membre pour remplir la place vacante dans  
la section de sculpture par la mort de M. Moitte.

Le résultat du scrutin ayant donné la majorité  
absolue des suffrages à M. Le Comte professeur  
à l'école spéciale de peinture & sculpture, le  
président déclare qu'il est élu par la classe.

Cette élection sera soumise à l'approbation de

S. M. l'Empereur et Roi. Certifié conforme; le secrétaire  
perpétuel de la classe des beaux arts signé Jachin  
Le Breton.

S. M. J et R. a donné son approbation au choix que  
la classe a fait de M. Le Comte pour remplir la place  
vacante par la mort de M. Moitte.

à P. Cloud le 19 Juillet 1810

Signé Napoléon; Par l'Empereur le Ministre  
Secrétaire d'Etat signé N. B. Duc de Bassano.

Au nom de la Commission nommée pour faire des  
observations sur le rapport du jury, M. Cartellier lit  
d'abord un préambule aux observations de détail, et  
M. Goussier lit ensuite le rapport arrêté dans la  
Commission sur les ouvrages de musique; il sera  
transcrit dans les registres voyez page.

Les résultats en sont discutés et soumis au scrutin article  
par article. D'abord la Commission adopte le  
jugement du jury qui présente pour le prix destiné  
par le Décret impérial à un grand Opéra, celui de  
l'Estate, par M. Spontini. Cette proposition est  
sanctionnée au scrutin secret, à la majorité de 23.  
suffrages contre 4.

La Commission demande ensuite une mention  
distinguée pour la musique de l'Opéra de Semiramide  
par M. Catel, conformément au jugement du jury.  
Ce vœu est adopté à l'unanimité des voix.

La Commission opine également pour que le prix  
destiné à un Opéra Comique soit donné à la musique de  
Joseph, par M. Méhul, que des mentions honorables  
soient accordées à l'Opéra des deux journées par M.  
Cherubini, à celui de l'auberge de Baquere et par  
M. Catel, à l'Opéra de Montano & Stephane par  
M. Berton, et à celui d'Arion par M. Méhul.

Ces deux derniers ouvrages ayant été oubliés dans le  
travail du jury, parce que le premier s'est trouvé omis dans  
la liste officielle des pièces jouées dans l'intervalle des dix  
ans, et parce que la seconde étant de l'air, est comprise  
dans l'œuvre où l'on comparait avoir été que l'époque de  
l'ouverture du concours était le 18 Brumaire de l'an 4331.

Un membre demande que la Commission et la section de musique principalement prononcent si l'oubli de Montaus dans le premier examen n'a pas un avantage qu'il aurait pu obtenir, et le Rapporteur répond que cet ouvrage déjà très-honorablement traité dans le Rapport même du Jury, ne pouvait point l'emporter sur Joseph ni sur les deux journées; qu'en le rangeant avec l'auberge de Bagueret et Ariodant, c'était reconnaître qu'après le prix et la mention particulière proposée pour les deux journées, c'était reconnaître dans Montaus un droit à l'estime qui semblait proportionné à son mérite. En conséquence il est procédé au scrutin et l'unanimité des suffrages vote une mention pour Montaus et une mention égale pour Ariodant, comme pour l'auberge de Bagueret, l'opéra des deux journées devant seul avoir une mention plus distinguée.

Au nom de la même Commission M. Cartellier fait une première lecture des observations sur le rapport du Jury concernant les ouvrages de peinture. La discussion s'établit sur ce sujet dans la première séance.

La séance est levée

Dufour  
président

Joseph Desbret  
secrétaire perpétuel

189  
44. Séance du Samedi 11 août 1810

à laquelle ont assisté MM. Joffroy, Dufour, Dijon, M. Mageot, Boudon, Goussier, Vicoati, Lemot, Raymond, Cartellier, LeComte, Goussier, Roland, Peyre, Durivier, Caumont, Mebul, Vincent, Bervic, Bequault, LeBelton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La Rédaction en est adoptée.

M. Cartellier fait une seconde lecture de l'observation de la Commission sur le rapport du Jury au sujet des ouvrages de peinture. La discussion s'engage sur chaque article séparément. Le nombre des membres présents à la séance est de 23.

Le premier article relatif au tableau du Déluge par M. Girodet proposé dans le rapport du Jury pour l'un des prix de peinture est adopté au scrutin secret, à la majorité de 19 voix contre 4. L'article concernant les tableaux proposés des inventions par le Jury en est également adopté, savoir pour le tableau de D. Tabines, à la majorité de 19 voix contre 9, pour le tableau de P. de Pierre par M. Guerin, à la majorité de 21 votes; pour le tableau de M. Pouchon représentant la justice poursuivant le crime, à la majorité de 21 suffrages; pour le tableau de Bélismaque par M. Meynier, à la majorité de 21 suffrages; pour le tableau des Bâges par M. Grand, à la majorité de 21 suffrages contre un.

Les observations sur les tableaux dont le sujet est un trait honorable pour le caractère national sont également discutées et soumises au scrutin, d'abord pour le tableau du couronnement par M. David proposé pour l'un des deux prix de peinture par le Jury. Ces observations sont adoptées à la majorité de 20 voix. Celles sur les tableaux proposés pour des mentions sont adoptées dans l'ordre suivant, savoir: pour le tableau de l'hôpital militaire de Jaffa par M. Gros, à la majorité de 20 voix. Pour le tableau du passage du mont St. Bernard par M. Chevenin, à la majorité de 16 voix contre quatre. Pour le tableau de M. Meynier représentant les soldats



de la 7<sup>e</sup> delégue recouvrant leurs drapeaux dans  
l'arsenal d'Issy-les-Moulineaux, à la majorité de 17 voix  
contre 2. Soule tableau de M. Vernet représentant  
S. M. l'Empereur Napoléon donnant ses  
ordres avant la bataille d'Austerlitz, à la  
majorité de 18 voix contre une. Soule  
tableau de M. Girodet représentant l'Empereur  
qui reçoit les clefs de la ville de Nième, à  
la majorité de 20 voix.

La séance est levée

Joachim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

L. Duboulay  
Président

#### 45<sup>e</sup> Séance du lundi 11 août 1810.

à laquelle ont assisté MM. Duboulay, Houtou, Houdon, Feytaud, Demoulin, Menageot, Vincent, Raymond, Dejoux, Goussier, Gondoin, Voland, Duval, Jeuffroy, Bequaert, Lecomte, Caron, Visconti, Berric, Meubel, Lemot, Cartellier, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et  
la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre du Ministre  
de l'Intérieur et les observations adressées à S. Ex.  
par le Jury des prix Décennaux sur les émissions  
reprochées au rapport du même Jury.

Monsieur le Président, les membres qui composent  
le Jury des prix Décennaux, ont adressé une lettre  
qui contient des réponses à diverses observations  
publiées contre leur rapport.

J'espère que tous les membres de l'Institut aient  
connaissance de ces réponses. En conséquence j'ai l'honneur  
de vous envoyer, ainsi qu'à MM. les présidents des  
autres classes de l'Institut, une copie de la lettre du  
Jury et je vous invite à la communiquer à la classe  
des beaux arts.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération

Signé Montalivet.

Paris le 31 juillet 1810.

Le Jury des Prix Décennaux  
à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur  
Comte de l'Empire.

Monsieur le Comte,

Un membre du Jury des prix Décennaux a prié votre  
Excellence d'autoriser le Jury à se rassembler de nouveau  
pour donner un supplément à son rapport et rectifier  
l'erreur commise relativement à l'époque du concours.  
L'erreur n'était qu'apparente. On avait par mégarde  
imprimé que le concours aurait eu lieu le 18 Brumaire  
au 8, il faut lire au 7 et cette faute a été corrigée  
dans le moniteur du 15 juillet p. 770. Colonne 3.

Le Jury a compris dans son rapport les ouvrages  
qui ont paru en l'an 7; il n'a exclu que ceux qui portaient  
la date de l'an 6.

À l'article de la Comédie, on a fait une mention  
détailée de trois pièces, en disant qu'elles ont été  
représentées en l'an 7; il est donc démontré par le  
texte même du rapport qu'il n'y a nulle erreur  
sur l'époque du concours, et la demande adressée  
à votre Excellence était véritablement sans objet.  
mais le Jury profitera de la permission qu'il a reçue  
de votre Excellence, pour lui soumettre quelques réflexions.

Il est démontré que le Jury n'est point tombé  
dans l'erreur qu'on avait soupçonnée; il resterait  
seulement à examiner si l'on aurait pas commis  
de mégarde sur quelques ouvrages en particulier; mais  
à moins que le rapport ne prononce expressément  
l'exclusion d'un ouvrage, à raison de sa date, et que

cet ouvrage ne mérite presque évidemment le prix, cette recherche est assez inutile.

De ce qu'une production n'est pas nommée dans le rapport, on n'est pas en droit d'en conclure qu'elle n'a pas été examinée par le jury; mais seulement qu'elle n'a pas été jugée digne du prix. Les décrets ne prennent nulle part la mention de tout ce qui a été soumis à la discussion; à quoi bon nommer, quand les critiques qu'on avait à faire passent de beaucoup les éloges qu'on pourrait y joindre.

De toutes les omissions reprochées au jury, l'une des plus surprenantes a paru celle du cours de Littérature de Lacharpe. L'ouvrage entier appartient aux dix années du concours. Il pouvait en apparence prétendre au 1<sup>er</sup> prix; il offre certainement au moins dans les premiers volumes; Talent de composition, élégance de style; mais comme on n'y trouve pas réunie au plus haut degré, la nouveauté des idées et qu'on peut faire aux derniers volumes des reproches assez graves et de plus d'un genre, le jury a trouvé plus prudent de ne point parler d'un ouvrage qu'il ne pouvait approuver en entier, et pour justifier ce silence, il se borne à dire que le cours de Littérature, malgré les excellentes choses qu'il contient, n'eût pas paru satisfaire assez pleinement aux conditions exigées pour le deuxième prix.

On a paru surpris que le jury n'ait fait aucune mention de Génie du Christianisme. Cet ouvrage a fait une sensation assez grande pour qu'il n'ait pu être négligé; mais quoi qu'il porte l'empreinte d'un talent remarquable, on n'a pu le considérer ni comme un modèle de style, ni comme une composition bien ordonnée, et l'on n'a pas vu clairement à quel article du second décret il pourrait être rapporté.

Le jury n'a pas proposé non plus les Métamorphoses de M. Desaint-Auge; il s'est contenté d'en parler avec estime; cette traduction

où l'on trouve des morceaux d'un talent très-distingué a paru, par parties, à des époques très-antérieures au concours. M. De Lacharpe dans sa correspondance, tome 5 p. 186, entendait compte de la séance publique de l'Académie française en 1787, nous apprend que le prix d'encouragement a été donné à M. Desaint-Auge qui travaille depuis 15 ou 16 ans à une traduction en vers des Métamorphoses. Il a du talent pour la versification, ajoute le célèbre critique, mais son goût n'est pas assez sûr, il aurait besoin d'être guidé et de recevoir sur sa composition, plus en effet revenu sur plusieurs morceaux dans deux éditions dont la seconde a paru en 1803. Le jury pense que cette traduction mérite une récompense; mais il ne s'est pas cru en droit de la proposer pour le prix décennal.

On a réclamé contre l'omission du Traité des moyens de désinfecter l'air par M. Guyton-Morveau. Ce traité qui est de 1801 commence par ces mots: j'ai publié il y a plus de 25 ans un moyen de purifier l'air. Le premier essai en fut fait en 1773. Il a été recommandé et décrit dans des instructions répandues avec profusion par le gouvernement en l'an 2 et à d'autres époques antérieures. en 1795, M. Smith et Cruickshank employèrent des moyens un peu différents, en 1800 un acte du parlement d'Angleterre leur donna une récompense à M. Smith. En France on réclama la priorité qui appartenait incontestablement à M. Guyton-Morveau. La réclamation fut accueillie et M. Guyton-Morveau obtint en récompense le titre et la décoration d'officier de la Légion d'honneur. Le jury n'a pas cru qu'un moyen si anciennement connu et déjà récompensé pût être proposé pour le prix décennal, mais le traité dans lequel M. Guyton-Morveau a donné l'histoire de sa découverte et en a fait la comparaison avec les procédés anglais, ayant paru en 1801, le jury pense qu'il peut en être fait une mention honorable dans la dernière rédaction du rapport, quand le Gouvernement jugera convenable d'imprimer le rapport en entier avec les réflexions de l'Institut. C'est alors que le jury pourra modifier quelques phrases, sans rien changer à ses conclusions.

On a réclamé en faveur de l'opéra d'Adrien représenté en 1799, mais cet ouvrage n'a eu qu'un petit nombre de représentations; il n'a pas été repris: très-peu de membres du jury l'ont entendu; il a cependant été rappelé à l'article de Trojan.

La réclamation en faveur de Moutaou & Stephanie est encore moins fondée. Il n'est dit nulle part que ce drame ait été exclu du concours et l'autre a été cité avec une bienveillance marquée. Le jury ne voit ici aucune omission à réparer, mais une phrase seulement qui exige une modification légère.

Il est dit dans le rapport que le Collatéral de M. Ricard n'a pu concourir par la raison qu'il n'est pas en cinq actes. C'est une erreur sans conséquence, et qui sera facilement réparée dans la rédaction définitive.

Il est encore nombre de réclamations qu'il serait trop long de passer en revue; il n'en est aucune à laquelle on ne puisse répondre victorieusement par quelque une des raisons exposées ci dessus. Par exemple, on a reproché au jury de n'avoir pas proposé la jeunesse de Henry V. Cette comédie a été citée avec éloge; mais elle n'est qu'en 3 actes, et les cinq sont de rigueur. On lui a reproché de n'avoir rien dit de la traduction d'Osian par M. Barou Lormian et le décret n'accorde de prix qu'à la traduction en vers de poèmes grecs et latins.

C'est avec cette légèreté qu'on a le plus souvent attaqué le jury. On a trop négligé de comparer le rapport avec les deux décrets Impériaux. Le premier décret n'imposait au jury d'autre obligation que celle de proposer les ouvrages qui lui paraîtraient dignes de prix. Dans le premier rapport, on a jugé convenable de répondre aux propositions pour le prix, la mention honorable des ouvrages qui en avaient le plus approché. Dans ce même rapport, le jury demandait quel nombre de prix fut augmenté. Il a eu la satisfaction de voir accueilli ce vœu dont

on ne lui fait aucun gré et cette extension donnée d'après ses sollicitations au premier décret, est la cause de presque toutes les injustices dont le jury aurait droit de se plaindre.

Le jury n'avait d'autre <sup>intérêt</sup> que celui d'être juste et de répondre à la confiance honorable dont il se trouvait investi. Il savait que ses propositions seraient discutées; il était bien certain qu'elles seraient bien sévèrement critiquées; mais il n'a pas dû s'attendre à voir ses intentions calomniées et toujours sous le voile de l'ouïsme.

C'est à ces réflexions que le jury se bornera pour le présent. mais il est tout prêt à donner à Votre Excellence sur toutes les parties du rapport, tous les éclaircissements qui seront jugés nécessaires.

Nous vous prions, Monsieur le Comte, d'agréer nos hommages respectueux.

Une lettre de M. le Grand-maître de l'université impériale invite les membres de la classe à assister à la distribution des prix qui seront distribués aux élèves des lycées le 16 du courant.

M. Cartellier fait la première lecture des observations de la Commission sur les ouvrages de Sculpture, d'architecture et de gravure proposés pour les prix et les mentions honorables.

Un membre de la section d'architecture fait un rapport sur un manuscrit qui traite sommairement de l'architecture. Ce manuscrit attribué à la dame par son propriétaire qui propose de le vendre à l'Institut, ne paraît point au Rapporteur avoir un caractère d'originalité, ni contenir rien d'assez intéressant pour inspirer le désir d'en faire l'acquisition pour la bibliothèque de l'Institut. Ce Rapport est adopté.

Un nom de la Commission du Dictionnaire, M. D. Quatremaire lit les articles abus, en architecture, et Acrotère; ils sont adoptés.

La séance est levée.

## 46. Séance du Samedi 18 août 1810

à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup>. Juffroy, Servie, Leuot, Dufourmy, Boudou, Seyre, Baynaud, Déjoux, Mehut, Hébertier, Menageot, Gonce, Boland, Le Comte, Nauspændouck, Durivieu, Regnault, Vincent, Carnay, Viscouti, Cartellier, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. La Rivé, correspondant de la classe, lui fait hommage d'un exemplaire de son cours de Déclamation en 2 vol. in 8°. Dépôt à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

M. le président donne la parole à M. Cartellier pour la seconde lecture des observations de la Commission sur les ouvrages de Sculpture, d'Architecture et de gravure. Sur la demande de quelques membres, on lit les articles du rapport du jury, avant les observations qui leur correspondent dans le travail de la Commission. La classe arrête ensuite que toutes les observations générales ou particulières de la Commission sur M. Chaudet et sur ceux de ses ouvrages qui ne sont point compris dans le concours, seront supprimées. D'après le même principe, on supprimera aussi les observations relatives à la statue de Fontaine par Julien, comme portant sur un ouvrage d'une époque trop antérieure et l'on se bornera à la statue du Soussin qui se trouve dans les limites fixées par le décret impérial sur les prix décernés. La classe arrête en outre que l'on retranchera le préambule du travail de la Commission relatif aux ouvrages de sculpture dont les sujets seront pris dans les faits mémorables de l'histoire de France. Les observations de la Commission ainsi modifiées reçoivent la sanction de la classe, sauf la critique relative à la saillie du fronton extérieur de la colonnade du Louvre qui sera aussi supprimée.

On procède ensuite au scrutin sur chacun des ouvrages de sculpture proposés soit pour les prix, soit pour la

mention. [D'abord, la statue de S. M. l'Empereur placée dans la salle du Corps Législatif, exécutée par M. Chaudet; la classe réunie au nombre de 23 votans adopte à l'unanimité la proposition de lui décerner le prix destiné à un ouvrage de sculpture dont le sujet est héroïque.

La statue du Soussin par M. Julien est ensuite adoptée à la même unanimité pour la première mention telle qu'elle est proposée par le jury et la statue de la pudeur par M. Cartellier réunit 16 suffrages contre 5 pour la seconde mention, conformément à la proposition du jury. Les mentions proposées pour les trois bas-reliefs exécutés dans la cour du Louvre par M<sup>rs</sup>. Boland, Moitte et Chaudet sont adoptées à l'unanimité pour les mentions honorables. Il sera seulement exprimé un regret sur ce que la figure du bas-relief de M. Chaudet représentant la prudence n'ait pas été disposée par un habile statuaire de manière à regarder la figure qui lui correspond dans le bas-relief de M. Moitte.

Une réclamation de M. Callet sur ce que le jury semble avoir oublié un de ses tableaux, est renvoyée à la Comm<sup>un</sup> comme membre de cette Commission M. Gonce fait un rapport sur une réclamation de même nature par M. Forta, relativement à son grand opéra des Horaces. Le Rapporteur ne croit pas qu'on doive satisfaire à la réclamation de M. Forta. La classe adopte ces conclusions.

La séance est levée à 5 heures et la discussion sur les autres articles du rapport du jury est renvoyée à la prochaine séance.

Séance levée.  
 J. Dubourmy & J. Moitte  
 J. Gonce & J. Forta

~~Assemblée nationale~~  
47. Séance du Samedi 25 août 1810.

à la quelle ont assisté MM. Jaffroy, Houdon, Chalgrin, Dufourmy, Peyre, Viscouti, Heurtier, Ménageot, Dejoux, Lamay, Seguault, Lemot, Berwic, Gossec, Naupacendruck, Mebul, Roland, Vincent, Le Couste, Durivier, Cartellier, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

La classe arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la réclamation de M. Callet.

Au nom d'une Commission composée de M. M. Charles, Brongniart, Mebul et Gossec, fait un rapport sur un nouveau plan de fonte de l'invention des frères Erard. Ce rapport est adopté par la classe. (Ce rapport est transcrit page 218.)

M. Cartellier continue la suite de la lecture des observations de la Commission dont il est l'organe, sur le rapport du jury. Le nombre des votans est de 22.

Le premier article est relatif au bas-relief de la colonne de la Louvre par M. Cartellier. La rédaction de cet article est rejetée à la majorité de 11 voix sur 10. mais la mention proposée pour le talent dont M. Cartellier a fait preuve dans l'exécution de ce bas-relief, est adoptée à l'unanimité. La classe partage aussi l'opinion du jury sur les reproches à faire à la composition du même bas-relief que M. Cartellier déclare ne lui avoir point été imposée, comme le jury semble l'avoir cru.

Les observations de la Commission sur le modèle de la statue colossale de Desaix par M. Dejoux, sont conformes au jugement qu'en a porté le jury et la mention est votée à la majorité de 19 voix contre une. M. Dejoux demande ensuite à lire la déclaration suivante, et qu'elle soit inscrite au procès-verbal. Après l'avoir entendue, la classe en

arrête l'insertion dans ses registres. Elle est ainsi conçue.

Je prie la classe des beaux-arts de l'Institut de consigner dans le procès-verbal de la discussion sur les ouvrages de Sculpture la demande que j'ai l'honneur de lui faire; qu'il soit dit que soit la mention honorable du jury sur la statue colossale du Général Desaix, soit le suffrage indulgent de la Commission, reposent sur le modèle de la dite statue tel qu'il a été vu par le public en 1806, et qu'il existe encore dans une salle du Louvre, et non sur l'exécution de cette même statue en bronze à la place des Victoires à Paris, exécution à laquelle j'ai été empêché de prendre part, et dont par conséquent je ne puis ni ne dois répondre — signé Dejoux.

M. Dejoux a été chargé de l'exécution de la statue colossale du général Desaix, pour être élevée à la place des Victoires, par un arrêté des Conseils sur le rapport du Ministre de l'intérieur, en l'an 11.

Ce fut sous l'administration immédiate du Ministre de l'intérieur que fut commencé le modèle.

Bientôt après, M. le Directeur des Musées s'immiscera dans cette entreprise, voulut que M. Dejoux joignît à la statue de 14 pieds un obélisque de 18 pieds.

M. Dejoux sentit toute la defectuosité de cette composition, et se refusa à placer l'obélisque dans son modèle.

Dès que M. Dejoux fut près de terminer, M. le Directeur des Musées lui annonça que l'exécution en bronze ne regarderait plus le Ministre de l'intérieur.

M. Dejoux réclama les conventions qu'il avait faites avec le Ministre et le droit qu'il devait avoir comme artiste, de présider aux opérations du moulage de la fonte et du ciselage.

M. le Directeur des Musées signifia de vive voix à M. Dejoux que son modèle terminé, le reste ne le regardait plus.

En conséquence un mouleux fut envoyé pour s'emparer de la figure, une nouvelle serrure fut mise à son atelier et M. Dejoux fut évincé de son travail et de la surveillance de sa statue.

la statue a été ensuite livrée au fondeur qui a essayé  
sur cette figure un nouveau procédé de fonte  
La fonte a manqué la première fois.  
elle a été recommencée par morceaux réparés.

M. Dejoux n'a eu aucune connaissance de  
toutes ces opérations et les plus maladroits ciseleurs  
ont défiguré son ouvrage au point qu'il n'est pas  
reconnaisable.

M. Dejoux en appelle au modèle qui est resté  
dans une des salles du Louvre.

Enfin, il n'a pu ni réparer le plâtre sur lequel  
on a fait le moule, ni surveiller la fonte, ni présider  
au ciselage et au remontage de la figure.

M. le Directeur des Musées, a jugé à propos  
d'introduire de nouveau dans la composition un  
obélisque qui la rend ridicule.

on a fait enfin à cette composition un piédestal  
qui outre sa bizarrerie a encore le défaut d'être  
une fois trop élevé.

Le tout fini et posé, M. le Directeur des  
Musées a fait à M. Dejoux la proposition  
de venir voir le monument lui assurant qu'il  
en serait content.

A quoi M. Dejoux a répondu par la lettre  
suivante en date du 15 juillet 1810.

Monsieur le Directeur,

J'ai repensé avec un peu plus de réflexion à la proposition  
que vous m'avez faite hier.

Je ne rendrais avec beaucoup d'empressement  
à votre invitation, si je pouvais me persuader que  
mon ouvrage pût fixer l'attention de Sa Majesté.  
mais puis-je appeler mon ouvrage un monument rasé  
réparé, repesé, ciselé et modifié, sans que j'aie  
eu le droit sacré pour tout artiste de surveiller toutes  
ces opérations; ma statue m'a été enlevée, on en  
a changé la composition, on lui a fait un piédestal  
sans me consulter. Je ne puis plus en répondre. Je  
ne saurais dès lors me trouver ouï ou non me

proposé de me rendre. j'ai l'honneur d'être &c.  
Signé Dejoux.

Les observations sur la sculpture de la fontaine de la place  
du Châtelet par M. Boizot sont conformes au jugement du  
jury et adoptées aussi à la majorité de 19 voix contre une.

Le Rapporteur de la Commission passe aux ouvrages  
d'Architecture et propose de voter le prix et les mentions  
telles que le jury les assigne. L'observation qui affirme  
que M. Beaumont a suivi au moins en partie les  
plans de l'architecte qui avait commencé la salle  
du Tribunal est rectifiée par plusieurs membres qui  
déclarent avoir eu connaissance des deux plans; l'un  
de ces membres appartenant alors au Comité du Tribunal  
chargé de l'administration du palais ajoute qu'il a  
contribué à faire rejeter les plans du prédécesseur de  
M. Beaumont. En conséquence la Chambre arrête que  
la restriction contenue dans le rapport de la Commission  
sera supprimée, et la mention proposée par la même  
Commission pour la salle du Tribunal, par M. Beaumont,  
est adoptée à la majorité de 14 voix contre une.

une mention semblable est votée à l'unanimité en  
faveur de M. Cellerier pour la salle du théâtre de  
Variétés, bâtie par cet Architecte.

La séance est levée.

Dubourmy  
président

Jochim Le Bret  
secrétaire perpétuel

48. Séance extraord.<sup>re</sup> du Mardi 28  
 août 1810 pour donner l'acmé du grand prix  
 de composition musicale  
 à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup> Dufouruy, Leuot,  
 Le Breton, Troudon, Chalgrin, Menageot  
 Dejoux, Gosse, Vauspaeudouck, Jeuffroy,  
 Durivier, Noland, Vincenti, Meheil, Cartellier

49. Séance du Samedi 1<sup>er</sup> Septemb. 1810  
 à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup> Troudon, Dufouruy, Dejoux,  
 Berric, Baymoud, Vauspaeudouck, Le Couste,  
 Nequanth, Menageot, Leuot, Vincent, Goudoin,  
 Durivier Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la  
 rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle le  
 Signor Paisiello remercie la classe de l'éloge qu'elle  
 lui a donné, en le nommant un de ses associés  
 étrangers. Il est fait lecture également d'une réclamation de  
 M<sup>o</sup> Simon graveur en pierres fines, contre l'oubli qu'il croit  
 qu'il a fait de lui le jury des prix décennaux. Deux cadres  
 contenant des pierres gravées et des empreintes de divers  
 travaux exécutés par M<sup>o</sup> Simon, sont joints à sa lettre. La  
 classe nomme une Commission composée de M<sup>rs</sup> Noland  
 Leuot & Durivier pour examiner les ouvrages sur  
 lesquels M<sup>o</sup> Simon fonde sa demande d'une mention,  
 pour en faire un rapport séance tenante. Les Commissaires  
 nommés se retirent pour procéder à cet examen et reviennent  
 quelques instans après déclarer qu'ils pensent unanimement  
 qu'il n'y a pas lieu à accorder la demande de M<sup>o</sup> Simon,  
 le genre d'habileté de ce graveur n'étant pas celui qui  
 constitue le principal mérite de la gravure en pierres  
 ou en médailles considérées dans leurs rapports avec l'art  
 statuaire. La Commission juge que les travaux de  
 M<sup>o</sup> Simon manquent du savoir, du modelé et de la correction  
 de dessin qui sont les bases essentielles de cet art. Les  
 ouvrages de cet artiste circulent sous les yeux de tous  
 les membres, et la classe adopte ensuite unanimement les  
 conclusions de ses Commissaires sur la demande de M<sup>o</sup> Simon.

M. Dejoux prie la classe d'agréer des exemplaires  
 de sa correspondance imprimée sur la statue colossale de  
 général Desaix, déclarant de nouveau protester contre  
 l'exécution de bronze à laquelle il n'a eu aucune part,  
 et il demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

La demande de M<sup>o</sup> Dejoux est accordée et la  
 distribution des imprimés est faite aux membres présents.

Le Rapporteur reprend la suite des observations de la Commission à l'article de la gravure sur taille douce. Il annonce que cette Commission partage entièrement l'opinion du jury sur le mérite de l'estampe de l'enlèvement de Déjanire par M. Berric. En conséquence on procède au scrutin et l'unanimité des suffrages vote le prix pour cette estampe. La même unanimité se réunit sur les propositions de la Commission tendantes à accorder des mentions honorables aux estampes du Bélisaire et de la belle jardinière par M. Desnoyers, de l'archange St. Michel qui terrasse Satan par M. A. Carieu et de la transfiguration par M. Girardet. Une mention est aussi votée à la majorité de 13 voix contre 4 pour les estampes du Bélisaire et des Horaces gravées d'après M. David, par M. Morel.

Un membre de la section de gravure représente que les estampes de Jupiter et Antiope et de la belle jardinière gravées par M. Audouin semblent mériter la même mention que celles qui précèdent et il invite la classe à les examiner. Ces deux estampes sont aussitôt renvoyées à l'examen d'une Commission composée de MM. Lamy, Lemot, et Duvisé pour en rendre compte séance tenante. Cette Commission propose à l'unanimité d'accorder l'attention demandée pour les deux ouvrages cités de M. Audouin. Les estampes passent sous les yeux des membres de la classe et les suffrages unanimes recueillis au scrutin leur votent une mention semblable à celles précédemment adoptées.

Un membre prévient la classe que quelques uns des élèves d'architecture qui sont enlogés pour concourir aux grands prix se conduisent d'une manière inconvenante et répréhensible, qu'ils troublent dans leurs travaux d'autres élèves qui concourent pour d'autres prix. Plusieurs membres font observer que chaque année il y a des plaintes plus ou moins graves sur les concurrents en général, et qu'il y en a d'une gravité telle que l'autorité publique a été sur le point de les punir, qu'enfin

c'est servir les élèves eux-mêmes, que de donner un exemple d'une juste sévérité; en conséquence il est arrêté de demander au concierge les noms des deux concurrents qui ont le plus troublé l'ordre. Le concierge envoie les noms des sieurs Montferant et Vauchelet, en ajoutant qu'ils se sont mieux conduits dans la journée. La Classe voulant se borner à une seule punition dans l'espérance qu'elle suffirait pour l'exemple, vote au scrutin sur l'exclusion du sieur Montferant et l'unanimité des suffrages décide que cet élève sera mis sur le champ hors de concours. Elle arrête ensuite que le sieur Vauchelet sera réprimandé et qu'il sera ordonné au concierge d'avertir M. le président de la classe des beaux arts de la moindre inconduite du sieur Vauchelet pendant le reste du concours. Elle charge M. le Secrétaire perpétuel de faire exécuter ces deux arrêtés dans la soirée et de les inscrire sur le registre

#### Arrêté

La Classe délibérant d'après des plaintes émis sur la manière turbulente dont se conduisent quelques élèves qui concourent au grand prix d'architecture; considérant que chaque année il y a des plaintes graves sur les élèves architectes, et qu'il est affligeant de voir des hommes destinés à un art aussi noble se conduire avec aussi peu de convenance dans l'école même où ils reçoivent les bienfaits du gouvernement; jugeant d'ailleurs que c'est servir les élèves studieux et sages que de les séparer de ceux qui ne le sont pas et qui oublient tout ce qu'on se doit à soi-même, à la profession libérale des beaux arts et le respect dû aux institutions du Gouvernement; Arrête à l'unanimité des voix recueillies au scrutin, que le sieur Montferant sera mis sur le champ hors de concours comme étant particulièrement mal conduit, et que le sieur Vauchelet sera réprimandé, qu'il sera ordonné au concierge des écoles d'avertir le président de la classe de la moindre inconduite du sieur Vauchelet pendant le concours.

Fait et arrêté au palais de l'Institut, séance tenante, le



1.<sup>er</sup> septembre 1810 et inscrit au registre de la classe.

Seance levée.

Dubourcy  
président

Joachim Delonnet  
secrétaire perpétuel

50.<sup>e</sup> Seance du Samedi 8 Septemb. 1810  
à laquelle ont assisté MM. Dubourcy, Heurtier,  
Chalgrin, Seyre, Duvisier, Le comte Raymond,  
Dauspiedouck, Vincent, Menagot, Geoffroy,  
Goudon, Berric, Dejoux, Pissot, Roland,  
Lemot, Bequault, Le Breton, Castellier.

Le procès-verbal de la précédente seance est lu.  
L'expédition en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre du concierge  
de l'École spéciale d'Architecture qui annonce  
que les élèves concurrents au grand prix d'Architecture  
se sont soumis à l'arrêté qui a exclu M. Moutferrant  
du concours et qui les reprimande. Il ajoute qu'ils  
ont montré beaucoup de sagesse et d'application  
pendant le cours de la semaine. On fait lecture  
d'une autre lettre par laquelle tous ces élèves  
concurrents sollicitent la classe de permettre  
que le travail de M. Moutferrant soit exposé  
avec celui de ses camarades. Ils représentent  
qu'ils sont tous plus ou moins coupables de la faute  
pour laquelle un seul est puni. Le même Moutferrant  
supplie aussi la classe de lui permettre d'exposer  
son projet et donne pour principal motif que le  
public ne connaissant pas la cause de son exclusion  
du concours, peut le juger plus sévèrement que la  
classe elle-même et qu'il court risque de perdre les  
ressources qui le font subsister.

Plusieurs membres soutiennent qu'un exemple de  
sévérité est nécessaire pour la police des concours  
et représentent qu'il est au moins inutile de prendre des

délibérations tendantes à maintenir le bon ordre et la décence,  
si l'on en arrête l'effet immédiat. D'autres pensent que l'effet  
a été produit en grande partie et en donnent pour preuve  
la sagesse des concurrents pendant la semaine qui finit.  
Ils ajoutent que la faute pour laquelle le sieur Moutferrant  
a été mis hors de concours était plus ou moins celle de  
tous ses camarades et que c'est un motif pour être moins  
sévére, que s'il s'agissait d'une faute entièrement personnelle.  
Cependant on réclame le maintien de l'arrêté d'exclusion  
pris dans la dernière séance, et l'on demande de passer  
à l'ordre du jour. M. Le président met cette proposition aux voix.  
Deux scrutins successifs donnent l'égalité de dix votes  
pour l'affirmative et pour la négative. L'ordre du jour  
n'étant point adopté, la discussion continue. Chaque opinion  
admet qu'il est nécessaire d'une sévérité pour établir  
l'ordre dans les travaux des écoles, mais survient aux motifs  
d'indulgence déjà cités. Un membre propose de faire une  
grace complète, plutôt que d'accorder une demi-grace telle  
que la permission d'exposer un travail, sans participer aux  
suffrages des Juges. On ajoute que l'autorité qui inflige  
une peine, peut en exempter, sans se nuire à elle-même.  
qui dispense de subir une punition, n'est pas reconnue  
qu'on avait eu tort de sévir, mais uniquement qu'on se  
détourne à pardonner. La discussion se réduit donc à  
décider si l'on fera grace entièrement au sieur Moutferrant,  
ou si son exclusion du concours sera maintenue. La  
majorité absolue des suffrages recueillis au scrutin décide  
qu'il sera pardonné pour cette fois, mais l'arrêté qui a été  
notifié aux concurrents et inscrit sur les registres, ainsi que  
la présente discussion, seront pour la classe, comme pour  
les écoles, des bases d'où elles partiront à l'avenir  
pour surveiller les concours avec plus de sévérité. En  
même temps que l'acte d'indulgence qu'elle veut bien faire  
aujourd'hui, sera transmis aux concurrents en même temps  
la grace est accordée. Ils seront prévenus de la manière  
la plus positive qu'ils doivent compter désormais sur  
une plus grande rigueur.

Le Rapporteur de la Commission continue la lecture  
des observations sur le rapport du Jury des prix Decumaux  
à l'article de la gravure en médailles et sur pierres fines.

Plusieurs membres attaquent les observations relatives à feu Raubert Dumarest et la proposition de lui substituer M. Andrieux dans le partage du prix. — La mort de Raubert Dumarest n'est pas, comme à la Commission, un motif à donner, d'abord parce qu'il y a plusieurs exemples dans les jugemens du jury, d'auteurs d'écédés même avant les gravures et dont les ouvrages sont néanmoins proposés pour des prix de première classe. D'ailleurs c'est aux ouvrages et plus qu'aux personnes que les prix s'appliquent et les quatre médailles citées de M. Dumarest, sont toutes dans l'époque du concours. On procède au scrutin sur cette partie des observations de la Commission, et elles sont rejetées à la majorité de 16 voix contre 3. La proposition du jury pour le partage du prix entre M. M. Dumarest & Galle est maintenue.

Les observations de la Commission sur l'article de la gravure sur pierre fine sont conformes au jugement du jury. Elles sont adoptées à l'unanimité. La lecture et la discussion des observations de la Commission et du rapport du jury étant terminée, le Bureau auquel sont adjoints MM. Fretetier et Le Conte, enseront une rédaction générale qui sera soumise à la classe avant d'être envoyée à S. M. le Ministre de l'Intérieur.

Il est fait hommage au nom de MM. Percieu et Fontaine de la 6<sup>e</sup> livraison de l'ouvrage qu'ils publient sous le titre de choix de maisons de plaisance des environs de Rouen. Le secrétaire perpétuel remerciera les auteurs et la livraison offerte sera déposée à la bibliothèque avec les précédentes.

La séance est levée.

Jochims LeGros  
Secrétaire perpétuel

Dufour

1<sup>re</sup> Séance extraordinaire du Samedi 15 Septembre pour le jugement du grand prix d'Architecture.

à laquelle ont assisté MM. Dufour, Fretetier, Durieux, Houdon, Chalgrin, Dejoux, Le Conte, Raynouf, Geoffroy, Vampsaendouck, Noland, Cartellier, Serrier, Malageot, Lamy, Le Breton, Viscotti, Seyer, Goussier.

La classe réunie au nombre de 19 votans pour juger le concours définitif aux grands prix d'Architecture entend d'abord le rapport des Commissaires chargés d'examiner si les projets rendus sont conformes aux esquisses arrêtées, et sur l'assertion des mêmes Commissaires que la conformité requise par les réglemens existe dans tous les projets, on procède au scrutin pour savoir s'il y a lieu à décerner un premier grand prix. L'affirmative est décidée à l'unanimité. un nouveau scrutin donne 15 suffrages au projet marqué B, 3 au projet marqué D et un au projet marqué C. En conséquence, M. le Président déclare que le premier grand prix est décerné au projet marqué B. Le Secrétaire de l'École annonce que l'auteur est Martin Pierre Gauthier du Dépt. de l'Aube, âgé de 20 ans, élève de M. Percieu.

On décide aussi qu'il y a lieu à donner un second grand prix qui est décerné au projet marqué C aussi à la majorité de 15 suffrages. Ce projet est de M. Auguste Vauchelet, de Paris, âgé de 17 ans, élève de M. Percieu.

Sur l'observation de la section d'Architecture que le concours est très fort, cette année, il est décidé qu'il sera décerné une médaille d'or comme encouragement. elle est votée à la majorité de 17 suffrages au projet marqué G. Ce projet est de M. Jacques La Courée, de Bordeaux, âgé de 27 ans, élève de M. Bonnard.

La séance est levée.

Jochims LeGros  
Secrétaire perpétuel

Dufour

2.<sup>e</sup> Séance du Samedi 15 Septemb. 1810  
à laquelle ont assisté MM. Cauway, Seyre, —  
Houdon, Raymond, Chalgrin, Jeuffroy, —  
Goudon, Berric, Duvivier, Dejouan, Visconti,  
Dufourmy, Menageot, Bourtiw, Le Conte,  
Le Breton, Noland, Cartellier, Vanspaendonck,  
Bequault,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La  
redaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Neubrandt  
Seale, peintre américain qui prie l'Institut d'examiner  
un procédé de peinture à l'encoustique. Deux  
portraits, l'un de M. Dupont (de Nemours) l'autre  
de M. Chaptal, membres de l'Institut, portaits  
peints avec le procédé de M. Seale, sont mis sous  
les yeux de la classe. M. M. Vincent, Menageot  
et Vanspaendonck sont chargés d'examiner le  
procédé de M. Seale, de concert avec les Commissaires  
de la classe des sciences physiques à nommés dans  
son sein pour le même examen. M. Seale présent  
est invité à assister à la séance.

Un membre de la section de gravure propose  
d'accorder une mention dans les observations  
relatives aux prix décennaux, à l'estampe de St.  
Cécile d'après Raphaël, par M. Besson. Il a  
été prouvé que cette estampe qui on croyait être  
portraire à l'époque fixée par le décret, a été  
exposée au salon de 1808. La classe charge MM.  
Berric, Bequault et Jeuffroy d'examiner cette  
estampe et d'en faire un rapport séance tenante.  
Les trois Commissaires proposent unanimement d'accorder  
la mention demandée, et même de la placer avant celle  
accordée dans la dernière séance aux deux estampes  
de M. Audouin. Cette proposition est mise au scrutin  
et adoptée à l'unanimité.

Au nom de la Commission du Dictionnaire  
M. Quatremère de Quincy lit l'article accord (en  
architecture) cet article est adopté.  
M. Louis Petit Nadel, membre de la classe

D'histoire et de littérature ancienne lit un précis de la  
Correspondance et des renseignements aux quels ont donné lieu  
les questions que la classe des beaux arts a publiées et fait  
répondre en Europe, sur les monuments Cyclopéens.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

3.<sup>e</sup> Séance du Samedi 22. 7<sup>bre</sup> 1810

à laquelle ont assisté MM. Bourtiw, Raymond, Berric,  
Le Conte, Seyre, Grety, Dufourmy, Menageot,  
Cartellier, Bequault, Dejouan, Noland, Houdon,  
Visconti, Goussier, Vanspaendonck, Caumont, Duvivier,  
Vincent, Lenoir, Le Breton, Jeuffroy.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu. La redaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel rend compte d'une conférence  
qu'il vient d'avoir avec S. Ex. le Ministre de l'Intérieur  
au sujet de la décision qui suspendait d'une année  
l'envoi à Rome des jeunes artistes qui remportent  
les grands prix. Son Excellence a chargé le secrétaire  
perpétuel d'annoncer à la classe qu'il adoptait les  
observations qu'elle lui a faites et qu'il prendra les  
mesures conformes à ces observations.

M. Boncadin à faire une lecture lit une Dissertation  
de sa composition sur le degré de perfection de la peinture  
chez les anciens.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

4<sup>e</sup> Séance extraord.<sup>re</sup> du Mardi  
25 Sept. 1810 pour le Jugement  
du grand Prix de composition musicale

à laquelle ont assisté MM. Menageot, Cartellio,  
Lemot, Gouec, Dejoux, Durivier, Berric,  
Vampsaudouck, Houdou, Caunay, Vincent,  
L'incout, Gretry, Leconte, Jeaffroy, Lebreton,  
Mehul;

La classe réunie au nombre de 17 votans entend  
d'abord la lecture de la scène donnée au concours.  
elle est ensuite exécutée.

La section de musique rend le compte le plus  
avantageux de la fugue et des contrepoints.  
La classe procède ensuite au scrutin pour savoir  
s'il y a lieu à décerner un prix. L'affirmative  
est décidée à l'unanimité. Un second scrutin  
décide également à l'unanimité le premier grand  
prix à cette scène qui est de M. Marie Desiré  
Martin-Beaulieu, de Paris, âgé de 19 ans /<sup>o</sup>  
élève particulier de M. Mehul, membre de  
l'Institut et l'un des inspecteurs des études du  
Conservatoire Impérial de Musique.

La séance est levée.

Caunay  
président

Jochims Le Breton  
Secrétaire perpétuel

5<sup>e</sup> Séance extraord.<sup>re</sup> du Samedi 29  
7bre 1810 pour le jugement de ce prix de  
Sculpture.

à laquelle ont assisté MM. Houdou, Gretry, Dejoux,  
Lemot, Durivier, Beurtin, Jeaffroy, Gouec, Nolaud,  
Cartellio, Menageot, Caunay, Vincent, Berric,  
Dufouray, Raymond, Seyre, Vincenti, Leconte,  
Le Breton, Chaligny.

<sup>au nombre de 21 votans</sup>  
L'Assemblée nomme des Commissaires pour vérifier si les  
modèles sont conformes aux esquisses.

Les Commissaires sont MM. Le Conte, Menageot et  
Jeaffroy; ils rendent compte à l'Assemblée et rapportent  
que les modèles sont conformes aux esquisses.

On procède au scrutin pour savoir s'il y a lieu à prix  
La majorité absolue est pour l'affirmative.

Pas un autre scrutin il est décidé qu'il y aura lieu à  
un premier prix, et pas un 3<sup>e</sup> scrutin le 1<sup>er</sup> prix est décerné  
à la figure marquée M. qui est de M. Jules Robert  
Auguste de Paris, âgé de 21 ans, élève de M. Lemot.

Il est décidé ensuite qu'il y a lieu à deuxième prix;  
Il est adjugé à la figure marquée P. qui est de M.  
Pierre Jean David, d'Angers, âgé de 21 ans élève  
de M. Nolaud.

Programme.

Othryades (figure de ronde bosse.)

Les Lacédémoniens et les Argiens se disputaient la  
ville de Thyrie. On compta de chacune de part et  
d'autre trois cents guerriers dont le combat terminerait  
le différend. Ils périrent tous à l'exception de deux  
Argiens qui se croyant sur de la victoire, en portèrent la  
nouvelle aux Magistrats d'Argos. Cependant Othryades  
respirait encore, et malgré des blessures mortelles, il  
eut assez de force pour dresser un trophée sur le champ  
de bataille, et après y avoir tracé de son sang ce petit  
nombre de mots, les Lacédémoniens vainqueurs de ces Argiens,  
il se donna la mort pour ne pas survivre à ses Compagnons.

N<sup>o</sup> Le moment de l'action est celui où Ottrayades écrit sur un des boucliers de vaincu, les mots ci-dessous soulignés: Les succédémouien & vainqueur & de & Argien &.

Séance levée.

Dufourny  
Président

Joachim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

36. Séance du Samedi 29. 7bre 1810.

à laquelle ont assisté Mm. Berville, Caumay, Houdou, Duvirivie, Getry, Dufourny, Leconte, Raymond, Peyre, Dijoux, Lemot Chalgrin, Regnault Menageot, Cartellier, Roland, Gome, Meheil, Jeuffroy, Le Breton, Vincent, Vauspandouck, Visconti, Heurtie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait une dernière lecture des divers rapports de la Commission chargée de présenter des observations sur le rapport du jury des prix Vicomtes. La rédaction en est adoptée par la classe et le secrétaire perpétuel en enverra une expédition à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur.

La séance est levée.

Dufourny  
Président

Joachim Le Breton  
Secrétaire perpétuel

Séance publique du Samedi 6 octobre 1810.  
(Voir le Registre des séances publiques)

Séance du Samedi 13 octobre 1810.

à laquelle ont assisté Mm. Houdou, Lemot, Heurtie, Dufourny, Dijoux, Menageot, Gome, Berville, Leconte, Vincent, Jeuffroy, Duvirivie, Roland, Caumay, Vauspandouck, Peyre, Regnault, Cartellier, Le Breton, Visconti, Raymond.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit la lettre suivante de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur en réponse à la demande de 6400 f. qui lui avait été faite pour les médailles et les indemnités à donner aux élèves couronnés.

Je vous prie, Monsieur, la lettre par laquelle vous demandez au nom de la classe des Beaux arts de l'Institut, que je mette à sa disposition la somme de six mille quatre cents francs pour les indemnités et les médailles à donner aux artistes qui ont remporté le grand prix de cette année.

Le crédit de l'Ecole spéciale des Beaux arts sur lequel cette dépense doit être prise n'offrant de disponible qu'une somme de cinq mille neuf cent dix neuf francs, je n'ai pu acquiescer entièrement à votre demande. Je vous invite donc à faire en sorte que cette somme suffise. Vous y parviendrez d'autant plus facilement que quelques unes des indemnités à donner n'ont pas été susceptibles de réduction.

Vous serez informé du jour où la somme de cinq mille neuf cent dix neuf francs pourra être payée.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération  
Signe Montcalvet.

Le Grand Maître de l'Université adresse à la classe des exemplaires du discours prononcé par elle le jour de l'anniversaire, à l'occasion du mariage de S. M. l'Empereur, ainsi que du procès-verbal de la distribution des prix du concours général des Lycées de Paris en 1810.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Quatremère de Quincy lit l'article effet par rapport à l'architecture, et à la sculpture. cet article sera revu dans la commission comparativement avec l'article effet en peinture déjà adopté.

La séance est levée.

Dufourny  
président

Jochims de Bréton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 20. 8bre 1810

à laquelle ont assisté MM. Heurtius Regnault, Chalgrin Peyre, Dufourny, Goussier, Meunageot Le Comte, Vauspau-douck, Baynaud, Houdon Durivier, Dejoux, Grand-moulin, Bervic Roland, Vincent, Lebréton, Visconti, Lemot, Cartellier, Gretry.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre du Ministre de l'intérieur par laquelle S. Ex. demande que les classes de l'Institut fournissent à l'appui de leur budget l'état ou le degré d'avancement des travaux spéciaux dont elles sont chargées tels que les Dictionnaires. Le Secrétaire perpétuel est chargé d'adresser au Ministre la note relative au travail du Dictionnaire de la langue des beaux arts.

La classe décide qu'il y aura l'année prochaine, un concours pour le prix de gravure en taille douce.

La section de sculpture est chargée d'examiner le comparé de M. Goussier, d'en faire un rapport à la classe et de proposer l'indemnité à donner à ce

statuaire pour les frais de l'expérience à laquelle il a été autorisé par la classe.

Il est arrêté également qu'il sera pris sur les fonds de la classe le supplément pour compléter la somme de six mille quatre cents francs nécessaires pour les indemnités, les médailles, et autres frais des concours pour les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, des divers genres de gravure, et de composition musicale, S. Ex. le Ministre de l'intérieur n'ayant pas pu cette année ordonner la somme entière, à cause de l'épuisement des fonds de l'école spéciale des beaux arts.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Quatremère de Quincy lit les mots appareil, appareilles, appareilleux qui sont adoptés.

La séance est levée.

Dufourny  
président

Jochims de Bréton  
secrétaire perpétuel



Séance du Samedi 27 Octobre 1810

à laquelle ont assisté MM. Grandmoulin, Dufourny, Le Comte, Dejoux, Durivier, Meunageot, Heurtius Regnault, Baynaud, Taunay, Peyre, Vauspau-douck, Houdon, Lebréton, Chalgrin, Vincent, Goussier, Roland, Visconti, Bervic, Regnault, Lemot, Cartellier,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Marchand fait hommage à la classe d'une épreuve du portrait gravé par lui de Napoléon le Grand d'après le tableau peint par M. Chaboud. M. Solvay offre également la 24<sup>e</sup> livraison de sa description des Hindous. Les auteurs seront remerciés suivant l'usage et les ouvrages offerts déposés à la bibliothèque.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Quatremère de Quincy lit l'article Aqueduc qui est adopté.

La séance est levée.

Dufourny  
président

Jochims de Bréton  
secrétaire perpétuel

Rapport sur un nouveau grand piano, forme  
de Clavecin, présenté par M<sup>rs</sup> Erard frères.

Commis<sup>res</sup> M<sup>rs</sup> Goussier et M<sup>rs</sup> Meubel.  
Commis<sup>res</sup> adjoints M<sup>rs</sup> de Brogy et Charles.

Nous avons examiné dans tous ses détails la  
construction de ce bel instrument. Nous y avons  
remarqué des innovations très heureuses qui font  
un perfectionnement réel dans la mécanique dans  
la facilité de l'exécution et dans l'harmonie  
qui en résulte.

Tout le monde connaît ces sortes d'instruments  
nommés piano forte, inventés il y a 140 ans. Leur  
propagation est devenue si rapide et leur emploi  
si vulgaire, et ils ont tellement fait disparaître  
les clavecins, que les restes de ceux-ci échappés à  
la destruction générale et tristement réfugiés  
dans les greniers des conservatoires, deviendront  
peut être un jour précieux par leur extrême rareté.

Dans les premiers temps de cette défection  
universelle, quelques regrets se sont fait entendre,  
regrets échappés à l'habitude, ou émanés de  
la reconnaissance. Après avoir congédié ces vieux  
serviteurs à qui l'on avait bien quelques reproches  
à faire, l'on conserva le souvenir d'une qualité  
d'autant plus précieuse, qu'on ne l'astronoma plus  
dans ceux qui les ont remplacés, la netteté et  
la précision de l'intonation, mais elles étaient  
sans expression et sans accent.

Le piano forte se présente, avec un timbre  
moins pur mais plus sensible, une voix  
incertaine, mais variée dans ses inflexions, il fut  
tellement déguisé ses défauts et même ses  
infidélités, qu'il parvint à éliminer enfin le  
monotone Clavecin qui strict sec et froid se  
contentait de dire simplement la vérité.

Une autre cause au moins aussi puissante  
contribua à cette préférence. La forme triangulaire  
et disgracieuse du Clavecin se refusait à presque  
toutes les places qu'on voulait lui assigner et

dans tous les emmenagements survenait à cette question; mais  
où mettrons nous le Clavecin? La forme primitive du  
Piano s'adapte à toutes les places et l'on retrouve  
heureux l'avoir dans celui-ci plus que l'équivalent  
du Clavecin, sans en avoir les inconvénients.

Voilà donc le piano établi dans la maison, charmant  
les oreilles et faisant les délices de tous les survenants.  
à force de le considérer et de l'entendre, on lui désirera  
successivement quelque chose. On y ajouta d'abord  
un jeu de luth ou  
mit une pédale; on en ajouta une autre, puis trois  
puis quatre. Il n'était qu'à deux cordes, on y en mit  
trois. Il n'avait d'abord que quatre octaves et demi,  
on le porta à 5 et enfin à 6 octaves; qui sait toutes  
les petites ambitions puériles que voudront lui inspirer  
encore des musiciens qui croient remplacés par  
l'abondance du terrain la stérilité de leurs pensées?  
Le piano forte d'abord instrument solitaire, destiné  
à la musique de chambre, à l'accompagnement de  
la voix et du chant, a voulu se mesurer avec les  
orchestres et lutter de puissance avec eux. Cet instrument  
modeste a élevé sa voix et a enfin échaussé le colosse.  
Les symphonies concertantes, les sonates à grand  
accompagnement l'ont forcé loin des bornes qu'il s'était  
primitivement prescrites. Les artistes facteurs  
en chaînés eux mêmes à cette destinée se sont vus  
contraints d'abandonner leurs premières constructions  
et de rechercher des routes nouvelles. Qu'en est-il  
arrivé? On a repris cette forme triangulaire des  
clavecins ci devant délaissée. Il fallut de plus  
grandes tables d'harmonie, de plus vastes corps  
sonores. La forme ordinaire des pianos (1) était  
insuffisante, il fallait d'autres moyens plus puissants.

C'est sur ce moyen que M<sup>rs</sup> Erard ont particulièrement  
exercé cette sagacité que tout le monde se plaît à leur reconnaître.  
Depuis 30 ans, leurs pianos successivement répandus en

(1) Le nouveau piano de M<sup>rs</sup> Erard a un pied de moins (0,027 nullin)  
en longueur que les précédents pianos en forme de Clavecin et il  
est moins large, quoi qu'il comprime six octaves complètes, mais  
la largeur des touches est conservée.

Europe sont autant de témoins qui attestent leurs talents et leur mérite. Le dernier instrument qu'ils présentent aujourd'hui doit ajoutés encore à leur réputation si justement acquise. Ils ont résolu un problème difficile et ils l'ont fait avec beaucoup d'élegance, de précision et de simplicité. Les pianos en clavier ont un très-grand volume de son. On sent que cette intonité est le produit de la percussion des cordes et de la résonance totale du corps sonore. On sait encore que l'intensité variable de cette percussion est le produit des doigts qui parcourant les touches avec une vélocité légère ou forte font sur elles une dépression plus ou moins profonde dont le marteau suit fidèlement les raisons. Ce marteau s'élève, frappe et retombe pour s'élever encore lorsque la touche est refoullée. Toutes ces actions successives et coordonnées entre elles exigent un temps donné pour que chaque pièce retourne à sa place, mais la succession des sons souvent rapide comme la pensée précipite les doigts avec une activité à laquelle la touche paresseuse se prête avec lenteur et la déclamation musicale devient subordonnée à la docilité de l'instrument.

Cel était le défaut capital de ces grands pianos, qu'un musicien habile avait besoin de faire connaissance avec eux et d'en faire une étude assez particulière avant de tirer parti de ces touches rétives. La cadence, par exemple, était lourde et difficile.

Plusieurs avaient cherché infructueusement jusqu'ici à corriger ces défauts. M. M. Erard sont parvenus enfin à les faire totalement disparaître. Ils ont changé en entier le système qui régit toutes les pièces intermédiaires entre la touche et la corde.

Le levier de la touche est coupé en 2 leviers dont l'un agit sur l'autre. Le second levier opère la levée du marteau par une espèce de levier continu formé de deux étrières renversés et très voisins dont l'un succède à l'autre avant que le premier

par son abaissement cause l'exercer une action uniforme. Ce mécanisme très-ingénieux peut difficilement se représenter à l'esprit à l'aide de simples paroles, il faut être en contact de l'instrument et habitué à la considération mécanique de ces actions en apparence compliquées. Des figures même sont insuffisantes et servent seulement à rappeler ces différentes fonctions à ceux qui les ont attentivement observées.

M. M. Erard ont consigné les détails mécaniques de cet instrument dans le brevet d'invention qu'ils ont obtenu il y a un an. La planche qui accompagne ce brevet contient les figures en coupe et en profil qui servent à l'intelligence du texte. Une copie de cette planche et les notes explicatives resteront annexées à ce rapport afin qu'on puisse y recourir au besoin.

Quant aux qualités sonores, cet instrument nous a paru infiniment supérieur à ceux de même forme exécutés jusqu'ici. Nous l'avons entendu pendant une heure entière sous les mains de M. Dussek, en présence de M. Spontini et de plusieurs autres artistes qui en ont porté le même jugement, mais de crainte d'avoir été séduits par l'éloquence harmonieuse de M. Dussek, nous l'avons revu depuis et à plusieurs reprises. Dans tous ses détails et nous avons persisté dans le même sentiment. La qualité du son est à volonté douce, brillante ou vigoureuse. Les touches sont d'une sensibilité et d'une égalité parfaite dans toute l'étendue du clavier qui cependant a six octaves.

Jusqu'à présent la première et la dernière octave des pianos offraient plus ou moins un vice insupportable, celui d'avoir des sons grêles et criards dans l'aigu et des sons vagues et confus dans le grave. Aucun de ces défauts ne subsiste dans ce nouvel instrument les bases y ont de la rondeur, de la force et une telle netteté, qu'elles peuvent chanter et rendre la difficulté aussi bien que le médium.

Les sons aigus de la dernière octave gardent le caractère de tout l'instrument. Le clavier est égal, doux; il parle au plus léger contact et se prête avec sensibilité à toutes les nuances délicates par lesquelles l'artiste



peut passer Duettes - deux au tier fort.  
 Enfin nous pensons que ce bel instrument  
 est tellement supérieur à tout ce qui a été fait  
 jusqu'à ce jour, que sa perfection ne peut être  
 contestée, et que M. Erard après avoir surpassé  
 depuis longtemps les facteurs anglais, se sont  
 surpassés eux-mêmes.  
 Si qu'à la minute, Fromy, Gossec, Mehl,  
 Charles Bapporteur.  
 Lu et adopté dans la séance du 25 août 1810,  
 par la Classe des beaux arts de l'Institut de  
 France, si qu'à Joachim Lebrton, secrétaire  
 perpétuel.

La séance est levée

*L. Dubouruy*  
*président*

*Joachim Lebrton*  
*secrétaire perpétuel*

### Séance du Samedi 3. Bre 1810

à laquelle ont assisté MM. Gretry, Chalgrin,  
 Seyre, Heurtie, Dejours, Boudon, Fiscouti,  
 Raymond, Durvieux, Le Couste, Roland,  
 Mehl, Menageot, Grandmieu, Dubouruy,  
 Caunay, Regnault, Gossec, Vanspaendonck,  
 Berric, Lemot, Jeuffroy, Cartellier, Vincent,  
 Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La  
 rédaction en est adoptée.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de M. Schmit  
 facteur de forte piano par laquelle il rappelle que  
 la Classe a nommé une Commission pour examiner  
 les perfectionnements qu'il a faits à cet instrument. Il  
 sera nommé une Commission dans la prochaine séance.

La première classe a nommé pour ce même examen  
 une première demande de M. Schmit, trois Commiss  
 MM. Delacépède, Charles et Haüy.

M. Quatrième de Quincy, au nom de la Comm.  
 du Dictionnaire lit les articles architecte, architectonique  
 architectural Architectonographe, appartement, -

adoptés sauf le mot architectural qui sera telu.

La séance est levée.

*L. Dubouruy*  
*président*

*Joachim Lebrton*  
*secrétaire perpétuel*

### Séance du Samedi 10. Bre 1810

à laquelle ont assisté MM. Boudon, Heurtie,  
 Dubouruy, Gretry, Chalgrin, Lemot, Dejours,  
 Vanspaendonck, Caunay, Raymond Le Couste,  
 Seyre, Jeuffroy, Regnault, Vincent Roland,  
 Grandmieu, Menageot, Le Breton, Cartellier,  
 Berric, Gossec, Fiscouti.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.  
 La Classe charge la section de Musique de s'adjoindre  
 aux Commissaires nommés par la classe des sciences  
 physiques et mathématiques pour examiner le nouvel  
 instrument de M. Schmit.

La classe entend un autre instrument de l'invention  
 de M. Jeanne Christian<sup>dit</sup> Ratif de Darmstadt, et dont  
 il sollicite aussi l'examen. Cet instrument touché par  
 M<sup>lle</sup> Welck se nomme Melodion produit de  
 sous par des tiges <sup>de métal</sup> mises en vibration au moyen d'un  
 cylindre.

La section de musique est chargée de faire un  
 rapport sur cet instrument et M. M. Delacépède  
 et Charles, membres de la classe des sciences physiques  
 et mathématiques, seront invités à se réunir aux  
 Commissaires nommés par la classe des Beaux arts.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre  
 par laquelle son Excellence instruit la classe qu'il  
 s'est rendu aux observations qu'elle lui a soumise et  
 sur la décision qu'il avait prise de retarder d'une  
 année le départ pour Rome des Elèves qui ont  
 remporté les grands prix.  
 cette lettre est ainsi conçue,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites, au nom de la classe des beaux arts, quelques observations sur la mesure que j'avais adoptée de n'admettre à l'École impériale des beaux arts, à Rome, les élèves couronnés dans les concours, qu'immédiatement après la distribution des grands prix.

La classe a pensé que l'on atteindrait plus facilement le but d'économie que je m'étais proposé, en réduisant les pensionnaires de l'École à quatre ans de séjour à Rome, et les graveurs et les musiciens à trois ans seulement.

Cette dernière mesure n'ayant paru convenable sous tous les rapports, je vous prie, Monsieur, que je l'ai adoptée de préférence à la première.

J'ai donné connaissance de cette nouvelle décision au Directeur de l'École de Rome pour qu'il la mette à exécution.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.  
Par ordre. Le Chef de la troisième Division  
Signé Barbier Beauville.

Du Roumy  
président

La séance est levée.

Joseph Le Breton  
secrétaire perpétuel

0187  
Séance du Samedi 17 Jbre 1810. 225

à laquelle ont assisté M. M. Dufourmy, Rouillon, Leuot, Antonio Canova, Breuille, Leconte, Raymond, Jeuffroy, Regnault, Benic, Vincent, Nanspauwenck, Dijoux, Grandmenil, Menageot, Delvivier, Lebréton, Gorce, Cauvay, Roland, Cartellier, Seyre, Viscotti, Le Breton

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et l'adoption en est adoptée.

La classe délibère sur l'emploi d'une somme d'environ 2600 francs qui reste de ses fonds pour l'exercice de 1810 article 1° qu'il sera fait sur cette somme l'acquisition pour la bibliothèque de l'Institut des gravures enluminées de la collection des vases étrusques publiée par M. Dubois maison neuve. 2° qu'il sera donné un à compte de 500 fr. au Japon pour le manuscrit orné de plus de cent dessins originaux de Jean Cousin que la classe craint de voir passer dans l'étranger et qu'elle a acquis pour la bibliothèque de l'Institut à la condition d'une somme de 2400 francs payable par parties. 3° qu'il sera employé une somme d'environ 1500 francs pour la continuation de la collection des empreintes de pierres gravées et médailles du cabinet impérial; enfin qu'il sera accordé une indemnité de trois cents francs à M. Goin, fils, pour les dépenses de l'expérience à laquelle il a été autorisé par délibération de la classe, pour essayer l'utilité du compas d'estuaire inventé par le même M. Goin.

Au nom de la Commission du Dictionnaire M. Viscotti lit l'article Agles, M. Vincent lit l'article extrémities qui sont adoptés. M. L'abbé De Quincy fait la première lecture de l'article arabesques.

Du Roumy  
président

La séance est levée.  
Joseph Le Breton  
secrétaire perpétuel

0181  
Séance Du Samedi 24 9<sup>bre</sup> 1810  
à laquelle ont assisté les M<sup>rs</sup> Lecomte, Gretry,  
Boudon, Raymond, Seyre, Dejoux,  
Mougeot Chalgrin, Caunay, Durivier,  
Grandmouil, Lemot, Nequaute Cartellier,  
Roland, Vauspandouck, Vincent, Jeuffroy,  
Breutier Viscouti, Berric, Le Breton,  
Mehul, Dufourmy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.  
A l'unanimité de la Commission Du Dictionnaire  
M<sup>r</sup> Quatremaire de Quincy fait une seconde  
lecture de l'article Arabesques qui est adopté.

M<sup>r</sup> Nevelli peintre, membre de l'Académie  
de Turin, lit un mémoire par lequel il combat  
les principes et la théorie de Pierre Camper  
sur les proportions de l'été humaine.

La séance est levée.

Dufourmy

Président

Joséphine Le Breton

Séance Du Samedi 1<sup>er</sup> Decemb. 1810.  
à laquelle ont assisté M<sup>rs</sup> Lecomte, Boudon,  
Gretry, Chalgrin, Lecomte, Dejoux, Raymond,  
Breutier, Cartellier, Durivier, Gorce, Roland,  
Nequaute, Jeuffroy, Mehul, Vauspandouck, Vincent,  
Grandmouil, Caunay, Berric, Seyre, Breutier,  
Mougeot, Dufourmy, Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction  
en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Caunay, fondeur,  
qui prie la classe de solliciter de S<sup>m</sup> l'Empereur  
une mention honorable pour ses travaux qu'il a  
exécutés depuis deux ans, entre autres la statue qui  
couronne la colonne d'Austerlitz. La classe considérant  
que les travaux de M. Caunay n'étaient point compris  
dans les décrets relatifs aux prix d'ouvrages, et n'étant pas  
même dans l'époque déterminée par ces décrets, ne  
s'occupe point de la demande de M. Caunay.

A l'unanimité de la Commission nommée dans la  
séance du 10 9<sup>bre</sup> pour examiner le Melodion de M. Jeanne  
Christian Dietz de Darmstadt, M. Charles lit le  
Rapport suivant qui est adopté.

Dans la séance du 10 novembre dernier, M<sup>lle</sup> Sophie  
Welch a présenté à la classe, au nom de M. Dietz  
un instrument de son invention nommé Melodion qu'elle  
nous a fait entendre. Nous l'avons tous écouté avec le  
plus grand intérêt.

Cet instrument possède à un très-haut degré deux  
qualités bien précieuses, la pureté du timbre et la  
sensibilité des accents. En cela seul semblable à  
l'harmonica qu'il rappelle, il sait entreprendre les effets  
touchants. Sa voix est un peu moins aérienne: ses vibrations  
moins amples ont moins de latitude et d'expansion; mais  
il lui est d'ailleurs bien supérieur par la docilité de ses  
inflexions, et surtout par cette variété de débit et de  
prononciation soutenue, rapide ou prolongée, tou-à-tou  
qui se prête avec souplesse à toutes les sensations que le  
Musicien veut peindre et inspirer. avec un talent très-

distingué, et la complaisance la plus aimable, m'elle  
Welch nous a donné de nombreux exemples de  
tous ces effets divers qui bercent l'oreille de sons  
déliés portés à l'âme une foule de pensées et  
d'affections mixtes qui se succèdent avec rapidité.  
en l'écoutant chacun de nous semblait lui dire;  
heureux qui dans ses chants sait limer ou pléger,  
passer du grave au doux, du touchant au sévère.

C'est par cette séduisante variété que le  
Mélodion échappe à cette langueur monotone  
si justement reprochée à l'harmonica. L'intensité  
pénétrante de leur timbre agit sur les organes avec  
une énergie presque irrésistible; mais dans le  
mélodion, le rythme plus qu'importe encore que le timbre  
entraîne celui-ci dans toutes les routes variées et  
fugitives de la mélodie et de l'harmonie. L'oreille  
ne reste plus là à savourer tristement ces sons  
plaintifs que le rythme chasse devant lui: préoccupée  
de leur nouvelle destination elle les suit dans leur  
course et s'abandonne ainsi à toutes les sensations  
diverses que le rythme sait si bien inspirer: mais  
aucune de ces impressions solitaires ne reste avec  
longtemps en permanence pour s'empare isolément  
de l'âme.

L'harmonica exhale en sons douloureux de longs  
et pénibles soupirs.

C'est l'élegie en pleurs, en longs habits de deuil.  
Elle sait que se plaindre et gémir. L'âme délicate  
et sensible associée à cette douleur fantastique  
s'agit par en éprouver une trop véritable dans  
laquelle elle semble se complaire. Surviennent  
les larmes, les crispations de nerfs, et tous les  
signes de la détresse la plus profonde: un évanouissement  
total anéantit enfin toutes ces affections tumultueuses  
qui sont le produit de quelques sons fugitifs égarés  
dans l'espace.

Revenons au mélodion.

Cet instrument offre au premier aspect la forme  
du piano-forte de la plus petite dimension. Le  
Clavier contient 8 octaves et demi = fa grave et ut

aigu du piano à grand ravallement. Les cordes sont des tiges  
cylindriques de métal placées parallèlement et fixées  
horizontalement par leurs extrémités postérieures dans un  
bois en bois. L'extrémité antérieure de ces tiges  
est ajustée de manière à former un ligule droite parallèle  
à un cylindre de métal dont la longueur égale celle  
de tout le clavier. à l'extrémité de chaque tige est  
visée une petite plaque de cuivre étroite et longue  
d'environ 4 centimètres. Cette plaque descend à angle  
droit et est couverte par le bas d'une bande de feutre  
imprégnée de colophane. Le cylindre est mis en rotation  
par une pédale à peu près comme l'axe de l'harmonica.  
Lorsqu'il tourne ainsi au gré de l'artiste qui en  
modifie la vitesse, le doigt appuyé sur la touche met en  
contact par un mouvement de renvoi la petite lame  
avec le cylindre. La vibration de la lame communiquée  
à la tige sonore la fait parler à l'instant. Le cylindre  
est un archet continu et par les articulations de la touche  
le son est prolongé ou détaché à volonté. Des étouffoirs  
fort bien combinés éteignent le son avec la prestesse  
nécessaire à la netteté de la prononciation et les sons  
n'anticipent, ou ne surabondent que suivant l'intention  
de celui qui les emploie.

La diverse pression du doigt sur la touche produit  
peu de différence dans l'intensité variable du son, et si  
l'inexpérience voulait abuser de cette ressource, la détérioration  
et l'altération du timbre avertiraient bientôt l'oreille  
de chercher ailleurs ses moyens d'expression. Elle  
s'obtient ici par des moyens différents des instruments  
à archet.

Le violon trouve le maximum et le minimum  
ainsi que les nuances intermédiaires par la pression  
variable de l'archet renversée dans les limites de  
la justesse, limites étroites à cause de la mollesse de  
la corde toujours prête à détourner sous une pression  
qui lui donnerait de trop grandes amplitudes.

Dans le mélodion, la corde vibrante beaucoup  
plus dure a des vibrations plus serrées. Le maximum  
de leur amplitude est le résultat, non de la plus grande  
pression de l'archet circulaire, mais de sa rotation plus rapide

moyen ingénieux et d'une sensibilité précieuse dont M<sup>lle</sup> Welch sait tirer les effets les plus pathétiques et les plus délicats. C'est ainsi qu'après avoir rempli l'espace et les oreilles de sons amples, larges et volumineux tels que ceux de l'harmonica, il ne tiendrait qu'à elle, en les prolongeant encore de nous plonger enfin dans cette tristesse profonde, résultat ordinaire d'une sensation voluptueuse isolée et trop continue, mais tout à coup des voix mélancoliques encore dans leur timbre, légères dans leur rythme et vives dans leur accent, varient nos affections mobiles et ramènent tout à tout ou confondent dans un doux mélange les sourires et les larmes.

En considérant l'instrument de M. Dietz il paraîtrait aux premiers abord qu'il n'a pas dû lui coûter de grands efforts d'invention. Sa simplicité apparente, loin d'être une raison de dédain, nous a engagés à en faire avec rigueur l'analyse et nous n'avons trouvé que des éloges à donner aux recherches de l'auteur. Nous n'entrons point ici dans des détails scientifiques qui nous conduiraient à hérisser de calculs des pages que nous ne voulons remplir que des témoignages de votre satisfaction.

Les expériences antérieurement faites par lui de nous sur cet objet, celles que nous venons de faire récemment nous ont convaincu que l'auteur a dû rencontrer de grandes difficultés dans l'emploi de ce système de corps sonores dont se compose le mélodion. Nous allons vous les exposer rapidement et vous trouverez avec nous qu'il les a surmontées heureusement surmontées.

Il s'agissait de construire un instrument qui eût les qualités de l'harmonica sans en avoir les nombreux défauts. Mais ses défauts et ses qualités tiennent à son timbre, et surtout à la nature des corps qui le produisent. Il fallait trouver un autre timbre, qu'importe qu'il fût moins beau, pourvu qu'il fût moins têtif et plus facile à émettre.

Sans contredit le timbre le plus suave et le plus

penétrant est celui qui émane des coupes de verre mises en vibration. Ces sont tout pour ainsi dire, plus rien de terrestre, ils semblent nés au milieu de l'air et tandis que l'oreille les accueille avec ravissement, l'œil inquiet les cherche dans l'espace comme si des accents aussi mélodieux ne pouvaient être proférés que par des organes célestes.

Mais lorsqu'après avoir rassemblé un très grand nombre de coupes sonores, on essaye de les coordonner satisfaites, après des milliers d'essais infructueux aux quels la richesse, la sagacité et la patience réunies peuvent à peine suffire, on renonce enfin à toutes ces recherches vaines et l'on abandonne ces voix aussi extraordinaires par leur excessive insouciance que par la charme séduisant qui nous avait d'abord entraînés vers elle.

Disons ici deux mots sur ces contrariétés rebutantes. Après avoir rejeté toutes les coupes dont on n'a rien à espérer, on dispose par ordre diatonique et chromatique celles qui offrent quelque ressource apparente. Dans cette évaluation primitive de tous, il ne suffit pas de considérer leur échelle respective. Ces coupes offrent bien un autre embarras; il s'agit de les disposer sur le même axe, en partie rentrées les unes dans les autres d'une manière que leurs bords seulement soient en saillie; alors, telle de ces coupes par son intonation demande à rentrer dans la coupe voisine; mais souvent sa forme s'y oppose, et quelque fois elle se trouve avec grande prou embrasse celle qui au contraire devrait la contenir. Que de coupes il faut ainsi répudier tout à tout avant d'avoir trouvé les séries convenables en forme, en intonation et en caractère vocal.

Ces coupes ainsi préparées, il faut encore les amener à leur juste ton avec des peines et des soins qui ne rendent jamais ce qu'elles ont coûté. On les use ou par les bords ou par la coupole, pour les porter à l'aigu ou au grave, et après cette opération longue et difficile, il ne vous reste que des débris. Nous pourrions faire ici une ample dissertation sur les difficultés que présente la construction de l'harmonica. Nous sommes loin d'avoir épuisé la matière; mais laissant de côté ces coupes de verre, hâtons-nous d'arriver aux systèmes

sonores qu'on leur a substitués.

Les tiges métalliques du mélodion sonores au lieu générales de ces sortes de corps sonores auraient fourni peu de ressources si M. Dietz n'avait trouvé le moyen de les transformer en corps sonores composés.

Voilà d'abord ce qui est produit une série de tiges homogènes fixées par une extrémité. On sait que dans ces tiges ou lames les vibrations sont entre elles en raison inverse du carré des longueurs. D'après cette loi il est facile d'en établir une échelle diatonique et chromatique.

Pour plus de simplicité formons seulement ici l'échelle diatonique.

Cette échelle est générée comme on sait par les trois facteurs *fa* *ut* *sol*. Chacun d'eux pris séparément donne ainsi ses 4 harmoniques les plus voisines *fa*<sup>1</sup> *fa*<sup>2</sup> *ut*<sup>1</sup> *fa*<sup>3</sup> *ut*<sup>2</sup> *ut*<sup>3</sup> *sol*<sup>1</sup> *ut*<sup>4</sup> *mi*<sup>1</sup> *ut*<sup>5</sup> *sol*<sup>2</sup> *re*<sup>1</sup> *sol*<sup>3</sup> *si*<sup>1</sup>

De ces éléments on a fait l'échelle diatonique *ut* *re* *mi* *fa* *sol* *la* *si* *ut*, et tous ces sons ont entre eux et avec le son premier de l'échelle des rapports constants et rigoureusement déterminés.

Ces rapports se mesurent par le nombre des vibrations respectives qui se suivent ainsi:

*ut* = 48.<sup>v</sup>  
*re* = 54  
*mi* = 60.  
*fa* = 64  
*sol* = 72  
\* *la* = 80  
*si* = 90  
*ut* = 96.

\* Le *la* ici indiqué est le *la* de la gamme des Grecs que jamais on n'eut dû exclure de la nôtre. Les modernes donnent une assez bonne raison de cette innovation, la nécessité de conserver l'égalité des 2 tétracordes *ut* *re* *mi* *fa* et *sol* *la* *si* *ut*, mais il y en avait de meilleures encore, pour conserver le *la* grec, puis qu'il prévient les 3 altérations que l'autre *la* a importées dans la gamme d'*ut*, savoir *ut* *la* *fa* *la*, *la* *ut*

à ces nombres on en peut substituer d'autres dans les mêmes rapports. nous prenons ceux-ci comme les premiers qui s'offrent sans fractions.

Ceci entendu, il s'agit maintenant d'établir un système de tiges métalliques qui donnent les rapports

cy dessus. L'on aura les longueurs suivantes en faisant ut grave 100 milli.

| vibration        | quarré des longueurs.              | longueur des tiges |
|------------------|------------------------------------|--------------------|
| <i>ut</i> = 48   | = 10000.                           | = 100, 00.         |
| <i>re</i> = 54   | = 8888 <sup>2</sup> / <sub>9</sub> | = 94, 28.          |
| <i>mi</i> = 60.  | = 8000.                            | = 89, 45.          |
| <i>fa</i> = 64   | = 7500.                            | = 86, 60.          |
| <i>sol</i> = 72  | = 6666 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> | = 81, 65.          |
| <i>la</i> = 80   | = 6000                             | = 77, 47.          |
| <i>si</i> = 90.  | = 5333 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> | = 73, 03.          |
| <i>ut</i> = 96.  | = 5000.                            | = 70, 71.          |
| <i>ut</i> = 192. | = 2500.                            | = 50, 00.          |

Nous avons mis sous les yeux de la classe un de ces systèmes simples destinés à remédier son insuffisance dans la pratique pour la quelle il faudrait supposer à toutes ces tiges ainsi graduellement raccourcies la même sensibilité tant à l'aigu qu'au grave, tellement que la corde la plus aigu puisse offrir un beau timbre et la plus grave un beau son sans détourner.

Si l'on remarquera en passant que lorsque la tige devient trop flexible par sa longueur et qu'elle est mise en vibration par une force pulsante trop énergique, l'aigu au lieu d'être vif comme la corde flexible, sonne à peu près la 19<sup>e</sup> aiguë. Ainsi *ut* donne la double octave de la quinte. C'est la loi de cette classe sonore de corps sonores. Ce son aigu est le même que rendrait cette tige ou lame si elle était libre par ses deux bouts et que posée sur deux chevalets un peu flexibles et en contact par 2 points donnés, elle était mise en vibration par un archet.

La facilité avec laquelle les sons primitifs de ces tiges sonores se transformaient en sons aigus était un grand obstacle à leur réunion systématique. Un autre assez grand encore se présentait à la suite. La difficulté de les accorder avec une précision qui leur laissât la longueur nécessaire à cet allignement autour du cylindre devant le quel elles doivent être rangées.

Pour remplir ce double objet M. Dietz a employé un moyen très-ingénieux et dont jusqu'à ce moment

nous n'avions pas connaissance. De petits disques métalliques épais d'environ 1 centim et de diamètre différents perforés non pas leur centre mais dans la longueur du diamètre, glissent sur la longueur des tiges sonores et par leur place variée font varier aussi l'intonation qu'on règle ainsi avec la plus grande facilité; de cette disposition résulte encore un effet aussi favorable; c'est la certitude du son qui dans la plus grande amplitude des vibrations qu'il reçoit du cylindre, reste dans son intonation. une fois que le disque curseur a trouvé sa juste place ou l'y fixe par une vis de pression, et l'instrument ainsi réglé a rarement besoin d'une nouvelle retouche.

Sans l'intervention de ses disques, l'auteur eut été très-embarrassé pour obtenir des sons graves par des tiges métalliques puisqu'à mesure qu'elles sont plus épaisses, elles deviennent plus aigres; et que si on les amincit pour les porter au grave, la vibration les porte au contraire à donner la 19<sup>e</sup> du son principal. Si on les fait plus longues, la flexibilité rend leurs vibrations molles, incertaines et elles se portent plus facilement encore vers l'aigu. C'est donc dans cette heureuse innovation au système connu des tiges métalliques que consiste la véritable invention de M. Dietz. Ses curseurs métalliques sont des régulateurs qui déterminent et fixent la hauteur des intonations et qui assurent la constance des vibrations dans les limites propres à l'instrument. Ces régulateurs sont conformes aux principes de physique et on trouve leurs analogues dans des cas absolument identiques qui sûrement bien connus de l'auteur lui en ont peut-être suggérés l'heureuse application.

Si d'une série de verres à boire ou peut-être au harmonica, on l'indétermine en recherchant sur la grandeur et l'intonation précise des verres qui doivent former l'échelle, on les règle aisément en versant dans chacun une quantité d'eau suffisante. Il est clair que l'eau introduite fait descendre le ton.

mais la quantité d'eau une fois admise et le ton pris, sans rien changer à cette quantité absolue, et tandis que le verre est pour ainsi dire en vibration par un doigt mouillé, si l'on introduit dans le vase un cylindre qui en déplaçant l'eau la force à refluer le long des parois supérieures du verre, le ton descend et gémissant d'une quantité proportionnelle à la quantité d'eau refluée. Si l'eau redescend par la soustraction graduelle du cylindre, le ton par un glissement inverse retourne à sa première intonation, et présente ainsi une image sensible de ce qui se passe dans le glissement successif du curseur métallique le long des tiges sonores. Ce curseur recule jusqu'à la limite postérieure de la tige l'on a l'intonation la plus aiguë que cette corde puisse donner, et si ce même curseur revient en avant jusqu'au contact de la lame antérieure, il en résulte son intonation la plus grave. Nous ne dirons <sup>rien</sup> des avantages particuliers du mélodion, ils sont si évidents qu'ils en sont presque superflus de s'y arrêter. Le plus petit des instruments à claviers, il en est un même, le plus solide et le plus sonore. La seule continuité expansive de ses accents et la pureté de son timbre lui feront toujours autant de prosélytes qu'il aura d'auditeurs surtout si c'est elle <sup>elle</sup> Welch qui le fait entendre. Elle en a parfaitement saisi le caractère, et se renfermant dans les chants qui lui sont propres, elle le contient toujours dans les justes limites de la grâce et de l'expression.

malgré ses qualités estimables, cet instrument nous laisse encore quelques desirs. On regrette que son timbre ne soit pas toujours univoque dans toute l'étendue de son système; mais c'est là l'écueil général des instruments à grand ravallément et dont chaque ton est formé par une corde particulière. quelque soit que l'on suppose pour n'avoir que des cordes homogènes, leur succession nécessite des différences dans les longueurs, les diamètres et les substances. he! comment espérer de tout cela individus réunis l'univocité qu'on ne peut même obtenir d'un instrument solitaire.

Dans le bason par exemple, cette éruption rauque et trépidante de sons graves ne semble avoir aucun rapport avec les accents tendres et mélancoliques de son

propre médium, et moins encore avec l'hilarité  
chaumètre du haut-bois qui cependant en est la  
continuité naturelle.

Dans le mélodion, le système sonore est  
pour tant le plus homogène qu'on puisse  
employer; Des tiges de métal peu différentes en  
diamètre coupées de longueurs et rendues  
plus graves par leur association avec des  
disques perforés par leur diamètre. Mais  
cette simplicité même laisse peu d'espoir de  
faire mieux, car c'est qu'en que par de  
longs détours qu'on revient à elle, et nous  
devons présumer que l'auteur a fait de nombreuses  
tentatives avant de se résigner à une composition  
si simple qu'elle ne semble d'abord qu'une  
première pensée, tandis qu'elle est probablement  
un dernier résultat. Nous croyons néanmoins  
qu'il est possible de faire encore quelques essais  
pour donner aux cordes graves une plus belle  
qualité de son. Les causes de cette altération  
sont évidentes, mais le remède n'est pas facile.

Ces tiges sonores parallèles sont nécessairement  
entre elles les mêmes écarts correspondants aux touches  
du clavier. Dans les cordes graves les disques  
plus larges et plus épais rétrécissent par cette  
épaisseur la distance qui les sépare. L'air presque  
captif entre ces plans serrés et parallèles est gêné  
dans ses vibrations. Le timbre est assourdi, et  
l'intonation même semble faiblement altérée. Le  
même phénomène se reproduit dans l'orgue et  
l'harmonica. Dans le premier lorsque les  
 tuyaux mal disposés souffrent trop près l'un de  
l'autre; dans l'harmonica lorsque les coupes étroites  
réduisent en l'air trop minces l'air contenu entre  
leur parois intérieures. Si l'on corrigeait ce défaut  
dans le mélodion, on renforcerait sans doute un  
peu le timbre des sons graves. Mais il resterait  
encore d'autres recherches plus dispendieuses sur  
les diamètres, la longueur et la matière de ces tiges,  
recherches qui pourraient jetter l'artiste dans de

très-grands embarras, celui offrant des systèmes sonores  
plus beaux peut-être, mais insusceptibles de se prêter aussi  
heureusement aux places assignées par leur échelle. Au surplus,  
c'est à M. Dietz que nous laissons ces recherches —  
ultérieures. En supposant que son instrument ne put  
jamais acquiescer un plus grand degré de perfection, il  
n'en serait pas moins intéressant par les qualités que  
nous lui avons reconnues. Quel qu'il est enfin, il peut  
espérer d'être accueilli favorablement du public, et en  
attendant nous pensons qu'il est digne des suffrages  
de la classe des beaux arts et nous l'invitons à lui donner  
son approbation.

Signé à l'union de Gorce, M. Chul, Gretry le comte de  
La Cépède Charles Rapporteur.

La classe approuve le rapport et en adopte les  
conclusions.

Sur les observations de plusieurs membres, il sera  
rectifié quelques interversions survenues à l'impression  
dans l'ordre des mentions adoptées par la classe  
en faveur des ouvrages de sculpture qui ont concouru  
pour les prix décennaux. Ces rectifications seront  
adressées à S. Ex. le Ministre de l'intérieur et au  
journal officiel.

Séance levée.

Dubouray  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel



Séance du Samedi 8 Décembre 1810

à laquelle ont assisté Mm. Frérot, Raymond  
Lénot, Leconte, Dejoux, Sanspédouck,  
Vincent, Meurgeot, Grandmouil, Seyre,  
Gosse, Méhul, Troudon, Caumay, Jeuffroy  
Beguault, Viscotti, Goudoin, Roland, Dufourmy,  
Duvivier, Cartellier, Bervic, Le Breton,  
Chalgrin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La  
rédaction en est adoptée.

M. Charles lit un supplément au rapport qu'il avait  
fait dans la dernière séance sur le mélodion.

M. Landon fait hommage de la 3<sup>e</sup> partie du  
2<sup>e</sup> volume de l'édition qu'il publie des antiquités  
d'Extrême Asie d'après Stuart et Beckett. Dépot à la  
Bibliothèque et remerciement à l'Éditeur.

Le Secrétaire perpétuel annonce à la classe la  
petite qu'elle a faite de M. Fraumery, Correspondant, et un  
membre de la Commission du Dictionnaire propose au  
nom de cette Commission d'y remplacer M. Fraumery  
par M. Méhul. On procède au scrutin et M.  
Méhul ayant réuni 23 suffrages sur 24 votans,  
est proclamé par M. le Président, membre de la Commission  
du Dictionnaire de la langue des Beaux arts pour y  
remplir la place vacante par le décès de M. Fraumery.

Annou de la même Commission du Dictionnaire  
M. Dufourmy lit l'article amortissement. M. Vincent  
lit les articles enfumie, enfumer, enboire enbu.  
ces divers articles sont adoptés.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

Séance extraord.<sup>re</sup> du Jeudi 13 Dec

1810, à laquelle furent présents Mm. Chalgrin,  
Lénot, Dufourmy, Gretry, Dejoux Duvivier,  
Jeuffroy, Sanspédouck, Troudon,  
Raymond, Meurgeot, Leconte, Seyre, &  
Le Breton, Caumay, Grandmouil, Vincent,  
Goudoin, Beguault, Cartellier, Bervic, Méhul,  
Gosse.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La  
rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce qu'il a convoqué la classe d'après  
l'invitation de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, ~~pour~~  
~~convoquer la classe~~ pour délibérer sur les questions  
suivantes, <sup>composées dans</sup> la lettre du Ministre est ainsi conçue.

La Majorité, Monsieur, désire connaître pour quelles  
raisons l'Institut n'a pas fait mention dans son rapport  
sur les prix d'encouragement 1<sup>o</sup> à l'occasion du 15<sup>e</sup> grand prix,  
des ouvrages du Sculpteur Canova qui étant devenu  
français paraissent pouvoir être admis au concours.  
2<sup>o</sup> à l'occasion du 7<sup>e</sup> grand prix, du canal de St. Quentin  
de l'architecture du Mont César, ou de celle du Simplon  
qui paraissent pouvoir être considérés comme ouvrages  
d'architecture. Je vous prie de vouloir bien convoquer la  
classe pour quelle indique les motifs qui l'ont déterminée  
à garder le silence sur ces divers ouvrages.

Reux, Monsieur, les assurances de ma  
considération distinguée, signé Montalivet.

Les membres réunis au nombre de 28 s'accordent unani-  
mement à penser 1<sup>o</sup> sur la question relative au sculpteur  
Canova, que les États de Rome n'ayant été réunis à l'empire  
que le 17 février 1810, M. Canova ne pouvait pas être réputé  
français à la clôture du concours. 2<sup>o</sup> que les Canaux et  
les grandes routes n'ont jamais été réputés faire partie des Beaux  
arts proprement dits. Il sera répondu au Ministre d'après ces bases.

La séance est levée.

Dufourmy  
président

Joachim Le Breton  
secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 15<sup>e</sup> Bre 1810  
à laquelle ont assisté Mm. Dufourny, Lemot,  
Dejoux, Jeuffroy, Marties, Raymond, Tridon,  
Maugeot, Durivier, Le Comte, Berville, Vincent  
Moëkul, Gouec, Sauspandouck, Caunay,  
Leyre, Bequault, Nolaud, Libreton, Gondoin  
Visconti, Cartellier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.  
L'expédition en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un  
projet de réponse aux questions que S. Ex. le  
Ministre de l'intérieur a faites à la classe et sur  
lesquelles il avait été délibéré dans la précédente  
séance. Cette réponse modifiée par les observations  
de plusieurs membres est conçue en ces termes.

Monsieur le Comte

La classe des beaux arts de l'Institut de France  
s'est assemblée extraordinairement pour répondre  
aux questions contenues dans la lettre de Votre  
Excellence du 9 décembre sur les omissions que S. M.  
a remarquées dans le rapport sur les prix Décennaux  
au sujet du sculpteur Canova, ainsi que du Canal  
de St. Quentin, des routes du Mont Cenis et du Simplon.

Sur la 1<sup>re</sup> question, j'avois pour quelles raisons  
l'Institut n'a pas fait mention, à l'occasion des 15<sup>e</sup>  
grand prix, des ouvrages du sculpteur Canova qui  
étaient devenus français, paraissait pouvoir être admis  
au concours? La réponse a été unanime et  
simultanée.

Les Etats de Rome n'ont été réunis à l'Empire  
français que par le décret impérial du 7 février 1810.  
mais le décret du 24 fructidor an 18 qui institue les  
prix Décennaux, n'admet à ce concours solennel  
que les ouvrages produits dans l'intervalle du 18  
brumaire an 7 jusqu'au 18 brumaire an 17. Le second  
décret relatif aux prix Décennaux est du 28 J. 1809  
Il donne de l'exclusion aux genres d'ouvrages qui  
peuvent concourir, mais il n'étend point l'époque  
qui sert de limite au concours. M. Canova ne

pouvait point encore être réputé français en 1809 et les  
ouvrages même de cette date étaient hors du concours. Il  
fallait des motifs semblables pour ne pas s'empresser de  
rendre justice à un sculpteur aussi distingué que M.  
Canova.

Quant à la seconde question, pour quoi il n'a pas été fait  
mention à l'occasion du 1<sup>er</sup> grand prix, du Canal de  
St. Quentin, des routes du Mont Cenis et du Simplon?  
La classe a l'honneur de répondre à S. Ex. que les  
expressions du Décret concernant un prix au plus beau  
monument d'architecture, ont paru désigner spécialement un  
monument des beaux arts, proprement dit, c'est-à-dire de  
ceux qui ont pour objet la beauté qui résulte des proportions.  
Ces expressions ne paraissent par pouvoir s'appliquer avec  
autant de justice aux grandes constructions qui sont  
plutôt le fruit de la science que du goût, plutôt l'ouvrage  
de l'intelligence que de l'imagination. Les canaux et les  
grandes routes appartiennent plus aux sciences physiques  
et mathématiques qu'à l'architecture; ce sont les conceptions  
des grands princes et une partie de leur gloire personnelle.  
Cependant si l'on croyait devoir leur assigner un rang  
entre les prix Décennaux, ce prix semblerait avoir moins  
d'analogie avec ceux des Beaux arts qu'avec les prix  
destinés aux défrichements ou deséchemens, ou en  
général aux grands travaux d'agriculture.

Tels ont été les motifs de la classe et si elle s'est trompée  
ce serait uniquement pour s'être renfermée dans l'idée reçue  
sur les limites des beaux arts. D'ailleurs peut être la  
4<sup>e</sup> classe de l'Institut n'est-elle pas assez compétente  
pour juger seule des travaux du genre de ceux qui font  
l'objet de la seconde question que Votre Excellence a bien  
voulu lui adresser.

Jeuille, Monsieur le Comte, agréer l'hommage dû respect  
et du zèle de la classe dont j'ai l'honneur d'être l'organe  
et qui me charge de vous en offrir l'expression.

J'ai l'honneur d'être de votre Excellence.

Vote très humble &c.

au nom de la Comm<sup>on</sup> du Dictionn<sup>re</sup> M. Lemot le Particle  
Mature équestre qui est adoptée La séance est levée.

J. Goussier  
Secrétaire

Séance du samedi 22. Xbre 1810

à laquelle ont assisté M. M. Houties, Rivodon, Baymond, Lemot Jauffroy, Dejoux, Dufouruy, Durivies, Peyre, Gorce, Chalgrin, Cartellier, Grandmeuil, Lecomte, Cammay, Nolaud, Bervic, Lebreton, Regnault, Meunageot, Vauspaeudouck, Vincent, Viscouti, Mepul,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Brack, Directeur général des Douanes impériales et Consul général des États de Sardaigne et de Piémont fait hommage à la classe des deux premiers volumes de sa traduction du journal des voyages en Allemagne dans les pays bas et les provinces unies, ou de l'état présent de la musique dans ces pays. M. Brack annonce que si la classe agréait cet hommage, il en serait encouragé à terminer cette traduction, et à entreprendre d'autres travaux utiles aux beaux arts qu'il chérit. Il témoigne aussi le désir d'être honoré du titre de Correspondant de la classe, et il offre de mettre beaucoup de zèle à en remplir les devoirs. Le secrétaire perpétuel remercie M. Brack au nom de la classe, et lui annonce qu'il est inscrit sur la liste des candidats pour les places de Correspondant.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Commission chargée de présenter la liste des candidats est invitée à se réunir le samedi prochain à 2 heures afin de faire une présentation pour le remplacement de M. Framery, correspondant décédé.

Au nom d'une Commission composée de la section de musique et de M. M. Dela Cépède, Haüy et Charles ce dernier fait un rapport qui sera représenté dans la prochaine séance.

Au nom de la Commission du Dictionnaire, M. Vincent lit l'article Esprit qui est adopté.

La séance est levée

Dufouruy  
président

Joachim Juffroy  
secrétaire perpétuel

Séance du samedi 29 — 1810.

à laquelle ont assisté M. M. Houties, Lemot, Cammay, Gorce, Bervic, Grandmeuil, Rivodon, Lecomte, Durivies, Vauspaeudouck, Gentry, Viscouti, Dejoux, Baymond, Nolaud, Vincent, Meunageot, Dufouruy, Peyre, Regnault, Jauffroy, Cartellier, Mepul, Le Breton, Chalgrin.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Choron fait hommage à la classe d'un exemplaire en 6 volumes des principes de composition des Ecolles d'Italie qu'il a publiés. M. Castellau offre aussi à la classe un volume de lettres qu'il vient de publier sur la Grèce, l'Hellespont & Constantinople faisant suite aux lettres du même auteur sur la Norvège. Le secrétaire perpétuel remercie au nom de la classe, M. M. Choron et Castellau et les ouvrages offerts seront déposés à la Bibliothèque.

M. Charles fait lecture d'un rapport suivant lequel le Piano de M. Schmidt qui est adopté après quelques modifications

Depuis quarante ans que le Piano forte est devenu le Clavecin de nos concerts, ils y ont pris un empire qu'aujourd'hui chez beaucoup d'amateurs, l'orchestre se compose uniquement de voix électantes et de piano forte qui remplace à lui seul toutes autres instrumens. Il est vrai qu'en cela il a naturellement hérité des droits du clavecin ou quel il s'est substitué et qui faisait autrefois les mêmes fonctions mais avec moins de faste que son heureux successeur.

Ce présent le clavecin aussi complètement oublié que les luths les théorbes et les mandores ne laisse plus qu'un souvenir si confus, que c'est presque de l'érudition de rappeler sa mémoire. La raison de cette élimination absolue est dans sa forme, son caractère et son emploi. Sa forme volumineuse et irrégulière l'excluait de presque toutes les places. Son caractère vocal, sec, aride et sans action ne touchait personne: on ne le conservait donc qu'à raison de l'utilité de son service. Mais le piano forte survint et substituant sa souplesse à la rigidité-fidélité du clavecin, il prouva d'en remplir les fonctions avec plus de grace et moins d'embaras et il fut accueilli avec empressement.

Depuis que le piano forte s'est ainsi produit sur la scène, les artistes et les musiciens en ont considéré les qualités et les défauts. On peut les ranger en deux classes; de défauts et

qualités sonores; défauts et qualités mécaniques.

Dans les premiers temps de la naissance de cet instrument, deux facteurs habiles d'Anvers et sous successivement Schaefer paraissent s'être occupés spécialement de la douceur du timbre du piano, et c'est en effet le charme de cette voix légèrement voilée et mélancolique qui lui concilia dès lors presque tous les suffrages.

En suivant l'analogie connue des clavecins et de tous les instruments à table sonore, on devait présumer que la vétusté leur donnerait cette maturité précieuse qu'on ne peut espérer que de l'exercice et du temps. Ici l'analogie a été trompeuse. Ces instruments se sont détériorés bien avant le terme de la durée ordinaire de tous leurs correlatifs. Nous connaissons de Nivoulon faits à Crémone à la fin du 16<sup>e</sup> siècle et qui sont encore fort bons. Le violon du Roi Charles IX fait par un des amateurs subsiste encore. Les productions des Stradivarius, des Amati, des Guarnierius et des Stainer sont presque toutes encore dans les mains des professeurs dont ils font toujours les délices. Mais pour nous rapprocher davantage du système sonore des piano forte, nous rappellerons qu'avant l'exclusion des clavecins, il en existait beaucoup à Paris faits par les Backers d'Anvers et peints par Rubens et l'école de Flandre. Ces vieux clavecins avec leurs 160 ans surpassaient en harmonie ceux de nos plus habiles facteurs dont le plus grand talent était de chercher à les atteindre.

Le sort du piano forte a été bien différent. Plusieurs ont totalement péri depuis 25 à 30 ans et nous n'en connaissons point à qui le temps et un long travail n'aient fait perdre quelque chose.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des causes de cette défection trop rapide. Plusieurs sont manifestes et sont bien connues des facteurs. Quelques-uns cherchés à remédier à cette frêle constitution du piano forte. Mais si la douceur de son organe tenait à la délicatesse même de sa complexion, il fallait donc en même temps renouer l'une et renforcer l'autre. C'est ce qu'ont fait successivement M. Erard, frères, qui depuis 30 ans, s'occupent de la perfection de cet instrument avec des talents et des

succès bien connus de tous les amateurs des arts.

En conservant tout ce qu'il y avait de bon dans la facture des premiers inventeurs, ils y ont fait des innovations relatives à la solidité, ils ont sacrifié à regret ce timbre délicat et sensible; mais celui qu'ils y ont substitué est d'une belle qualité et conserve dans son échelle l'uniformité dont ce système est susceptible. Mais à mesure que ces instruments s'avancent vers leur perfection propre, on remarque plus ce qui leur manque que ce qu'ils possèdent. C'est le sort de tout ce qui reste entre les mains de l'homme. Sans cesse en proie à ce qu'il tient, il poursuit toujours de la pensée cette ombre fugitive de perfection idéale qui ne s'évanouit qu'avec lui.

Le piano forte est, comme on sait, un instrument de percussion. un des grands défauts de cette production de son c'est qu'elle est inégale, non seulement en timbre, mais même en intonation.

La justesse absolue d'une corde sonore n'a lieu que lorsque le maximum et le minimum des vibrations sont contenus dans des limites étroites. Mais dans le piano forte le maximum et le minimum dépassent les vraies limites de la justesse; De là l'incertitude de l'intonation quand la percussion exagérée va trop subitement d'une limite à l'autre. Dans les excursions rapides de la mélodie et la permutation souvent confuse de l'harmonie qui fait avec elle, l'oreille n'a pas le temps de juger de l'injustesse propre de chaque son particulière, moins encore des injustesses respectives. Elle éprouve seulement une vague inquiétude et dureste s'abandonne totalement à la merci du rythme qui l'entraîne impétueusement et la précipite à travers ce dédale harmonique de son dans lequel trop souvent elle se trouve égarée ou perdue.

Mais si l'artiste s'arrête enfin de toutes ces courses extravagantes cherche à reposer la pensée dans la simple sensation de sons mélodieux doucement prolongés, il essaye vainement d'abuser l'oreille par des simulations dont elle n'est point la dupe. C'est précisément lorsque l'instrument veut s'élever au ton d'enthousiasme ou de la grande expression que l'on juge mieux son insuffisance.

L'un des défauts du piano forte c'est de ne pouvoir contenir les sons et d'en brusquer les accents. Bien loin en cela du violon et des instruments à archet, c'est lorsqu'ils récitent ensemble que l'on sent davantage la distance qui les sépare; mais s'il était possible de donner aussi au piano forte un archet et d'en graduer l'intensité par la pression variable des touches

Sans doute cet instrument acquerraît un haut degré de perfection

Depuis 20 ans plusieurs artistes se sont occupés de cet intéressant problème. Chacun a marché par des chemins assez

Divers et aucun n'est encore arrivé à des résultats fort satisfaisants.

M. Mouton, de son côté, d'autre part, les différents auteurs de l'aéno-corde, de la Célestine, de l'harmonica à Clavier et du Clavi-cylindre, nous ont fait pressentir le charme que pourraient avoir ces instruments, si à leurs voix diverses, ou délicate, ou expansive, ou sensible, on parvenait à joindre encore cette douceur d'accord, de prolations ou d'émulation sonore dont ils sont tous plus ou moins dénués.

M. Schmidt nous présente aujourd'hui son piano harmonica pour lequel il a pris un brevet d'invention il y a 7 ans. Ce même instrument exposé depuis parmi les productions de l'industrie N° 6 a été entendu et jugé du public. Voici en quoi il consiste.

La forme et sa grandeur est peu différente de celle des claviers ou des grands-pianos à queue. Son clavier est de 5 octaves et demie. Ses cordes sont de la nature des cordes de harpe, mais toutes sont filées en laiton. Une seule corde suffit à chaque touche, un archet en forme de ruban étroit d'une matière souple flexible et sans aucune solution de continuité ni protubérance est établi sur des poulies éloignées et autour desquelles se fait une rotation continue et parallèle par le moyen d'une pédale semblable à celle des rouets à filets vulgaires. Cet archet par sa longueur excessive est dépourvu d'une flexibilité trop inégale du centre, aux extrémités voisines des poulies. Pour obvier à cet inconvénient M. Schmidt l'a partagé en deux parties dont chacune attaque la moitié des cordes de tout le système. Il a profité de cette section pour donner à l'archet - un ruban des cordes graves, une largeur double sur ruban des cordes aiguës. De là résulte qu'ici de même que dans les violons et violoncelles, la largeur et la force de l'archet sont proportionnels à la résistance des cordes sonores et que le son est plus également provoqué.

L'archet fait d'abord ses révolutions en silence; mais la touche plus ou moins foulée soulève la corde. Celle-ci représente à l'archet qui la presse en glissant, le son n'aît aussitôt et reste en permanence avec l'intensité variable due à la pression de la touche.

Cette seule description l'imagination que s'éleve

#  
de l'Orchestre

toujours au delà. J'en suppose déjà à cet instrument toutes les perfectionnements réunis; mais il n'en est pas tout à fait ainsi. Aux premiers instants qu'il se fait entendre, il est difficile de se défendre d'une sorte d'impression pénétrante moins suave que profonde. L'oreille investie et comme enroulée par ces sons volumineux et fortanants accoutumés se croit au milieu d'un orchestre. Mais revenue de sa première surprise, elle a le temps de juger ensuite par sa persévérance même ces sons qui restent, pour ainsi dire, étalés devant elle. Devenue alors aussi sévère que parfois elle est complaisante, elle est désagréablement affectée par l'aspérité du timbre et par l'injustesse du tempérament ici. D'autant plus sensible, quel'expression continue des accents la met plus en évidence. Cette injustesse échappée d'autant plus grêle et inconsistante d'un piano ordinaire. Plus remarquable dans l'orgue, elle est encore déguisée et comme absorbée au milieu de ces effets puissants qu'il produit avec autant de souplesse que de profusion.

Un autre défaut du piano harmonica est l'inégalité de son timbre. Ainsi que dans la harpe, les cordes graves ont beaucoup trop d'intensité et les aiguës en ont trop peu. Mais dans la harpe <sup>du orgue</sup> le timbre est à peu près inégal. Le tempérament est le même pour l'un et l'autre. Son effet est moins sensible dans la harpe à cause de l'irrégularité des vibrations dont les altérations par le tiraillement sont plus fortes que celles qui résultent du simple tempérament. Pour comparer deux choses il faut qu'au moins pendant le temps de la comparaison leurs rapports restent constants. La harpe n'élude le sentiment de l'injustesse face de son tempérament qu'en offrant partout des injustesses variables et bien plus fortes encore. L'oreille fait une sorte de transaction avec elle et tâche d'être contente de ce qu'elle peut lui donner, la beauté du timbre et l'amplitude des sons.

Dans le piano harmonica de M. Schmidt, les sons étant produits à peu près par les mêmes cordes que dans la harpe, il paraît étonnant que la pression de l'archet détermine une si forte altération dans le timbre. En général l'archet gênant les vibrations de la corde, tout en les produisant change leur caractère vocal. De là la différence comme d'un son de l'archet et du pizzicato dans le violon et le violoncelle. Il n'y aurait donc y avoir entre ce piano et la harpe que la même différence.



précision de ces corrélatifs suppose l'invariabilité de tout le système respectif.

mais lorsqu'on soumettait à toutes les actions successives ou simultanées de la température de la sécheresse et de l'humidité et plus encore à l'énorme pression constante exercée sur les sommets par la tension des cordes qu'il supporte, au milieu de tous ces efforts concertés ou contraires, la retraite ou la dilatation des bois la courbure du sommet &c, ou sent combien il est difficile que les marteaux et les étouffoirs conservent rigideusement les places primitivement assignées et nécessaires à l'intégrité de leurs fonctions.

C'est principalement dans cette partie que M. Schmidt a fait une simplification très-avantageuse. Il a supprimé le chassis des étouffoirs et le portants général des marteaux. Dans cette nouvelle organisation chaque touche est un levier rectiligne dont l'extrémité postérieure porte le marteau d'une seule chappe. Sur le même bras de levier est vissé le pédicule de l'étouffoir. Le choc et l'échappement du marteau se font sans aucun renvoi, et le mouvement de l'étouffoir est aussi rapide que celui de la touche à laquelle il tient: il s'élève avec cette touche s'abaisse avec elle et n'a plus besoin ni de ressort, ni de levier, ni de chassis ni de pitote.

Moins sujet à se déranger que l'autre, cet étouffoir est beaucoup plus aisé à réparer, s'il lui survient quelque désordre. Tout ce qui se visse à droite ou à gauche se règle à l'instant.

Dans la construction ordinaire la barre qui contient les touches est collée sur le fond de l'instrument et par conséquent soumise aux petites vicissitudes résultantes des variations de température et d'humidité.

Dans l'instrument de M. Schmidt, toute la partie du chassis, touches, étouffoirs et marteaux contenus dans le même chassis se glisse ainsi qu'un tiroir et se fixe à sa place: il résulte de cette simplification d'assez grands avantages qu'il est facile de reconnaître.

Les marteaux n'ayant plus de renvoi attaquent les cordes avec plus de précision et de exacte; Les étouffoirs agissent avec plus de promptitude.

Les nouveaux Pianos de M. Schmidt sont seulement à 2 cordes et ainsi que les primitifs. En considérant l'intensité du son de ces instruments comparée à celle des Pianos à 3 cordes, on trouve qu'elle leur est même supérieure. Nous avions déjà observé souvent ce singulier phénomène qui surprend d'abord, mais dont l'explication est facile et claire.

Supposons 2 de ces instruments égaux en intonation et dans tout le reste, à l'exception de leurs cordes qui sont dans la raison de 2 à 3. Supposons aussi que la percussion du marteau soit égale pour chacun d'eux, il est clair que ce choc excitera deux ou 3 cordes leur communiquera une amplitude de vibrations en raison inverse de leur nombre, mais c'est de la somme de l'amplitude du nombre des cordes que dépend la force du son. Donc elle est visiblement la même.

Il y a seule différence est dans la continuité des vibrations qui se maintiennent un peu plus entre 3 cordes qu'entre 2; mais pourvu si même avantage, que des inconvénients résultent de cette triple association de cordes. 1° La nécessité de les serrer très-près l'une de l'autre, ce qui gêne leurs vibrations et rend leur timbre plus sourd. 2° Le marteau protubérant et inégal qui les frappe attaque souvent l'un après l'autre, épuisant sa première impulsion sur les unes aux dépens des autres. De cette inégalité de percussion résultent des vibrations hétérogènes. 3° La difficulté de les accorder avec précision. 4° Celle plus grande encore de conserver l'accord lorsque cette percussion inégale les a longtemps excités. Les raisons de discordances communes à ces 2 Pianos et qui sont plus que dans le rapport de 3 à 2. 6° enfin la cause de destruction la plus grande du piano à trois cordes est la pression énorme qu'il éprouve dans toutes ses parties par la tension des 3 cordes qu'il supporte.

Nous venons de faire l'évaluation de cette pression avec beaucoup d'exactitude et nous avons trouvé par l'expérience et par le calcul que le piano forte ordinaire à 2 cordes monte au ton actuel des concerts avec les cordes employées aujourd'hui par les facteurs supportent une pression de 1836 Kilogrammes = (3672 liv) par conséquent celui à 3 cordes = 2754 Kilog ou (5508 liv) et le grand piano à queue avec ses 6 octaves = à peu près 3000 Kilog = 6000 liv.

Nous joignons ici le tableau des longueurs, diamètres et tensions des cordes du piano forte que nous avons soumis à l'expérience, afin que les artistes puissent le consulter au besoin. Peut-être ces résultats leur feront faire quelques réflexions sur le sort futur de ces grands et beaux instruments qui ne peuvent guères espérer de conserver long-temps ces qualités précieuses qui les placent aujourd'hui au premier rang. Soumis à des pressions trop exagérées, il ne peut y avoir un long équilibre entre la puissance et la résistance puisque la première reste constante et que la résistance en cédant toujours quelque chose ne gagne rien que l'altération successive de sa forme.

Nous ne doutons point qu'une heureuse réforme ne rétablisse une partie de cet équilibre; il nous est démontré que deux cordes qui vibrent très-bien ont un son plus énergique que trois cordes qui sont gênées dans leurs vibrations mutuelles. En réduisant le système sonore seulement à ces deux cordes, on perdrait très-peu sans doute, mais quel gain plus clair que la soustraction d'un tiers du poids tendant, égal à 98 Kilogrammes ou 1836. Livres? qui gêne à cela la certitude de la plus longue conservation d'instruments précieux faits avec tant de soins et de recherches. Nous ne dirons rien ici de la différence de frais de construction et de tous les inconvénients dans lesquels entraîne cette troisième corde totalement parasite.

Au surplus c'est aux célèbres auteurs de ces instruments que nous déférons ces réflexions qui peut-être ne leur ont point échappé. Il est probable que la complaisance plutôt que la conviction les a portés à céder aux demandes intéressées de virtuoses à qui ces grands pianos sont destinés. C'est peut-être donc eux-ci qu'il s'agit de persuader qu'on peut faire autant de bruit dans le monde avec un piano à 2 cordes, qu'avec celui à 3. Mais quand on en ferait un peu moins, n'est-il pas une autre ressource? Ne sent-on pas que le plus sûr moyen de se faire entendre est moins de parler très-haut que de chercher à bien dire. Mais inévitablement ces réflexions prennent le caractère d'une dissertation au lieu d'un simple rapport. Il est tenu de déterminer celui-ci.

Revenons sur le clavier de M. Schmidt. La suppression du

chassis des étouffoirs et de l'équipage compliqué des marteaux est sans doute une réforme avantageuse pour la construction de l'instrument et la justesse des effets. Mais dans les 2 systèmes les marteaux et étouffoirs sont inversement disposés sur le bras postérieur du levier. Dans le piano ordinaire le pilote de l'étouffoir est déposé sur l'extrémité du levier, et le chasse-marteau est intermédiaire entre le point d'appui et cette extrémité. Dans le piano de M. Schmidt, c'est tout le contraire. Ces deux positions inverses sont-elles équivalentes? et cette différence ne peut-elle pas avoir quelque influence défavorable sur la docilité de la touche. L'examen et l'analyse sont en faveur de cette nouvelle disposition. Dans l'un et l'autre cas les deux touches graduellement abaissées ont sensiblement la même soumission à supporter. Dans l'ancien système il y a une quantité peu déterminée le poids du levier des étouffoirs à laquelle se joint la pression variable du petit ressort appuyé sur lui.

Dans le clavier de M. Schmidt cet étouffoir cédant à la moindre discussion est inhérent à la touche dont il suit les mouvements sans le moindre retard. Le marteau établi à l'extrémité du levier a plus de prestesse et nul ressort. Il frappe et s'arrête sans jamais osciller.

Pour terminer toute discussion sur l'inégalité relative de ces 2 claviers, nous ajouterons que les mains successivement promouvées sur les anciens et le nouveau n'éprouvent d'autres différences que celles qui souffrent souvent entre les pianos de différents auteurs et quelquefois même entre ceux construits par les mêmes artistes; mais si ces deux claviers n'offrent aucune différence extérieure bien notable, il est hors de doute que la préférence ne soit due au plus simple, surtout si à cette simplicité se joignent encore la solidité, la précision et l'économie mécanique et pécuniaire.

De reste c'est au public à prononcer définitivement sur ces objets qui lui sont spécialement destinés; et c'est à nous et à l'expérience à confirmer la justesse de nos observations; en attendant, nous croyons pouvoir assurer que les moyens employés par M. Schmidt dans la construction de son clavier sont très-bons, très-précis, et qu'ils vont directement à leur but. En conséquence nous invitons la classe des Beaux-arts et celle des sciences à lui donner son approbation

sans



sans cependant en mériter le nom d'invention. Signé à la minute, Baily, La Cépède, Gossec, Mehl, Grétry, Charles Nappoportau.

Ce rapport a été adopté par la classe des Sciences Physiques et mathématiques et par la classe des Beaux arts.

Table

Des longueurs, numéros et tensions Des cordes du Piano forte de M. Schmidt.

| N <sup>o</sup> 1         |                |  | N <sup>o</sup> 2        |          | N <sup>o</sup> 3 |          |
|--------------------------|----------------|--|-------------------------|----------|------------------|----------|
| Longueurs                | tensions Kilog |  | longueurs               | tensions | longueurs        | tensions |
| fa = 1480                | 15             |  | mi = 740                | 18,5     | fa x = 195       |          |
| fa x = 1447              | 16             |  | 3 <sup>o</sup> fa 710   | 19       | sol 185          |          |
| sol 1414                 | 17,5           |  | fa x 680                | 19,5     | sol x 175        |          |
| sol x 1382               | 19             |  |                         |          | la 166           |          |
| la 1350                  | 29,5           |  | 2 <sup>o</sup> sol 651  | 17,5     | la x 158         |          |
|                          |                |  | sol x 622               | 18       | si 149           |          |
| la x 1318                | 17,5           |  | la 593                  | 18,5     | ut 140           |          |
| si 1286                  | 18             |  |                         |          | ut x 132         |          |
| 6 <sup>o</sup> ut 1254   | 18,5           |  | 1 <sup>o</sup> la x 564 | 14       | re 125           |          |
| ut x 1222                | 19             |  | si 536                  | 14,5     | re x 118         |          |
| re 1188                  | 19,5           |  | ut 508                  | 15       | mi 112           |          |
|                          |                |  | ut x 483                | 15,5     | fa 106           |          |
| 3 <sup>o</sup> re x 1156 | 17,5           |  |                         |          | fa x 100         |          |
| mi 1124                  | 18             |  | re 458                  | 9,5      | sol 95           |          |
| fa 1092                  | 18,5           |  | re x 434                | 10       | sol 90           |          |
|                          |                |  | mi 408                  | 10,5     | la 85            |          |
| 4 <sup>o</sup> fa x 1060 | 16,5           |  | fa 388                  | 11       | la 80            |          |
| sol 1038                 | 17             |  |                         |          | si 75            |          |
| sol x 996                | 17,5           |  | fa x 372                | 12,5     | ut 70            |          |
| la 964                   | 18             |  | sol 356                 | 12,5     |                  |          |
|                          |                |  | sol x 340               | 12,5     |                  |          |
| 3 <sup>o</sup> la x 932  | 17,5           |  | la 324                  | 12,5     |                  |          |
| si 900                   | 18             |  | la x 308                | 12,5     |                  |          |
|                          |                |  | si 292                  | 12,5     |                  |          |
| 2 <sup>o</sup> ut 868    | 16             |  | 2 <sup>o</sup> ut 276   | 12,5     |                  |          |
| ut x 836                 | 16,5           |  | ut x 261                | 12,5     |                  |          |
| re 804                   | 17             |  | re 246                  | 12,5     |                  |          |
| re x 772                 | 17,5           |  | re x 232                | 12,5     |                  |          |
|                          |                |  | mi 218                  | 12,5     |                  |          |
|                          |                |  | fa 206                  | 12,5     |                  |          |

409 Kilog

361. Kilog

Chaque de ces cordes = 8 Kilog x 19 = 152 Kilog.

N<sup>o</sup> 3 Cordes de fer.

total = 918. Kilog.

le piano à 2 cordes = 1836 Kilog = (3672. liv)

celui à trois cordes = 2754 Kilog = (5508 liv)

Note sur la table précédente

étant données la longueur et le poids d'une corde ainsi que le poids qui tend, on a le rapport des vibrations dans un même temps donné par la formule  $V = \sqrt{\frac{P}{L}}$  dans laquelle  $g$  exprime le poids de la corde  $L = 1$  sa longueur et  $P$  son poids tendant.

Ayant pris d'abord par expérience la valeur de  $P = 15000$  gramm. pour la première corde  $fa$  dont la longueur  $L = 1480$  millim. le  $N^o$  ou diamètre de cette corde restant le même depuis cela jusqu'au la suivant, on peut trouver par le simple calcul la valeur de  $P$  pour  $fa \times$   $sol$   $sol \times$   $la$

Il est clair que si ces 4 cordes avaient les longueurs relatives à leur ton, la valeur de  $P$  resterait la même. quelles seraient donc ces longueurs? Prenons les deux cordes extrêmes  $fa$   $la =$  tierce majeure, les rapports inverses des longueurs aux vibrations sont  $:: 5:4$ . Soit  $a 5:4 :: (1480 = fa): x = la = 5920 = 1184$  vraie longueur du  $la$ . mais sur le piano la longueur du  $la = 1350 = 1184$  de 166, il faut donc que cette corde  $la$  soit plus tendue que la plus courte en raison des carrés des longueurs qui représentent les carrés des poids. Si donc ( $la = 1184$  et  $P = 15000$  gr.)  $la = 1350$  et  $P = x$  l'on a  $(1184)^2 : 15000 \text{ gr.} :: (1350)^2 : x$ .

$x = 27337500000 : (1401856 = 19501 \text{ gramm.} = la$   
 Les vibrations de  $fa$  et  $sol$  étant  $:: 8:9$  et les longueurs  $:: 9:8$  l'on a  $9:8 :: 1480:11840 = 1315 + \frac{5}{9} = sol$ .

mais sur le piano la longueur  $sol = 1414$ .  
 Soit  $a 1315 - \frac{5}{9} : 15000 \text{ gr.} :: (1414)^2 : x = 29990940000$   
 $x = 17329 = sol$ .

ici la valeur de  $P =$  pour  $sol$  17329 et dans la table ci dessus  $P = 17500$ .

Ces différences peuvent provenir de 3 causes 1<sup>o</sup> de l'inexactitude de la mesure de la longueur donnée, soit la différence de 1 millimètre en plus donnerait ici pour résultat  $P = 17351$  - 2<sup>o</sup> de l'inexactitude du poids tendant qui varie pendant tout le temps de l'allongement lent et successif de la corde. 3<sup>o</sup> de la diminution du diamètre de la corde, après son allongement variable par le poids différent. Ajoutez à cela l'hétérogénéité du frottement et de l'inertie des axes des poulies &c. mais malgré toutes ces irrégularités qui ne sont pas d'une grande influence sur le résultat total, on

peut bien assurer que la somme de toutes ces erreurs n'est pas de 10 à 12 Kilogrammes. sur la totalité des cordes. nous sommes d'autant plus certains de cette assertion que c'est moins d'après le calcul, que d'après une expérience particulière pour chaque corde que la table précédente a été faite.

Dans le dernier N° des cordes aigues nous assignons pour chacune de ces 19 cordes le même poids tendant = 8 Kilog et en effet chacune de ces cordes est à très peu près coupée en ton. L'ut le plus aigu = 70 mill. et son octave ut grave = 140 Si aigu = 78 et son 8<sup>e</sup> grave = 149. la différence égale 1 milli pas conséquent le poids doit varier un peu en moins. mais dans le nombre des cordes il y a quelques compensations. ainsi l'erreur totale est peu considérable.

L'avant dernier N° <sup>contenant</sup> ~~contenant~~ 12 cordes est un peu moins régulières. La quarte aiguë ut fa a ses rapports de longueur. :: 4:3. ainsi que la re et si mi à 1 et 2 milli. près. L'erreur totale de ces numéros ne peut aller à 2 ou 3 Kilog. pour 12 cordes.

quant aux autres cordes chacune a été soumise à l'expérience. C'est pas simple estime que nous avons évalué le grand piano aigues à 3000 Kilog = 6000 ces pianos descendent en ut. Ce qui ajoute 15 cordes graves dont les numéros doivent être de 8<sup>e</sup> et dont les poids tendans ne peuvent guères être moins de 20 Kilog pour chaque corde = 300 Kilog = 600 livres qui ajoutés à l'évaluation du piano ordinaire à 3 cordes = 3054 Kilog = 6108 liv.

Si au lieu de descendre en ut, ce grand Piano monte à la 6<sup>e</sup> octave de fa grave, l'on a 15 cordes aigues dont le poids tendant peut être estimé environ 6 à 7 Kilog par corde, ce qui donne environ 100 Kilog. au lieu de 300.

L'oppression <sup>peut</sup> que d'après de Nuckers, la tension des claviers ne surpassait pas 1000 Kilog quoi qu'ils eussent de plus que les 2 cordes, ce qu'on apellait la petite octave. 1° parce qu'alors le système était seulement de 4 octaves. 2° les cordes plus

finer étaient moins tendues. 3° le ton des concerts, il y a seulement 40 ans était d'un semi-ton plus bas qu'aujourd'hui.

Supposant d'abord ce clavier continué avec les cordes des mêmes numéros que le piano, leur tension serait = 3672 liv.

mais ce clavier avait une octave et demie de moins descendant en ut et montant en ut.

La différence en poids = 3672 - 452 = 3220 livres

Supposant maintenant qu'à raison des cordes plus fines on dut soustraire 660 il resterait pour la tension 3220 - 660 = 2560 liv.

Il reste à évaluer la différence du ton qui est diminuée d'un semi-ton majeur. Les rapports sont :: 15:16. Leurs quarrés sont :: 225:256.

L'on a donc 2250 au lieu de 2560. ce qui fait une différence = 310 sur tous les poids de ce clavier à 4 octaves seulement pour un semi-ton.

M. Berric, au nom d'une Commission propose pour candidats à la place vacante de correspondant, Mm. Choron, Beuveville l'entre à Florence, Rousseau, Architecte à Clermont, De Brack à Gènes, Le Comte architecte de S. M. le Roi de Naples, Le Carpentier Peintre à Rouen. Un membre propose d'ajouter M. Neergaard à la liste. Cette proposition est adoptée au scrutin, ainsi que celle d'ajouter <sup>historien</sup> ~~historien~~ M. Falluvalle Peintre, professeur à l'Académie de Courmou. L'élection se fera dans la prochaine séance.

La séance est levée.

Dubruny  
président

Gonchiusi del Pratton  
secrétaire perpétuel

